LE MONDE SANS VISA : plongée en sous-marin nucléaire (pages 23 à 33)

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12869 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 14 JUIN 1986

L'ÉTAT D'URGENCE EN AFRIQUE DU SUD

Le durcissement de Pretoria conforte les partisans de sanctions économiques

La glissade...

Que faire pour freiner l'Afrique du Sud sur la pente du désastre ? Comment convaincre des hommes qui ne voient leur salut que dans les fusils de leurs policiers et de leurs soldats et, face à un « complot communiste », ne veulent plus entendre parler de dialogue ? Leur infliger des « sanctions économiques » sévères, quitte à aggraver la crise dans laquelle se débat le pays ? Ou attendre le moment, improbable, où ils reviendraient à une vision plus mesurée des choses ? C'est le casse-tête que Pretoria pose à l'Occident. Moscou, où l'on condamne tout de go une « terreur totale à l'hitlérienne », n'a pas, du moins, ces problèmes de conscience et ces incertitudes sur la tactique à employer.

Dès lors qu'on veut préserver les chances – si infimes soient-elles – d'une entente entre le pouvoir blanc et la majorité noire en évitant que ne s'étende la guerre civile qui sévit déjà dans les townships, la décision s'impose. Sanctions ou patience ? Les « sages » du Commonwealth, échaudés par l'insuccès de leur mission, appellent à « punir » Pretoria pour éviter le « bain de sang ». Washington et Londres ne croient pas à l'efficacité de telles mesures, y voyant surtout des alibis pour belles âmes. Paris, depuis le retour de la droite aux affaires, a adopté la même position de principe, mais on y sent un incontestable embarras.

Le problème est trop complexe en effet pour qu'on le limite à un affrontement entre partisans de la politique de l'autruche et adversaires farouches de l'apartheid. On ne peut oublier que les précédentes sanctions décrétées par la communauté internationale n'ont guère infléchi la propension des dirigeants sud-africains à choisir la fuite en avant dans la répression. Quand bien même les Occidentaux parviendraient à adopter une position commune pour isoler le régime de l'apartheid, il n'est pas sûr qu'ils le conduisent à renoncer à la ségrégation raciale.

Il est non moins vrai que la politique dite d'« engagement constructif » de l'administration américaine a fait la preuve de son inefficacité. Au rythme auquel les autorités de Pretoria consentent à démanteler leur système, il faudra encore bien des années avant que soit supprimé un édifice de lois raciales en tous points indéfendable.

Il est un autre argument mis en avant par Pretoria qui mérite réflexion : l'Afrique du Sud est une puissance économique dont l'effondrement entraînerait celui de bon nombre de pays africains qui dépendent d'elle pour leurs importations et leurs exportations.

L'Europe, d'autre part, ne peut oublier que pour 60 % sa consommation de pétrole passe par la route du Cap, dont la sécurité demeure garantie par le « régime raciste de Pretoria », si que l'Afrique du Sud est l'un des principaux producteurs de minerais hautement stratégiques.

On comprend donc les atermoiements occidentaux, de même que le soutien accordé par le « camp socialiste » à l'ANC, fortement inspiré par l'idéologie marxiste. Mais le durcissement du « pouvoir blanc » et la glissade vers un avenir d'affrontements sanglants et de troubles férocement réprimés sont lourds de périls.

Le rétablissement de l'état d'urgence en Afrique du Sud pour une durée illimitée – accompagné d'un millier d'arrestations de syndicalistes et de militants anti-apartheid – conforte les partisans de sanctions économiques contre Pretoria.

Washington a déploré cette « grave erreur », et Paris a officiellement exprimé sa « profonde inquiétude » par la voie diplomatique.

De notre correspondant

Johannesburg. – « *Le monde doit savoir et ne jamais oublier que nous ne sommes pas une nation de mauviettes. Nous ne désirons pas et nous ne cherchons pas l'isolement, mais si nous y sommes forcés, qu'il en soit ainsi* », a déclaré, jeudi soir 12 juin, à la télévision, le chef de l'Etat sud-africain, M. Pieter Botha.

Fataliste, mais prêt à résister au pire, quelles qu'en puissent être les conséquences, le président de la République a défié l'opinion internationale, malgré la menace de sanctions.

Quelques heures auparavant, au cours d'une intervention devant le Parlement diffusée dans tout le pays, il a justifié la proclamation de l'état d'urgence sur la totalité du territoire, y compris les homelands non indépendants, par l'argument selon lequel l'arsenal législatif ordinaire « *n'était pas de nature à permettre au gouvernement d'assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

(Lire la suite page 2.)

LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Chirac aiguise sa stratégie présidentielle

Le gouvernement entre dans la phase active de préparation du budget de 1987. M. Chirac a réuni une première fois le gouvernement sur ce sujet le 10 juin. Cette préparation laisse entrevoir des arbitrages particulièrement difficiles, alors que le gouvernement s'inquiète du climat de la prochaine rentrée sociale.

M. Chirac, qui aiguise sa stratégie présidentielle, veut améliorer la politique de communication du gouvernement.

Comme la gauche, à l'époque où elle sentait l'opinion lui échapper, le gouvernement semble aujourd'hui imputer les difficultés qu'il rencontre à des défaillances dans sa politique d'explication. Le gouvernement étant critiqué pour les aspects sociaux de sa politique, M. Chirac a donné pour consignes à ses ministres, qu'il va réunir régulièrement sur ce thème, d'améliorer *la « communication sociale »*.

Le premier ministre s'efforce d'effacer l'effet produit par le lancement sur orbite présidentielle de M. Léotard, secrétaire général du PR et ministre de la culture. Cette agitation présidentialiste est en effet de nature à accroître l'attentisme des acteurs économiques, et notamment des chefs d'entreprise, au moment où M. Chirac s'efforce d'accréditer l'idée qu'il est là pour neuf ans (deux ans à Matignon, grâce à la cohabitation, suivis de sept ans à l'Elysée...). Une manière comme une autre de couper l'herbe sous les pieds des centristes, partisans de M. Raymond Barre, qui commencent à relever la tête.

(Lire page 8 les articles de PATRICK JARREAU et d'ANDRÉ PASSERON.)

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Universités, une autonomie bien tempérée

MM. René Monory et Alain Devaquet ont présenté, le jeudi 12 juin, les grandes lignes du projet de loi sur l'enseignement supérieur qui doit être soumis au conseil des ministres le 25 juin. Ce texte prévoit d'accorder davantage d'autonomie aux universités et de leur permettre de fixer leurs propres conditions de recrutement des étudiants. Toutefois, le droit de tout bachelier d'accéder à l'Université est réaffirmé.

Donner satisfaction à ses troupes sans céder à l'esprit de revanche. Abroger un texte honni sans trop bouleverser les universités. Sacrifier aux nouveaux cultes du libéralisme et de l'autonomie sans faire voler en éclats le service public... Tel était l'exercice difficile auquel devait se livrer M. Devaquet.

Gymnastique d'autant plus acrobatique qu'il partait à la bataille avec, pour tout bagage, une déclaration musclée de M. Chirac – « *Dans l'enseignement supérieur, le principe d'autonomie doit être définitivement concrétisé tant à l'entrée (au moment de la sélection des étudiants) qu'à la sortie (au moment de la délivrance des diplômes)* » – et une proposition de loi, préparée par les mouvements universitaires de droite et signée par d'illustres parlementaires UDF-RPR, qui affichait une conception franchement maximaliste de l'autonomie des universités.

Or le projet qu'a présenté le ministre des universités dans l'amphithéâtre Poincaré de l'ancienne Ecole polytechnique, où il enseignait il y a peu, n'a pas grand-chose à voir avec le texte des députés de la majorité. Et il est nettement en retrait des directives du premier ministre.

« *Le projet*, a déclaré M. Devaquet, *vise à donner, de façon concrète, une certaine quantité d'autonomie aux universités.* » Il ajoute aussitôt que l'autonomie n'est pas un cadeau mais une responsabilité, que l'Université n'est pas la propriété des universitaires mais de la nation, et que ses gestionnaires ont des comptes à rendre à la société. La marche vers l'autonomie ne peut donc être que lente et progressive. Elle nécessite un long apprentissage. Et il faudra plusieurs années d'expérimentation avant de pouvoir y accéder vraiment.

Cette démarche plus que prudente apparaît de façon manifeste sur les deux points clefs cités par M. Chirac. Non seulement le mot « sélection » n'est pas prononcé, mais le principe que tout bachelier peut accéder à l'Université est solennellement réaffirmé. Le ministre se situe résolument dans la continuité de la politique des gouvernements précédents lorsqu'il affirme que le libre accès à l'Université est « *un droit individuel et un besoin de la nation* » et que notre pays doit avoir « *le maximum d'étudiants* ».

Il reconnaît aux universités la possibilité d'établir des critères d'accès en fonction des places dont elles disposent, du type de formation suivie et des capacités des étudiants. Mais cette marge de liberté est limitée par plusieurs verrous : les recteurs devront vérifier les déclarations des universités, négocier avec elles et faire en sorte que tous les étudiants trouvent une place quelque part. D'autre part, le financement continuera d'être déterminé par le nombre d'étudiants, ce qui devrait freiner l'ardeur « sélectionniste » des établissements. Selon le ministre, cette possibilité de filtrer les étudiants ne devrait, en fait, être utilisée que par quelques universitée surchargées, notamment à Paris.

Quant aux diplômes, ils demeurent nationaux. Rien n'empêche les universités – comme c'est déjà le cas – de créer leurs propres peaux d'âne, mais à leur frais.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 12.)

16 JUIN 1946 : LE DISCOURS DE BAYEUX DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Une esquisse constitutionnelle

par BERNARD TRICOT (*)

Comment Charles de Gaulle concevait-il les relations entre le président de la République et le gouvernement quand, voici quarante ans, il expliquait aux Français de quelle Constitution le pays, libéré, en paix, mais terriblement affaibli allait avoir besoin ?

La question n'est pas purement rétrospective : s'il ne fut pas suivi à l'époque, de Gaulle put faire adopter en 1958 l'essentiel de ce qu'il avait vainement recommandé à Bayeux (le 16 juin 1946) puis à Epinal (le 27 septembre). Mais c'est un fait aussi que, devenu chef de l'Etat en 1959, confronté à l'affaire algérienne, ayant à dominer les ébranlements que ce drame suscitait dans la nation et dans l'Etat, il donna à la pratique du pouvoir un tour plus présidentiel. Ce que nous livre le discours de Bayeux n'est donc pas une pensée définitivement arrêtée, c'est une esquisse constitutionnelle qui sera plus tard, à l'épreuve des faits, infléchie sans être récusée. C'est aussi une conviction immuable : il est nécessaire « *que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique* » (1).

Rompre avec le système des partis, ne pas verser pour autant dans la dictature, s'inspirer très classiquement des principes démocratiques et libéraux qui sont les nôtres n'était certes pas tâche facile. L'issue, de Gaulle la voyait dans un régime parlementaire rénové : un chef de l'Etat jouissant d'une autorité puisée dans son élection par un collège électoral bien plus nombreux et divers que le seul Parlement ; deux Chambres dont un Sénat doté de réels pouvoirs ; un gouvernement responsable collectivement devant l'Assemblée nationale et qui serait désormais autre chose qu'une juxtaposition de délégués de partis temporairement coalisés.

Le président aurait, seul et sans contrainte, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée. La raison de ce pouvoir, telle qu'elle était exprimée, ne manque pas d'intérêt pour notre propos. De Gaulle n'évoquait nullement l'éventualité d'un désaccord entre le chef de l'Etat et cette Assemblée nationale. Il affirmait au contraire : « *La dissolution... devrait revêtir un caractère d'impartialité politique.* »

Ce n'est pas, en effet, parce qu'elle serait majoritairement favorable à telle orientation qu'il désapprouverait que le président serait en droit de dissoudre la Chambre. C'est l'incapacité de celle-ci à dégager une majorité suffisamment solide et continue qui constituerait, le cas échéant, le motif légitime d'une telle dissolution : il faut que le président ait la possibilité de dissoudre l'Assemblé élue au suffrage universel au cas où nulle majorité cohérente ne permettrait à celle-ci de jouer normalement son rôle législatif ou de soutenir aucun gouvernement : « *Nulle majorité* », « *aucun gouvernement* » : ces mots sont clairs et ils ont sûrement été pesés.

Ce qu'il dit du droit de dissolution est en parfaite harmonie avec la façon dont de Gaulle décrit les rapports qui doivent être ceux du chef de l'Etat et des ministres.

(Lire la suite page 8.)

(*) Conseiller d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République sous le général de Gaulle, de 1967 à 1969.

(1) Toutes les citations de cet article sont des extraits des discours de Bayeux et d'Epinal.

étranger

L'INSTAURATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

La décision du président Pieter Botha d'instaurer l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire sud-africain pour une durée illimitée, à compter du jeudi 12 juin à 0 heure, a provoqué la condamnation ou les *« regrets »* de l'ensemble de la *communauté internationale.*

• A WASHINGTON, le gouvernement américain a durci le ton par rapport à sa position habituelle, tout en réaffirmant son hostilité à l'adoption de sanctions économiques. Les porte-parole de la Maison Blanche et du département d'Etat ont rendu compte des *« profonds regrets »* des Etats-Unis à la suite de l'instauration de l'état d'urgence et de *« l'arrestation massive de syndicalistes noirs et de personnalités extraparlementaires »*, estimant que ces *« mesures répressives constituent une grave erreur »* qui témoignent d'un *« manque de compréhension des causes fondamentales des troubles et la violence »*. L'attitude de Pretoria, selon Washington, *« ne pourra que compromettre les possibilités de dialogue »*. Le porte-parole du département d'Etat a dit que son gouvernement était *« profondément affecté »* par la nouvelle flambée de violence à Crossroads et a fait état d'informations *« bien documentées »* sur une complicité de la police sud-africaine avec l'une des parties aux prises.

• A MOSCOU, l'agence Tass estime que les autorités sud-africaines, *« soutenues par l'administration américaine, se sont engagées dans une politique de terreur totale selon le modèle hitlérien »*. Soulignant que les manifestations contre l'apartheid ont pris *« une envergure sans précédent »*, l'agence soviétique fait référence aux arrestations et estime que *« les autorités racistes ont lancé cette rafle afin de décapiter le mouvement contre l'apartheid »*.

• A PARIS, le gouvernement français a exprimé sa *« profonde inquiétude »* et a *« réprouvé cette décision »*, qui risque d' *« entraîner une escalade de la violence et de rendre plus difficile encore l'ouverture, nécessaire d'urgence, d'un dialogue entre les différentes composantes de la société sud-africaine »*.

• A LONDRES, le Foreign Office qualifie le rétablissement de l'état d'urgence de décision *« très*

Le plaidoyer tranquille de l'ambassadeur

Les sanctions ? « *C'est l'Occident qui se suicide, pas nous. Nous, nous ne sommes pas prêts à le faire, comme le souhaiteraient les personnalités du groupe du Commonwealth.* » M. Du Plooy, ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris, qui recevait, jeudi 12 juin, plusieurs journalistes à déjeuner, est immuable : sincérité tranquille, bonne conscience en béton, talent consommé pour convaincre, émouvoir, esquiver. Chevelure blanche qu'il rejette sans arrêt en arrière, de la main, visage brique, ce descendant de huguenots français, dont la mère était britannique, est un vieux routier du combat inégal que *mène son pays pour légitimer* l'apartheid aux yeux de l'opinion internationale. Enfin, corrige-t-il, « *ce que vous appelez l'apartheid* ».

Ambassadeur en France depuis septembre 1981, M. Du Plooy est habitué à l'incompréhension auquel *il se* heurte, blasé presque. L'état d'urgence ? Il ne prononce pas le mot, mais on comprend bien que, dans son esprit, ce n'est qu'une péripétie de plus, c'est « *la réponse politique du gouvernement face à une action politique de ses adversaires* », la réponse de n'importe quel gouvernement face à un « *défi de violence* ». Là, de toute façon, n'est pas l'essentiel. M. Du Plooy est un « réformiste », « *comme* [illegible] *Botha* [illegible] président, [illegible] *de dialogue* ». Hélas [illegible] communauté internationale, à force de critiquer l'Afrique du Sud, de prendre contre elle des sanctions, ruine les forces du changement. Si au moins ceux qui se mêlent de donner des leçons à son pays parlaient en connaissance de *cause ! S'ils savaient que l'apartheid* « *n'existe plus à 90 %* », qu'il n'en reste qu'une différence dans « *le niveau d'instruction* » entre Blancs et Noirs, que du reste le gouvernement de Pretoria s'emploie à faire disparaître, et le Group Areas Act (qui organise l'habitat séparé en fonction de la couleur de la peau). Mais, justement, le Group Areas Act, au début, ce n'était pas « *une discrimination bête* », puisqu'il s'agissait de tenir compte des « *différences religieuses* ». Les musulmans, par exemple, « *voulaient avoir leur quartier* ».

Dialoguer ? Mais avec qui ?

Dialoguer ? Bien sûr, mais avec qui ? Nelson Mandela ? Comme la plupart des dirigeants de l'ANC, il est « *communiste* ». Comment parler avec des gens qui viennent à la table de discussion avec un « *pistolet* » ? L'évêque Tutu ? « *C'est un homme très étrange, parfois, je me dis qu'il est très peu chrétien. Il dit qu'il ne représente pas l'ANC, mais il parle comme l'ANC.* » Alors qui ? Buthelezi, le chef du Kwazulu ? C'est déjà mieux. Avec lui, avec les neuf autres chefs de tribu, pourrait peut-être s'ébaucher cette Constitution prévoyant « *une espèce de fédération où on prendrait en compte les Etats préexistant à l'arrivée des Blancs* ». Les Blancs qui sont chez eux en Afrique du Sud, au même titre que les Noirs : « *Nous, nous n'avons pas* [à la différence des Européens qui ont colonisé le reste de l'Afrique] *la possibilité de partir ailleurs, nous sommes obligés de rester là.* »

Suit une dénégation : ce n'est pas l'armée sud-africaine qui est à l'origine du raid lancé le 5 juin contre le port angolais de Namibe. « *Ce n'est pas notre façon de faire les choses* », dit M. Du Plooy. Il tient à mettre en garde, en Occident, ces « *Européens et Américains* » qu'il considère comme « *des gens douteux* » : isoler complètement l'Afrique du Sud par des sanctions économiques, ce serait mettre en péril les économies de la moitié des pays africains : car, aujourd'hui, « *tous* » commercent avec Pretoria. Dès lors, les pays occidentaux qui commercent avec l'Afrique se « *suicideraient* » économiquement.

Leurs divisions quant à l'opportunité des sanctions envers Pretoria ne montrent-elles pas que, sur ce point au moins, les arguments de M. Du Plooy ont porté.

LAURENT ZECCHINI.

Le durcissement de Pretoria

(Suite de la première page.)

M. Botha a déploré que les deux textes répressifs actuellement en cours d'examen devant les trois Chambres du Parlement n'aient pu être adoptés avant le dixième anniversaire du soulèvement de Soweto, le 16 juin. Un retard dû à la réticence des Chambres indienne et métisse. Le premier texte doit permettre au ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, de déclarer à discrétion « zone d'émeutes » *les régions en proie* à une agitation, conférant ainsi aux forces de sécurité les mêmes pouvoirs qu'en période d'état d'urgence. Le second doit donner la possibilité aux représentants de l'ordre d'arrêter et de détenir pendant six mois, de façon préventive, toute personne susceptible de troubler la paix civile. Et cela sans que les autorités judiciaires aient leur mot à dire.

Ne disposant pas de ces nouvelles armes, le chef de l'Etat a donc décidé, à compter du 12 juin à zéro heure, de déclarer à nouveau l'état d'urgence pour faire face « *à la plus puissante démonstration pour mettre la classe dirigeante à genoux* », a-t-il déclaré, en citant un document de l'ANC (Congrès national africain) à propos de l'anniversaire du 16 juin. Il a accusé l'ANC, l'UDF (Front démocratique uni) « *et autres radicaux et anarchistes* » d'avoir préparé « *des actes de sabotage et de terreur* ». « *C'est de la propagande de pacotille*, a ajouté M. Botha, *de croire que les actes de résistance se dérouleront pacifiquement.* »

Plusieurs centaines d'arrestations

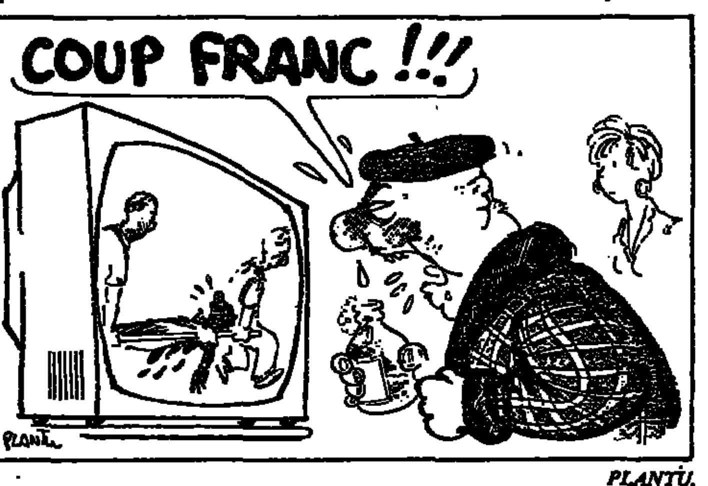
Dès les premières heures de la journée de jeudi, des rafles ont été opérées au domicile et dans les bureaux des dirigeants des mouvements anti-apartheid. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et il est interdit, en vertu du régime d'exception, de publier leurs noms et de révéler leurs lieux de détention. Les mandats d'arrêt ne sont plus nécessaires. En vertu des nouvelles dispositions, toute personne, où qu'elle puisse se trouver, dont la police estime qu'elle met en danger la sécurité et l'ordre public, les biens et les personnes, peut être interpellée « *et doit être avertie que la force sera utilisée si l'ordre n'est pas immédiatement exécuté* ».

La première période d'emprisonnement de quatorze jours peut être prolongée sur simple notification aux responsables pénitentiaires. Les visites ne sont permises qu'après autorisation du commissaire de police. En cas de « mauvaise conduite », les détenus sont passibles d'isolement total, de punitions corporelles ou de privation de nourriture. Les perquisitions sont autorisées à tout moment du jour et de la nuit, sans aucune restriction.

La presse est soumise à une sévère réglementation. Il est désormais interdit de filmer, de photographier ou de rapporter les événements troublant l'ordre public, qu'il s'agisse de grèves, de boycottages ou des activités des forces de l'ordre, sans une permission spéciale. Il est également prohibé pour toute publication de reproduire des déclarations considérées comme subversives, sous peine de saisie. Cette mesure s'applique aux correspondants de la presse étrangère (1).

L'état d'urgence permet aussi de décréter le couvre-feu. Tout policier est dorénavant présumé avoir agi de bonne foi. Les contrevenants aux nouvelles règles sont passibles d'une amende de 60 000 F ou d'un emprisonnement maximum de dix ans.

Le nouvel état d'urgence affecte tout le territoire, alors que celui décrété le 21 juillet 1985 n'en couvrait qu'une partie (trente-six circonscriptions judiciaires sur deux cent soixante-cinq). Beaucoup plus rigoureux, il permettra de bâillonner toute opposition sous quelque forme qu'elle se manifeste, en attendant que le pouvoir se dote de la législation nécessaire.



PLANTU.

Dans son allocution au Parlement, le président de la République a reconnu que la violence avait augmenté et que « *la sécurité de l'Etat pouvait être mise en cause* ». « *Aucun gouvernement responsable*, a-t-il déclaré, *ne peut permettre le désordre prolongé des activités politiques et économiques normales dans un pays par des actions violentes extra-parlementaires* ». Il a fait référence exclusivement à la violence des Noirs contre les Noirs, indiquant qu'entre le 1er mars et le 5 juin « *deux cent quatre-vingt-quatre avaient été tués par les radicaux, les soi-disant « camarades », et cent soixante-douze d'entre eux avaient péri par la méthode barbare du « collier »* (un pneu arrosé d'essence et enflammé autour du cou de la victime), cette violence inter-raciale, qui a provoqué, selon M. Botha, la destruction partielle ou totale de mille cent vingt-cinq maisons, de trois cent quarante-sept bâtiments commerciaux et de onze églises.

« Une clique marxiste »

« *Il est évident*, pour le chef de l'Etat, *que les révolutionnaires noirs ne jouissent pas du soutien spontané de la majorité de la communauté, et qu'ils ont recours à ces méthodes d'intimidation pour contrôler la situation. Ces révolutionnaires*, a-t-il ajouté, *sont contrôlés par une clique puissante typique des marxistes et qui n'est intéressée que par la prise du pouvoir de façon violente.* » M. Botha s'est efforcé de démontrer, document à l'appui, que l'Afrique du Sud était victime d'un complot communiste fomenté par le SACP (South African Communist Party), obéissant aux ordres de l'Union soviétique et dont l'ANC est « *d'évidence le front* ». Il a réaffirmé qu'il n'était pas question de négocier avec une organisation qui n'avait « *aucun désir d'apporter la paix* ». « *Dans ce climat de violence croissante, il n'est pas possible pour une majorité raisonnable de continuer de chercher une solution pacifique et démocratique.* » Cette prise de position confirme les conclusions des « sept sages » du Commonwealth, selon lesquelles « *le gouvernement sud-africain n'est pas prêt à négocier..* »

Quelles conséquences aura, sur le plan international, la réinstauration de l'état d'urgence, levé il y a à peine plus de trois mois, le 7 mars ? La pression va sans doute s'accentuer. Le président Botha en a conscience, mais il a précisé que « *toutes les implications et le prix à payer avaient été pris en considération* ». Il a adressé un avertissement aux Etats-Unis, qualifiant l'appel aux sanctions de « *geste politique cynique destiné à acheter les voix des Noirs américains, au détriment de la création d'emplois pour les Noirs sud-africains* ».

A l'échelle nationale, les pouvoirs exceptionnels dont vient de se doter le régime de Pretoria pour faire face à la montée des périls vont-ils lui permettre de mater la révolte ? Le précédent état d'urgence décrété pendant sept mois et demi n'a pas apporté de remèdes aux troubles du pays. Au contraire, les émeutes se sont amplifiées et le nombre des victimes quotidiennes n'a cessé de s'accroître. Plus de mille sept cents Noirs ont déjà péri au cours des vingt-deux derniers mois. Au cours de cette période, la contestation d'un régime qui ne peut trouver d'autres solutions à ses problèmes qu'en accentuant la répression n'a connu aucun répit.

« Un bain de sang »

Pourtant, les autorités sud-africaines avaient reconnu que la déclaration de l'état d'urgence de juillet dernier avait considérablement altéré la crédibilité de l'Afrique du Sud et terni la confiance des investisseurs étrangers. Cela avait provoqué une chute catastrophique du rand, la monnaie nationale, et contribué au non-renouvellement des lignes de crédit des banques américaines. C'est précisément pour éviter ce genre d'inconvénient que le gouvernement souhaite introduire une nouvelle loi pour instaurer, de façon plus discrète, un état d'urgence camouflé. La précipitation des événements et surtout les inquiétudes des parlementaires indiens et métis ne lui en ont pas laissé le temps.

Il est douteux que le nouveau régime d'exception permette de résoudre la crise, même si l'ampleur des moyens mis en œuvre dès le premier jour peut étouffer dans l'œuf toute velléité de résistance. La fuite en avant et le refuge dans des lois draconiennes ne permettent pas de répondre aux véritables défis que lance la communauté noire. Un jour ou l'autre, le gouvernement devra sans doute apporter une réponse à la question fondamentale du partage du pouvoir avec les chefs reconnus des mouvements anti-apartheid, et notamment l'ANC. La « révolution » n'en est qu'à ses débuts et la guerre civile n'a dévoilé qu'une infime partie de ses horreurs. Comme l'ont écrit les représentants de la mission de paix du Commonwealth, « *le coût en vies humaines pourrait se chiffrer par millions* ». Comment éviter ce qui pourrait être, selon eux, « *le pire bain de sang depuis la deuxième guerre mondiale* » ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

(1) Jeudi soir, la police a fait irruption dans l'imprimerie de l'hebdomadaire *Weekly Mail* et a saisi les exemplaires de ce journal qui avait été lancé par des rédacteurs du *Rand Daily Mail*, fermé le 30 avril 1985. Cette publication a été considérée par le pouvoir comme « *subversive* ».

• *Une cérémonie contre l'apartheid à Notre-Dame de Paris.* – L'archevêque de Paris, le cardinal Jean-Marie Lustiger, présidera une réunion de prières pour la paix et le respect des droits en Afrique du Sud, le dimanche 15 juin, à 17 h 30, à Notre-Dame de Paris. Le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, assistera à cette cérémonie, marquant le dixième anniversaire des massacres de Soweto.

Demain dans « le Monde »
IL Y A DIX ANS LES ÉMEUTES DE SOWETO

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

EN AFRIQUE DU SUD

décevante », tandis que Mme Thatcher assure : *« Nous ne devons pas fermer la porte au dialogue. »*

● A BONN, le gouvernement ouest-allemand a *« désapprouvé »* la décision de Pretoria qu'il a apprise avec *« inquiétude et émotion »*.

● A STOCKHOLM, le ministre suédois des affaires étrangères se dit *« consterné »* par les *« méthodes brutales, répressives et provocatrices du régime de l'apartheid »*.

● A VIENNE, le gouvernement autrichien craint une *« escalade plus grave de la violence »*.

● A OTTAWA, on annonce de nouvelles mesures *« pondérées »* sur les plans diplomatique, économique et humanitaire, pour lutter contre l'apartheid. Ainsi, les attachés d'ambassade sud-africains au Canada pour la science, les mines, le travail et l'agriculture se voient retirer leurs accréditations.

● A LA HAYE, les douze pays de la Communauté européenne ont annoncé que leurs ambassades à Pretoria seront fermées vingt-quatre heures *« pour raisons de sécurité »* lundi 16 juin, jour du dixième anniversaire des émeutes de Soweto, sur proposition du gouvernement de Bonn. Le Canada s'est associé à cette décision.

● A NEW-YORK, le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a exprimé ses *« regrets »* à l'ambassadeur sud-africain à l'ONU et a appelé les autorités de Pretoria à observer le *« maximum de retenue »* à l'occasion du 16 juin. A la demande du groupe des pays africains de l'ONU, le Conseil de sécurité se réunira vendredi 13 juin pour célébrer l'anniversaire de Soweto. De son côté, l'Angola a décidé de saisir le Conseil de sécurité à propos du récent raid – que les Sud-Africains nient avoir mené – contre le port angolais de Namibe.

● EN AFRIQUE DU SUD, la télévision a annoncé, jeudi soir, qu'environ un millier de personnes avaient été arrêtées, parmi lesquelles, selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont le siège est à Bruxelles, quatorze dirigeants syndicaux. – *(AFP, Reuter AP, UPI.)*

Le refus de toute sanction par Mme Thatcher menace l'unité du Commonwealth

De notre correspondant

Londres. – S'agissant de l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, qu'il le veuille ou non, joue un rôle-clé. Au cours de la même journée, l'instauration de l'état d'urgence et la publication, à Londres, du rapport du comité des « sages » du Commonwealth ont soudain rendu plus délicate la position du premier ministre britannique qui, jusqu'à présent, s'évertuait à éviter des sanctions économiques internationales contre le régime de Pretoria. Tant en Grande-Bretagne qu'à l'étranger, Mme Thatcher est soumise à de fortes pressions auxquelles il lui sera difficile de résister.

La « Dame de fer » va-t-elle pour autant modifier son attitude ? Elle s'est bien gardée, jeudi soir, de donner la moindre indication à ce sujet. Aux Communes, harcelée par les critiques virulentes de l'opposition et les questions inquiètes d'une partie de la majorité conservatrice, Mme Thatcher s'est contentée de déclarer : *« Bien sûr, nous condamnons l'apartheid, mais nous continuons de croire qu'il ne faut pas fermer la porte de la négociation. L'approche de groupe des « sages » visant à promouvoir le dialogue et à arrêter la violence est la bonne. Bien sûr, nous allons étudier attentivement le rapport et consulter nos partenaires européens ainsi que ceux du Commonwealth. C'est ainsi qu'il convient de procéder, au lieu de se précipiter pour tirer des conclusions hâtives. »* Le chef de la diplomatie britannique, Sir Geoffrey Howe, n'en a pas dit plus. Sachant qu'il n'aura pas la tâche facile dans les semaines et les mois à venir au sein du Commonwealth et aussi de la Communauté européenne (dont la Grande-Bretagne va prendre, en juillet, la présidence), il a seulement laissé entendre que son gouvernement voulait gagner du temps malgré les multiples pressions – ou à cause d'elles.

Des investissements menacés

« Il nous faut le temps de prendre en considération ce rapport, a-t-il dit. *Début août, il y aura la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth et nous verrons alors s'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures. »* Puis le secrétaire au Foreign Office n'a pas manqué de rappeler la position que défend inlassablement le cabinet britannique : *« Un boycottage économique n'est pas efficace, comme l'expérience l'a montré. »* En parlant d'*« expérience »*, Sir Geoffrey Howe pense notamment à l'exemple, dans les années 70, de la Rhodésie (devenue Zimbabwe). Le gouvernement blanc d'alors avait réussi assez aisément à contourner les sanctions prises contre lui.

Mais le comité des « sages » juge qu'il n'y a plus d'autres solutions, si l'on veut éviter un bain de sang. Le ton dramatique des auteurs du rapport ne fait qu'accentuer l'embarras de Mme Thatcher, qui, désormais, est mise au pied du mur, puisque la création du comité, en octobre dernier, était pour elle un moyen d'empêcher la majorité des pays du Commonwealth de se prononcer immédiatement pour des sanctions. De surcroît, on a remarqué que, au cours de la conférence de presse, les commentaires amers faits par M. Malcolm Fraser, ancien premier ministre australien, s'adressaient notamment au gouvernement britannique, même si c'était de manière implicite. Brossant un tableau très sombre de l'avenir, M. Fraser a lancé un avertissement aux *« pays occidentaux »*. Ceux-ci, selon lui, risquent de s'aliéner le gouvernement noir qui, immanquablement, verra tôt ou tard le jour en Afrique du Sud.

D'après les prévisions de M. Fraser, ce gouvernement ne pourra être qu'*« extrémiste »* et nationalisera la totalité des intérêts occidentaux. *« Ceux de la Grande-Bretagne, par exemple, seront ainsi anéantis »*, a-t-il pris soin d'ajouter. C'est là un argument qui ne peut que renforcer les préoccupations grandissantes de certains milieux conservateurs britanniques. La Grande-Bretagne est, de loin, le premier investisseur étranger en Afrique du Sud (environ 12 milliards de livres). Quatre cents sociétés britanniques possèdent une ou plusieurs filiales au pays de l'apartheid. Bien qu'assez réservé par rapport à ses collègues, un autre membre du comité, un Britannique, ancien ministre conservateur, lord Barber, a déclaré qu'il n'était pas *« contre des mesures plus sévères, quelles qu'elles soient »*.

Une « tête de cochon »

Mme Thatcher ne peut ignorer de tels points de vue. Le premier ministre doit aussi compter avec l'avertissement lancé jeudi soir lors d'une interview télévisée par le président Kaunda, de Zambie. Laissant planer la menace à peine voilée, il a fait allusion à la vive impatience des chefs de nombreux pays du Commonwealth, en Afrique australe mais aussi ailleurs, en Inde notamment. Il a déclaré que le Commonwealth allait au-devant de *« troubles graves »* si une action énergique n'était pas décidée bientôt.

Le Commonwealth en voie d'éclatement ? Ce n'est pas la première fois qu'on redoute le départ de plusieurs Etats. L'institution, qui a déjà perdu beaucoup de sa cohésion sinon de sa raison d'être, ne s'en remettrait pas. Un tel événement causerait un tort considérable à Mme Thatcher en Grande-Bretagne, d'autant qu'actuellement le Parti conservateur est en perte de vitesse et que la cote du gouvernement est en baisse constante depuis des mois. L'opposition, une fois encore, profite de l'occasion et joue sur la réputation d'obstination qui maintenant, dans les domaines les plus divers, nuit à Mme Thatcher.

Porte-parole du Parti travailliste pour les affaires étrangères, M. Denis Healey s'était permis, mercredi, de dire devant le Parlement qu'à propos de l'Afrique du Sud Mme Thatcher faisait la *« tête de cochon »*. Il a accusé le premier ministre, dans cette affaire, de *« diviser la CEE »* et de *« briser le Commonwealth »*. Au cours de ce premier débat, un groupe de cinquante députés conservateurs a déposé une motion pour s'opposer à des sanctions, mais on a noté que plusieurs autres députés de la majorité ont pris la parole pour exprimer leurs doutes sur le bien-fondé de l'attitude gouvernementale. Ce sont deux conservateurs qui, pour se rassurer, ont amené un ministre (secrétaire d'Etat) du Foreign Office à préciser que des contacts discrets ont été établis avec des représentants de l'ANC, le principal mouvement de résistance au régime de Pretoria, bien que cette organisation n'ait pas renoncé à la violence.

Le premier ministre sait donc parfois faire une entorse à ses principes, et cela laisse aux conservateurs modérés l'espoir que Mme Thatcher pourrait finalement montrer qu'elle n'est pas le *« dernier protecteur de l'apartheid »*, comme l'affirme M. Healey.

FRANCIS CORNU.

Inquiétude croissante dans les milieux d'affaires

Si la proclamation de l'état d'urgence en Afrique du Sud a « consterné » les Occidentaux, elle a fait monter d'un cran la nervosité des milieux d'affaires, qui voient mal comment le pays pourra éviter une nouvelle crise financière. La baisse du rand et des actions sud-africaines, la nouvelle hausse du platine n'en ont été que les premières illustrations. Après avoir plongé de plus d'un point à l'ouverture, le rand commercial, utilisé pour la majorité des transactions avec l'étranger, s'est un peu raffermi, clôturant, le 12 juin, à 36,50 cents.

Mais ce sont sans doute les réactions sur le platine dont l'Afrique du Sud assure 85 % de la production mondiale qui ont été les plus vives. Alors que le métal blanc était déjà au plus haut depuis près de trois ans à 444 dollars l'once, la décision du gouvernement d'instaurer l'état d'urgence lui a immédiatement fait gagner 6 dollars à 450. L'or a réagi moins vivement dans la mesure où il existe actuellement d'importants stocks mondiaux et où la part sud-africaine dans la production mondiale ne représente que... 55 %. Mais l'inquiétude demeure, générale, les marchés craignant que les négociations salariales dans les mines où les contrats expirent le 1er juillet ne débouchent sur de nouvelles perturbations.

Les déclarations du gouverneur de la Banque centrale, M. Gerhard de Kock, n'ont pas réussi à calmer les appréhensions. S'il a affirmé que l'institut d'émission n'entendait pas recourir, comme en août 1985, à une suspension des opérations sur le rand ou à l'instauration d'un contrôle des changes, les analystes continuent de penser que Pretoria risque avant longtemps d'être confronté à de sérieux problèmes de liquidités. Inquiets de la montée de la violence et poussés par les mouvements anti-apartheid, les investisseurs étrangers sont de plus en plus nombreux à limiter leurs opérations sud-africaines, voire à les abandonner totalement. Et si le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne, qui importe chaque année quelque 1,5 milliard de dollars, refuse à s'engager sur la voie des sanctions économiques réclamées par une partie de l'opinion publique britannique comme par les « personnalités éminentes du Commonwealth », qui viennent de remettre un rapport sévère, le gouvernement Botha se trouve confronté à une situation difficilement tenable.

L'inflation, qui a atteint un record de 20,7 % l'an dernier, exigerait des mesures monétaires et fiscales rigoureuses. La situation sociale en limite sérieusement la mise en œuvre. Les économistes évaluent à quelque 30 % de la population active noire, soit plus de 3 millions, le nombre des chômeurs et l'accroissement de 2 % du niveau de vie général dans le pays paraît de plus en plus difficile à sauvegarder. Nombreux sont ceux désormais qui annoncent une récession pour les prochaines années. Autant dire que les choix économiques s'annoncent presque aussi ardus que les choix politiques. D'autant que Pretoria s'est engagé, lors de l'accord signé à Londres en février dernier, à rembourser 2,2 milliards de dollars à ses créanciers d'ici à avril 1987.

F. Cr.

DIPLOMATIE

« Le traité SALT-2 n'existe plus »

déclare le porte-parole de la Maison Blanche

La Maison Blanche a catégoriquement affirmé jeudi que *« le traité SALT-2 n'existe plus »*, tout en se déclarant encouragée par la multiplication de propositions soviétiques dans le domaine du désarmement.

La mise au point du porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, faisait suite aux propos tenus mercredi soir par le président Ronald Reagan lors d'une conférence de presse *(le Monde* du 13 juin). M. Speakes a reconnu que les explications données par M. Reagan de sa décision sur SALT-2 avaient suscité une certaine *« confusion »*. Si les Etats-Unis sont amenés à l'avenir à démanteler certaines armes stratégiques, a-t-il ajouté, cela sera fait *« pour d'autres raisons que SALT-2 »*, et notamment en fonction du comportement de l'Union soviétique aux négociations sur le désarmement de Genève.

Un autre responsable de la Maison Blanche a ensuite expliqué que la décision d'installer des missiles de croisière sur un cent trente et unième bombardier stratégique avait bien été prise de façon définitive. Toutefois, selon lui, la question de savoir si cette mesure sera compensée par le retrait d'autres armes stratégiques reste ouverte.

Les propositions soviétiques discutées à Vienne

En même temps M. Speakes a jugé *« très intéressant »* le fait que *« les Soviétiques sont au moins en train d'aller de l'avant avec un certain nombre de propositions dans plusieurs secteurs du contrôle des armements »*. Trois plans soviétiques ont en effet été annoncés ou rendus publics en vingt-quatre heures : celui de réduction des forces et des armements en Europe adopté par le pacte de Varsovie à Budapest, un plan de « paix des étoiles » rendu public jeudi par l'agence Tass, qui propose au secrétaire général de l'ONU une *« organisation spatiale mondiale »* pour la *« conquête de l'espace »* ce programme avait déjà formulé en août dernier pour faire pièce au programme américain dit de « guerre des étoiles » (IDS).

Enfin, une troisième proposition concernant le désarmement nucléaire et spatial a été présentée par les Soviétiques à la conférence de Genève sur les armes stratégiques : il y a quelques jours, M. Reagan a confirmé son existence mercredi.

Les propositions du numéro un soviétique sur une réduction des forces conventionnelles de l'Atlantique à l'Oural ont créé un certain désarroi, jeudi 12 juin, à la séance hebdomadaire des négociations MBFR de Vienne, où aucun délégué n'était en mesure de préciser quel pourrait être leur impact sur ces discussions, dans l'impasse depuis treize ans.

Un diplomate occidental a déclaré à l'AFP que l'appel de Budapest proposant notamment de réduire de 100 000 à 150 000 personnes les effectifs des deux alliances militaires dans un ou deux ans était peut-être *« une manœuvre de propagande pour détourner l'attention de Vienne, où l'Est n'a toujours pas répondu à la proposition de l'OTAN du 5 décembre 1985 »*. L'OTAN et le pacte de Varsovie ne sont toujours pas parvenus à se mettre d'accord sur une réduction limitée concernant 5 000 soldats américains (l'Est a demandé le retrait de 6 500 Américains) et de 11 500 Soviétiques.

Cet accord, pourtant très limité, achoppe toujours au problème du contrôle et de la vérification d'un éventuel retrait de troupes. En décembre dernier, l'OTAN avait prévu toute une série de mesures de vérification, allant de la création de postes de contrôle permanents par lesquels devraient passer les troupes qui seraient retirées à la possibilité pour chaque partie d'effectuer sur place trente inspections par an durant les trois années suivant ce retrait.

Dans sa contre-proposition du 20 février dernier, le pacte de Varsovie reprenait certains points du projet de l'OTAN, mais introduisait des notions très restrictives, jugées *« totalement inacceptables »* par les Occidentaux, en matière de contrôle. On fait valoir aussi à Vienne que les négociations MBFR n'embrassent officiellement que la zone centrale des deux blocs (Benelux et RFA d'un côté, RDA, Pologne et Tchécoslovaquie de l'autre) et non pas la Grande Europe évoquée à Budapest.

A Genève, où la conférence du désarmement réunie sous l'égide de l'ONU étudie plus spécialement le problème des armes chimiques, M. Donald Lowitz, délégué américain, a déclaré, jeudi, que les Etats-Unis envisagent d'intensifier leurs négociations bilatérales avec l'URSS sur les armes chimiques, mais qu'ils ne seront pas partie à un accord qui ne serait pas *« complet, équitable et garanti d'un strict contrôle »*. Selon M. Lowitz, les propositions formulées le 22 avril par l'URSS sur l'interdiction des armes chimiques ne sont pas assez complètes et les Etats-Unis attendent toujours des réponses claires sur deux points : les procédures de contrôle et les garanties du respect de l'accord. C'est pourquoi, a-t-il expliqué, la délégation américaine va proposer aux Soviétiques un calendrier de rencontres bilatérales.

Un vote du Parlement européen

Les appels invitant le président Reagan à continuer d'observer les accords SALT se multiplient :

A Washington, la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants a approuvé jeudi par vingt-neuf voix contre onze une résolution en ce sens. Quatre de ses dix-sept membres républicains se sont joints aux démocrates pour soutenir cette résolution.

Enfin, à Strasbourg, le Parlement européen a dénoncé jeudi l'intention déclarée des Etats-Unis de *« violer unilatéralement »* le traité SALT-2 et a invité ce pays ainsi que l'Union soviétique à respecter les dispositions des traités existants et à mettre fin à la production et au stockage d'armes chimiques en Europe. La résolution, présentée par le groupe socialiste et soutenue par les communistes et les écolo-pacifistes, a recueilli cent trente-sept voix pour, cent cinq contre et une abstention. – *(AFP.)*

UN LIVRE DE MAURICE BERTRAND

Refaire l'ONU ?

« Y a-t-il un moyen quelconque de délivrer l'humanité de la menace de la guerre ? Tout le monde sait que, compte tenu de l'état d'avancement de la science moderne, ce problème est devenu une question de vie ou de mort pour la civilisation que nous connaissons. Cependant, en dépit de tout le zèle déployé, toute tentative de solution s'est terminée par une lamentable faillite. » L'homme qui écrit ces lignes, en 1932, c'est-à-dire avant le naufrage officiel de la Société des nations, et à plus forte raison avant la naissance de l'ONU, n'est pas n'importe qui : il s'agit d'Albert Einstein. Et son correspondant non plus, à qui il demande son avis sur la solution : c'est Sigmund Freud – qui répondra deux mois plus tard par des considérations pessimistes et embarrassées sur les rapports de la violence et du droit.

C'est par l'évocation de cette correspondance, moins connue que les deux épistoliers, que s'ouvre le petit essai que Maurice Bertrand, membre de la Cour des comptes française depuis 1945, mais qui a passé dix-sept ans au corps d'inspection de l'ONU à Genève, vient de consacrer à l'ONU, après s'être signalé, l'an dernier, par un rapport qui fit quelque bruit dans ce paradoxal Landerneau international, sous le titre de *« Contribution à une réflexion sur la réforme des Nations unies »*, formulation dont la prudence très « onusienne » ne doit pas masquer la salubre franchise.

Il faut rendre à son livre, dont la grave crise financière de l'ONU accroît encore l'actualité, plusieurs hommages. D'abord celui – et, compte tenu du sujet, le compliment n'est pas mince – de l'agrément de lecture.

Ensuite, Maurice Bertrand n'est pas de ceux qui, après avoir longtemps vécu à l'intérieur d'un organisme, se croient obligés de le dénigrer tardivement, ou, au contraire, de jouer les thuriféraires. L'ONU, explique-t-il en substance, c'est tout de même fantastiquement mieux que rien. Mais l'édifice repose sur un certain nombre de données fausses – ou devenues telles au fil des décennies. La paix n'a pas été garantie, en tout cas au niveau régional; les structures onusiennes se sont incroyablement compliquées ; les procédures de travail, souligne-t-il cruellement, sont souvent marquées par le *« verbalisme »*, l'*« irréalisme »*, l'*« obligation d'avoir à faire semblant »*, qui a *« finalement trompé tout le monde »* ; et, peut-être plus que tout, l'économie mondiale a beaucoup changé en ces quarante années. Au point qu'il faudrait créer un « Conseil de sécurité économique », d'une importance et d'un prestige au moins égaux à ceux de l'autre.

Aucune des questions embarrassantes que l'on peut se poser à propos du système des Nations unies n'est esquivée. En particulier celle de savoir si le principe démocratique « un Etat, une voix » n'a pas finalement nui de façon dramatique à l'organisation; ou celle qui concerne le degré réel de volonté politique des pays membres de contribuer au maintien de la paix. Sans parler – ou plutôt en en parlant, justement – de ces représentations de la paix si étroitement confondues avec le maintien de l'ordre mondial existant qu'elles finiraient, en certains endroits, par justifier la guerre !

L'ouvrage s'achève par un entretien de l'auteur avec Joëlle Kuntz, jadis spécialiste de politique étrangère au *Matin*, sur le rôle que la Suisse – le livre est publié à Genève – pourrait jouer à cet égard. Mais la sévérité de certains constats ne doit pas faire oublier la tonalité globalement positive de l'ouvrage : la paix, ce sera difficile, et ce sera encore long, mais cela reste possible. Si l'ONU était à refaire... Mais ne l'est-elle pas, justement ?

B. B.

★ *Refaire l'ONU ! Un programme pour la paix*, de Maurice Bertrand, Editions Zoé (Genève), 128 pages.

EUROPE

Italie

AU PROCÈS DE PALERME

Les « fous » de la Mafia

Palerme (*AFP*). – Il existe, dans les prisons siciliennes, une véritable *« industrie de la folie »*, gérée par la Mafia. L'accusation a été lancée, jeudi 12 juin, au procès de Palerme par l'un des « mafiosi » repentis, Vincenzo Sinagra.

Petit tueur au service du clan des Marchese, Vincenzo Sinagra a reconnu avoir assassiné cinq *« petits voleurs »* coupables d'avoir opéré à Palerme sans l'autorisation du clan. *« Ils furent enlevés et étranglés. Et puis, on a mis leur corps dans des bidons contenant de l'acide et on les a jetés à la mer »*, a raconté Sinagra.

Arrêté en 1982, il s'est « repenti » et a parlé : pour libérer sa conscience, a-t-il expliqué au *président de la cour, et aussi par* peur de la Mafia.

Il a rencontré la folie – simulée – dès son entrée à la prison. *« Une délégation de mafieux est venue nous conseiller de faire semblant d'être fous. L'avocat lui aussi, Salvatore Chiaracane, nous a dit de faire les fous. »* Suivant ces conseils, Vincenzo Sinagra répétait donc obstinément : *« Je veux aller à la pêche. »* Ses cousins, arrêtés en même temps que lui, hurlaient : *« Je veux maman ! »* et *« Je veux mon bateau ! »*.

La folie se corsait parfois. *« Un jour, les mafieux nous ont avertis que les magistrats arrivaient et nous ont dit de nous mettre nus. Il y avait deux femmes parmi les magistrats, dès qu'elles nous ont vus tout nus, elles se sont sauvées. »*

Sinagra est expédié dans le centre de détention d'aliénés de Naples. *« Les mafieux me dirent de contacter un gars de Palerme qui faisait semblant de se prendre pour un prêtre. »* Un personnage important dans le « milieu ». Sinagra le « fou » va alors se « confesser » au « prêtre »...

Un seul inconvénient : *« Je n'arrivais pas bien à faire le fou,* dit-il. *Mes cousins y arrivaient mieux que moi. »* Au bout de douze jours, les médecins napolitains le déclarent sain d'esprit et le renvoient à la prison de l'Ucciardone, à Palerme. Le « prêtre », à Naples, ne l'a pas aidé comme promis, se plaint-il alors aux « anciens » de Palerme.

« Ils me répondirent que je ne simulais pas bien la folie, que je devais insister, sinon je risquais ma peau. Mais je n'y arrivais pas. » Cette incapacité lui ôte la position juridique enviée d'« irresponsable ». Dans le même temps, ses « amis » mafieux l'inquiètent. *« Mes cousins me dirent qu'ils étaient, eux, des « hommes d'honneur »* (affiliés officiellement à un clan mafieux), *et que, moi, je n'étais rien. J'ai eu peur, j'ai pensé qu'ils allaient me tuer dès que nous sortirions de prison. »*

Un accord de coopération contre le terrorisme a été mis au point lors de la visite de M. Pandraud

De notre correspondant

Rome. – M. Oscar Luiggi Scalfaro, ministre de l'intérieur italien, rayonnait, le jeudi 12 juin, en annonçant à la presse que son collègue français, M. Robert Pandraud, venait, lors de leur entretien, d'accepter le principe de la signature d'*« un accord écrit, technique et politique, en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité »*. C'est là une très ancienne revendication de Rome à laquelle Paris avait jusqu'à présent refusé de répondre.

Pure satisfaction politique accordée à un gouvernement italien qui s'irritait que la France semblât mettre en doute le caractère démocratique de la lutte qu'il avait dû mener en son temps contre le terrorisme ? *Dans la délégation française*, on semblait vouloir nettement réduire la portée du futur accord. *« Nous avons en tout premier lieu constaté l'état très positif des rapports bilatéraux dans le domaine de nos services »*, a expliqué M. Pandraud.

On a demandé à M. Pandraud si le futur document (qui devrait être signé « vite ») menace les quelque deux cents militants d'extrême gauche réfugiés en France après la déconfiture des « années de plomb », et dont l'universitaire, M. Toni Negri, condamné ici à trente ans de prison, est la figure de proue. Le ministre a affirmé que le thème n'avait même pas été abordé. Le gouvernement italien ne lui avait donc pas remis, comme à son accoutumée, une liste des indésirables ? Non. Les mesures à prendre envers les enfants yougoslaves utilisés en France et en Italie par des adultes sans scrupules comme voleurs à la tire, voilà plutôt, selon M. Pandraud, l'un des vrais *« problèmes spécifiques »* sur lesquels on s'est attardé.

M. Scalfaro, lui, mit les points sur les « i ». *« Les éventuelles extraditions de ressortissants italiens condamnés par les tribunaux de leur pays sont du ressort exclusif de la justice »*, non des polices ni de leurs ministres. Mais, ajouta-t-il, *« J'ai l'idée d'une politique plus ample. J'assure le gouvernement français que nous veillons à ce que nul, sur notre territoire, ne trame rien contre lui ; je suis en droit d'attendre la réciproque »*.

M. Pandraud expliqua que la France respectera évidemment l'asile politique *« à condition que les réfugiés respectent, eux, la réserve et la neutralité qui s'imposent »*. Le ministre cita, à ce propos, l'exemple récent de l'expulsion de l'opposant iranien, M. Radjavi. *« Nous ne devons pas,* a-t-il encore déclaré, *être un sanctuaire pour les terroristes où quiconque entreprendrait de fomenter l'agitation contre un pays, surtout démocratique, avec qui nous avons de bonnes relations. »*

M. Pandraud rapporte à Paris dans ses bagages les textes de trois accords récemment signés ou en cours de signature entre Rome, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne sur les questions de trafic de drogue et de terrorisme. Le ministre français a confirmé que le texte franco-italien *« s'inspirera de ces modèles »*.

JEAN-PIERRE CLERC.

République d'Irlande

Le référendum sur le divorce sera une épreuve difficile pour le gouvernement

De notre correspondant

Dublin. – L'électorat de la République d'Irlande se prononcera, le 26 juin par référendum, pour ou contre le divorce. Selon l'article 44 de la Constitution, qui date de 1937, le divorce n'est pas autorisé. Mais, face à une campagne menée depuis plusieurs années par les travaillistes et surtout par le Groupe d'action en faveur du divorce (DAG), qui *estime que soixante-dix mille* à quatre-vingt mille couples sont séparés, le premier ministre, lui-même en faveur du changement, a décidé de procéder à une libéralisation des lois.

Si le « oui » l'emporte, ce qui n'est pas du tout certain, le divorce serait autorisé pour les couples qui, après *cinq années, n'auraient pas réussi* à résoudre leurs difficultés. C'est ainsi que le gouvernement de M. FitzGerald, en proposant une mesure restrictive, espère pouvoir convaincre l'électorat, à 90 % catholique, qu'il ne s'agit pas du divorce sur demande et que l'institution du mariage sera mieux protégée que dans d'autres pays.

Le « non » en tête dans les sondages

Mais le risque politique pour le gouvernement de Dublin et pour le premier ministre en particulier est grand, d'autant qu'il se présente déjà en mauvaise posture pour les prochaines élections législatives, prévues en 1987.

Dans les sondages les plus récents, 47 % des personnes interrogées sont en faveur de la proposition du gouvernement, mais 53 % se prononcent contre. Quatre des cinq partis politiques représentés au Parlement mènent campagne en faveur du « oui » : le parti Fine Gael (centriste) du premier ministre, le Parti travailliste du vice-premier ministre, M. Dick Spring, les démocrates progressistes (conservateurs) et le Parti des ouvriers, de tendance marxiste. Les syndicats se sont aussi prononcés en faveur du « oui ».

Mais au sein des partis du gouvernement même, le projet rencontre une opposition importante. Le ministre de l'éducation nationale, M. Patrick Cooney, chef de file de l'aile conservatrice de la formation du premier ministre, a exprimé à plusieurs reprises son hostilité à l'abandon de l'article 44 de la Constitution et déclaré qu'une bonne partie de ses collègues y sont également opposés.

Le premier ministre, qui a décidé de permettre à ses députés de voter selon leur conscience afin d'éviter une crise au sein du gouvernement, se tait pour le moment. Quant à l'épiscopat de l'Eglise catholique, il se contente, pour le moment, d'exprimer son opposition à la mesure en laissant un groupe catholique laïque mener la campagne à sa place.

Il veut éviter de s'exposer à l'amertume d'une partie de la population, comme après le référendum de 1984 à la suite duquel une clause proscrivant l'avortement a été inscrite dans la Constitution, et comme lors du débat de l'an dernier sur la libéralisation de la loi sur les contraceptifs. A cette occasion, en dépit de l'opposition farouche du clergé et du parti Fianna Fail, le gouvernement de M. FitzGerald avait remporté au Parlement une victoire étroite mais significative.

JOE MULHOLLAND.

PROCHE-ORIENT

Liban

Combats dans la Bekaa *entre pro-Iraniens et pro-Syriens*

Damas. – Alors que les dirigeants musulmans libanais s'entretiennent à Damas avec les responsables syriens et des personnalités iraniennes pour mettre fin à la « guerre des camps » à Beyrouth, des affrontements entre chiites pro-iraniens et combattants de gauche pro-syriens ont fait cinq morts dans la vallée de la Bekaa, dans l'est du Liban.

Selon le Parti social-nationaliste syrien (PSNS), formation politique libanaise, quatre membres du parti ont été tués mercredi 11 juin dans les combats à Masghara. Pour sa part, l'Agence de presse libanaise *rapporte la mort d'un officier* du Hezbollah (parti de Dieu) chiite.

Selon la radio chrétienne Voix du Liban, ces combats auraient fait neuf tués et se seraient poursuivis jeudi. Le mois dernier, les forces syriennes déployées dans la vallée avaient déjà eu des accrochages avec des membres du Hezbollah à Baalbeck, *fief de l'intégrisme* libanais.

Pour leur part, les dirigeants de la communauté musulmane libanaise s'efforcent de faire cesser les combats qui, depuis trois semaines, ont fait une centaine de morts et plus de quatre cents blessés dans les camps de réfugiés. Toutefois, le chef des druzes, M. Walid Joumblatt, dont la milice affronte sporadiquement celle d'Amal, ne participe pas aux conversations.

Parmi les hôtes du vice-président syrien Abdel-Halim Khaddam figurent le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé, ainsi que trois de ses prédécesseurs, tous sunnites, le dirigeant du mouvement chiite Amal, M. Nabih Berri, et les chefs spirituels chiites Cheikh Hassan Khaled et Mohamed Mahdi Chamseddine.

Avant de rencontrer les responsables libanais, M. Khaddam s'était entretenu avec le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Mohammed Ali Besharati, qui avait négocié la veille une trêve temporaire dans la guerre des camps, afin de pouvoir évacuer quelques blessés Palestiniens. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Le Parlement européen demande la reconnaissance de la résistance

Strasbourg. – Le Parlement européen a demandé, jeudi 12 juin, le retrait *« sans délai et sans conditions »* de l'Union soviétique d'Afghanistan et la reconnaissance de la résistance afghane comme *« autorité habilitée à représenter le peuple afghan dans sa lutte pour exercer son droit à l'autodétermination »*.

Dans une résolution présentée par le député démocrate-chrétien allemand Hans-Gert Poettering, et adoptée à une très large majorité (218 voix contre 33 et 19 abstentions), l'Assemblée de Strasbourg a, d'autre part, demandé l'intensification de l'aide économique et financière, ainsi que la fourniture de médicaments et de denrées alimentaires au peuple afghan tant par la canal de la Croix-Rouge internationale, qui *« doit pouvoir opérer en Afghanistan »*, que par celui d'organisations privées, telles que Médecins sans frontières ou Médecins du monde.

« C'est une grande victoire pour l'Union islamique des moudjahidins » (alliance regroupant les sept principaux partis de la résistance), a déclaré M. Said Boranuddin, délégué du Djamiat-i-Islami pour l'Europe, présent dans l'hémicycle et qui avait été reçu, peu auparavant, à la tête d'une délégation de la résistance par le président de l'Assemblée, M. Pierre Pflimlin. – *(AFP.)*

CHILI

L'état d'urgence reconduit

Santiago-du-Chili. – Le gouvernement chilien a reconduit pour quatre-vingt-dix jours l'état d'urgence en vigueur dans le pays et destiné, selon le décret du *Journal officiel* qui a annoncé, jeudi 12 juin, cette mesure, à combattre la *« menace interne »* contre la sécurité nationale. Ce décret, en vigueur depuis l'arrivée du général Pinochet au pouvoir en 1973 et régulièrement renouvelé depuis, délègue des pouvoirs exceptionnels au gouvernement militaire et l'autorise à restreindre les libertés publiques et individuelles. Ce même jeudi, plus de deux cents étudiants chiliens ont été arrêtés lors de manifestations dans la capitale. D'autres affrontements ont eu lieu à l'Ecole des beaux-arts de l'université du Chili, où plus de quatre cents étudiants participaient à une réunion pour protester contre la décision de transférer le contrôle des lycées aux municipalités. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le maire adjoint de Liverpool exclu du Parti travailliste

Londres. – M. Derek Hatton, maire adjoint de Liverpool et l'un des dirigeants du groupe trotskiste Militant, a été exclu, le jeudi 12 juin, du Parti travailliste. Cette exclusion a été décidée par 12 voix contre 6 au comité exécutif du Parti travailliste. M. Hatton était la cible principale de la campagne lancée à la fin de l'année dernière par le leader du Labour, M. Neil Kinnock, contre les trotskistes de Liverpool, qui, bien que minoritaires, ont réussi, au cours des dix dernières années, à s'emparer des leviers de commande du parti et de la municipalité. Le président de la section travailliste de Liverpool, M. Tony Mulhearn, a déjà été exclu le mois dernier; les purges doivent se poursuivre dans les mois qui viennent. – *(AFP.)*

PANAMA

Le chef de l'armée accusé par les Etats-Unis de trafic de drogue

New-York. – Le commandant en chef des forces de défense panaméennes, le général Noriega, serait impliqué dans de nombreux trafics, en particulier celui de la drogue, ainsi que dans l'assassinat d'un dissident panaméen, a affirmé jeudi 12 juin le *New York Times*.

Selon le journal, qui cite des sources de la Maison Blanche, du département d'Etat et des services américains de renseignement, les Etats-Unis ont accepté de fermer les yeux sur les activités « suspectes » de l'homme fort du Panama, celui-ci fournissant des informations à la CIA sur Cuba et sur les sandinistes du Nicaragua.

Selon le quotidien et la chaîne de télévision NBC, le général Noriega serait à la tête de la plupart des sociétés panaméennes s'occupant du recyclage de capitaux illicites et aurait également des intérêts dans plusieurs compagnies assurant l'écoulement de la drogue à l'étranger. Il dirigerait un laboratoire de traitement de l'opium et aurait également, toujours selon le *New York Times*, été impliqué dans l'assassinat en septembre 1985 du docteur Hugo Spadafora, un opposant.

Le général Noriega, en visite pour une semaine aux Etats-Unis s'est refusé à toute déclaration. Selon l'un de ses aides de camp, ces accusations sont des « attaques politiques ». – *(AFP, AP.)*

TUNISIE

Effervescence au barreau de Tunis

Tunis. – Le barreau de Tunis est en effervescence à la suite de la condamnation, jeudi 12 juin, à six mois de prison avec exécution immédiate, d'un des membres du conseil de l'ordre, Me Jamal Eddine Bida, accusé d'outrage à magistrat. A l'énoncé du jugement, des bousculades se sont produites dans le prétoire, les quelque deux cents avocats qui s'étaient constitués entourant leur confrère avant qu'il ne soit emmené *manu militari* pour être incarcéré. Me Bida a été poursuivi pour s'être opposé, il y a un mois, à un magistrat dans une affaire de divorce entre sa cliente, Marocaine, et son mari, Tunisien. Nombre d'avocats considèrent que cette condamnation constitue un avertissement à l'ensemble de leur corps qui, à l'occasion de récents procès politiques, s'est montré attaché à une indépendance et une liberté de parole qui paraissent de plus en plus mal tolérées. – *(Corresp.)*

URSS

La chasse aux « parasites »

Moscou. – Tous les citoyens de Moscou âgés de seize à soixante ans, devront fournir à l'administration municipale un certificat de scolarité ou de travail afin de permettre aux autorités de *« dépister les parasites »*, a annoncé, le jeudi 12 juin, le quotidien *Moscou-Soir*. Cette opération se déroulera de juillet à novembre prochain.

Cette mesure a été décidée *« afin d'améliorer l'utilisation des réserves humaines »*, ajoute *Moscou-Soir*, qui précise que dans chaque quartier de la capitale des commissions composées de fonctionnaires du ministère de l'intérieur, de représentants des syndicats et de dirigeants d'entreprise seront constituées pour préparer l'opération. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE

Le gouvernement haïtien poursuit ses efforts pour récupérer les biens de la famille Duvalier

● *Aux Etats-Unis*, une délégation gouvernementale haïtienne a commencé, le jeudi 12 juin à Washington, une visite de deux jours pour obtenir une aide accrue et essayer de récupérer les biens que pourrait contrôler l'ancien président Duvalier dans le pays. Cette délégation est composée du ministre des affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Hilaire, du ministre de la justice, M. François Latortue, et du ministre de l'éducation nationale, M. Rosny Desroches.

Le gouvernement américain prévoit d'accorder une aide de 60 millions de dollars à Haïti au cours de l'année budgétaire s'achevant le 30 septembre prochain, et Port-au-Prince souhaite un accroissement de cette aide. Les responsables haïtiens veulent aussi examiner quelles mesures pourraient être prises au sujet des biens dont disposerait aux Etats-Unis l'ancien président Duvalier. Ils estiment que ce dernier a transféré illégalement à l'étranger des sommes pouvant atteindre 300 millions de dllars.

Le début des entretiens de la délégation haïtienne à Washington a coïncidé, jeudi, avec l'annonce par la Maison Blanche de la nomination d'un nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Haïti, M. Brunson McKinley, âgé de quarante-trois ans, qui doit succéder à M. Clayton McManaway.

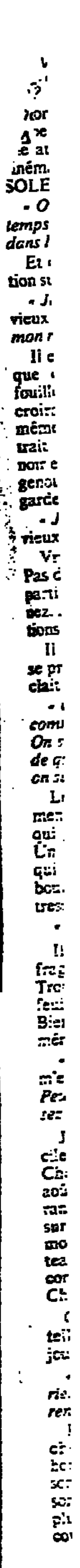
● *En France*, la justice a fait droit aux demandes du gouvernement haïtien qui réclame le gel des avoirs en France de l'ancien président d'Haïti, Jean-Claude Duvalier, de sa famille et de plusieurs de ses proches. Des ordonnances accordant à l'Etat haïtien des hypothèques – d'une hauteur de 20 millions de francs – sur les biens immobiliers des Duvalier, notamment le château de Théméricourt (Val-d'Oise) et une saisie, à hauteur de 120 millions de francs, sur des comptes bancaires, ont été rendues par plusieurs tribunaux de la région parisienne – Pontoise et Paris, – a précisé Me Jacques Salès, du cabinet d'affaires Baudel, Salès, Vincent et George, qui représente les intérêts d'Haïti.

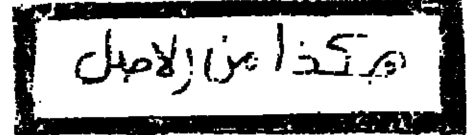
L'Etat haïtien, selon la loi française, doit toutefois, pour rendre ces ordonnances exécutoires, verser une somme égale à 0,75% des 28 millions de francs d'hypothèques immobilières, soit environ 200000 francs, ce qui n'a pas encore été fait, a précisé Me Salès.

La justice française ne pouvant se prononcer définitivement avant deux ou trois ans sur la demande du gouvernement haïtien, *« il était nécessaire de prendre des mesures conservatoires »*, a souligné l'avocat, pour que la famille Duvalier ne puisse mettre à profit ce laps de temps pour vendre ou liquider ses biens.

Selon l'avocat parisien, le gouvernement d'Haïti devrait engager une action sur le fond, probablement au mois de juillet, devant le tribunal de Grasse (Alpes-Maritimes).

● *A Port-au-Prince*, un fonctionnaire américain en poste dans la capitale, qui a requis l'anonymat, a affirmé que la famille Duvalier, et en particulier le beau-père du président déchu, M. Bennett, était impliquée dans le trafic de drogue en Haïti. Selon ce fonctionnaire, des officiers supérieurs de l'armée et de la police ont déclaré qu'ils pouvaient désormais coopérer pour toutes les enquêtes sur ce trafic, ce qui n'était pas le cas avant le 7 février. *« Nous avions des preuves que Bennett, sans être un gros poisson, était impliquée dans quatre ou cinq opérations, c'était une personne qui facilitait les choses, car il avait carte blanche ici »*, ont-ils déclaré.





هكذا من الاصل

ASIE

LA CRISE ÉCONOMIQUE A SINGAPOUR

La reprise ne viendra que de l'étranger...

De notre envoyé spécial

Singapour. – L'hôtel Raffles, au charme colonial un peu défraîchi, fait encore recette. Mais, de l'autre côté de la rue, les deux hôtels à peine achevés, dont une tour de soixante-douze étages, resteront sans doute à moitié vides comme c'est souvent le cas dans la ville. Le luxe est à bon compte : les agences de voyages consentent en effet des rabais considérables. La surcapacité hôtelière, conséquence du ralentissement du tourisme, n'avait pas été prévue par des promoteurs boulimiques. L'excès de l'offre atteint, de la même manière, les shopping centers, les bureaux, les immeubles résidentiels.

Les spéculateurs, misant sur les atouts de leur cité *« propre, verte et sûre »*, escomptaient une augmentation continue du nombre des touristes, de l'ordre de 5 à 10 % par an. Freinée par les mesures restrictives prises par les pays voisins, elle a à peine dépassé 1 % en 1985. Le marasme qui a atteint l'ensemble de l'industrie du bâtiment est profond. Jusqu'en 1984, faute de clairvoyance, on a multiplié les nouveaux chantiers. Mais on prévoit pour 1986 une baisse des immeubles terminés de l'ordre de 20 %. Les prix des appartements comme ceux des loyers ont diminué de moitié. Facteur aggravant, la construction de logements sociaux ainsi que le développement des équipements collectifs et des infrastructures ont pratiquement atteint leur objectif et contribuent donc moins que dans le passé à soutenir l'activité. Résultat : une baisse de l'embauche qui frappe surtout des travailleurs immigrés, malais, thaïlandais et philippins. Une quarantaine de milliers ont déjà été refoulés.

Désaffection politique

L'effondrement de la construction est un des éléments importants de la crise économique qui frappe Singapour. Après plus de vingt ans d'une croissance très soutenue – autour de 9 à 10 % par an – la cité-Etat a connu pour la première fois en 1985 une diminution de son PNB de 1,8 %. Le gouvernement prévoit une nouvelle baisse d'au moins 1,5 % en 1986. La reprise est attendue au mieux en 1988. Le chômage frappe aujourd'hui 6 % de la population active, contre 3 % fin 1984, et la situation pourrait encore se détériorer dans les mois à venir. Les exportations fléchissent et, en 1985, les investissements étrangers ont diminué de plus d'un tiers. Enfin, quelques scandales retentissants ont durement secoué la place financière qui aura besoin de temps pour s'en remettre.

Les causes de la récession analysées tardivement mais avec une grande minutie par les autorités sont à la fois internes et externes. Outre une épargne trop prioritairement mobilisée au profit de l'immobilier, Singapour a souffert d'une augmentation si excessive de ses coûts de production que bon nombre d'investisseurs étrangers s'en sont trouvés découragés.

En 1985, le gouvernement a découvert avec un brin de panique que les autres « NPI », les nouveaux pays industrialisés, tels Hongkong, la Corée du Sud ou Taiwan, étaient beaucoup moins chers et donc plus attractifs. Cette perte relative de compétitivité était pourtant le fruit d'une politique délibérée de salaires élevés. Celle-ci, pratiquée à partir de 1980, avait pour but d'inciter les industriels à rationaliser leurs fabrications, à moderniser leurs équipements et à s'orienter vers des produits sophistiqués à haute valeur ajoutée. Le gouvernement faisait ainsi le pari que les investisseurs étrangers, par préférence pour Singapour, accepteraient de payer le prix et resteraient.

Le pari fut gagné, et la politique de hauts salaires un succès. Mais la pente était dangereuse.

> *La récession inquiète le régime mais ne le menace pas : son œuvre impressionnante témoigne en sa faveur...*

Cotisations sociales et salaires continuèrent à progresser au-delà du terme de trois ans qui avait été initialement fixé. Tant que les affaires marchaient, personne ne cria gare. Les difficultés rencontrées par l'électronique en 1985, un secteur dont le développement avait jusque-là compensé le déclin de l'industrie pétrolière, ainsi que celles de la réparation navale, hâtèrent la prise de conscience.

En 1985, la mévente aux Etats-Unis des composants électroniques produits à Singapour illustra la dépendance de l'île à l'égard du marché américain. Celui-ci, premier client, représente 21 % des exportations. Un tassement de la croissance aux Etats-Unis de 6,8 % à 2,3 %, comme cela s'est produit entre 1984 et 1985, a des effets ravageurs.

Depuis 1984, les exportations vers les voisins du Sud-Est asiatique, l'autre grand débouché, ont également diminué, et le mouvement semble s'amplifier cette année. Ces pays sont durement touchés par la chute des cours des matières premières et paraissent de surcroît tentés par un comportement antarcique.

La récession est survenue à un moment où le parti au gouvernement depuis l'indépendance, en 1965, le People's Action Party (PAP) – le gouvernement était conduit par M. Lee Kuan Yew, premier ministre depuis 1959, – pouvait donner l'impression d'être en perte de vitesse. Aux élections de 1984, l'opposition, dans les circonscriptions où elle présentait des candidats, a obtenu 35 % des voix au lieu de 22 % en 1980 et, frisson d'inquiétude au sein du PAP, a alors envoyé deux représentants au Parlement, deux avocats de stature apparemment modeste que, depuis lors, leurs collègues du PAP, bien inutilement, ne cessent de harceler (la Chambre compte soixante-dix-neuf députés élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour).

Ce mouvement de désaffection risque-t-il, en se nourrissant de la crise, de s'amplifier au point de mettre en danger la suprématie du PAP lors des prochaines élections législatives en 1989 ? Personne ne le pense. Le vote de 1984 est très communément interprété comme un geste d'humeur pour protester contre le caractère autoritaire et guindé de la démocratie singapourienne. Les jeunes générations qui, selon l'expression d'un de nos interlocuteurs, *« apprennent la démocratie comme elles ont appris l'informatique »*, en ont assez d'être embrigadées.

Elles aspirent à davantage de concertation, entendent que ceux qui détiennent le pouvoir ne se contentent pas, comme ils l'ont fait depuis vingt-cinq ans, de décréter, mais expliquent et consultent.

Il n'y a pas de controverse idéologique à Singapour. Ni le régime politique ni le système économique ne sont remis en cause, pour la bonne raison que les résultats obtenus en vingt-cinq ans de règne du PAP et de son chef sont tout à fait extraordinaires.

Grâce à une politique économique habile, où l'Etat donne l'impulsion décisive tout en laissant une large part au secteur privé, Singapour, jadis ville du tiers-monde où venaient échouer les déshérités, est devenue une cité ultramoderne avec des équipements collectifs remarquables. 80 % de la population, qui naguère croupissait dans des taudis, ont été relogés, grâce à l'action des pouvoirs publics, dans des immeubles sociaux qui composent des villes nouvelles, plutôt plus agréables à regarder et sans doute à vivre que mainte banlieue d'Europe occidentale.

Un chef incontesté

M. Lee Kuan Yew, chef incontesté, qui a aujourd'hui soixante quatre ans, a-t-il compris ce besoin d'air frais que ressentent ses compatriotes ? Il s'emploie depuis quelques années à renouveler les équipes dirigeantes. Mais, dans cette démocratie déférente, le renouvellement a signifié, jusqu'ici, davantage rajeunissement que changement de style. M. Lee Kuan Yew laissera-t-il la place en 1988 comme il l'a annoncé ? Le dauphin presque officiel est M. Goh Chok Tong, nommé l'an dernier vice-premier ministre, qui a quarante trois ans. Cependant l'opinion semble lui préférer le général Lee Hsien Long, fils aîné du premier ministre, qui est ministre du commerce et de l'industrie. PG Lee (pi gi li) comme on l'appelle, âgé de trente-cinq ans, a une apparence décontractée qui contraste avec les manières de fort en thème de ses collègues. Quoi qu'il en soit, M. Lee Kuan Yew ne créera pas non plus la surprise si, constatant que la crise n'est pas encore jugulée, il choisit de rester premier ministre quelques années supplémentaires.

L'appareil d'Etat est mobilisé pour faire sortir le pays de la récession. Des mesures courageuses ont été adoptées afin que Singapour redevienne compétitif. Les salaires sont pratiquement bloqués et les cotisations patronales au CPS (le *Central Providend Fund* ou Fonds de retraite conçu pour drainer l'épargne des salariés) ont été réduites de 25 % à 10 %. Au total, la diminution des coûts de production pour les entreprises est de l'ordre de 25 %. Celles-ci sont ravies et les travailleurs, très encadrés par un syndicat qui se proclame lui-même en symbiose totale avec le PAP, acceptent les sacrifices qui leur sont demandés.

De tels efforts suffiront-ils pour assurer la relance ? Même si les dirigeants, à tous les niveaux, semblent ne pas en douter, la prudence s'impose. La demande interne étant durablement essoufflée, le redressement ne peut venir que d'une reprise des investissements étrangers et des exportations. Le gouvernement, en baissant les coûts, crée les conditions favorables qui viennent s'ajouter aux atouts traditionnels de Singapour : la stabilité politique, d'excellentes infrastructures, une situation géographique idéale, une main-d'œuvre et des cadres de qualité parlant anglais, une politique fiscale favorable aux investisseurs, une absence d'inflation et de dette extérieure.

Rien donc n'entravera la reprise si elle est possible. Mais la réalité de cette reprise dépendra du niveau de l'activité économique internationale et de décisions arrêtées ailleurs, en particulier à Washington et à Tokyo. Les signes de redémarrage aux Etats-Unis sont plutôt encourageants. En revanche, les mesures protectionnistes qui y sont mises en œuvre ne peuvent que gêner Singapour. Le gouvernement place beaucoup d'espoirs dans le développement des investissements japonais. La réévaluation du yen devrait effectivement inciter les groupes nippons à rechercher des bases moins coûteuses pour leurs productions et pour leurs exportations.

Cependant, rien n'assure que Singapour bénéficiera le moment venu d'une priorité particulière. L'immense marché chinois, familier à une population à 75 % d'origine chinoise, représente un autre espoir. Les marchands de la « Ville du lion » (Singapour en malais) semblent bien placés pour y développer leur présence. *« 1986 est l'Année du tigre, il n'y a rien de bon à en attendre, 1987 sera l'Année du lapin, une période probablement sans relief, mais tous les espoirs sont permis pour 1988, l'Année du dragon »* aime à dire M. Jacques Bernière, l'ambassadeur de France, qui vient d'être nommé en Arabie saoudite. Les Chinois de Singapour, qui sont superstitieux, croient qu'il a raison.

PHILIPPE LEMAITRE.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par jugement en date du 11 décembre 1985, le tribunal de grande instance de Paris, 1re chambre, a déclaré les bulletins portant les numéros 1 à 4 publiés sous le titre Stecriture par l'association Après, contrefaisant l'œuvre de Jacques Lacan, interdit la diffusion de ces bulletins, ordonné leur destruction et condamné à des dommages intérêts l'association Après.

Texte certifié conforme par Me Christian Charrière-Bournazel, avocat au barreau de Paris.

politique

M. Chirac souhaite renforcer la « communication sociale » du gouvernement

M. Jacques Chirac a examiné avec MM. Edouard Balladur, Alain Juppé, Philippe Séguin et Charles Pasqua, le jeudi 12 juin, les difficultés que rencontre le gouvernement dans la présentation et l'explication publiques de sa politique. M. Denis Baudouin, chargé de mission auprès du premier ministre pour l'information, qui participait à cette « réunion de ministres », a indiqué, au cours de son point de presse hebdomadaire, les préoccupations exprimées par M. Chirac dans ce domaine.

Le premier ministre souhaite, a dit M. Baudouin, *« un effort de la part des ministres pour ne pas se laisser paralyser, dans la communication, par la technocratie »*. M. Chirac a insisté aussi, selon son porte-parole, *« pour que, dans la communication, des efforts soient faits pour souligner les aspects sociaux de l'action gouvernementale »*. Il a demandé aux participants à la réunion *« d'étudier ce qui, à la rentrée, pourrait permettre de mettre l'accent »* sur ces aspects. *« Il faut qu'il y ait une communication sociale »*, a résumé M. Baudouin.

M. Chirac souhaite, d'autre part, que les services d'information des grands ministères – le service d'information et de documentation (SID, Matignon), le service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA, défense nationale), le service de l'économie et des finances et celui de l'intérieur – coordonnent leur action. Il a demandé, enfin, a indiqué M. Baudouin, *« qu'un effort soit fait de la part du gouvernement en direction des parlementaires, pour qu'il soit tenu compte de leurs questions et demandes et que celles-ci ne reçoivent pas des réponses passe-partout.*

« Réunion des ministres » sur le budget

Cette « réunion des ministres », fixée initialement au lundi 9 juin, avait été reportée, en raison notamment de l'ordre du jour chargé du conseil des ministres du 11 juin (projets de loi sur l'audiovisuel et sur les étrangers). Entre-temps, mardi, M. Chirac a réuni l'ensemble du gouvernement pour discuter de la préparation du budget de 1987. Cette troisième réunion « des » ministres depuis le 16 mars a été entourée d'une grande discrétion. Les membres du gouvernement ont pu s'exprimer sur les problèmes que leur posent, dans l'établissement du budget de leur département, les impératifs rappelés, à cette occasion, par MM. Balladur et Chirac. Le premier ministre a évoqué, lors de cette réunion, la question de la « communication » gouvernementale et indiqué son intention de réunir les ministres par petits groupes pour en parler.

La première de ces rencontres a donc eu lieu jeudi et n'a concerné que les principaux ministres RPR. *M. Chirac prévoit de réunir*, sur le même thème, les ministres appartenant aux formations alliées du RPR. M. Baudouin a fait part, jeudi, aux responsables de la communication des différents cabinets, qu'il rencontre chaque semaine à l'hôtel Matignon, des souhaits du premier ministre. *Les directeurs des cabinets* seront informés de la même façon, la semaine prochaine, des orientations fixées par M. Chirac.

La nécessité d'un effort d'explication du gouvernement avait été soulignée *au sein de la majorité*. Le 7 juin, devant le conseil national du PR réuni à Toulouse, M. Valéry Giscard d'Estaing avait souhaité que les ministres se soucient davantage de faire comprendre dans quelle direction s'oriente le gouvernement.

D'autres, au CDS notamment, s'étaient inquiétés de l'impression que pouvaient créer les décisions prises en matière sociale. En associant les deux problèmes – efficacité de l'information et dimension « sociale » de la politique suivie, – M. Chirac semble, comme la gauche en son temps, imputer à ses défauts de communication des difficultés qui tiennent plutôt aux choix faits par le gouvernement qu'à la façon dont ils sont présentés.

Un modèle de cacophonie

M. Chirac, il est vrai, a demandé que soient envisagés pour la rentrée – dans le projet de budget en particulier mais pas seulement – des *« gestes »* destinés à remédier aux carences en matière de *« communication sociale »*. On admet, à Matignon, que le gouvernement a, dans ce domaine, péché par omission.

Lundi, sur TF 1, le premier ministre, tout en affirmant qu'il n'observait pas une *« détérioration »* du climat social, avait tenu à souligner sa volonté de dialogue avec les syndicats.

L'opposition s'est montrée efficace dans la dénonciation du déséquilibre de la politique gouvernementale. Ces critiques ont trouvé des échos au sein de la majorité. La perspective d'une rentrée sociale agitée ne peut être écartée. Ces différents éléments incitent MM. Chirac et Balladur à tenter de prévenir les risques d'une telle situation. En outre, l'habileté du gouvernement à se faire comprendre par l'opinion pourrait être mise à l'épreuve prochainement lorsque – autre sujet abordé lors de la réunion de jeudi – les ordonnances seront soumises à la signature du président de la République.

En invitant les ministres à se dégager de la « technocratie » et à tenir compte davantage des préoccupations du public dans la présentation de leur politique, M. Chirac a cité comme exemples de réussite à cet égard les décisions prises et l'action menée en matière de sécurité – avis que ne partagent pas tous les ministres, – et l'annonce du projet de loi de M. Pierre Méhaignerie sur le logement. Cette dernière réussite n'a pas empêché qu'un conseiller technique de Matignon participe, jeudi, au point de presse de M. Baudouin pour rectifier certaines erreurs d'interprétation du projet de loi dans la presse ; mais, globalement, la présentation de la future loi Méhaignerie est considérée comme un modèle de communication.

A l'inverse, l'information sur les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, ou, *plus anciennement*, l'annonce de la dévaluation, l'explication de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et, surtout, la présentation du bilan financier de M. Renaud de la Genière sur la gestion précédente sont considérées commes des exemples de « cafouillage » ou de « ratage » dans l'information.

L'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel a été, quant à lui, un modèle de cacophonie.

Pour éviter que de telles maladresses ne se reproduisent, le choix fait est celui d'un renforcement et d'un resserrement du dispositif d'information autour de l'hôtel Matignon, plutôt que de la nomination d'un porte-parole dont le rôle ne se bornerait pas – comme c'est le cas pour M. Alain Juppé qui ajoute cette fonction à celle de ministre délégué au budget – à rendre compte du conseil des ministres. Le nouveau directeur du SID, M. Jean-Pierre Charveron, aura la charge de coordonner l'action des grands services d'information ministériels. En outre, M. François Bonnemain, ancien rédacteur en chef d'Antenne 2, qui conseille M. Chirac pour l'information audiovisuelle, doit être nommé à Matignon pour assurer la coordination, dans ce domaine, des initiatives des membres du gouvernement.

Le souhait, à Matignon, est que, après une *phase où la mise en place* de la cohabitation faisait reposer sur le premier ministre l'essentiel de la communication politique du gouvernement, celle-ci associe et mobilise davantage, dorénavant, l'ensemble des ministres.

PATRICK JARREAU.

● *Les entretiens de M. Chirac.* – Comme il l'a déjà fait avec ceux du Nord, M. Chirac a reçu, vendredi 13 juin, des industriels alsaciens à déjeuner à l'hôtel Matignon, et, vendredi 20 juin, il recevra ceux des Bouches-du-Rhône. Au cours de la semaine prochaine, le premier ministre s'entretiendra avec plusieurs personnalités étrangères : lundi 16, M. Abdou Diouf, président du Sénégal ; mardi 17, M. Hu-Yaobang, secrétaire général du PC chinois, et M. FitzGerald, premier ministre islandais ; jeudi 19, M. Moy, délégué du Québec, et vendredi 20, M. Philip Habib, négociateur spécial du président Reagan pour l'Amérique centrale.

● *M. Jacques Soustelle à Matignon.* – M. Jacques Chirac a reçu, jeudi 12 juin, M. Jacques Soustelle, ancien ministre, qui, avant de partir pour l'Amérique du Sud, est venu l'entretenir d'un certain nombre de projets économiques et de la promotion de la France dans ce continent.

Moi, candidat ?

La cohabitation, qui, pour réussir, implique que pendant un temps assez long l'Elysée et Matignon acceptent de « coexister », serait-elle menacée de fin prématurée ?

La coalition majoritaire serait-elle tentée par les démons de la division ? La perspective de l'élection présidentielle, hantise et raison de vivre des grands chefs politiques, exercerait-elle déjà son tropisme centrifuge ?

Depuis quelques jours une poussée de fièvre obsessionnelle s'est emparée de quelques responsables. M. Fabius rappelle *dans nos colonnes (le Monde du* 13 juin) que M. Mitterrand serait *« le meilleur candidat socialiste »* pour un mandat de cinq ans. M. Marchais ouvre sa succession comme candidat du PC à l'Elysée. M. Léotard souligne qu'il faudra *« compter avec lui »*. *Aussitôt M. Méhaignerie le trouve* trop vert et lui préfère ouvertement M. Barre. Celui-ci brosse un autoportrait à travers l'évocation de Robert Schuman et flatte les sentiments européens des centristes. M. Giscard d'Estaing piaffe d'agacement et tente de *se poser en arbitre. Dans ce* concert, deux solistes toutefois jouent une partition différente : MM. Mitterrand et Chirac.

Le premier n'a nul besoin de se lancer dans la course. Il y est déjà tout naturellement par la force de sa fonction, et seule *compte la décision qu'il prendra* d'ici au terme de son mandat. Il est seul maître de la date et seul à pouvoir décider si, dans son camp, il y aura ou non compétition. Lui seul aussi pourra mesurer, lorsqu'elle aura suffisamment fait ses preuves, si la cohabitation aura été pour lui un handicap ou un avantage. Il est vrai que M. Mitterrand affiche une réelle sérénité. Avec toutefois la vigilance d'un chat dont l'assoupissement n'est jamais un sommeil inerte. Ainsi, à sa façon, le président de la République se tient prêt lui aussi.

Pour M. Chirac, la situation est différente. *« 1988 ne me préoccupe pas du tout »*, a-t-il affirmé, lundi 9 juin, au journal de TF 1. Si elle ne le préoccupe pas, elle l'occupe cependant tout entier. Par rapport à celle de M. Mitterrand, sa situation n'est *« ni tout à fait la même ni tout à fait une autre »*, et, comme Verlaine d'une femme, il rêve d'une France qui *« l'aime et le comprenne »*. Mais, pour cela, il doit convaincre de sa réussite.

Ainsi que l'a répété en son nom, jeudi, son porte-parole, M. Denis Baudouin, *« nous sommes revenus au pouvoir dans un contexte pas toujours facile mais nous sommes décidés à gouverner sur notre programme et nous sommes persuadés que nous obtiendrons de bons résultats »*. Selon le premier ministre, *« depuis le 16 mars, une véritable rupture politique s'est produite »* et il fait un acte de foi : *« En raison de nos résultats positifs, ma conviction est que celui qui l'emportera à l'élection présidentielle sera issu de l'actuelle majorité. »*

Le pouvoir du verbe

C'est cet espoir qui autorise M. Chirac à prévoir que l'action de la majorité a devant elle, pour s'épanouir, une période de neuf années. La démonstration que le premier ministre veut faire pendant les deux prochaines années doit donc être perçue de façon assez positive pour constituer un gage pour le septennat qui suivra. Comment pourrait-on ne pas faire confiance pour l'Elysée à celui qui ayant réussi à Matignon garantira la continuité ? Son programme présidentiel, ce sera en fait son bilan de premier ministre. Tel est le non-dit de la préoccupation présidentielle de M. Chirac. Sa campagne élyséenne a commencé avec son entrée à l'hôtel Matignon le 20 mars dernier. Qui en doutait d'ailleurs ?

Face à l'action du premier ministre, *« le pouvoir de M. Mitterrand est actuellement celui du verbe »*, a déclaré M. Baudouin. *« Il est très important et il est normal qu'il s'en serve »*, a-t-il admis, tout en faisant remarquer : *« Compte tenu de la Constitution, que chacun respecte, ses déclarations n'arrêtent pas, ne gênent pas, le déroulement du processus. »* Ainsi, du côté du premier ministre, on « trace sa route », d'une part en considérant que les questions de personnes sont prématurées, que les prises de position des partis sont leur affaire et d'autre part en banalisant les avertissements de M. Mitterrand.

ANDRÉ PASSERON.

Une mise au point de M. Sarre

A la suite de notre article consacré, dans nos éditions du 13 juin, aux débats internes du groupe socialiste de l'Assemblée nationale sur les projets du gouvernement touchant à la sécurité, M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, nous a adressé la mise au point suivante : *« Vos informations ne sont pas dignes de foi. S'il y a eu débat entre socialistes, comme sur tout projet de loi, aucun désaccord de fond n'est apparu. Seules des questions de rédaction de nos amendements ont nécessité un travail détaillé.*

» Dire que j'ai « tenté de faire de la surenchère sécuritaire par rapport aux positions du RPR » relève d'une médiocre provocation. »

Le Sénat amende le collectif budgétaire

Une fois, deux fois, il n'y aura pas de troisième contrairement au proverbe : la majorité du Sénat, qui, depuis le début de la législature, a adopté les deux premiers textes soumis par le gouvernement (loi d'habilitation économique et sociale, et rétablissement du scrutin majoritaire) dans les versions conformes à celles de l'Assemblée nationale, a décidé de modifier le projet de loi de finances rectificative pour 1986. Le débat sur ce texte, commencé mercredi 11 juin, s'est poursuivi jeudi 12 par la fin de la discussion générale et par l'examen des premiers articles du projet.

Sur la quarantaine d'amendements mis en discussion, la majorité n'a adopté que les quatre que lui proposait la commission des finances, et l'un de ceux que le gouvernement a décidé d'introduire dans son propre projet.

Le gouvernement a souhaité que 150 millions de francs soient ajoutés aux crédits destinés aux départements et territoires d'outre-mer afin d'augmenter la subvention destinée au budget de la Nouvelle-Calédonie. En outre, le Sénat, au cours de l'une de ses prochaines séances, sera amené à se prononcer sur la demande du gouvernement d'inscrire un crédit supplémentaire de 30 millions de francs pour financer des actions en faveur de la promotion féminine.

Deux des modifications souhaitées par la commission des finances touchent au prélèvement de 2 milliards de francs sur la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). Accueillie avec réserve dans les rangs de la majorité (dans un premier temps, le groupe des républicains indépendants avait envisagé d'en demander la suppression), par une franche hostilité par les communistes et les socialistes, cette ponction n'a *été* approuvée par la seule majorité qu'après que son *« caractère exceptionnel »* a été introduit dans le texte.

M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) a en outre fait valoir qu'aucun mécanisme d'affectation n'étant prévu la somme prélevée sera versée au budget général. Le gouvernement ayant, sur cet article, décidé de recourir au vote bloqué, le Sénat n'a pu se prononcer sur un amendement de repli défendu par **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort), qui tendait à inscrire dans la loi que le prélèvement proposé ne saurait justifier une quelconque modification au statut financier et fiscal de la CAECL, comme l'envisage le gouvernement.

Mesure « mesquine »

L'une des deux autres modifications approuvées concerne le régime fiscal des GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun), l'autre l'institution d'un droit de timbre pour l'inscription des candidats aux concours de recrutement des fonctionnaires de l'Etat. A l'Assemblée nationale, cette disposition avait dans un premier temps été repoussée puis, à l'occasion d'une seconde délibération, votée, après que le gouvernement l'eut modifiée en exemptant les candidats inscrits à l'ANPE et ceux dont les parents sont inscrits à ladite agence. Malgré l'opposition de la gauche, qui y voit une mesure particulièrement antidémocratique, *« mesquine »*, pour **Mme Danielle Bidard-Reydet** (PC, Seine-Saint-Denis), *« ridicule »* pour **M. Jean-Pierre Masseret** (PS, Moselle), *« trahissant une grande pauvreté d'imagination »*, selon **M. Josy Moinet** (Gauche dém., Charente-Maritime), le Sénat se contente de supprimer la référence à l'ANPE pour lui substituer les références aux exonérations dont bénéficient les familles défavorisées.

« Cadrer » le débat

A la demande du gouvernement, le Sénat a constitué une commission spéciale pour examiner le projet de loi relatif à la liberté de la communication. *Composée de vingt-quatre* membres à la proportionnelle des effectifs des groupes, elle s'est réunie à plusieurs reprises jeudi 12 juin. Présidée par M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), elle a confirmé comme rapporteur M. Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire), *qui avait été officieusement* désigné par la commission des affaires culturelles pour remplir cette fonction.

En retenant la constitution d'une commission spéciale, le gouvernement et la majorité entendent pouvoir mieux *« cadrer »* le débat en séance publique qui devrait commencer le 25 juin. Les sénateurs communistes se sont élevés contre cette décision, qui *« témoigne de la volonté de la droite de faire adopter ce texte le plus rapidement possible* [au Sénat], *avant de court-circuiter l'Assemblée nationale par le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution »*.

Ils indiquent qu'ils déposeront contre le projet deux motions, l'une tendant à opposer la question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, l'autre pour opposer une exception d'irrecevabilité constitutionnelle. L'adoption de l'une ou de l'autre de ces motions équivandrait à un rejet du texte.

Comme il l'avait fait la veille devant les sénateurs de la majorité, **M. François Léotard**, ministre de la culture et de la communication, a exposé à la commission spéciale les grandes lignes de son projet. Jugeant prématuré de figer dans le présent texte les grandes lignes de transformation de FR 3, le ministre a toutefois indiqué que le gouvernement sera à même de prendre position sur l'évolution de son statut d'ici à la fin de 1987. Il s'est déclaré prêt à prendre en considération toute proposition du Sénat sur ce point.

Entendu l'après-midi, **M. Gérard Longuet**, secrétaire d'Etat chargé des P et T, a insisté sur l'esprit de *« prudence et* [de] *concertation »* avec lequel il entend mener la dérégulation des télécommunications françaises. Il a affirmé que la puissance publique, au travers de la DGT, continuerait à avoir un rôle important à jouer, en matière de téléphonie notamment.

A. Ch.

Une esquisse constitutionnelle

(Suite de la première page.)

Il appartient au président *« de nommer les ministres, et d'abord, bien entendu, le premier »*. Ce choix ne doit ni lui être imposé ni être arbitraire de sa part. Il s'agit d'une décision politique prise, comme toute autre, eu égard à plusieurs facteurs : *« au chef de l'Etat la charge d'accorder l'intérêt général avec l'orientation qui se dégage du Parlement »*. Le gouvernement « procède » ainsi – c'est fondamental – non point de partis, non point du législatif, mais du président.

C'est au premier ministre de *« diriger la politique et le travail du gouvernement »*. Le travail, sans nul doute. Mais *« diriger la politique... du gouvernement »*, voilà qui préfigure le si controversé *« détermine et conduit la politique de la nation »* de notre article 20.

Si telle est la fonction du premier ministre, que reste-t-il au président ? Non point un *« domaine »* particulier, situé à l'écart du reste de l'activité gouvernementale. Le mot n'est jamais prononcé et l'idée jamais évoquée. On imagine d'ailleurs mal que de Gaulle ait pu vouloir une telle séparation en un temps où étaient déjà très forts les liens entre les réalités internationales (constitution de deux grands blocs mondiaux, épuisement de l'Europe, incertitude sur l'avenir de l'Allemagne) et les problèmes intérieurs de remise en ordre et de reconstruction.

Hormis les circonstances exceptionnelles (futur article 16), deux missions majeures incombent au président. L'une est d'assurer *« le fonctionnement régulier des institutions »*, l'autre de *« faire valoir au milieu des contingences politiques les intérêts supérieurs de la nation »*. De Gaulle insiste trop sur le *« fonctionnement régulier »* pour qu'il s'agisse seulement de formes et de procédures. C'est l'esprit de la Constitution qu'il s'agit avant tout de faire respecter. L'« arbitrage » par lequel le président doit exercer cette fonction ne sera évidemment efficace que si, dans les faits autant qu'en principe, le président se situe « au-dessus des partis ». Qu'il y ait dans cette exigence une faiblesse possible du dispositif n'est pas douteux. Eminent ou médiocre, un monarque risque peu d'être un homme de parti. Mais un président élu, sauf si des circonstances, par hypothèse funestes, en ont fait un sauveur ? Il reste à compter, mais il n'est pas sûr que ce soit toujours suffisant, sur la conscience du devoir d'Etat et sur le désengagement par rapport aux attaches antérieures que suscite habituellement l'accession aux responsabilités suprêmes.

« Faire valoir » les intérêts permanents de la nation est une expression qui paraît bien modeste. *Elle suggère le rappel, l'argumentation*, mais pas la décision. De Gaulle en fit un bref commentaire quand, à Bayeux, il revendiqua pour le chef de l'Etat *« la tâche de présider les conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas »*.

Exercer une influence, cela peut aller depuis le fait d'être en état d'obtenir certaines concessions de qui est globalement en désaccord avec vous jusqu'à celui d'inspirer une pensée et une action, d'être le guide, avec mille nuances entre ces deux extrêmes. Cette *« influence de la continuité »* risque, il est vrai, de s'opposer aux impatiences d'un gouvernement désireux de réaliser les nouveautés qu'il a promises. Des désaccords apparaîtront. Iront-ils jusqu'au conflit ?

⁂

Voilà un danger sur lequel de Gaulle garde un silence qui surprend. Aurait-il compté que, s'il devenait chef de l'Etat, son « influence » serait assez puissante pour que le problème ne se pose pas ? Mais tout, alors et plus tard, indique qu'il pensait plus à ses successeurs qu'à lui-même. N'aurait-il pas prévu qu'en principe l'alternance pourrait ne pas s'opérer à la même date pour le président et *l'Assemblée ? Mais, dès lors qu'il* voulait que cette dernière soit élue pour moins longtemps que le chef de l'Etat, il ne pouvait pas ne pas envisager une telle éventualité.

Se serait-il alors agi de sa part d'une tactique politique : tout en s'attaquant au régime d'assemblée, se montrer le moins éloigné possible du parlementarisme à la manière du siècle précédent ? Ce n'est pas exclu, de même qu'en 1958 il n'alla pas, pour ce qui est de la désignation du président, juqu'au bout de ses idées : l'élection au suffrage universel direct. Mais il ne faut négliger ni l'extraordinaire continuité entre ce qui avait été proclamé en 1946 et ce qui fut réalisé en 1958 ni la constance avec laquelle de Gaulle n'a cessé de récuser pour la France le régime présidentiel. Les discours de Bayeux et d'Epinal suggèrent, me semble-t-il, une explication. Elle tient en trois propositions qui se complètent.

La politique du gouvernement ne peut être qu'en harmonie, sauf sans *doute quelques discordances*, avec les vues de la majorité de l'Assemblée. Un conflit entre le gouvernement et le président serait donc un conflit entre celui-ci et l'Assemblée.

Une issue existe : la dissolution. Encore doit-il y être procédé dans l'esprit qu'on a dit : non comme une manœuvre partisane mais comme le moyen de donner une assise plus solide au gouvernement de demain, quel qu'il soit.

La manœuvre partisane, elle, est exclue par construction puisque le chef de l'Etat, s'il a certes ses idées à *lui*, est au-dessus des partis. Encore est-il souhaitable que les formations qui sont le plus proches de lui ne tentent point de le ramener à elles, et, ce faisant, de le limiter et de le diminuer.

S'adresse enfin à tous, président, ministres, partis politiques, tant pour les grandes lignes de leur action que dans la vie quotidienne de l'Etat, cet appel de Bayeux empreint à la fois de ferveur et d'une sorte d'angoisse : *« En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées. »*

BERNARD TRICOT.

هكذا من الاصل

Le Sénat amende le collectif budgétaire

...titutionnelle

La préparation des élections sénatoriales au PS

Dans le tiers des départements français concernés par le renouvellement sénatorial partiel du 28 septembre, les militants socialistes sont en train de voter pour désigner les candidats socialistes. La convention nationale du PS, qui se réunit les 28 et 29 juin au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), devra entre autres tâches ratifier les choix des sections ou éventuellement y apporter des modifications. La convention nationale est souveraine.

HAUTS-DE-SEINE. – Au terme d'un débat interne animé, les militants socialistes ont désigné leur tête de liste aux élections sénatoriales : il s'agit de M. Bernard Le Savouroux, premier secrétaire fédéral. Ce conseiller régional, membre du PS depuis 1971, appartient au courant dominant du parti (ex-courant Mitterrand). Le choix en sa faveur s'est effectué au détriment du sénateur sortant, M. Robert Pontillon, ancien maire de Suresnes et proche de Pierre Mauroy. Si l'éviction de ce dernier – qui peut toutefois être refusée par la convention nationale – ne constitue pas une surprise, elle consacre néanmoins le déclin de l'une des plus anciennes et des plus influentes figures départementales du PS. (*Corresp.*)

SEINE-SAINT-DENIS. – La liste de six noms qui sera soumise à l'appréciation de la fédération départementale le 12 juin devrait être conduite par M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du PS, chargé des relations extérieures, maire du Pré-Saint-Gervais, élu sénateur en 1977 ; la deuxième place revenant à M. Claude Fuzier, sénateur depuis 1977 et maire de Bondy. Si la réélection du maire du Pré-Saint-Gervais peut être considérée comme acquise, il n'en est pas de même pour l'élection du deuxième de liste. – *(Corresp.)*

VAL-DE-MARNE. – La liste proposée par la fédération socialiste du Val-de-Marne sera composée de MM. Jacques Carat, sénateur et maire de Cachan, Pierre Tabanou, maire de l'Haÿ-les-Roses, tous deux proches de M. Pierre Mauroy, René Rouquet, adjoint au maire d'Alfortville, Jean-François Collet, conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois, Mme Micheline Suvant, conseiller municipal de Fresnes, et M. David Bohot, conseiller municipal de Choisy-le-Roi.

M. Tabanou s'était effacé devant M. Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG) lors des élections législatives, en mars dernier, espérant en contre-partie obtenir la tête de liste aux sénatoriales. Il vient d'en être évincé et le deuxième siège, qu'il occupe, est loin d'être acquis au Parti socialiste. – *(Corresp.)*

VAL-D'OISE. – M. Louis Perrein, sénateur sortant et conseiller général a été largement plébiscité par la fédération socialiste pour conduire la liste du PS. Maire de Villiers-le-Bel, il précède Mme Isabelle Massin, conseiller général et conseiller municipal de Cergy, proche de M. Michel Rocard, et M. François Ballestracci, conseiller régional et conseiller municipal de Groslay, premier secrétaire de la Fédération du PS, membre courant mitterrandiste. – *(Corresp.)*

RHONE. – Les militants socialistes ont désigné comme tête de liste M. Franck Sérusclat, sénateur sortant, maire de Saint-Pons et membre du courant A (mitterrandiste). Pour la deuxième place considérée comme éligible, leur choix s'est porté sur M. Roland Bernard, maire d'Oulins, appartenant au courant A. Egalement membre de ce même courant, M. Jean Poperen n'était néanmoins, pas favorable à cette candidature. Cette opposition du maire de Meyzieu avait alimenté une rumeur persistante, démentie par l'intéressé, selon laquelle, M. Poperen aurait du même coup favorisé le candidat rocardien, M. Gérard Lindepertg, maire de Neuville-sur-Saône.

Arrivé en quatrième position, M. Lindeperg, compte tenu de l'extrême mobilisation des militants de Villeurbanne en faveur de M. Bernard, envisage un recours pour contester les résultats dans cette commune que dirige M. Charles Hernu. De son côté, et après une analyse des résultats de certaines sections où M. Lindeperg précédait M. Bernard, l'ancien ministre de la défense a constaté *« à regret »* une *« conjonction objective Rocard-Poperen »*. – *(Corresp. rég.)*

ESSONNE. – La question a été réglée au niveau de la fédération dès le mois de septembre. A l'initiative de M. Jean-Luc Melenchon, premier secrétaire de la fédération socialiste, tous les candidats aux trois élections de 1986 ont été désignés ensemble. En agissant de la sorte, on donnait satisfaction à beaucoup de militants dans une fédération où le courant A a besoin de l'appui du CÉRÈS pour assurer la direction et où les Rocardiens représentent un bon tiers des effectifs. Puis le choix de M. Jean-Luc Melenchon et de ses quatre colistiers (MM. Paul Loridant, Henri Thevenet, Christian Julien et Gérard Funès) a été entériné par un vote au sein des différentes sections le 27 mai dernier. M. Pierre Noé, seul sénateur socialiste sortant de l'Essonne avait fait savoir qu'il n'était pas candidat.

Néanmoins, les militants s'émeuvent des rumeurs selon lesquelles la direction nationale du PS, envisagerait, à l'occasion de la convention nationale des 28 et 29 juin le « parachutage » de M. Bertrand Delanoë, membre du bureau exécutif et ancien secrétaire national chargé des fédérations et de Mme Françoise Seligmann, membre du secrétariat national du PS et l'une des figures du parti. A la direction du PS, on affirme qu'aucun de ces parachutages dans un département de la région parisienne n'est envisagé pour le moment, mais on ajoute qu'une telle éventualité est *« peu probable, mais [que] rien n'est à exclure »*.

Mme Seligmann confirme qu'elle est candidate à la candidature dans l'Essonne ou dans les Hauts-de-Seine. Elle fait valoir que, si elle n'est pas élue sénateur, le groupe socialiste de la Haute Assemblée ne comptera qu'une seule femme au lieu de dix, si les statuts du parti étaient respectés. – *(Corresp.)*

CRISE DANS LA FÉDÉRATION COMMUNISTE DU FINISTÈRE

La déchirure

De notre envoyé spécial

Brest. – Rien ne va plus à Brest. Louis a enfin réussi à se débarrasser de Louis. Non content de l'avoir vaincu, à la déloyale, M. Louis Le Roux a humilié M. Louis Aminot lors de la séance du conseil municipal du 5 juin. Il a indiqué autoritairement que les élus communistes ne prendraient *« pas part au vote »* sur un texte, alors que l'autre Louis préside encore aux destinées de ce groupe. Pouvait-il lui signifier plus clairement qu'il n'est plus rien ?

La nouvelle fédération réunifiée du PCF du Finistère est atteinte d'un mal irréductible : la déchirure. L'éviction de M. Aminot du comité fédéral (*le Monde* du 29 mai et du 31 mai) a provoqué l'explosion, mais la mèche se consumait depuis plusieurs années. En quelques heures, tout s'est cristallisé sur deux noms ; mais, depuis ce dimanche meurtrier du 25 mai, toutes les rancœurs remontent à la surface. L'affaire dépasse largement la seule querelle entre M. Le Roux, ancien premier secrétaire fédéral du Finistère-Nord, membre du comité central, et M. Aminot, dirigeant des ouvriers de l'Arsenal et patron du comité de ville du PCF. C'est le fonctionnement du parti qui est en cause.

Au début des années 70, la direction du PCF décide de scinder la fédération communiste du Finistère pour s'adapter au découpage administratif départemental. M. Le Roux prend la tête de la fédération du nord. *« Bourreau de travail, homme aux grandes capacités »*, selon les contestataires d'aujourd'hui, il en vient, au fil des ans, à diriger tout seul, comme un potentat. On finira par le lui reprocher en haut lieu au moment des élections municipales de 1977.

La place du Colonel-Fabien ignore, puis feint d'ignorer, que l'antipathie gagne. Les méthodes de direction *« autoritaires »* passent de moins en moins bien. Ceux qui, jadis, ont mis la main à la pâte s'en mordent les doigts. *« Bien sûr, on a trempé là-dedans et on a accepté »*, reconnaît l'un. *« On découvre petit à petit. On s'aperçoit lentement qu'on ne sert à rien. Tout est prévu à l'avance »*, admet un autre. *« Même si je m'interrogeais quelquefois, je me disais que c'était moi qui étais un con puisque le centralisme démocratique avait tranché »*, dit un troisième.

M. Marchais peut prendre lui-même la mesure du malaise, début 1985, puisqu'une partie de la direction fédérale s'ouvre à lui dans une lettre. La réponse est une fin de non-recevoir. M. Le Roux reste maître chez lui. Pourtant, la tension monte encore. Au moment de la désignation des candidats pour les législatives de mars dernier, la direction nationale impose Mme Sylvie Le Roux, une homonyme. Elle avait déjà été imposée aux élections européennes de 1979 *« alors que le secrétariat unanime pensait qu'elle n'était pas la meilleure candidate possible »*, affirme un contestataire.

Mme Francette Lazard, membre du bureau politique chargée de « suivre » ce département promet, assure-t-on, une conférence fédérale pour crever l'abcès. Elle n'aura jamais lieu.

Car Paris planifie sa normalisation. Prise entre ceux qui contestent le fonctionnement à Brest et les quelques « rénovateurs » qui commencent à pointer le nez dans le Finistère, la direction décide de refusionner les deux fédérations du Nord et du Sud. Pour la raison exactement inverse à celle avancée quinze ans auparavant ! Officiellement, il s'agit d'une mesure administrative qui s'explique par l'organisation du département.

« Il portait une chemise rose »

En réalité, il s'agit de couper les têtes qui dépassent. *« A travers la fusion, on a voulu régler leur compte à certains camarades du Nord »*, déclare M. Jean-Pierre Jendy, maire de Carhaix, une commune du Finistère-Sud. Les objectifs de la réunification, écrira plus tard M. Jean Riou, secrétaire de la section de Brest-Nord, *« n'étaient pas ceux présentés par les anciennes directions fédérales »*.

Devenu trop encombrant en raison de ses critiques internes, M. Aminot, *« un responsable fort en gueule, mais reconnu par toute la base »*, bien que d'accord, dit-on avec la ligne du vingt-cinquième congrès *« à défaut de l'être... avec son application »*, doit passer à la trappe avec quelques « rénovateurs » qui, eux, réclament déjà un vingt-sixième congrès. L'éviction passerait ainsi inaperçue.

« Tout a été préparé en accord avec Paris », soutient un contestataire. On bat le rappel des cellules et des sections pour le vote de réunification. Qu'importe si certaines d'entre elles s'y opposent. Deux conférences fédérales d'enregistrement – une dans le Nord, une dans le Sud – se déroulent, le 24 mai. Le lendemain, une conférence commune théâtrale entérine définitivement la décision. Quelle journée !

« On a vu se ramener un bataillon du troisième et du quatrième âge, totalement inconnu », confie un des participants. La réunion s'éternise et dégénère. *« Ils nous ont traités de racaille et de pédés socialistes..., mais socialiste tout court est déjà une insulte »*, lance un autre dont le voisin a entendu *« juquiniste »* et *« fiszbiniste »* parmi les amabilités. *« Un camarade s'est fait prendre à partie car il portait une chemise rose »*, remarque, consterné, un troisième. Dix-sept orateurs ne peuvent prendre la parole pour cause de sono coupée. *« C'était la pagaille la plus complète »*. Le président de séance, M. Alain David, est dépassé par les événements. *« Il demandait à Francette Lazard ce qu'il fallait dire »*, se souvient un participant.

Le nombre de partisans de la réunification variera de 58 à 71 sur les 128 délégués présents *« sans que les abstentionnistes aient jamais été décomptés »*. Tout basculera à l'issue du vote à bulletin secret pour l'élection des nouveaux membres du comité fédéral. *« Il est clair qu'ils avaient donné la consigne aux délégués sûrs de barrer massivement les noms d'Aminot, Lagadec et Drevillon »*. Mme Yvonne Lagadec et M. Yvon Drevillon sont des empêcheurs de normaliser en rond.

Manque de chance, l'opération marche, à une voix près, pour M. Aminot, mais elle rate pour les deux autres. Louis se retrouve seul sur le carreau. Immédiatement, une quarantaine de mécontents quittent la salle en chantant *l'Internationale* sous les quolibets de leurs camarades. *« Même en faisant les fonds de tiroirs, l'échec relatif de cette opération montre à quel point, ils sont minoritaires »*, confie l'un d'entre eux. *« La majorité des communistes du Finistère sont d'accord avec nous mais ils se taisent »*, dit un autre.

« Empêcher le débat »

Et voilà la nouvelle fédération réunifiée bien mal partie. Quant à son nouveau premier secrétaire fédéral, M. Piero Rainero (1), il a déjà un lourd handicap. *« Devant sa section,* affirme M. Jeudy, *il avait dit qu'Aminot serait dans le prochain comité fédéral. En fait, il a commencé son règne par le mensonge. »* Les hypocrisies refont surface. Pour M. Serge Borvon, conseiller municipal à Plougastel, qui a refusé d'assister à cette conférence ubuesque, *« il fallait non seulement écraser les opposants, mais aussi empêcher le débat »*.

De son côté, M. André Le Gac, lui aussi élu de Plougastel et démissionnaire avec une quinzaine d'autres personnes du comité fédéral de cinquante membres, où il venait d'entrer, rue dans les brancards : *« Il n'y a plus de statuts, ils avancent au bulldozer. Il n'y a plus de discussion ou d'élection possible »*. Et de noter que *« le parti reconnaît ses retards anciens, mais du retard, il en construit tous les jours »*. Au bout de la réflexion, tous font une constatation tragique : *« L'appareil commence a apparaître à nu aux yeux des camarades. Il y a un décalage profond que la direction ne mesure pas. »*

Ici et là, on commence à évoquer le risque de scission provoqué par cette déchirure. Une catastrophe pour le parti qui, de 15,20 % des voix aux législatives de 1978, est arrivé à 6,79 % à celles de 1986 dans l'ensemble du Finistère. S'ils sont tous attachés au PCF par des liens affectifs, les plus combatifs veulent mener bataille à l'intérieur, mais les plus écœurés s'en vont déjà sur la pointe des pieds.

OLIVIER BIFFAUD.

(1) Après avoir accepté le principe d'un rendez-vous, M. Piero Rainero a demandé un délai de 24 heures pour s'organiser. La nuit et le téléphone portant probablement conseil, il a alors refusé cette rencontre arguant du fait que *le Monde* n'avait pas pris contact avec lui auparavant. Cette explication est inexacte. Non seulement le correspondant du *Monde* à Brest a pris contact avec M. Le Roux avant la conférence fédérale – il n'avait alors *« rien à déclarer »*, – mais il assisté ensuite à la conférence de presse donnée après la conférence fédérale par M. Rainero, lui-même, à Morlaix.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

Pauvres

CE gouvernement où se pavanent tant de jeunes gens bien coiffés, on le dit inspiré par Reagan, bien que le parrain soit maintenant mis en sourdine. Mais point n'est besoin de traverser l'Atlantique pour trouver une âme au gouvernement. La France y pourvoit, celle du dix-neuvième siècle, quand Guizot, criant *« enrichissez-vous ! »*, était entendu par les Rougon-Macquart. Le temps des libéraux, dans sa version contemporaine, c'est le temps des affaires, Louis-Philippe et Napoléon III confondus.

Alors, des groupes financiers puissants (ce que devront être les « repreneurs » de TF 1, au dire même du projet de loi sur l'audiovisuel) se partageaient qui les chemins de fer, qui le commerce, qui la banque. 1986, c'est du déjà fait, auquel s'ajoutent d'autres domaines de dépeçage, les découvertes du vingtième siècle, l'audiovisuel et, peut-être, le téléphone.

Entre-temps, l'Etat, rejetant un rôle uniquement policier, voué, pour l'intérieur, à l'ordre public, avait pris conscience qu'il devait s'interposer entre l'opulence et la misère, pour modérer l'une et alléger l'autre. A un moment où s'effilochait la foi religieuse, l'Etat reprenait à son compte les principes, au moins théoriques, de charité, de solidarité et d'égalité entre les hommes. C'était effectivement la marche vers une socialisation de la société civile, que M. Le Pen, tout haut, d'autres, plus bas, désignent comme une emprise socialiste bien antérieure au gouvernement de cette couleur. Ça râlait du côté des riches, mais cela se faisait quand même, et, si les riches n'étaient pas réduits à la soupe populaire, les pauvres y avaient moins recours.

Car, y compris chez les grands bourgeois qui tenaient l'Etat, qu'ils fussent de droite ou de gauche, on avait pris conscience que remettre la défense de l'homme, sa vie et sa survie, à sa seule force individuelle, c'était condamner la plupart. La conviction s'était imposée qu'il fallait mettre fin au règne des saisies, des huissiers et des monts-de-piété, qui devient loi quand l'homme ne peut compter que sur lui-même, mais l'argent sur sa force.

L'évolution s'est accélérée après la seconde guerre mondiale quand les droits sociaux de l'homme (à la santé, au logement, au travail) ont fait leur apparition jusque dans le préambule de la Constitution de 1946. Tant bien que mal, ce préambule, c'est vrai, a fait la morale de la République au travers de tous les gouvernements qui ont parlé en son nom depuis quarante ans.

Ce préambule, il fait toujours partie de ce qu'on appelle le « droit positif », puisque la Constitution de 1958 – celle qui régit les Français à présent – s'y réfère expressément. Ce morceau-là de la IVe République n'a pas été aboli. Il serait temps, désormais, au nom de l'ordre nouveau, de rayer cela de nos papiers.

***

PAS de toit. Pas de pain. Pour la santé, on verra. Ainsi peut se résumer, pour beaucoup, l'adoption quasi simultanée de textes qui libèrent les loyers et le droit de licencier. Non seulement les loyers du secteur privé, qui ne concernent pourtant pas que des millionnaires, mais aussi ceux du secteur public et semi-public, c'est-à-dire les HLM et les logements assimilés.

Or qui occupe ce type d'habitation, sinon les titulaires des salaires les plus bas et ceux qui fournissent les gros bataillons du chômage ? Et qu'on ne vienne pas monter en épingle les bénéficiaires abusifs de loyers d'HLM, ou les fraudeurs en matière d'indemnités de chômage ! Que pèsent-ils face au million d'hommes et de femmes, d'ouvriers et d'employés, de jeunes ou de trop vieux, qui sont privés, parfois depuis plus de deux ans, de la moindre indemnité publique ? Loyers et risques de licenciement vont suivre la même courbe pour les mêmes gens, celle de l'augmentation.

Dans ces conditions, ce n'est pas le train de vie qui est menacé, mais la vie tout court. Sur les mêmes, sur les plus faibles, sur les plus atteints, sur les moins doués, va, dans un même mouvement, peser le danger d'être chassé de son toit et privé de son emploi. Il ne s'agit pas de faire pleurer Margot. C'est ainsi.

Un seul exemple : la commune-dortoir de Chanteloup-les-Vignes, près de Poissy, dans les Yvelines, est composée d'HLM. Sa population active compte 50 % de chômeurs. Nombre d'entre eux font partie de ces « chômeurs de la deuxième génération », selon un euphémisme statistique qui a cours, dit-on, en Ecosse, terre brûlée elle aussi. Autrement dit, on y est chômeur de père en fils et, plus probablement encore, de mère en fille.

D'ici deux ans, combien de ceux qui n'ont déjà plus d'emploi auront-ils perdu leur toit ? Souhaite-t-on que, à la manière du Moyen Age, les routes se peuplent de vagabonds cherchant de quoi vivre ? Ou encore, autre modèle, américain, de ces troupeaux de pauvres de l'entre-deux-guerres que dépeint John Steinbeck dans *les Raisins de la colère ?* L'Amérique, ce n'est pas que Reagan. Ou plutôt, Reagan, c'est aussi le retour de cela.

LE paradoxe de l'entreprise, politiquement parlant, c'est qu'elle est conduite par deux ministres qu'on n'attendait pas à pareil *« sale boulot »*, comme disait M. Fabius. Il faut que M. Chirac soit bien habile, ou ses conseillers bien pervers, pour avoir remis le soin d'un tel nettoyage à M. Philippe Séguin et à M. Pierre Méhaignerie. Ils avaient pourtant la réputation d'être plus sensibles que leur camp à l'aspect social et humain des choses. Ces hommes jusque-là considérés comme la gauche de la droite rentrent dans le rang.

A toutes jambes pour M. Méhaignerie, qui, en substance, indiquait mercredi à l'Assemblée nationale que les plus pauvres n'avaient qu'à gagner la périphérie des villes pour y trouver abri, puisque les loyers devraient y gonfler moins fort qu'au centre. Sur cette lancée, pourquoi ne pas rebâtir autour des cités les murailles qui les protégeaient jadis des envahisseurs, et à présent le feraient des pauvres ?

M. Méhaignerie soutient que le contrôle des loyers a eu pour *« effet induit »* de faire perdre trois cent mille emplois dans le bâtiment. Mesure-t-il ce que la libération des loyers, sans parler de celle des prix en général, suscitera, « induitivement », de sans-abri ? Soit qu'ils n'aient plus les moyens de payer, soit qu'ils n'aient plus de moyens du tout.

Georges Pompidou avait beau dire que les propriétaires représentaient le premier parti de France, les locataires, s'ils se rassemblaient, composeraient davantage qu'un groupuscule. Lors de cette fameuse échéance de 1988, M. Chirac, qui s'y voit déjà, pourrait bien se l'entendre dire, maintenant qu'il a fait son choix entre les uns et les autres.

***

PAS de pain. Pas de toit. C'était déjà sa vie à la femme qui stationnait rue Cler, une rue commerçante du prospère septième arrondissement de Paris. De loin, debout, immobile, deux sacs de voyage à ses pieds, elle ressemblait à n'importe qui attendant un taxi pour être menée vers quelque gare, vers quelque séjour d'agrément. N'était toutefois cette bizarre immobilité, cette tête qui ne se tournait vers rien.

Aussi, l'œil se faisant plus perçant, on voyait qu'elle tenait à la main une boîte en carton d'une dizaine de centimètres de côté. Elle mendiait. Sa mise était soignée, son regard droit. La misère devait être du jour même. Sans doute était-elle encore, la nuit précédente, dans un lit qui était sien. Quel drame s'était abattu sur elle, d'un instant à l'autre, pour qu'elle doive demander à la rue et son pain et son toit ; pour y transporter dans deux sacs faits avec soin tout ce qui subsistait d'avant le drame ?

Plus que digne, fière, elle empêchait l'aumône en même temps qu'elle la sollicitait. Ce n'était pas une mendiante, c'était un reproche. Ah ! oui, bien sûr, « aumône », « mendiante », ça fait désuet, ça n'existe plus, il y a des mendiants, mais ce sont des clochards, ils ont choisi, parce que ceci, et parce que cela... Non. Il y a des mendiants, et ils sont peut-être de ceux à côté de qui l'on dînait, l'avant-veille, dans un bistrot sans façon.

***

PROPRIÉTAIRE de son appartement à Paris, titulaire d'une petite retraite, Mme Fonbariet ne court pas en principe de tels risques. En principe seulement, car, victime d'aigrefins de tout poil où les plus honorables professions judiciaires sont représentées, elle est à la merci de la vente de son appartement : un studio de 21 mètres carrés. Il lui est fait grief de n'avoir pas payé ses charges, et on ne sait quoi encore de ces frais incessants qui accompagnent la possession d'un logement.

En fait, elle a versé ce qui était dû. Mais pas à qui il fallait. Mais celui qui a reçu les chèques les a empochés. Mais celui qui ne les a pas reçus les réclame. De procès en procès, voilà dix-neuf ans que ça dure. Et pas un juge pour s'y coller et tordre le nez aux escrocs. Des hypothèques sont prises sur son studio. Son mari est mort. Il n'y a pas d'enfant, mais elle a élevé une nièce. Il lui reste arthrose, diabète, toute la kyrielle des maux qui menacent une femme de soixante-douze ans, qui était en usine à l'âge de onze ans, qui en fut chassée parce qu'elle n'en avait pas douze, qui a une sœur à sa charge, et qui ne sait que répéter, entre deux sanglots vite rattrapés : *« Oh ! ça ne va pas. Oh ! ça ne va pas. »* Si elle est finalement dépossédée de son studio, peut-être trouvera-t-elle un logement à la périphérie des villes, là où les loyers devraient ne pas augmenter trop.

***

VOILA un an, presque jour pour jour, que SOS Racisme organisait sa grande manifestation place de la Concorde. Changeant de place, le mouvement d'Harlem Désir organise, samedi 14 juin, sa Nuit de toutes les couleurs, à la Bastille. A 18 heures, carnaval ; à partir de 20 heures, un concert gratuit. Pour la circonstance, Touche pas à mon pote s'est allié avec la « 5 ».

***

Aussi obligeant qu'anonyme, un lecteur fournit le sens de « à boule vue », citée dans le dernier « Amateur » (« Femmes »). Selon le Dictionnaire des expressions et locutions (Robert), cela signifie *« à coup sûr, directement et sans hésitations »*. Mais aussi *« à l'étourdie, n'importe comment »*. « A boule vue » est une expression pour Janus.

(Publicité)

PCF : pour le vingt-sixième congrès

Le PCF vient de subir un nouvel échec électoral qui le ramène à une situation de faiblesse et de marginalité qu'il n'avait pas connue depuis plus de cinquante ans. Nous, membres de ce parti, ne pouvons assister sans réagir à cette véritable liquidation. Non, nous n'avons pas le temps pour nous ! Non, nous ne pouvons pas dire simplement aux Français de faire leur expérience, alors qu'est revenue au pouvoir une droite reaganienne et qu'une extrême droite à plus de 10 % du corps électoral pousse à des solutions racistes et xénophobes dont on a, hélas, expérimenté ailleurs et en d'autres temps les effets tragiques. Non, nous ne pouvons laisser sans réagir des dirigeants continuer à imposer à notre parti des pratiques, un langage et un mode de fonctionnement qui le conduisent inexorablement à sa perte. C'est pourquoi nous réclamons la convocation d'urgence d'un congrès extraordinaire pour instaurer enfin le nécessaire débat démocratique sur les causes réelles de cette succession de reculs et Rs moyens d'y mettre fin. Depuis plus d'un demi-siècle, les communistes représentent en France une force irremplaçable dans la lutte pour une société plus juste, plus fraternelle et plus démocratique. Ils ne sauraient se résigner à n'être plus acteurs de l'histoire, face au jeu d'une alternance exclusive entre une droite néo-libérale d'inspiration américaine et une social-démocratie prête à toutes les compromissions et à tous les renoncements. Il y va indéniablement de l'avenir de ce pays et des ses enfants.

[illegible] Pastorelli Michèle ; Pedrotti Yves ; Portaz Daniel ; Portaz Gilles ; Portaz Josselyne ; Roderville Jeanine ; Roy Laurence ; Scibetta Calogero ; Sereno Daniel ; Simon Monique ; Sintes Gilles ; Sintes-Aioutz Madeleine ; Stoppa Paule ; Teale Eugène ; Therel Gilbert ; Tiberti Gérard ; Tossel André ; Turpin Gisèle ; Vasquez Robert ; Vion Christian ; Zuntini Roger.

ARDECHE. — Chalvet Claude ; Julien Roland ; Lacaf F. ; Le Meur Hélène ; Le Meur Jacques ; Le Pouzin ; Monchanat Danièle ; Monchanat Pascal ; Nouet Ginette ; Nouet Guy ; Nouet Louis ; Mounier Angèle ; Picasseau Denise ; Ponsonnet Magali ; Poughon René ; Renoux Claude ; Renoux Denise ; Rethore Joseph ; Rivoire Christian ; Viol Catherine ; Viot Jean-Marc.

ARDENNES. — Ninitte Maurice ; Omongin Francine.

AUBE. — Bertholle Jean-Paul ; Moulin Louis ; Toussaint Bernard.

AUDE. — Gelis Hervé.

AVEYRON. — Garcia Alain.

13 BOUCHES-DU-RHONE. — Baggioni Nadine ; Bard Frédéric ; Baudin André ; Bec Alain ; Bec Jacques ; Beggard Alain ; Belli Françoise ; Belmonte Jean-François ; Bernard Adelaïde ; Bertussi Alexis ; Blanchemanche André ; Blanchemanche Nicole ; Bolage Yves ; Boulesteix Jacques ; Cabanne Jacques ; Carre Patrice ; Catalayand Marcel ; Cellule Louise-Michel, Marseille 8e ; Charrière Jean-Louis ; Daumas Joëlle ; Delhoum B. ; Dray René ; D'Alesio Josy ; Fabre Thierry ; Fageon Didier ; Fournel André ; Fournel Molly ; Gatillon Christian ; Gaudion Pierre ; Gonzalo Evelyne ; Granelli Alain ; Granelli Danielle ; Grégoire Yves-Roland ; Gualliano Emmanuel ; Guyon Madeleine ; Idelovici Richard ; Kleniec Yves ; Kleniec Monique ; La Mantia Antoine ; Labondes Martine ; Lanfranchi Irène ; Laurent Jeanne ; Lazarev Nelly ; Llucia Claude ; Llucia Jean-Louis ; Lolo Jean-Paul ; Magnetto Pierre ; Mavuel René ; Mizoule Jean-Paul ; Munari Michèle ; Nodrest Françoise ; Orgelati Jeanne ; Patillon Hubert ; Pec Magalie ; Phillipini Pascale ; Picard Claude ; Picca Jean-Claude ; Pietri H. ; Pietri Pierre ; Revertade Betty France ; Rey Georges ; Rossi Claude ; Serizzi Raphaël ; Simoncini Alain ; Tapin Marcel ; Tichadou Mireille ; Vassilion Véronique ; Venel Gérard ; Weiss R. ; Xuereb Georges.

CALVADOS. — Babonneaux Y. ; Decroux Jean-Philippe ; Fidalgo Jean-Claude ; Grente Irène ; Grima Gilbert ; Herin Robert ; Jalla Robert ; Mehaut Gérard ; Perdrizet Philippe ; Rivière Guy.

CANTAL. — Bazelle Betty.

CHARENTE. — Tanne Claude.

CHARENTE-MARITIME. — Matas Jean-Manuel ; Morin Jean-Claude ; Roudier Michel.

CHER. — Arnaud Marie-Claude ; Elfa Pierre ; Fondras Jean-Claude ; Piquard Michel ; Troclet Henry.

CORRÈZE. — Martin Jacqueline ; Pommet Bernard.

CORSE. — Albertini Pascal ; Chaussin Marie-Dominique ; Coulon Jean-Jacques ; Giudicelli Pierre ; Jubiani René ; Le Mounier François ; Orsoni Pierre ; Pages Pierre ; Pages Renée ; Tomasini Joseph ; Sampieri Louis ; Tomi Paul.

COTE-D'OR. — Caignol Alain ; Colard Marie-José ; Colard Yves ; Jacquin Eliane ; Maillard Aline ; Mathelin Jean-Pierre ; Mathelin Jocelyne ; Thiebaut Nicole.

COTES-DU-NORD. — Bessonnat Daniel ; Clec'h M. et Mme ; Coltier Danièle ; Douarinou M. ; Douarinou Alain ; Guichoux Marie-Line ; Le Guellec Jean-Luc ; Le Masson François ; Le Morvandec Yves ; Lebras Gérard ; Missir Camille ; Puech Camille ; Rimasson Pierre-François ; Rolland Yvon.

DORDOGNE. — Dales M. ; Gardy M. ; Herscovici E. ; Lecomte Jean-Marie ; Lecomte Suzy ; Moch A. ; Thomas Gilbert ; Verron Jean-Louis.

DOUBS. — Barbe Claude ; Barny Roger ; Bettari Denise ; Bordy René ; Bourquin Valzer Véronique ; Crelier Dominique ; Faudot Hervé ; Fozzatete Denis ; Gapave Emilie ; Gillotte Jean ; Girard ; Grelot Jean ; Guedj Aimé ; Guedj Jacqueline ; Guerry Christiane ; Heuriet Jean ; Humbert ; Lebec Jean-Pierre ; MacLaren Alistair ; MacLaren Marie-Claude ; Millet Ch. ; Millet F. ; Paganelli Serge ; Pertuy Jean-Pierre ; Rall Helena ; Ralle Michel ; Simonet Claudette ; Simonet Michel ; Simonot Pierre ; Tatu Chantale.

DROME. — Agudo Jean ; Andée Danielle ; Avot Serge ; Beaurepaire Michel ; Calvier Jean ; Charasse Christian ; Coullaud Gabriel ; Daspre Lucie ; Debeauvais Marie-Rose ; Ferret Nadine ; Fidier Sarah ; Giraud Muguette ; Juvin Pierre ; Letourneur Guy ; Moulin Jacques ; Moulin Jeannette ; Pallanque Alain ; Pin Frédéric ; Pinède Jean-Guy ; Pinède Jeanne ; Roulot Patrick ; Sauvageon Jean ; Tizot Gérard ; Venturelli Nadine ; Venturelli Walter.

EURE. — Di Nocera Michel ; Issartelle Georges ; Philippes Guy.

EURE-ET-LOIR. — Migne Robert.

FINISTÈRE. — Belian David ; Béon Marie ; Borvon Serge ; Dubois René ; Favreau Jacqueline ; Favreau Jacques ; Floch Anne-Marie ; Floch Jean-Joseph ; Guivarch Sonia ; Jeudy Jean-Pierre ; Keruaore Jean-Noël ; Le Berre Paul ; Le Gac André ; Le Gac Maryvonne ; Le Guillou Gilbert ; Menat Borvon Irène ; Montfort Françoise ; Ouvrard François ; Ouvrard Marcel ; Rezmordue Jean.

GARD. — Arraguy Janie ; Bois Sylviane ; Bolmont Narcisse ; Bousquet Gérard ; Calvin Suzette ; Emerique Claude ; Hours André ; Michel Jean ; Michel Marie-Claire ; Michelis Louise ; Milesi Jean-François ; Monnier Violette ; Olivier Jean-Paul ; Renoux Jean-Claude ; Roere Eric ; Roux Jeannette ; Seggar Christian ; Soustelle Françoise ; Testud Joseph ; Verdez (M. et Mme) ; Vivien Paulette.

GARONNE (HAUTE-). — Bages ; Bages Robert ; Baroet Michel ; Baureau Serge ; Benaicum Gérard ; Bordes Serge ; Candilier Charles ; Carro Alain ; Carro Louis ; Carro Simone ; Casteret Michelle ; Cerisier Jérôme ; Cuffez Jean ; Daumond Daniel ; Dax Pierre ; Delgado ; Desgrez ; Diaz Serge ; Doumere Daniel ; Forgues Henri ; Foulcault Didier ; Garric Patricia ; Girard Paulette ; Larrigue Athena ; Larrigue Francis ; Malgouyre Jean-Claude ; Orham Nicole ; Orthet Martine ; Pecastaing Alain ; Porterie G. ; Rigoul Alain ; Rodriguez Marie ; Rouzel Yves ; Sabathe Michel ; Saint Dizier Esther ; Saint Dizier Francis ; Sarramon ; Segui Thérèse ; Steinmetz Daniel ; Steinmetz Martine ; Talavera Fernand ; Tanne Anne ; Valentin Alain ; Weidknnet Pierre.

[illegible] viron Jacques ; Souviron Marie ; Spasis Miriana ; Timsitt Andrée ; Timsitt Marcel ; Torreilles Claire ; Torreilles Volodia ; Vallier André ; Verdure Jean ; Vergely André ; Vergely Jacqueline ; Wanchez Dolorès ; Weber H.

ILLE-ET-VILAINE. — Binard Jean-Jacques ; Bioret Jean ; Houdean Jean-Pierre ; Miramon Jean-Marie ; Robert René.

INDRE-ET-LOIRE. — Bardin Bernard ; Bardin Roger ; Bonnet Nadine ; Bonnet Pierre ; Chollat-Traquet Odile ; Delanove Jeanne ; Drylewicz Serge ; Ducol Jacques ; Ducol Robert ; Ducol Solange ; Ferger Jean-Paul ; Godebergo-Coulon Sylvie ; Lerenandie Marie-Jocelyne ; Ozonkap Marcelle ; Petrault Jacques ; Rousseau Jean-Michel ; Viard André.

ISÈRE. — Achard André ; Allemand J.-L. ; Almos J.-P. ; Alvarez Juan ; André Andrée ; André Jean-Louis ; André Jean-Luc ; Andres Aline ; Andriani Martine ; Annequin Colette ; Appercelle Gérard ; Ardhid Armand ; Ardin Michel ; Ardito Stéphane ; Argelès Gilbert ; Arrus René ; Arvin-Berod Alain ; Arvin-Berod Amel ; Baggio Agnès ; Bailly Pierre ; Bakim Marthe ; Ballester Jean-Jacques ; Barjot Michel ; Barnier Josette ; Bartoli Marc ; Bartoli Marie-Hélène ; Bartoli Marthe ; Beck Gérard ; Berger Ghislaine ; Berger Paul ; Berger Pierre ; Bergeret Roland ; Bertano Annie ; Bidault Marc ; Biessy Charles ; Biron Henri ; Biron Monique ; Blain Jean-Jacques ; Blanchet Noëlle ; Blanchon Joseph ; Blein René ; Boadjan Rosyne ; Bochard Jean-Luc ; Bœuf Alain ; Boissin André ; Borg Marcel ; Borg Marie-Noëlle ; Bosc René ; Boucris Michel ; Boucris Monique ; Boué Christian ; Boulangeat Annie ; Bourez Georges ; Braisaz Gabriel ; Brenier Jacqueline ; Briançon Robert ; Brion Annie ; Brion Gérard ; Bruzzarello Hervé ; Bucin Frédéric ; Burrais Antonia ; Burrais Michel ; Burtean Jean ; Buttin Odile ; Cabaud Bertrand ; Calvet Jacques ; Calvet Nadine ; Capachione Mireille ; Cardillo Ange ; Carotti Dino ; Carrel Albert ; Carrel Henri ; Carrel Maurice. Carvello Bernadette ; Cazalot André ; Cellule Tullins ; Cellule R.-Bouton, Grenoble ; Cellule Elsa-Triolet, Vienne ; Cellule Odessa, Vienne ; Chadelle Annick ; Chagny Robert ; Chaix Michel ; Chalançon Maurice ; Chalançon Yvette ; Challéon Serge ; Champlovier Mireille ; Chanéac Gilbert ; Chante-Bon Martine ; Charpenet Michelle ; Charvet Joseph ; Chauvin Jean ; Chevreau Roland ; Claveri Georges ; Coasse Jean ; Codognier Alain ; Codognier Annie ; Coiffard Lionel ; Colbeau Michel ; Colbeau Renée ; Calletoux Michel ; Combaz Françoise ; Combaz Gilbert ; Contini Josette ; Contini Michel ; Couetoux Michel ; Couttet Albert ; Couttet Michel ; Cozic Philippe ; Crouzet Danielle+ ; Cukier Michel ; D'Aloia Eliane ; Darge Paulette ; Datry Paul ; De Hautecloque Béatrice ; De Palma Nicole ; Dechambre Pierrette ; Degaudenzi André ; Delacroux Jean-Luc ; Delacruz J.-C. ; Deleage Michel ; Demarco Gérard ; Deplancke Didier ; Desaule Françoise ; Destrée Jean-Patrick ; Destrée Nicole ; Deutsch Jean-Claude ; Dezon Keith ; Dibilio Michel ; Dibilio Philippe ; Dibilio Raymonde ; Dicenta Denis ; Didier Serge ; Digennaro Michel ; Djilali Denise ; Donque Jacqueline ; Doulat Pierre-Jean ; Duberuard Anne-Marie ; Duberuard Jean-Jacques ; Dufour Joseph ; Duffour Lucien ; Dumais Jean-Paul ; Duport Pierre ; Duprat Alain ; Duraffourg ; Durrafourg Marie-Paule ; Durand J. ; Durand R. ; Durand Roger ; Dutel Gérard ; Escrabol Jean-Claude ; Evezard Annick ; Eymud Joseph ; Faure Claudine ; Faure Gérard ; Favre Claudine ; Favre Georges ; Ferrazzi Mario ; Fesler Alain ; Fesler Christine ; Fesler Michel ; Firmin Jean-Pierre ; Flandrin Danièle ; Fournier Mauricette ; Foutrier Georges ; Foutrier Marie-Thérèse ; Foutrier Nathalie ; Foyer André ; Gabert-Blanchon Michelle ; Gulleton Georges ; Garry Michel ; Gaudu Jean-Pierre ; Gauthier J.-M. ; Genin Christian ; Genovese Annie ; Gerbert René ; Ginet Michel. Giovininni Michel ; Gonin Paul ; Gonzalez Alphonse ; Gonzalez Jean ; Goubert Renée ; Goubet Jeanne ; Gryelec Alfred ; Guegan Jean-Claude ; Guiragossian Marie-Thérèse ; Guy Jean-Pierre ; Hammoun Abdel-Kader ; Hamplovier Mireille ; Hanoa André ; Hanoa Danielle ; Hanoa Michel ; Herault René ; Herino Louis ; Hermann Marc ; Huet Michel ; Hugennard Eliane ; Idelon René ; Isler Michelle ; Jadeau Léon ; Jadeau Suzanne ; Janon Madeleine ; Jardon Pierre ; Jargot Marmelle ; Jargot Paul ; Jaworsky André ; Jaworsky Danielle ; Jayet Henri ; Kirkyacharian René ; Kirkyacharian Jean-Jacques ; Kukawka Pierre. Labordes Colette ; Labordes Jean-Marie ; Lami Alexandre ; Laporte Fernand ; Laruicci Arnel ; Lebaupin Rose ; Lebret Catherine ; Lefebvre Bernard ; Lefevre Marcel ; Lefort Alain ; Lefort Joseph ; Lefort Josette ; Lemoine Annie ; Lemoine Michel ; Leroy Alain ; Levy Patrick ; Liothard Thierry ; Magne Michel ; Mallet Bernard ; Mallet Françoise ; Mandolini Marco ; Manin Bérangère ; Manin Chantale ; Manin Jean ; Manin Pierre-Yves ; Marchandiaux Michel ; Maréchal Jean ; Martin Ariso François ; Martin Francis ; Martin Hervé ; Masse Françoise ; Masse Jean-Claude. Masson Eda ; Mathiot Maurice ; Menier Denise ; Metral Claudette ; Metral Isabelle ; Metral Joël ; Meyer Louis ; Millon Lucien ; Mingue Christian ; Mingue Christiane ; Monet Maurice ; Monin Claude ; Morel Bernard ; Morel François ; Morel Jeanine ; Morel Jean-Marc ; Morettini Gérard ; Morino Marie-Claude ; Nabon Jean-Luc ; Neplaz Jean-François ; Neri Louise ; Nespor Claude ; Nibergall Alfred ; Nicolas-Guizon Alain ; Ollivier Marc ; Ondarsabu Josette ; Orepuk Roland ; Orepuk Sonia ; Orvath Colette ; Ocil F. ; Ozie François ; Paillard Annick ; Paillard Patrick ; Paleau Jean ; Papet Charles ; Papon-lard ; Parise Honoré ; Parrillon Jean-Noël ; Perdran Thierry ; Peres Antoine ; Perez Gisèle ; Perti Jo ; Perraud Dominique ; Perret Adrien ; Perret Paul ; Perz G. ; Petit Germaine ; Pietka Françoise ; Pilot Martine ; Plaumi Robert ; Podognet Alain ; Porta Danielle ; Porta Jean ; Pottiez Louis ; [illegible] Yolande ; Lomet Philippe ; Mounteis Guy ; Mounteis Marianne ; Tanays Jean-Louis ; Tanays Pierrette.

LOIRE. — Battini Jean-Pierre ; Benoit Marc ; Carasso Claude ; Chabanne Gilles ; Chabannes Claudine ; Gaget R. ; Le Stir Yves ; Léonard Jean-G. ; Milon Jean ; Perrot Nicole ; Perrot René ; Royon Patrick ; Vialle Patrick ; Vidal Jean-Louis.

LOIRE-ATLANTIQUE. — Bonnin Cornelle D. ; Dalmais Augustine ; Gendrot Albert ; Gendrot Liliane ; Perrot Roger ; Priou Laurent.

LOIRET. — Garnier Michelle ; Guinot Jean.

LOT. — Gaudot Lucien ; Gaudot Renée ; Gelis Alain ; Mespoulhe Yves ; Sudrie Danielle.

LOT-ET-GARONNE. — Cadis Claude ; Dulin Jacques.

LOZÈRE. — Gryelec Jacqueline ; Meynadier Franck.

MAINE-ET-LOIRE. — Codani Jean-Mathieu ; Donineau Henri ; Fraile Antoine ; Mougin Jules.

MARNE. — Capet Claude ; Duboisy François ; Verrièle Jean.

MARNE (HAUTE). — Roussel Jean-Paul ; Vaillant Gérard.

MAYENNE. — Fauvet Jean-Claude.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Agostinelli Albert ; Airoldi Dominique ; Amicabile Alain ; Arceluz Patricia ; Arquin Jean-Marie ; Belli Noël ; Bienaimé Alain ; Bill René ; Blondeau Christian ; Boucher Jacky ; Bouneaud Michel ; Brion Camille ; Brion G. ; Butault Jean-Pierre ; Cassiani Daniel ; Chair Gilbert ; Codazzi Bernard ; Coujard Jean-Luc ; Courbet Pierre ; Defosse Denise ; Dupays Dominique ; Duriez Jean-Marc ; Fabris Jean-Luc ; Falcetta Albert ; Falcetta Jacqueline ; Fanuti Angeline ; Ferrando Jacqueline ; Ferrando Serge ; Ferraro Louis ; Fischer Annette ; Fischer Christian ; Fochesato Nicole ; Fochesato Sylvain ; Fraguela Tonio ; Gauchet Marie-Patricia ; Grosgeorge Christian ; Haro Jean-Louis ; Jamain Sylvain ; Klein Mireille ; Laurent Gérard ; Leroy Claude ; Marin Roger ; Martin André ; Martin Martine ; Martin Roger ; Martinelli Claude ; Masson Paul ; Meyer Maryse ; Michel Georges ; Minella Jean-Pierre ; Montini Bruno ; Montini Louise ; Mouzon Yvon ; Négrin Liliane ; Nepveu Gérard ; Peixoto Joëlle ; Pegurri Elvire ; Pegurri Francis ; Pegurri Françoise ; Pegurri Jacky ; Pegurri Nicole ; Poncelet Geneviève ; Rubert Jeanine ; Rubert Miki ; Rubert Odile ; Ruzniecki Clarine ; Sandelli Patrick ; Scherrer Gérard ; Sommen Daniel ; Sommen Michelle ; Soulignac Patrick ; Svevi Pierre ; Thiery Alain ; Totti Jean ; Tozzi Alain ; Trembière Josette ; Trzeciak Claudie ; Turlan Sylviane ; Valtat Jean ; Vigier André ; Vigier Marcelle ; Zasadzinski Anne-Marie ; Zasadzinski Casimir ; Zasadzinski Michel.

MEUSE. — Castellazzi Jean ; Jeannesson Gérard.

MORBIHAN. — Fouilloud C. ; Gratalloa N. ; Lechere D. ; Ollivier Maurine.

MOSELLE. — Aubry Philippe ; Audia Constance ; Barcelo Nathalie ; Belguendouz Benarda ; Benedetti Alain ; Berger Jacqueline ; Beyer Jean-Claude ; Blum Chantale ; Bonaventura Dominique ; Bosic Marc ; Boudiaf Mohamed ; Brisse Marie-Pierre ; Bussières Jean-Pierre ; Cammas Gilberte ; Cammas Patrice ; Chempeaux Philippe ; Come-Bardo Jean-Luc ; Crouz Olivier ; Daddu-Moussa Mohamed ; De Oliveira Adalberto ; De Oliveira Françoise ; Di Gregorio Dominique ; Di Gregorio Emilienne ; Djabi Pierre ; Druelle Christian ; Durosois Nicole ; Edelson Gilles ; Fernandez Manuel ; Ferrari Claude ; Fontana Michèle ; Fonte Antoine ; Furno Pierre ; Gavara José ; Gavara Martine.
Gerber Alain ; Girard Danièle ; Gramling Jean-Noël ; Grobosz Bernard ; Hagen Pascal ; Heidelberger Dominique ; Henri Théodore ; Keller Chloé ; Keller Hubert ; Keller Marie-Jeanne ; Kosi Daniel ; Kran Joël ; Krerowicz Bernadette ; Krerowicz Joseph ; Lachmann Sylvie ; Lacrabere Danièle ; Lambert Joëlle ; Leger Michel ; Lhospital Catherine ; Magrinelli Jean-Claude ; Marchal Jacques ; Marchal Carole ; Marchal Paulette ; Mariage Roland ; Martin Catherine ; Martin Marylène ; Martin Serge ; Mazacco Gérard ; Medri Bilbert ; Menegoz Marco ; Metzger Régis ; Mielnikoff Sacha ; Mimenetto Henriette. Nasi Dorette ; Nasi Oreste ; Olenine Marc ; Ostrow Suzanne ; Paul Sylvie ; Prevost Nadine ; Puanti Maryse ; Rabazel Thérèse ; Ravaine Patrice ; Reiland Alain ; Reiland Chantal ; Remer Jeannette ; Robin Marie-Thérèse ; Romer Jeannette ; Rougerie Alain ; Salacene Vincent ; Schumann Bernard ; Secco Christian ; Secco Louise ; Starczan Joël ; Szymanski Michel ; Techtache Kader ; Thiriat Maryvonne ; Totis Chantal ; Urbancik Roger ; Vanesae Claude ; Walk Gérard.

NIÈVRE. — Chassard Remy ; Signoles Pierre.

NORD. — Avenel Jackie ; Avenel Nicole ; Avon Michel ; Baillet Liliane ; Barrois Jean-Claude ; Bizeau Nicole ; Boluda Francis ; Bourdon François ; Bultz Josette ; Bultz Roger ; Caillinux Jeanne ; Canonne Jean-Pierre ; Catel Roger ; Cocffe Bernard ; Debro Jean-Luc ; Dechavy Jean-Pierre ; Dellacherie Christian ; Dellacherie Elisabeth ; Dellacherie Maryvonne ; Dellacherie Yvon ; Delrœux Raymond ; Derache Jeanne ; Destrebecq Patrick ; Devocelle Christiane ; Dotta Jeanne ; Dotta Julien ; Druel Martine ; Dubois Alfred ; Dumoulin Philippe ; Duplaucher Patrick ; Flinois Edith ; Fereau Francis ; Fourcade Aimée ; Gras Pierre ; Herreman José ; Hoey Muriel ; Joigneaux Guy ; Klimpt Benoit ; Ladeson Christian ; Lalouette Roger ; Lamarche Bernard ; Lamarche Marie-Claire ; Le Coent André ; Leclercq Michèle ; Lesne Alain ; Lottin Jean-Jacques ; Lottin Marie-Hélène ; Loncal Christian. Magliuli Jean-Marc ; Malaquin Gérard ; Malaquin Marie-Claude ; Mazure Marie-Christine ; Michaud Jean ; Miternite Daniel ; Morre J.-J. ; Nandy Philippe ; Pecreaux Bernard ; Perieros Alexandre ; Plancot André ; Pochon Gilles ; Quemble Michel ; Renel Patrick ; Reys Lucienne ; Richard Gilles ; Richart Jean-Paul ; Richevaux Marc ; Rogalski Marc ; Roncheray Françoise ; Rougier Jean-Jacques ; Rousselle Geneviève ; Samson Camille ; Simon Viviane ; Taillant Annie ; Thibaut Jacques ; Verdavaine Jean-Marie ; Waimel Bernard ; Wallet Dany ; Wigscheider Adrienne.

OISE. — Girandeau René ; Godet Bernard ; Leger Pascale ; Prix Gilles ; Rigaud Jean ; Segret Alain.

ORNE. — Haddad Norbert.

PAS-DE-CALAIS. — Deprez Jean-Pierre ; Hermand Didier ; Hock René ; Rouffort Bernard.

PUY-DE-DOME. — Alziari Serge ; Antignac Jean-Pierre ; Ardiller Yves ; Balthazard Annie ; Blanchet Roland ; Borne Louis ; Bretagnolle Aline ; Brunel Roger ; Brunet Guy ; Brunie Daniel ; Bucheton Alain ; Bucheton Dominique ; Buvat Georges ; Chabosson Patrick ; Champclaux Henri ; Coursière Danielle ; Coursière Gérard ; Dantal Bernard ; Dogomard Louis ; Delpoux Daniel ; Delpoux Nelly ; Derozier Pierre ; Emy Jean. Fleury Alain ; Fournier Michel ; Prasiak Bernard ; Garcia Michelle ; Gauthier Marc ; Gayte France ; Gayte Louis ; Gimial Daniel ; Giron Jacqueline ; Gonin Henri ; Gouttefangeas Paul ; Guichard Christine ; Guichard Jean-Paul ; Guillamon Daniel ; Hayder Etienne ; Jothie François ; Jouan Lucien ; Kuti Jean-Pierre ; Langendorff Daniel ; Lauradoux Jean-Claude ; Lauradoux Marthe ; Legay Jean ; Manset Armand ; Manset Cécile ; Marottin François ; Martinez Grégorie ; Mazeron Alain ; Morel Christiane ; Orenes François ; Orenes Ginette ; Orenes Yvette ; Perrier Jean-Jacques ; Pinet Georges ; Simonet Madeleine ; Sininge Jean-Louis ; Vilanova Jean.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. — André Robert ; André-Décaudin Marie-Claude ; Hamart ; Hamart Philippe ; Lefort Dominique ; Noble Michel ; Petillot Michèle ; Pomarede Jean-Claude ; Rogez Lysette.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — Bergerot ; Bianti Silvio ; Borderes ; Brianti Jacques ; Cabalon Raphaël ; Capdevielle ; Casin Oscar ; Castaldo Annie ; Chapoulie Jean-Pierre ; Chomy Emile ; Cibat Julien ; Coudere Martine ; Coudere Patrick ; Crampes Annick ; Delon Robert ; Delorme Mireille ; Delpech Robert ; Dumont Raymond ; Dupont Marius ; Durancet ; Escalona ; Foix ; Gantheil Jean ; Gantheil Lucette ; Gendre ; Grampes Yves ; Graux Robert ; Guinle André ; Guinle Antoinette ; Hernandez Nicolas ; Izabet Roger ; Justal Bernard ; Lahore ; Le Priellec Patricia ; Marquis Claude ; Marquis Jacqueline ; Michaud Francette ; Michaud Guy ; Orga Adeline ; Oton ; Paulet Andrée ; Paulet Jean ; Perez ; Perrier Jean-Pascal ; Poiymayou ; Poumadère Christian ; Sainguet Robert ; Sarniguet Gilbert ; Sarniguet J.-P. ; Tauzin-Pair ; Volff.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Cade Michel ; Caron Georges ; Caron Raymonde ; Cazès Annie ; Dousy Christian ; Labat Jean-Philippe ; Labro Michel ; Lloancy Odette, Luazarenc Jean ; Lucas Mettay Manuela ; Man Jean-Claude ; Mettay Joël ; Monteche Claude ; Perrado Dominique ; Philibert Jean-Marie ; Palato Serge ; Santiago Henri ; Valls Jean-Pierre ; Valls Marie-Jeanne.

RHIN (BAS-). — Stein Benoît ; Stein Digiorgio Damia.

RHONE. — Armand Ilco ; Bataillon Michel ; Ben Pierre ; Benit Pierre ; Beraud Frédéric ; Besson Monique ; Bettra Jean ; Bietrix Brigitte ; Bois Dominique ; Boriel Gérard ; Bouquet Pierre ; Boussouard Tayeb ; Chauveau Nicole ; Chauvin Jean ; Chollet Raymond ; Chambellotti Marc ; Dennet Jacqueline ; Domont Michel ; Descombes Maurice ; Devolder Véronique ; Dezewski Vincent ; Drevet Georgette ; Duran Gabriel ; Eigeldinger Lydie ; Espalieu Annick ; Fleury Alain ; Fougerousse Daniel ; Fouque Guy ; Fouque Rosane ; Gaffio Toro Henriette ; Gauche Albert ; Germain Régine ; Ginnetti Jacques ; Giouse Marinette ; Glaymann Maurice ; Godet Jean-Paul ; Hanclot ; Hanclot Georges ; Herreros Gilles ; Herreros L. ; Houdayer Guy ; Jacquel Nicole ; Jezewski Vincent ; Moissonnier Maurice ; Monnet Georges ; Monnet Marlyne ; Moreau Michel ; Moulin Christiane ; Munoz Jacques ; Picod René ; Recicaud Arnaud ; Regue Jean ; Regue Renée ; Rey Jacques ; Rousselot Olivier ; Roy Michel ; Saint-Aignan Gisèle ; Simar Jean ; Simon Pascal ; Sorra Juan ; Sotton Thierry ; Therond Patrice ; Thirion Philippe ; Tonada Gilbert ; Tost Maryse ; Tost Maurice ; Vareon Mireille ; Vial Marcel ; Vieux Jacky ; Villanova Claire ; Villanova Claude.

SAONE (HAUTE-). — Amador Anne ; Henry Yvette.

SAONE-ET-LOIRE. — Becouze Daniel ; Becouze Monique ; Briot Françoise ; Briot Philippe ; Charton Danielle ; Charton Guy ; Minchon Joël ; Minchon Monique ; Monneret [illegible] Xavier ; Delfino Jean-Paul ; Dupeney Christian ; Elias Gonzales ; Ferrier Christian ; Gance Jean ; Giacomini Maurice ; Gobel Roger ; Grisetto Annie ; Guibert Alain ; Guiot Hector. Hammer Danielle ; Lannuzel Michelle ; Lannuzel Yann ; Laurent Albert ; Laurent Marie ; Lauvergne Michelle ; Le Renard Alfred ; Lepape Yvon ; Martin André ; Midenet Janine ; Morand Pierre ; Muller Roger ; Perello Camille ; Rodriguez Raoul ; Rouhaud Henri ; Rouhaud Josette ; Saillet Linette ; Saillet Louis ; Souvre-Ensemble Dominique ; Vieille Yves ; Vincent Eliane ; Vincent Gaston.

PARIS. — Aime Mona ; Aime Robert ; Andoz Jacques ; Arnaud Philippe ; Arrouze Aline ; Azenstarck Georges ; Babonaux Yves ; Bachet Maurice ; Bachollet Jean-Paul ; Bacholot Sébastien ; Balliste Marcelle ; Bargas Bruna ; Barre G. ; Basei Bruno ; Beckouche Pierre ; Begnier L. ; Benezet Mathieu ; Bernabeu Michèle ; Bernard Pierre ; Bernas Colette ; Bernas Harry ; Bertrand Jean-Marie ; Bidou Jacques ; Blaise Jacques ; Blanquart Louisette ; Bonnafe Lucien ; Bonetti M. ; Bonto Pierre ; Boulanger Jean-Louis ; Bourdupe Pierre ; Boyer J.-Antoine ; Brenaol Marcelle ; Breton Emile ; Burch Noël ; Calizotte Roger ; Candorf Micheline ; Cerf Jean-Yves ; Chaigneau Michel ; Chaverne Sylvie ; Chollet Danielle ; Clément Evelyne ; Clément Jacques ; Corna Marcel ; Costant Martial ; Cramaix Jacques ; Crassous Daniel ; Cuenat Hélène ; Cury Paule. Damet-Rivaud Dorothée ; Dehaut Christian ; Dehaut Marie-Blanche ; Demarie Philippe ; Demolière Solange ; Denis Jean ; Djian Soria Annie ; Ducastel François ; Dufour Nicole ; Duquesne N. ; Ebrard Emile ; Eleb Danielle ; Eleb Jean-Charles ; Eleb-Harle Nicole ; Fabre Claude ; Fabre Françoise ; Fellous Jean-Louis ; Ferrari Françoise ; Fleuret Colette ; Florenzano Monique ; Fogel Michèle ; Foucard Denise ; Franck Jacques ; Franco Jean-Robert ; Frioux Claude ; Froguel Catherine ; Froguel Philippe ; Fuchs Yves ; Fulero Anita ; Fulero Lucette ; Galizote Roger ; Gallepe Jean-Pierre ; Garabiol Philippe ; Garcia Patrick ; Gaudy René ; Gelibter Francis ; Gimeno Vincent ; Gisselbrecht André ; Girard Colette ; Goussault Yves ; Goutmann-Le Guladec Marie ; Gramet Francys ; Gresh Alain ; Grevet Patrice ; Guillemot Gisèle ; Guillon Michelle ; Guillot Rainald ; Gussard Claude ; Guisard Marc ; Harle Christian ; Heissler Richard ; Helbert Catherine ; Heller Jeanine ; Hugues Ronald ; Humbert Geneviève ; Jaffre Bruno ; James M ; Jamelle René ; Karapa Jérôme ; Kaselopoulos Charles ; Karmouch Denise ; Quinion Jean-Claude. Labeyrie Vincent ; Lack Christiane ; Lafont Richard ; Laigre Patrick ; Laine Tony ; Leschker Sabine ; Lazard Florence ; Le Cocq Dominique ; Le Guludec A. ; Lebel Jean-Patrick ; Levecque-Calisti Monique ; Levy Jacques ; Locker Murielle ; Louis-Dreyfus Ariette ; Lumbroso Alain ; Malaudain André ; Maldidier Denise ; Maly Kitty ; Martin L. ; Masson Annie ; Meynet Bruno ; Miche François ; Migozzi Jacques ; Millereau Maurice ; Molce Jean-Michel ; Monteiller Chantale ; Moreux Jean-Pierre ; Moreux Monique ; Nardonne Robert ; Nizot Jean-Yves ; Pallain Marc ; Paris-Clavel Gérard ; Petitier Edgar ; Picard Hubert ; Piellier Evelyne ; Pierrilarde Agnes ; Piquard Dominique ; Piquard Elisabeth ; Plumet Denise ; Poindron Jean-Quentin ; Pommay Gerard ; Preiss Anne ; Radogan Samuel ; Ragouilliaux Marc ; Rennesgodet Jacqueline ; Ricard Aurelie ; Richard Petitier Paule ; Robin Bernard ; Roche Madeleine ; Rodriguez ; Rogalski Jeanine. Sablic Laurent ; Saillens Alain ; Salomon Alain ; Saltel Alain ; Saltel Ariette ; Sander Pariser ; Sanglia Raoul ; Scelles Christiane ; Scheibling Jacques ; Schiets Mariel ; Servant Bruno ; Simonpoli Michèle ; Solleville Francesca ; Sommer Janine ; Stoeckel Françoise ; Thieck Jacqueline ; Trillat Marcel ; Umbrecht Bernard ; Urvoy Patrice ; Vallée Bernard ; Verrier Joëlle ; Vidament Jacqueline ; Vigneron Jean ; Vigo Luce ; Vion Dorothée ; Vovelle Michel ; Waks Odette ; Weil Raymond ; Zalamansky ; Zins Catherine ; Zoukiz Michel ; Zucman Jean.

SEINE-MARITIME. — Alacchi Mireille ; Cornillot Jean-Noël ; Lesage Pierre ; Nagel Alain ; Planterose Gérard ; Prigent Sylvie ; Raget Alain ; Raget Hélène ; Robillon Jean-Marie ; Robillon Yvette.

SEINE-ET-MARNE. — Boher ; Borel François ; Bracquemart Josiane ; Bracquemart Thierry ; Burillo ; Couderc Claude ; Degouy Bernard ; Diamant Etienne ; Farruggia Jean-Paul ; Gauchenand P. ; Gaudet Christian ; Guislin Evelyne ; Hurtebize Huguette ; Hurtebize Lionnel ; Janiaud Paul ; Lignault ; Siccardi ; Vaillant Eric ; Vassevière Maryse ; Yvon Claude ; Yvon Daniel.

YVELINES. — Arrasse René Michel ; Avril-Decaster Ginette ; Bince Huguette ; Carpier Joël ; Clopeau J.-F. ; Courcoulas Ulis ; Decaster Marc ; Gurapfel Jean-Marc ; Lenavennec Guy ; Longueneste Madeleine ; Masquelier Gérard ; Sanguinede Luc ; Sgobba Italo ; Taliban Jean-Michel ; Vergnaud Gérard ; Zeghni Sylvain.

DEUX-SEVRES. — Favreau Pierre ; Favreau Viviane ; Lhuillier Marie-Annick ; Pollevoizin Michèle ; Piochaud M. ; Piochaud R. ; Richon Gaby ; Roche Hugues ; Saret Canale Michel.

SOMME. — Benrekia Malika ; Boulanger Alain ; Delepine Françoise ; Dumortier Patrice ; Fessier Sylviane ; Genaux Jean-Georges ; Lecointe Albert ; Leroy Catherine ; Rambour Jean-Louis ; Verney Alain ; Villette J.-Paul.

TARN. — Caudde Philippe ; Fourniker Philippe ; Grard Armanet ; Grard Geneviève ; Rigal Elisabeth.

TARN-ET-GARONNE. — Damaggio Jean-Paul ; Fontanier André.

VAR. — Barbero Daniel ; Barettapiana Gérard ; Bertrand Suzanne ; Bouny Gaston ; Charton Pierre ; Daspre André ; Daspre Hanvey Michèle ; Davienne François ; Delpui Jean ; Espotito Louis ; Ferrucci Claude ; L'Honoré Jean-François ; Migozzi Marcel ; Paumier Marie-Thérèse ; Savignac Michel ; Vernin A.

VAUCLUSE. — Chambert Pierre ; Chanvet Alain ; James Bernard ; Linger Patrick ; Longueneste J.-J. ; Longueneste Monique ; Marin Jean-François ; Ollier Didier ; Padvano Jacqueline ; Puig Marc ; Segura Jean-Christophe ; Simonpoli J.-F. ; Simibaldi Sophie.

VENDÉE. — Guilbault Jean ; Guimard Marcel ; Labrégère Emilie ; Quinion Yvon ; Quintard Marcel.

VIENNE. — Arnault Roger ; Barlat Marcelle ; Benielli Hélène ; Bernard Jean ; Bernard Marylène ; Bidault René ; Blanc Danièle ; Blanc Jean-Charles ; Bridier Chantal ; Bussière Jean-Jacques ; Bussière Viviane ; Caraguitcheff Denise ; Caraguitcheff Jacques ; Chaîne Jean-Paul ; Champagne Hélène ; Dausau S. ; Dijon Christelle ; Dijon Patrick ; Drault Francis ; Dugognon Christian ; Dumont André ; Duval Annie ; Géron Claudine ; Géron Jean ; Gorgel Alain ; Hommeaux André ; Hommeaux Régine ; Jean Yves ; Joyeux Marie-Josette ; Laine Lydia ; Laine Yves ; Lépine Camille ; Lister-Lopez Enrique ; Massy Jean ; Mazière Nicole ; Moussier Jean-Louis ; Pairon Jean-Marie ; Payot Sylvaine ; Picosson Michel ; Picosson Sylvette ; Pignoux Guy ; Privat Jean-Marie ; Privat M.-Madeleine ; Rabeau Jean ; Sicard Alain ; Sicart Monthmbert ; Sonlier Paul ; Texereau Michèle ; Texereau René ; Thuau Pierre ; Touchard Michel ; Villemonteix Jules.

VIENNE (HAUTE-). — Alric Daniel ; Angles Lina ; Angles Michel ; Barataud ; Barrière [illegible] Fonchet Michel ; Fontaine Pascal ; Fournier ; Germaneau ; Giry ; Giry Roger ; Gobeaux C. ; Gobeaux D. ; Gourceral ; Goursauld Jacques ; Guillou ; Guiot A.-M. ; Isoudeline ; Jovanny Anne-Marie ; Julien Raymond ; Lathière Robert ; Laurent Jean ; Léger ; Loycure André ; Londeix ; Maneuf Danielle ; Neuvialle Albert ; Nicolas J. ; Nouhaud Christophe ; Pascaud Francis ; Pascaud Philippe ; Pasquier Serge ; Pinot Joël ; Raynaud ; Reberac G. ; Restoneix Raymond ; Reynet Maurice ; Rigout Sylvie ; Rivet ; Rougier Annie ; Roy Brigitte ; Ruiz ; Senamaud Jean ; Tarraud Jean-Michel ; Thibaud Yvette ; Thiollet Armand ; Thomas Christian ; Vaudout René ; Videau Bernard ; Vigier ; Vigneron ; Villemonteix Pierre.

VOSGES. — Bouchet Gérard ; Germain Max ; Ronner Maria ; Rouyer Alain.

YONNE. — Beaumont Roger ; Fernandez José ; Josué Margarita.

TERRITOIRE DE BELFORT. — Perron Sylvaine.

ESSONNE. — Allard Claude ; Bacher Eric ; Barny Lucienne ; Bernard Jean-Marc ; Berteau Simone ; Buzien Alec ; Buzien Marie-France ; Blum Jacqueline ; Borde Marcel ; Bouby Lucien ; Braik Andrée ; Braik Larbi ; Bretagne Christine ; Carado Marcel ; Carrière Jean-Eugène ; Clapier François ; Clastres René ; Dutait Pierre ; Englander Jean-Loup ; Fargue Paul ; Ferrara Viviane ; Fontaine André ; François Colette ; Frot Georges ; Fulrad-Tessereau Arlette ; Ghirardelli Renée ; Garcia Danièle ; Giraud Martine ; Giraud Michel ; Jeansoulin Robert ; Kalogeropoulos Angelos ; Lemonnier Martine ; Luzzau Mario ; Mandville Gérard ; Massinond Henri ; Mechin Chantale ; Menier Françoise ; Mesnil Pascal ; Mounais Bernard ; Pardillos Marie-Françoise ; Perrot André ; Perrot Dominique ; Prioul Marcel ; Rambure Nicole ; Riocio Jean-Pierre ; Romero de Avila Jean-Jacques ; Ros Jacques ; Rouault Alain ; Schaff Marc ; Talibart Renée ; Tarantola Roger ; Varin Richard ; Ventura-Clapier Renée ; Verdaguer Michel ; Wansart Pierre.

HAUTS-DE-SEINE. — Abancourt Alex ; Acas Alain ; After Jeff ; Bargas Dominique ; Berthaux A. ; Berthaux H. ; Beurais Jean-Louis ; Boudier Jacques ; Boursaillan Jean ; Barési Jérôme ; Butour Jean-Louis ; Caplan Jacques ; Coneilec Henri ; Commeret Philippe ; Dangles Patrick ; Delbauve M. ; Deville Jocelyne ; Deville Michel ; Driancourt Catherine ; Dumay Vassili ; Elosu Fernande ; Esnault Alain ; Even Jean-Yves ; Faucher Michel ; Ferrin Marcel ; Foucault Marcel ; Galland Yves ; Gatineau-Sailliant Etienne ; Genot Jeannette ; Gilli Patrick ; Grière Jean-Michel ; Guyader Christian ; Hagnenauer Jean-Louis ; Henri Jean-Pierre ; Henriey Christian ; Henriey Marie-Jeanne ; Hufschmitt Georges ; Imbert Jean ; Joly Paul ; Joubert René ; Krehmer Marigan ; Lahey Richard ; Lagaye Lucien ; Laurent Claude ; Lavallard Marie-Hélène ; Lavallard Philippe ; Le Coz Gildas ; Le Peron Françoise ; Lezaedec Yves ; Lemoine Catherine ; Lemoine José ; Lioville Annick ; Lob Patrick ; Loester Paul ; Martin Jean ; Mazalaigue Joël ; Minc Isabelle ; Mottet Pierre ; Natret H. ; Niel Paul ; Noblet Eric ; Obriot Elise ; Olbero Noiranlt Martine ; Pastor Marianne ; Perrin R. ; Petiot Michel ; Petit Jean-Claude ; Pochet Fortecoef Raymonde ; Poirier Robert ; Preaux Philippe ; Prenant A. ; Rabant François ; Ramade Juliette ; Ruiz Edouard ; Sable Jean ; Teibe Gisèle ; Traimond Jean-Paul ; Vigoureux Eliane ; Vigoureux Gilles ; Villemagne Raymonde ; Wasserman Gilbert ; Watebleeb Bernard.

SEINE-SAINT-DENIS. — Agnes Marc ; Albinet Françoise ; Ange Mireille ; Auger Mireille ; Aurigny Jacques ; Barbetti ; Baron ; Baude ; Barran Jacques ; Bazart Dominique ; Beauvais Françoise ; Beland ; Bemon ; Benjamin-Steinberg M. ; Benaïli René ; Bergeron ; Beutelstetter ; Blancheteau ; Bonnet Emile ; Bonsent ; Borredon-Nandy Christiane ; Boully ; Bourgon Jean ; Bouzouba ; Brida Gilbert ; Brosille Barbara ; Cahu Gérard ; Caillot M. ; Cammert ; Capdepont Roger ; Caudroy Gérald ; Cannes Bernard ; Cautard ; Cerbelle ; Cozard ; Chrismant Serge ; Colbus ; Copin Joël ; Corral ; Coterand Jeanine ; Courzunel Alain ; Croise. Dammet ; Darmon ; Debarle Pierre ; Dechaune ; De Santos ; Desenne ; Di Meo Claude ; Diarra ; Dodet ; Duclos Dominique ; Duong Philippe ; Dupont ; Epelbaum Liliane ; Escalada Liliane ; Espeto ; Falco ; Federigui Patrice ; Ferreira ; François René ; Franon Anne-Marie ; Freitas ; Freminet ; Fremont ; Gane ; Gautier ; Gilbert M. ; Ginepe ; Gobit ; Godenaire ; Gorlin ; Gristi Raymond ; Guchi ; Guillin ; Hallex Jean-Jacques ; Hamon Lucienne ; Hanan Sylvain ; Hautelet ; Herue ; Horel ; Hottiaux ; Huvet Bernard ; Jacquemot Gilles ; Jhas ; Jordan Alex ; Jouanneau Joël ; Karima Azi ; Karlin Claudine ; Karlin Daniel ; Karman Daniel ; Khemissi ; Kouchner Jean ; Lachaud ; Lagarde ; Lamblin ; Lanchent ; Lebreton Marie-Christine ; Leclercq Gilbert ; Léger Sylvain ; Leleu ; Lenormand ; Lepeytre ; Letoulat Jean-P. ; Levite H ; Loblieux ; Lucas ; Maillard ; Malavergne ; Maufre ; Mauzat Serge ; Marguerie Daniel ; Marguerie Hélène ; Meistermann ; Ménager ; Ménard Paul ; Meniger ; Meyer ; Michel ; Moussion ; Moyen ; Menant Christian ; Montintin Alain ; Moreau Thérèse ; Morin Françoise ; Nandy Michel ; Nikonoff Juliette ; Nicaise ; Nicolas ; Nouilles J.-P. ; Noblet ; Offmann M. ; Panic Alain ; Perrier Julien ; Perunnet Alain ; Pinceloa ; Perreau Pierre ; Pierre Patrick ; Ponozny ; Pruière ; Przewszy ; Quille C. ; Quitter Louis ; Rameau Jacques ; Richard ; Roatta Philippe ; Roberty-Brizille Mireille ; Robinet Jean-Marc ; Rochon Quetier Colette ; Romano Geneviève ; Romano Gilles ; Rosas Claude ; Rousnice Claude ; Rouzier Patrick ; Sarrabeyrouk Jacques ; Sarrabeyrouk Jeanne ; Samieri Alain ; Simi ; Sellou Yamina ; Serra Claude ; Silveira Agapito ; Soudjan Josette ; Souzenel Fabien ; Streiff Hélène ; Tort Patrick ; Taxier ; Tounnut ; Toutain ; Vande Aline ; Vache Daniel ; Vibert Jeanne ; Vietti Bruno ; Warritzanu André ; Yasso Gisèle.

VAL-DE-MARNE. — Aubry Alain ; Barromes Annie ; Barromes Bernard ; Barrot Camille ; Barrot Christiane ; Barrot Isabelle ; Barthelat Michel ; Beguery Claude ; Beguery Guy ; Bentolila Geneviève ; Bertrand Michelle ; Brett ; Briand Nicole ; Briand Yves ; Brouillard Christine ; Brouillard Daniel ; Cardoze Michel ; Castier Marie-Louise ; Chapon Jeanine ; Colas Auguste ; Collet Christine ; Collet Didier ; Contiou Bernadette ; Debortoli Edgard ; Debortoli Philippe ; Delangau Yolande ; Denker Agnès ; Deramart Pierre ; Diot Micheline ; Esnault Liliane ; Fauveau Bernard ; Feitz Jacqueline ; Finance Annette ; Forestier Michel ; Fouquin Claudette ; Galibert Marie-Andrée ; Garreau Gérard ; Gaysier Françoise ; Gendrin Catherine ; Guenancia Daniel ; Heartebize Bernard ; Heurtault Jacques ; Huet Annie ; Jaffre Aline ; Jaffre Jean ; Joubert Alain ; Joubert Claudette ; Kayser Denis ; Kerborion Raymond ; Laffier Roger ; Lardier Christian ; Ledogar Nadine ; Lemaire Catherine ; Levy René ; Loiseau Marie ; Loiseau Philippe ; Martin Odile ; Mercier Charles ; Mir Henry ; Nerisson Pierre ; Noguera Pierre ; Philippe Jean-Jacques ; Philippe Yvonne ; Pilon Françoise ; Ponchet Nora ; Romer Daniel ; Rossault Alain ; Roussel Christiane ; Serrano Danielle ; Schnoering Paule ; Theurot Patrick ; Thomas Jacques ; Tournadre André ; Voide Gérard ; Voide Nicole ; Weill François ; Weill Jean-Jacques.

VAL-D'OISE. — Auberger Pierre ; Calbeat Jean-Paul ; Chapel Christian ; Cremon Jean-Pierre ; Gardette Michel ; Hermet Roger ; Lazard Georges ; Leguen Jacqueline ; Leroy Jean-Robert ; Lièges Jean-Marie ; Maldonado Joël ; Nahon Sylvain ; Olliveo André ; Poch Françoise ; Pujol Gérard ; Sanchez-Nunez Pascal ; Vioux Patricia.

AUTRES. — Achard Jean-Paul ; Achener Annick ; Agazar Jean-Pierre ; Agnelon Florence ; Albony Jean-Pierre ; Albony Martine ; Alouiz Martine ; Alouiz Pierre ; Arnau Michel ; Anberdhie Abdou ; Audibert Daniel ; Audibert Louis ; Aulze Alain ; Bargas Didier ; Barrel Jean ; Beauvier Thérèse ; Berger Liliane ; Berger Lucien ; Bergès Sophie ; Berthet Robert ; Berton Jean-Yves ; Berton Patrick ; Bieser Hubert ; Blanchet Francis ; Bousseau Luce ; Boyrie Francis ; Boz Gisèle ; Brenne Nicole ; Brun-Samson Jeanette ; Bruson André-François ; Bastien Denis ; Catach Eddy ; Catach Nina ; Célérier Noël ; Chabot Louis ; Champagne André ; Charransol Jacques ; Clais Jean-Claude ; Cogaard Marie-Pierre ; Cocquard Olivier ; Correze Françoise. Danvois Daniel ; Defranoux Nathalie ; Delacherie Claude ; Delmas Thierry ; Delterme Denise ; Dexmier Jean-Claude ; Doco-Rochegude Colette ; Dora Francis ; Doray Bernard ; Dorra F. ; Douillet Christine ; Drouan Monique ; Dubosy Alain ; Duchemin François ; Duch-Mallol ; Duffau Jean-Paul ; Dumas J.-L. ; Doong Thierry ; Dupire Alexis ; Dupire Solange ; Duriez Antoine ; Dutour Michel ; d'Oesnitz Michel ; Eschembrenner Monique ; Fancoult Frédéric ; Faure Julie ; Fernandez Marie-Louise ; Fernandez René ; Ferré Pierre ; Foucault Claudine ; Foujas Augustine ; Foujas Jean-Louis ; Fourquet Michel ; Frimont Jacques ; Gaillard Henri ; Gaucher Jacques ; Gennavi Laurent ; Girod Alain ; Girod Pascale ; Godineau ; Goodenough Léonard ; Grandclaude Jean-Marie ; Grave Jean-Michel ; Grelet Yves ; Grésillon Michel ; Guérin Pierre ; Guibert Noël ; Guinot-Mozziconacci Paule ; Halle-French Lilian ; Herbert André ; Hervé Claude ; Hervieux Marie-Paule. Karbaniikoff ; Lacôme Alain ; Lacoste Pierre ; Lafaille Bernard ; Lainé-Bidron Christine ; Le Gouez Denise ; Lecoz Yves ; Leroy Claude ; Lessard Gisèle ; Lessard Joël ; Lestiro P. ; Lévêque Ginette ; Lévêque Jean ; Lévy-Piarroux Ivelise ; Lorenzin Jean-François ; Lucas ; Macaud Ely ; Marchal Christian ; Marciniak Ghislaine ; Marciniak Henri ; Marcou Gérard ; Martin Annie ; Martin J.-F. ; Masson Marie-Jeanne ; Masson Martine ; Mayne Marguerite ; Médam Jean-Simon ; Méhaut Philippe ; Menville Marie-Rose ; Molinari Jean-Paul ; Mongin Francine ; Monlouis Daniel ; Morizot Jacques ; Nagnol Jacky ; Otzenberger Pascal ; Pacthod Brigitte ; Pain Frédéric ; Papin Patrick ; Pendaries Jean-René ; Pendaries Josette ; Péretti Marcel ; Personnaz Fabienne ; Pieler Jacques ; Pierre Patrick ; Pillot Michel ; Piquet Henri ; Pizzi-Golgo José ; Politi Yvon ; Pons Guilhem ; Pourci Marie-Luce ; Prost Roger ; Raymond Marie-Claude ; Raynaud Pierre ; Renaud Armelle ; Renaud Claudine ; Renaud Jacques ; Risson Jean-Pierre ; Rissoan Marie-Clothilde ; Riva Mireille ; Rolnjado ; Roudeau Claude ; Rouleau Marc ; Rouy Alain ; Sablon François ; Sacion Danielle ; Saury Michel ; Serve-Loiar Rubi ; Simard Patrick ; Struk-Debatisse Anne-Marie ; Tesserea Arlette ; Thiriongrangling B. ; Thuillier Christelle ; Thuillier Jean-Pierre ; Torrens Louis ; Vezalard Jean-François ; Vial Maurice ; Vidal André ; Vidal Jeanine ; Ville Marie-Dominique ; Zachary Pascal ; Zoladz Solange.

Nous présentons nos excuses aux camarades dont les signatures parvenues tardivement n'ont pu être publiées, faute de place. Docteur Tony Lainé (mentionner Appel), 6, rue Goethe, 75016 Paris.

La publication de cet appel coûte très cher. Les contributions financières peuvent lui être adressées.

société

LIBRES OPINIONS

La Bastille en chantant

par MAREK HALTER

SOS-Racisme organise, le samedi 14 juin, un concert place de la Bastille, à Paris, à partir de 18 heures. Demain, nous allons prendre la parole et la musique ainsi que la Bastille.

Un an après le concert de la place de la Concorde, SOS Racisme persévère. Car si le racisme est le sentiment le mieux partagé du monde, la conscience de ce mal qui ronge l'humanité doit être encore et toujours éveillée et entretenue.

Notre siècle a mal commencé : pogroms, guerres, déplacements de populations, révolutions, contre-révolutions... La technologie a accéléré la suite des événements et amplifié leurs effets. Deux guerres mondiales, un, deux, trois, quatre génocides : un million et demi d'Arméniens, six millions de Juifs, un million de Biafrais, trois millions de Cambodgiens. Comme si ce siècle était celui de la progression numérique du mal. Progression proportionnelle au pouvoir de l'oubli.

N'est-il pas troublant, quarante ans après la guerre, qu'une nation libre et démocratique se donne pour président, en pleine connaissance de cause, un homme qui a menti sur ses activités pendant la guerre.

N'est-il pas angoissant, quarante ans après le règne sanglant d'une théorie des races, qu'un pays moderne établisse sa Constitution sur la séparation des races ?

N'oubliez pas, noubliez pas, répète avec insistance le Livre des livres.

C'est en parlant, c'est en chantant qu'aujourd'hui toute une génération tente de préserver la mémoire. Elle éclaire ainsi la fameuse remarque de Saint-Exupéry qui, en voyant parmi les immigrés polonais des années 20 qu'on renvoyait « chez eux » un enfant né en France mais déjà marqué par le signe du rejet, écrivit : *« C'est Mozart enfant qu'on assassine. »*

Je ne sais pas si la fête antiraciste de la Bastille éveillera quelques consciences de plus. Je sais, en revanche, que ceux qui l'ont organisée, les jeunes de SOS-Racisme, ont au moins le mérite de réintroduire en cette fin de siècle marquée par la sinistre trinité d'Auschwitz, de Hiroshima et du goulag, un peu d'espoir. Ils ont compris que chaque fois qu'on excluait l'un d'entre nous, on tuait quelque chose ne nous.

DANS LE VAR

Les Commandos de France revendiquent plusieurs attentats visant SOS-Racisme

Un millier de personnes ont manifesté, le jeudi 12 juin, à Draguignan (Var), pour protester contre deux attentats commis la nuit précédente contre le syndicat d'initiative et une librairie de la ville qui vendaient des billets pour la fête de SOS-Racisme samedi 14 juin à Paris.

Ces attentats – ainsi qu'un troisième perpétré à Fréjus contre un magasin de disques, et lors duquel un artificier du service de déminage de Toulon a été blessé – ont été revendiqués par les Commandos de France, organisation qui s'était déjà déclarée à l'origine de quatre attentats contre l'*« invasion maghrébine »* début mai à Marseille, Toulon et Nice.

Dans un coup de téléphone à l'AFP, une personne se réclamant de ces Commandos a déclaré qu'il s'agissait d'*« un avertissement gratuit à toutes les entreprises qui transporteront des gens »* à ce carnaval-concert organisé à la Bastille par le mouvement de M. Harlem Désir. Une société de transport marseillaise a déjà refusé de louer un car à SOS-Racisme après avoir reçu des menaces.

SOS-Racisme a fait savoir que l'organisation *« ne se laisserait pas intimider »* et que les déplacements prévus seraient maintenus. Le maire de Draguignan, M. Jean-Paul Claustres (RPR), s'est déclaré *« scandalisé »*, alors que le PS du Var a estimé *« terrifiante la montée du fascisme en France »*. Enfin, Mme Yann Piat, député du Front national du Var, a *« totalement réprouvé ces lâches attentats »*, tout en ajoutant : *« Je n'approuve pas le gouvernement qui a subventionné largement la manifestation de M. Harlem Désir, et j'aurais souhaité que les fonds mis à sa disposition soient remis à des familles de chômeurs nécessiteux. »*

A Paris

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION « SOS-BAVURES POLICIÈRES »

Une association « SOS-Bavures policières » a été créée, notamment par des avocats, pour *« exercer un contrôle judiciaire sur la police »* et *« faire disparaître les bavures policières »*, a annoncé, jeudi 12 juin à Paris, Me Isabelle Coutant-Peyre.

Selon l'avocate, le gouvernement a donné à la police une *« autorisation morale d'enfreindre la loi »*, alors que les nouveaux textes législatifs en préparation veulent *« élargir les pouvoirs de la police sans contrôle judiciaire »*.

L'objet de l'association, a souligné Me Coutant-Peyre, est de *« faire sanctionner les infractions commises par des dépositaires de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions »*, de *« faire connaître et respecter les règles de l'« habeas corpus », les droits et obligations de la police et des personnes appréhendées lors d'un contrôle d'identité et de la garde à vue »*. L'association veut aussi contribuer à *« améliorer les garanties pour les personnes retenues dans les commissariats, notamment pouvoir appeler un médecin de son choix à la fin de sa rétention ainsi qu'un avocat à tout moment »*.

Me Jean-Augustin Terrin, l'avocat qui avait fait l'objet d'un contrôle d'identité alors qu'il accompagnait deux journalistes d'Europe 1 effectuant un reportage sur ce sujet, est l'un des fondateurs de « SOS-Bavures policières ».

★ Une permanence va être ouverte par l'association pour donner aux victimes de « bavures » *« les premiers conseils d'urgence »* (établissement d'un certificat médical, adresses d'avocats...). Le numéro de téléphone de la permanence est le 47-05-43-43.

● *Attentat contre la gendarmerie de Châtillon-sous-Bagneux.* – Une charge explosive de faible puissance a endommagé le local d'accueil de la gendarmerie de Châtillon-sous-Bagneux (Hauts-de-Seine), vendredi 13 juin. Selon les premiers éléments de l'enquête, la charge – de 100 grammes à 200 grammes selon l'un des officiers de la gendarmerie – a été déposée sous la grille d'entrée automatique de la gendarmerie, située 5, rue Gabriel-Péri, et a explosé vers 5 heures du matin. Aucune revendication ni inscription n'a été relevée par les gendarmes.

LE MEURTRE D'UN CLOCHARD DEVANT LES ASSISES DE PARIS

Les témoins ont accusé Gilles Gérouville avec plus de réticences que de conviction

Ce sont des choses qui arrivent. Tout paraît porter les promesses d'une journée tout feu tout flamme, et il faut subir des heures de langueur, alors que l'on pouvait s'attendre aux plus vives oppositions. Entre Gilles Gérouville, accusé d'avoir causé la mort du clochard Pierre Lemaitre, au forum des Halles le 23 décembre 1981, et ses anciens collègues de la société de gardiennage où il était vigile, les retrouvailles se sont déroulées sans éclat.

La raison en est simple. Autant, dans leurs dépositions enregistrées par la police puis par le juge d'instruction, ces témoins s'étaient montrés diserts, autant, à la barre des assises, il ont paru discrets, et même pour l'un d'eux, Patrice Scasso, totalement amnésique. A quoi bon, dès lors, partir en guerre contre eux ? Aussi Gilles Gérouville n'a-t-il pas ouvert la bouche tout au long de cette interminable audience du jeudi 12 juin, au cours de laquelle le président Saurel n'en finissait plus de questionner les uns et les autres, pour dénicher ici l'imprécision, ailleurs la contradiction.

Assurément, les témoins majeurs demeuraient les frères Noël et Patrice Scasso. Ce sont eux qui ont raconté les premiers comment, à la fin de l'après-midi du 23 décembre 1981, ils se trouvaient avec Gilles Gérouville face à trois clochards assis sur un banc du forum, et qu'ils avaient pour mission de faire quitter les lieux.

Pour leur part, les frères Scasso s'occupèrent de deux de ces clochards, laissant Gérouville seul avec le troisième, Pierre Lemaitre, qui, en raison de son invalidité, avait été plus lent à se lever.

Dans un premier temps, Noël et Patrice Scasso avaient assuré que Gérouville ne faisait pas partie de l'équipe de ce jour-là. Il leur répugnait d'avoir à le dénoncer. Rapidement, ils renoncèrent à cette protection impossible, pour dire à la fois que Gérouville était bien là et que, dès qu'ils eurent expulsés, eux, les deux premiers clochards, ils revinrent s'enquérir de leur compagnon. C'est alors que Noël Scasso affirma avoir entendu des cris provenant de l'endroit où Gérouville avait conduit Pierre Lemaitre. Des cris et aussi un bruit de semelles frappant sur quelque chose.

Il dit aussi qu'il a aperçu alors, étant intervenu, Gilles Gérouville sautant à pieds joints sur Pierre Lemaitre, étendu à terre. Tout cela, il faut aujourd'hui le lui arracher, phrase après phrase, ainsi que d'autres propos qu'il déclara avoir entendus de la bouche de Gérouville, comme : *« Je m'en fous, c'est un clochard ! »* Ces accusations sont-elles compatibles avec certaines constatations? Lors d'une reconstitution, on a cherché à savoir si, de l'endroit où se trouvaient alors les frères Scasso, on pouvait entendre les cris qui attirèrent leur attention. L'expérience pratiquée fit apparaître que non.

Des chaussures et une canne

Autre interrogation : combien de temps a pu s'écouler entre le moment où Noël Scasso situe les cris et celui où il arriva sur place? C'est encore un chapitre mal éclairci. L'autre élément de l'accusation, c'est l'affirmation, toujours par Noël Scasso et par d'autres vigiles, de la présence de sang sur les chaussures de basket portées par Gilles Gérouville, ce soir-là. Au domicile de ce dernier, des baskets ont été retrouvées. On n'y a pas retrouvé de traces de sang. Est-ce parce qu'elles furent lavées? Deux autres vigiles disent à ce sujet qu'ils ont effectivement vu leur collègue les nettoyer, en se frottant les pieds l'un sur l'autre, dans de l'eau. La défense oppose à cela ses arguments.

Une interminable audience au cours de laquelle l'ancien vigile n'a pas eu à dire un seul mot

L'un de ceux qui affirme avoir vu ce lavage a parlé d'un bassin, alors qu'il n'existe pas de bassin. Pour d'autres, ce serait tout bonnement dans une flaque d'eau de pluie.

Mais le malheureux Pierre Lemaitre, selon le médecin légiste, portait des blessures qui n'avaient pas saigné, ou très peu. Ces mêmes témoins n'ont pas de souvenir d'avoir vu près du clochard mort la canne anglaise qui lui était nécessaire.

Il reste que, ni les frères Scasso, ni les autres vigiles, qui se retrouvèrent ensuite avec Gérouville, n'ont jugé bon d'avertir la police, ni même la société de gardiennage qui les employait. Ils s'en furent dans une cafétéria et, ensuite, dans une discothèque. Le portier de ce dernier établissement assure que Gérouville se vanta alors d'avoir *« tué un mec »*.

Me Gilbert Collard, qui est partie civile avec Me Sophie Potal, pour la sœur de Pierre Lemaitre, a demandé à Noël Scasso : *« Si vous n'avez rien signalé, n'est-ce pas parce qu'il s'agissait d'un clochard et que ça ne vous posait pas tellement de questions de conscience ? »* *« Non,* a répondu Noël Scasso. *J'aurais paniqué pareil, si ça n'avait pas été un clochard. »*

Patrice Scasso, frère de Noël, était ce soir-là le chef de l'équipe. Ses souvenirs ? Il n'en a plus. *« J'ai eu un grave accident. Une balle dans la tête. Je ne sais plus rien, sinon qu'il y a dû y avoir une bagarre avec un clochard, et qu'on aurait vu quelqu'un taper dessus. Mais qui ?... »*

Force donc a été de lire ses déclarations antérieures, et elles sont nombreuses. Comme son frère, il a dit en effet avoir vu Gérouville sautant à pieds joints sur le clochard *« qu'on appelait Pierrot »*. Il a même précisé qu'il *« gueula après Gilles »*, et que les autres criaient : *« C'est dingue ! Il a éclaté un mec ! »*, mais que Gérouville était sorti en rigolant.

Les consignes pour les clochards

Parmi ceux que cette affaire met tout autant mal à l'aise, il y a, bien sûr, le gérant de la Société du Forum des Halles, M. Bernard Laroque, et les dirigeants de la Compagnie française internationale d'intervention (CFII), qui employaient Gérouville, MM. Valensi et Félix Rivillon. Ce dernier dit : *« Cette histoire m'a toujours laissé un doute. M. Laroque n'a pas été très clair avec nous. On avait avec lui des problèmes qu'on n'avait pas ailleurs. On avait l'impression de gêner au forum. »*

M. Laroque a répondu : *« Gérouville ? Oui, je le connaissais. Je l'ai vu arriver vers le 1er novembre 1981. Il est resté sur le Forum jusqu'à la fin de ce mois où j'ai demandé à M. Valensi de ne plus le laisser là. »*

Est-ce que M. Laroque l'aurait jugé brutal, dangereux ? Non. *« C'était,* a-t-il expliqué, *parce qu'il n'arrivait pas à s'orienter. Il n'allait jamais vers les lieux où il devait aller. Et puis, soit il dormait, soit il rigolait. »*

On lui a demandé – question non innocente – *« quelles étaient les consignes pour les clochards ? »*

« Il s'agissait seulement d'empêcher leur regroupement près des sorties de secours. Quand on a, comme à la veille des fêtes de fin d'année, 200 000 personnes par jour, on ne peut prendre le risque de voir bloquer l'accès aux escaliers de secours. »

On a voulu savoir encore quelles avaient été les raisons du choix, pour le gardiennage, de la CFII. *« Toutes les sociétés de gardiennage sont très bonnes,* a répondu M. Laroque. *Sur celle-là, les renseignements étaient excellents, et, jusqu'au regrettable incident, nous étions tout à fait satisfaits. »* N'y eut-il pas pourtant, d'autres bagarres, d'autres blessés ? En dehors de l'affaire Lemaitre, M. Laroque n'a rien connu d'autre que des accidents de drogués par excès de doses.

Comment se fait-il aussi que, dans ce Forum si bien surveillé – rondes des agents de la CFII, rondes de ceux de la SOGEFOR, – le corps de Pierre Lemaitre, laissé vers 18 heures, a pu demeurer où il était jusqu'à 0 h 15 ? Encore une question sans réponse.

La cour devait aussi entendre, en cette même journée, M. Georges Gérouville. C'est le père de l'accusé. Il ne venait pas pour vanter les qualités de son fils, mais pour exposer les résultats de l'enquête personnelle à laquelle il s'est livré et qui l'a convaincu de l'innocence de son garçon.

Il voulait signaler les invraisemblances que contiendrait, selon lui, le dossier judiciaire. On lui a signifié que ce n'était pas le lieu. Mais, comme il avait fait appel pour cette enquête en cours au professeur Jacques Léauté, directeur honoraire de l'Institut de criminologie, ce dernier se trouvait, lui aussi, appelé à déposer. Il a expliqué que c'est à la demande d'un avocat – aujourd'hui, celui-ci n'est plus dans l'affaire – qu'il fut amené à donner son sentiment sur certaines invraisemblances de l'accusation. Celle-ci s'étonnant que Pierre Lemaitre fut tué par des coups portés à l'aide d'un instrument contondant, et les témoins parlant de sauts à pieds joints sur le corps, il semble au professeur qu'il y a là contradiction. Les pieds, à son avis, ne pouvant être considérés comme des instruments contondants...

Mais M. Léauté, qui n'a pas été satisfait de l'exploitation faite de sa consultation par ceux qui aujourd'hui défendent Gilles Gérouville, n'a pas été du même coup, pour eux, d'un grand secours. Ce qui lui a valu un rappel par Me Vergès, des honoraires qu'il avait touchés : *« Eh bien! oui,* dit-il. *J'étais en la circonstance consultant. Il était normal que je perçoive des honoraires. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

DANS LE PROCÈS INTENTÉ A QUATRE PUBLICATIONS DONT « LE MONDE »

M. François Genoud a été condamné aux dépens

De notre correspondante

Genève. – M. François Genoud, banquier retraité suisse, pro-nazi et pro-Palestinien – fier d'être les deux à la fois, – avait intenté un procès au *Monde* et à trois autres publications : *l'Express*, *le Point* et *la Tribune de Genève*. Il s'était estimé diffamé par des articles de Jean-Claude Buhrer, Jacques Derogy, Jean Schmitt et Olivier Paoli, qui avaient rappelé notamment que le jeune Suisse Bruno Bréguet, arrêté à deux reprises pour détention d'explosifs avec cibles désignées, ainsi que les auteurs de l'attentat à Zurich contre un avion d'El Al – qui avait fait un mort – avaient bénéficié de la sollicitude de M. Genoud, détenteur, au demeurant, des droits d'auteur des œuvres de Hitler, de Bormann et de Goebbels et ami de hauts dignitaires nazis.

Un étrange procès s'ouvrit donc à Genève le 15 novembre dernier (*le Monde* daté 17-18 novembre). On s'attendait à voir les accusés rivaliser pour mettre sur la sellette non seulement leur accusateur mais aussi, dans la foulée, le nazisme et le terrorisme, qui bénéficiaient de sa sympathie. Il en fut tout autrement : dès la première audience, où fut notamment relevée l'absence du ministère public, M. Genoud décida de retirer sa plainte, à la condition que les journalistes déclarent qu'il n'avait jamais participé matériellement à un acte terroriste. Ils acceptèrent, non sans quelques réticences, ce compromis, bien qu'aucun d'eux n'eût jamais traité dans ses écrits le banquier de *« poseur de bombes »*.

Cette affaire et M. Genoud lui-même s'étaient fait quelque peu oublier, jusqu'au jour récent où le tribunal de police de Genève rendit publique, après nombre de considérants, la décision suivante : *« Le tribunal, statuant sur les dépens, condamne la partie civile aux dépens des accusés comprenant : les débours par francs (4 054,25), une participation aux honoraires d'avocats arrêtée à 2 500 F pour chacun des accusés. »* Soit au total 14 054,25 F suisses (environ 55 000 F français).

ISABELLE VICHNIAC.

Au tribunal de Charleville

LE GARDIEN D'UN CHATEAU EST CONDAMNÉ POUR AVOIR BLESSÉ UNE JEUNE ENSEIGNANTE

M. Francis Laurenge, cinquante-trois ans, le gardien du château de Monthermé (Ardennes), que se disputent depuis l'été 1985 sa propriétaire, Mme Marie-Louise Monnier, soixante-seize ans, sympathisante du Front national, et un ancien membre du mouvement à qui elle l'avait loué, a été condamné mercredi 11 juin à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Charleville pour avoir blessé d'un coup de feu une passante (*le Monde* daté 19-20 janvier).

Le 13 janvier dernier, M. Laurenge, à qui Mme Monnier avait confié la garde de sa propriété, avait blessé d'une balle de 22 long rifle à la cuisse une jeune enseignante de Monthermé, Mlle Anne Picqué, qui se promenait à la lisière du domaine. M. Laurenge, doté d'une mauvaise vue, avait expliqué qu'il croyait avoir eu affaire à *« des hommes de main »* du locataire, M. Bernard Dumas, qui auraient tenté un coup de force contre le château. M. Laurenge avait été inculpé de coups et blessures volontaires avec armes et port d'armes prohibées.

ÉDUCATION

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Scénario en trois actes

M. Alain Devaquet insiste volontiers sur son pragmatisme et sa volonté de ne pas « traumatiser » l'Université. Le scénario envisagé pour la mise en place de la nouvelle loi risque cependant de replonger le monde universitaire, à peine sorti des controverses sur la loi Savary, dans une nouvelle période de turbulences.

Premier acte : le vote de la loi. Le calendrier est serré puisque le projet, qui a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat le 9 juin, doit en principe être examiné par le conseil des ministres du 25 juin prochain, puis immédiatement déposé à l'Assemblée nationale. Le ministre des universités espère donc que son texte pourrait faire partie du menu de la probable session extraordinaire du mois de juillet.

Toutefois, le nombre et l'ampleur des projets de loi en attente (sur le logement, l'audiovisuel...) ne laissent guère de place pour l'examen des quelque quarante articles du projet de M. Devaquet. D'autant que le souvenir de la bataille parlementaire déclenchée il y a trois ans contre la loi Savary pourrait inciter l'opposition à rendre à l'actuelle majorité la monnaie de sa pièce. Faute d'un vote en juillet, l'examen de la loi devrait être reporté en septembre ou en octobre. Le calendrier reste donc pour le moment aléatoire.

Deuxième acte : la mise en place des « conseils constitutifs » prévus pour assurer la transition entre le régime Savary, incomplètement appliqué aujourd'hui, et le nouveau. La composition de ces conseils sera identique à celle des futurs conseils d'administration. Dès la promulgation de la loi, le ministère envisage de publier une série de décrets portant création des nouveaux « établissements publics » universitaires (universités, médecine et IUT), fixant pour chacun le nombre des membres de son conseil constitutif (une soixantaine au maximum) et précisant le délai de leur élection (de l'ordre de six semaines).

Une fois élus, au scrutin majoritaire à deux tours, ces conseils désigneront leurs présidents et remplaceront immédiatement les conseils d'administration existants. Ils seront chargés d'élaborer dans un délai de quatre à six mois les nouveaux statuts des universités. Délai d'autant plus court que la marge d'autonomie institutionnelle et pédagogique donnée aux universités est plus grande et que l'élaboration des nouveaux statuts risque d'être plus laborieuse.

Troisième acte : la mise en place des organes définitifs. Deux cas de figure sont prévus. Ou bien le conseil constitutif parvient à bâtir des statuts conformes à la loi et l'on peut alors procéder à l'élection du conseil d'administration et du conseil scientifique définitifs. Ou bien il n'y parvient pas et il continue dans ce cas à remplir les fonctions de conseil d'administration.

GÉRARD COURTOIS.

Une autonomie universitaire bien tempérée

(Suite de la première page.)

La seule gratification qu'elles aient à espérer est la possibilité d'acquérir un label national, dont on ne sait trop s'il donnera droit à des moyens supplémentaires. Tous les diplômes seront soumis à l'appréciation d'une instance d'évaluation, qui délivrera l'habilitation nationale.

L'autonomie sera également réduite sur le plan financier, puisque M. Devaquet s'oppose fermement à toute élévation importante des droits d'inscription, tant que le système des bourses et des aides aux étudiants ne sera pas fortement amélioré. M. Monory n'ayant pas apporté de lumière sur son idée d'encourager le mécénat, on ne voit pas encore où les universités pourraient trouver les ressources supplémentaires qui seraient les seules garants d'une véritable autonomie.

Ajoutons que, si M. Devaquet ne voit aucun inconvénient à la création d'universités privées, il est tout à fait opposé à ce qu'elles reçoivent la moindre aide de l'Etat, ce qui limite fortement leurs chances d'exister.

Enfin, il est deux points importants sur lesquels les universitaires de droite n'obtiennent pas toutes les garanties qu'ils souhaitaient : la représentation des professeurs dans les conseils d'administration et l'éclatement des universités. Si les enseignants de rang magistral voient leur nombre largement augmenté, ils ne seront pas majoritaires. Quant à la possibilité pour certaines unités internes aux universités d'acquérir leur autonomie grâce au statut d'établissement public, elle est accordée de droit aux facultés de médecine — qui la réclamaient depuis longtemps — et aux IUT, mais, pour les autres, M. Devaquet a annoncé qu'il serait *« très exigeant »* et qu'il n'accorderait les autorisations *qu'« au compte-gouttes »*.

Opérations risquées

Prudence, modestie, progressivité... tels sont les maîtres mots de la philosophie du ministre des universités, tranchant ainsi avec le « radicalisme » préconisé par nombre de ses amis politiques, apôtres, dans le domaine universitaire comme dans d'autres, d'un libéralisme offensif.

Mais M. Devaquet, qui est du sérail, connaît son monde. Et il sait que le corps universitaire, traumatisé par des années de réformes successives, est hors d'état d'en subir une nouvelle. Or c'est bien là que le bât blesse. Car, quels que soient ses efforts pour mener l'affaire en douceur, il demeure que les universités devront, en quelques mois, procéder à trois élections (pour désigner les conseils constitutifs, puis les conseils scientifiques et d'administration), rédiger de nouveaux statuts, reconsidérer leur composition interne. Opérations lourdes, fastidieuses et sources de bien des tensions.

Les problèmes d'organisation et de structures sont secondaires, aime à répéter M. Devaquet, par rapport à ceux qui doivent préoccuper vraiment les enseignants : le contenu et l'adaptation des enseignements, l'orientation des étudiants, l'évaluation des formations... Soit. Mais, en attendant, ils devront consacrer encore un an à ces questions subalternes mais à haut risque. Dans quel état sortiront-ils de cette nouvelle épreuve constitutionnelle ? Beaucoup pensent que c'est cher payer la satisfaction d'avoir mis à bas la loi Savary. Et qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire tant d'efforts pour changer si peu de choses.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Dessin de SERGUEI.

Réunion orageuse

Les relations entre le ministre des universités et les présidents d'université s'engagent mal. Une réunion de la conférence des présidents, le 14 avril, avait permis à M. Devaquet de les rassurer sur la tonalité prudente du projet de réforme qu'il préparait et sur sa volonté de travailler en concertation avec eux.

Or ce n'est que le 12 juin, deux heures avant sa conférence de presse, que le ministre est venu leur présenter les grandes lignes de sa réforme. M. Hubert Coudanne, président de l'université de Paris-XI et premier vice-président de la conférence des présidents, a alors vivement regretté de ne pas avoir été associé à la préparation de ce projet et demandé que la séance soit levée afin de permettre aux présidents d'en examiner le contenu.

Devant le refus du ministre de modifier l'ordre du jour consacré aux habilitations de diplômes et aux nominations d'enseignants pour la rentrée, M. Coudanne a quitté la salle, suivi de quarante-sept présidents sur les quelque soixante-cinq présents. Si l'absence de dialogue a déclenché la grogne des présidents d'université, ceux-ci sont également dans leur majorité très réticents à l'égard d'une nouvelle remise en chantier du système universitaire français.

M. SCHWARTZENBERG : des solutions doctrinaires

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, ancien secrétaire d'Etat chargé des universités, déplore la mise en chantier d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur qui repose *« sur des solutions doctrinaires : sélection généralisée, concurrence intégrale et large remise en cause du système des diplômes nationaux »*. Ce projet, a-t-il ajouté, *« va ouvrir une période d'instabilité et de désordre institutionnel pour les universités (...) qui ont mieux à faire et aspirent à travailler en paix »*.

Le Parti socialiste critique également le projet. Son secrétaire national à l'éducation, M. Luc Soubré, déclare : *« La droite s'est toujours méfiée de l'université. Elle laisse aujourd'hui libre cours à sa tradition autoritaire. Le projet de loi qui prône l'autonomie n'a en fait qu'un seul but : mettre les universités sous tutelle. »*

Les principales mesures

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté à la presse par M. Devaquet le jeudi 12 juin.

● **FÉDÉRATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PLUBLICS**

Les universités ont le statut d'établissement public de l'enseignement supérieur. Toutefois dans les établissements de très grande taille, certaines unités internes pourront obtenir également ce statut. Ce sera le cas des anciennes facultés de médecine et des instituts universitaires de technologie, mais d'autres unités pourront demander à bénéficier de ce statut particulier à condition de présenter un projet pédagogique cohérent.

L'autorisation leur en sera donnée par décret par le ministre, après avis du comité national d'évaluation. Dans ce cas, les universités se présenteront comme une fédération d'entités autonomes recevant chacune leur budget et leur personnel. M. Devaquet a déclaré qu'il serait *« extrêmement rigoureux »* dans l'attribution des autorisations, la constitution de ces unités ne devant pas répondre *« à des raisons de convenance personnelle »*, mais à une *« logique de formation et de recherche »*.

● **LES ENSEIGNANTS MAJORITAIRES DANS LES CONSEILS**

Les universités seront gérées par deux conseils : le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Le conseil d'administration sera composé de quarante membres répartis de la façon suivante : 65 % d'enseignants (dont 40 % de professeurs et chercheurs de rang A, et 25 % d'autres enseignants), 15 % de personnalités extérieures, 15 % d'étudiants, et 5 % de personnels administratif, technique et de service.

Le conseil scientifique aura la composition suivante : 60 % d'enseignants (40 % de rang A et 20 % d'autres catégories), 30 % de personnalités extérieures, 10 % d'étudiants de troisième cycle.

Les élections à ces conseils ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, sauf pour les élections des étudiants qui se dérouleront au scrutin proportionnel.

Le président sera élu, pour cinq ans, parmi les professeurs par les membres de ces deux conseils. Les universités pourront préciser dans leurs statuts s'il est rééligible ou non.

Le conseil des études et de la vie étudiante créé par la loi de 1984 ne figure pas dans la loi, mais rien n'empêche les universités qui le désirent de le prévoir dans leurs statuts.

La représentation des enseignants — particulièrement de rang A — est sensiblement renforcée, puisque actuellement ceux-ci n'ont pas la majorité dans les conseils d'administration.

● **POSSIBILITÉ DE SÉLECTION**

Le principe du libre accès de tous les bacheliers à l'université est explicitement affirmé par la loi. Toutefois, les universités auront la possibilité de définir leurs conditions d'accueil, selon le nombre de places dont elles disposent, la nature des formations données et les aptitudes requises des étudiants.

Ces différents critères devront être rendus publics chaque année avant le 31 janvier. Le recteur devra s'assurer que tous les bacheliers qui le désirent ont pu trouver une place dans une université de l'académie ou de la région pour suivre la formation de leur choix ou dans un domaine proche. Pour éviter que les universités n'aient une politique trop sélective, leur dotation financière continuera d'être déterminée par le nombre des étudiants qu'elles accueillent.

● **PAS DE HAUSSE IMPORTANTE DES DROITS**

M. Devaquet a déclaré qu'il était exclu de procéder à une augmentation importante des droits d'inscription, tant que celle-ci ne pourrait pas être compensée par une amélioration sensible de la politique des bourses et des aides aux étudiants.

Les universités pourront établir les droits à l'intérieur d'une fourchette fixée chaque année par décret. *M. Devaquet a indiqué que* l'écart pourrait se situer entre 400 et 800 francs, chiffres, a-t-il rappelé, qui avaient déjà été suggérés par M. Chevènement. Pour la rentrée prochaine les droits ont été établis de façon uniforme à 450 F.

MAINTIEN DES DIPLOMES NATIONAUX

Les diplômes nationaux sont maintenus, mais les universités auront la possibilité d'y apporter des compléments si elles le souhaitent.

Elles pourront d'autre part créer des diplômes spécifiques, en fonction des préoccupations régionales ou de leur potentiel scientifique.

L'ensemble des diplômes sera examiné par une instance d'évaluation qui contrôlera que les diplômes nationaux méritent toujours cette appellation et qui pourra donner aux diplômes d'université ayant fait leurs preuves une habilitation nationale. Cette instance travaillera en liaison avec le comité national d'évaluation.

● **RÉTABLISSEMENT DES THÈSES DE TROISIÈME CYCLE ET D'ÉTAT**

La loi n'entre pas dans le détail de l'organisation des trois cycles d'étude. *M. Devaquet a indiqué que* les conditions d'accès au deuxième cycle seraient de la compétence de chaque université.

La thèse de troisième cycle et le doctorat d'Etat sont rétablis et se substituent au doctorat unique créé par la loi Savary. Les conditions d'organisation des doctorats d'université seront rendues plus strictes.

● **MAINTIEN DES GRANDS CONSEILS**

Les conseils extérieurs aux universités actuellement en fonction sont maintenus : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), Conseil supérieur des universités (CSU), Conférence des présidents d'université et Comité national d'évaluation.

La composition du CNESER et du CSU sera fixée par décret.

G. C.

M. POMMATAU (FEN) CONDAMNE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Après trois mois de silence, la Fédération de l'éducation nationale est sortie de sa réserve en adressant, le 12 juin, une lettre au premier ministre. M. Jacques Pommatau condamne en bloc l'ensemble de la politique gouvernementale, qui selon lui conduit *« à mettre en cause systématiquement la légitimité même des services publics comme moyen de répondre à l'intérêt général de la collectivité nationale »*. M. Pommatau ne se contente pas de dénoncer *« la voie de la privatisation ouverte dans l'éducation nationale »*, mais aussi la dénationalisation des secteurs publics industriels : *« Ce sont les potentiels économiques de l'Etat que vous affaiblissez en les livrant à des intérêts privés nationaux et étrangers »*, écrit-il. La réduction des crédits de recherche et d'aide aux mutations industrielles est considérée par les syndicats comme *« un abandon de la modernisation des potentiels économiques de notre pays »*. Quand à la loi sur l'audiovisuel et sur la presse, la FEN estime qu'elle organise *« l'encadrement de la pensée et la réduction de la liberté de presse »*. *« Ne comptez pas sur notre silence et sur notre passivité »*, conclut M. Pommatau. A la veille de la grève des fonctionnaires du 17 juin, l'avertissement est clair. Il s'adresse au gouvernement, mais également aux autres centrales syndicales. En filigrane, on ne peut oublier la guérilla que se mènent la FEN et FO. Cette dernière ayant entamé le quasi-monopole de la FEN sur le terrain de l'éducation nationale, elle entend lui répondre en indiquant à l'ensemble des salariés de la fonction publique, notamment les policiers et les employés des collectivités locales, que la FEN est prête à les accueillir.

DÉFENSE

M. RAIMOND SOULIGNE LES « RETOMBÉES MODESTES » DE L'IDS EN EUROPE

Devant la commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat, le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a estimé jeudi 12 juin, que les retombées pour les Européens de l'offre américaine de participation à l'Initiative de défense stratégique (un bouclier spatial antimissile) apparaissent très limitées, de l'ordre de 1 % du montant total du programme. Qualifiant de *« modestes »* ces retombées technologiques, M. Raimond a souligné que les entreprises françaises devaient pouvoir en bénéficier sans pour autant faire un geste qui aurait un caractère politique. Cela ne rend pas nécessaire de passer, avec les Américains, des accords intergouvernementaux ou d'échanger des lettres.

● *Au cabinet du ministre de la défense.* — M. Hubert Jousset, administrateur du cabinet « Associés en finances », a été nommé conseiller auprès du cabinet du ministre de la défense, M. André Giraud. M. Jousset s'occupera des questions relevant de l'application de la future loi d'habilitation économique actuellement en discussion devant le Parlement, qui permettra la dénationalisation de sociétés telles que Marcel Dassault et Matra, qui travaillent pour la défense.

ESPACE

● *Les « bons résultats » de la SEP.* — Après l'échec du dix-huitième tir de la fusée Ariane, dont la Société européenne de propulsion (SEP) construit les moteurs, le nouveau PDG de la firme, M. Jean Sollier, a déclaré, le jeudi 12 juin, « qu'*il fallait impérativement que la SEP domine les problèmes de propulsion du troisième étage d'Ariane* » et que l'entreprise allait développer l'industrialisation des moteurs de la fusée européenne. Rappelant les bons résultats obtenus par l'entreprise en 1985, M. Sollier a souligné que la SEP était en bonne santé. Cette déclaration, qui intervient un peu plus de quinze jours après que l'ancien PDG de la SEP, M. Roger Lesgards, eut été poussé à démissionner, laisse songeur : pourquoi a-t-on changé le chef d'une équipe qui gagne ?

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

Nouvelles normes pour le stockage de produits dangereux

Les ministres de l'environnement de la Communauté européenne, réunis le 12 juin à Luxembourg, ont adopté des normes plus strictes pour le stockage de produits dangereux comme le phosgène et l'isocyanate de méthyle, responsables de la catastrophe de Bhopal. Pour le chlore, le stockage autorisé passe de 200 tonnes à 75 tonnes, et l'entreposage avant utilisation immédiate est ramené de 50 tonnes à 25 tonnes. En revanche, les Douze n'ont pu se mettre d'accord pour les normes d'émissions polluantes dans l'atmosphère.

MÉDECINE

Ordonnance pour la malaria

Le ministère de la santé vient de décider que deux médicaments très répandus, utilisés contre la malaria, ne seront plus délivrés que sur ordonnance médicale et devront être réservés aux régions où règne un plasmodium résistant à la classique chloroquine (Nivaquine). De graves accidents ont, en effet, été constatés après absorption de Flavoquine (ou « Camoquin »).

La Flavoquine, précise la commission de pharmacovigilance, garde un intérêt spécifique pour le traitement des formes graves de la maladie ou pour la prévention dans des zones où tous les autres produits sont inefficaces en raison de la résistance acquise du parasite. La décision du ministère concerne aussi la méfloquine prochainement commercialisée en France sous le nom de « Lariam », et qui pourrait entraîner l'apparition de parasites résistants.

Pas de retrait en France de l'aspirine pour enfants

Après le retrait, par les fabricants britanniques, de toutes les aspirines pour enfants, la commission nationale de pharmacovigilance du ministère de la santé fait savoir qu'« il n'y a pas lieu de modifier les conditions d'utilisation de l'aspirine chez les enfants »*. Cela en l'attente d'une décision collective du comité spécialisé européen et des résultats d'une enquête en cours en France sur l'incidence d'un rare syndrome dit « de Reye » (atteinte cérébrale et hépatique) dans la genèse duquel la responsabilité de l'aspirine, estiment les experts français, ne peut être formellement établi.*

NUCLÉAIRE

Démontage d'une centrale nucléaire en Bavière

Le ministère régional de l'environnement de Bavière a donné jeudi 12 juin son feu vert pour une première mondiale : le démontage d'une centrale nucléaire située à Niederaichbach, près de Landshut (sud de la RFA).

La centrale, entrée en service en 1972, avait été arrêtée en 1974 à la suite de très nombreux ennuis techniques. Elle avait fonctionné seulement dix-huit jours à pleine capacité. Pour le ministre, ce projet a valeur de symbole et il doit démontrer que le démontage d'une centrale nucléaire est sans danger, en dépit des matériaux qu'elle renferme : 3 500 tonnes de liquides radioactifs, 1 500 tonnes d'acier irradié, 1 200 tonnes de déchets radioactifs de tous genres. De plus, il faudra également se débarrasser de 141 000 tonnes de gravats non contaminés.

Par ailleurs, les autorités yougoslaves ont décidé de retarder toute décision de construction de nouvelles centrales nucléaires, a annoncé jeudi l'agence officielle Tanjung. Justifiée par la nécessité de procéder à une nouvelle évaluation des besoins énergétiques du pays (la Yougoslavie possède une centrale nucléaire en service), cette décision semble étroitement liée à la vague de mécontentement provoquée dans le pays par l'accident de Tchernobyl. — (AFP.)

COMMUNICATION

LE STATUT DE LA PRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mêmes arguments, même divergence, mais les rôles sont inversés

En fermant les yeux, le témoin des travaux de l'Assemblée nationale sur la presse pourrait se croire revenu dix-huit mois en arrière : mêmes arguments échangés, même divergence totale sur les principes fondamentaux, la discussion de la proposition sénatoriale sur *« la réforme du régime juridique de la presse »* ressemble comme une sœur à celle du projet de M. Fillioud sur *« la transparence et les limites à la concentration des entreprises de presse »*. Le dossier « presse écrite » n'a pas vraiment évolué entre l'hiver 1983-1984 et le printemps 1986. Si ce n'est que les rôles sont *inversés*, rien ne paraît avoir changé. L'opposition reproche toujours au gouvernement de ne pas s'attaquer dans son projet à la réforme des aides de l'Etat. L'opposition regrette toujours que l'occasion ne soit pas saisie pour mettre en place une législation pour les entreprises multimédias.

Pour ajouter à la comparaison, les socialistes ont déposé des amendements exactement identiques à ceux proposés par la droite lorsqu'elle était dans l'opposition. C'est au tour de M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission des affaires culturelles, qui les avaient cosignés il y a dix-huit mois, de dire maintenant qu'ils n'avaient pas leur place dans ce débat et que ce n'est que de l'*« obstruction »*...

Les socialistes sont, pourtant, pour l'instant modérés dans leur volonté de retarder les débats. L'important, pour eux, le jeudi 12 juin, était d'obtenir que M. François Léotard ne puisse pas à son tour, comme M. Philippe Séguin, utiliser l'article 44 alinéa 2 de la Constitution qui évite l'examen des amendements qui n'ont pas été soumis à la commission compétente. M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de la commission des affaires culturelles, a déclaré que tous les amendements de l'opposition avaient bien été *« soumis »* à sa commission, même si elle n'avait pas eu le temps de les examiner. Il sera donc difficile au gouvernement d'user de cet argument pour empêcher leur discussion en séance publique. La tactique du ministre des affaires sociales a été, ainsi, à mi-mot, désavouée.

Une fois achevée la discussion des articles, le seul souci des socialistes était que le gouvernement ne puisse pas arguer que tous les amendements n'avaient pas été examinés par la commission, celle-ci n'ayant pas été au bout de ses travaux, pour refuser leur discussion en séance publique en s'appuyant sur l'article 44 alinéa 2 de la Constitution. Sur les quelque cinq cents amendements qu'ils ont déposés, seuls moins de cent cinquante n'ont pas été étudiés par la commission. Mais il leur fallait marquer le coup à la première occasion pour éviter qu'une jurisprudence ne s'installe. A l'aide de multiples rappels au règlement et de suspensions de séance, ils finirent par obtenir satisfaction.

M. Jean-Jack Queyranne et **M. Roland Dumas** proposèrent deux solutions : soit que la commission se réunisse immédiatement pour reprendre l'examen du texte, mais c'eût été pour la majorité prendre le risque que le débat en séance publique ne soit renvoyé à des jours lointains, soit que le gouvernement s'engage à ne pas utiliser le « 44-2 ». Mais ni M. François Léotard ni M. André Rossinot, le ministre aux relations avec le Parlement, n'étaient à ce moment en séance. M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, unique membre du gouvernement présent, se réfugia dans un silence prudent.

Pour sortir de cette situation en limitant les dégâts, M. Barrot finit par déclarer : *« Je crois pouvoir dire que les amendements que vous avez déposés ont bien été soumis à la commission au sens matériel du terme, même si pour des raisons que j'ai dénoncées elle n'a pas pu les examiner (...). Je vous donne donc acte que vous avez soumis à la commission tous les amendements qui lui ont été effectivement remis »*. Comme tous les amendements passent matériellement par les services des commissions, c'est dire que le « 44-2 » n'est jamais applicable si la linguistique de M. Barrot fait jurisprudence. Les socialistes en tout cas avaient satisfaction, d'autant que M. Barrot ajouta : *« Les amendements remis, ou disons soumis, à la commission pourront être discutés en séance publique. »*

La prudence de **M. Léotard**, interrogé à son retour dans l'hémicycle par M. François Loncle (PS, Eure), ne devrait rien changer, même s'il a prévenu : *« Le gouvernement n'entend se priver de quelque manière que ce soit d'aucun des moyens constitutionnels dont il dispose dans la discussion parlementaire. »*

Une fois rejetée par 320 voix (RPR, UDF, FN) contre 248 (PS, PC) la motion de renvoi en commission, la discussion des articles a pu commencer. D'abord par l'analyse de douze amendements de principe socialistes et communistes. Devant les critiques de la majorité sur de tels amendements hors sujet (ils reprenaient en général les formules de la Déclaration des droits de l'homme), M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) fit remarquer que, lors de la discussion de la loi Fillioud, la droite avait proposé quatre-vingt-six amendements analogues.

Bien que sous la houlette de M. Bernard Debré (RPR, Indre-et-Loire), qui distribuait les tours de parole, la majorité prît le temps de répondre à tous les amendements de l'opposition, la discussion alla d'un bon pas. Aussi, avant que la séance ne soit levée, l'article premier qui définit la notion de « publication de presse », en y assimilant les services télématiques, fut adopté. Reste à savoir comment les socialistes utiliseront, la semaine prochaine, les instruments de freinage dont ils disposent.

THIERRY BRÉHIER.

REMANIEMENT DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Les syndicats de FR 3 dénoncent un glissement à droite

Mme Janine Langlois-Glandier, PDG de FR3, a annoncé, dans un communiqué publié le 12 juin, la nomination des douze directeurs généraux, à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs nommés le 21 juin 1983. Quatre de ceux-ci succèdent à eux-mêmes, trois changent de région et les cinq autres sont remplacés par des nouveaux venus. Ces nominations, qui prennent effet au 1er juillet pour une période de trois ans, renforcent nettement l'influence, sur le réseau régional de FR3, des amis de l'actuelle majorité.

Les mouvements à la tête des directions régionales de FR 3, qui alimentaient les rumeurs circulant dans la chaîne ces derniers jours (*le Monde* du 11 juin), se révèlent donc plus importants que prévu. Si la direction les présente comme un remaniement normal, à l'échéance du mandat de trois ans, les syndicats y voient une opération politique. Ils font remarquer, d'une part, que, depuis 1981, les nominations à la direction régionale ont été peu nombreuses et toujours décidées pour des raisons professionnelles, de l'autre, que *« le tandem André Holleaux - Serge Moati* [respectivement ancien PDG et ancien directeur général] *avait toujours veillé à respecter le pluralisme politique et à maintenir la paix civile dans la chaîne »*.

Dans le remaniement actuel, les cinq directeurs qui perdent leur poste (Jean Suhas à Bordeaux, Jean-Pierre Pottier à Limoges, Gérard Morin à Toulouse, Paul Lantéri à Marseille, et Mario Beunat à Lyon) ont tous été nommés depuis 1981 (bien qu'ils ne soient pas tous, loin de là, de gauche), alors que leurs remplaçants semblent marqués politiquement.

Les syndicats décèlent dans le choix des nouveaux venus l'influence de M. René Han, nommé directeur général délégué de FR 3 en avril dernier. Militant RPR, M. Han a travaillé, de 1971, lorsqu'il est entré à FR 3, à 1981, dans le service des départements et territoires d'outre-mer. Trois des nouveaux directeurs (Jean-Pierre Lannes à Nancy, Jean-Marie Belin à Toulouse, et Jean-Claude Turjman à Paris-Ile-de-France) sont, disent toujours les syndicats, des amis de M. Han, qu'il *« est allé chercher dans la noria des DOM-TOM »*.

Dans les milieux syndicaux, on dénonce *« une vendetta politique pure et simple »*, qu'on estime être *« les premières vagues d'un mouvement beaucoup plus large »*. Rappelant les départs, plus ou moins provoqués, de trois responsables de programmes (Michel Lebris, Rennes ; Michel Lagneau, Paris-Ile-de-France, et Paul Paviot, Dijon), ainsi que les menaces qui pèsent sur Claude Norek, directeur des affaires administratives et financières de FR 3, ces mêmes sources syndicales prévoient déjà le scénario qui suit et qui les inquiète.

Après les changements de la direction régionale, il y aurait une valse des chefs des bureaux régionaux de l'information (BRI). Cela pourrait se passer pendant *« le creux de l'été, propice aux mesures impopulaires »*, et toucher dix-sept BRI sur vingt-cinq. Notamment les chefs de bureau nommés sous la gauche (Rennes, Lyon, Orléans, Paris-Ile-de-France, Amiens, Nantes, Nice). Enfin, *« un certain nombre de têtes tomberont chez les journalistes »*.

Les syndicats se mobilisent, mais préfèrent attendre les développements avant de passer à l'action. Pour eux, il ne fait pas de doute que la reprise en main est commencée, qu'elle est avant tout politique et que le PDG de la chaîne *« est totalement dépassé par les événements, car c'est René Han qui dirige la chaîne »*.

ALAIN WOODROW.

Les douze directeurs

Alsace (Strasbourg) : Georges Trabend (maintenu) ; *Aquitaine* (Bordeaux) : Jimmy Jonquart remplace Jean Suhas ; *Bourgogne-Franche-Comté* (Dijon) : Yves Carbonneau remplace Michel Guicherd-Callin ; *Bretagne-Pays-de-Loire* (Rennes) : Jean-Pol Guguen (maintenu) ; *Limousin-Poitou-Charentes* (Limoges) : Jean-Louis Balandraud remplace Jean-Pierre Pottier ; *Lorraine-Champagne-Ardenne* (Nancy) : Jean-Pierre Lannes remplace Claude Marchand ; *Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon* (Toulouse) : Jean-Marie Belin remplace Gérard Morin ; *Nord-Picardie* (Lille) : Pierre Roubaud (maintenu) ; *Normandie-Centre* (Rouen) : Alain Gerbi (maintenu) ; *Paris – Ile-de-France* : Jean-Claude Turjman remplace Jean-Louis Balandraud ; *Provence – Cote d'Azur-Corse* (Marseille) : Claude Marchand remplace Paul Lantéri ; *Rhône-Alpes-Auvergne* (Lyon) : Michel Guicherd-Callin remplace Mario Beunat.

LA CRISE DES JOURNAUX BRITANNIQUES

Menace de grève et naufrage financier

Rien ne va plus dans le domaine de la presse londonienne. Il y a quelques mois, tout le monde parlait de la révolution technologique qu'apporterait le transfert aux installations modernes de Wapping, à l'est de Londres, de News International, l'entreprise de presse de M. Rupert Murdoch qui publie les journaux *The Sun, The Times, Sunday Times* et *News of the World*. Révolution précipitée par le lancement, en mars, du nouveau quotidien de M. Eddy Shah, *Today*, dont les méthodes de production électronique ultra-modernes devaient briser l'emprise traditionnelle sur la profession des syndicats du Livre (*le Monde* du 25 décembre 1985).

Aujourd'hui, tout est remis en question. Après le licenciement par M. Murdoch de cinq mille cinq cents ouvriers du Livre de Fleet Street, des piquets de grève entourent l'unité de Wapping depuis cinq mois et des scènes de violence s'y déroulent quotidiennement (*le Monde* du 30 mai). Début juin, les syndicats ont refusé l'*« offre finale »* de M. Murdoch d'une compensation de 50 millions de livres ainsi que la jouissance des anciens locaux du *Sunday Times*. Dernier épisode en date : les deux cent trente journalistes du quotidien à sensation *The Sun* (tirage : quatre millions d'exemplaires) ont voté lundi 9 juin, par 94 voix contre 80 (les autres s'abstenant) contre la poursuite du travail à Wapping dans les conditions actuelles, et refusent de franchir les piquets de grève des ouvriers du Livre devant les locaux entourés de barbelés et protégés par la police.

Les journalistes du *Sun* avaient été les premiers à accepter une augmentation de salaire de 2 000 livres proposée par M. Murdoch à ceux qui iraient travailler dans la nouvelle unité de Wapping. Devant ce nouveau refus, M. Murdoch vient de proposer une autre augmentation des salaires de 10 %, ainsi qu'une semaine de travail de quatre jours. L'offre d'augmentation a été acceptée par les journalistes le 11 juin, provoquant la colère des syndicats qui les ont accusés de *« se laisser acheter par Murdoch »*.

Les malheurs de M. Shah

De son côté, le fondateur du nouveau quotidien en couleurs *Today*, M. Eddie Shah, après avoir averti ses actionnaires qu'il pourrait démissionner s'il ne trouve par les finances nécessaires au maintien de son entreprise, vient d'annoncer qu'il a obtenu un apport de nouveaux capitaux de la part du groupe Lonhro, qui publie *The Observer*. Il y a à peine deux semaines, il avait déjà sollicité des groupes qui le soutiennent une somme de 2,5 millions de livres, et aujourd'hui il réclame de 4 à 5 millions de plus.

Le journal, lancé avec fracas en mars dernier, perd presque 1 million de livres par mois, et le tirage, qui devait atteindre un million d'exemplaires, plafonne à quatre cent mille. La crise est telle que certains salaires de pigistes ainsi que des frais de rédaction sont restés impayés. M. Shah cherche à s'associer avec l'éditeur du groupe Mirror Newspapers, M. Robert Maxwell, en proposant d'imprimer le nouveau quotidien du soir que celui-ci prépare, *The London Daily News*. L'avantage pour M. Maxwell serait, outre l'utilisation de la nouvelle imprimerie de M. Shah près de l'aéroport de Heathrow, l'accès à la couleur, arme essentielle dans la bataille qu'il devra livrer avec *The London Standard*.

A. W.

Le gouvernement ne remet pas en cause les aides à la presse

La fin de la discussion générale de la proposition sénatoriale sur la presse, le jeudi 12 juin à l'Assemblée nationale, fut sans surprise. **M. Jean Le Garrec** (PS, Nord) insista longuement sur les conséquences pour la presse écrite de la privatisation de TF 1 et sur la nécessité d'une réforme des aides de l'Etat à la presse. **M. Pierre Ceyrac** (FN, Nord) jugea que la proposition *« allait dans le bon sens »* mais émit des *« réserves »* en regrettant notamment que le gouvernement ne s'attaque pas au monopole du syndicat du livre CGT ; il se plaignit surtout du développement *« de la diffamation et de la désinformation d'Etat »*.

M. Georges Hage (PC, Nord) affirma : *« On ne saurait confondre le pluralisme avec une pluralité des titres qui peut être assimilée à celle des marques de lessives »* ; il se plaignit que, comme les gouvernements précédents, celui-ci renvoie à plus tard l'étude des problèmes économiques de la presse. **M. Roland Dumas** (PS, Dordogne) expliqua qu'il croirait *« à la sincérité »* de la majorité si celle-ci acceptait de maintenir l'exigence d'une équipe rédactionnelle autonome pour chaque titre, disposition introduite par la loi de 1984 et que la proposition en discussion ne retient pas. Il rappela qu'après avoir beaucoup discuté cette idée, la droite s'était abstenue lors du vote sur ce sujet, M. Péricard lui-même votant pour. Justifiant cette position, il expliqua : *« L'intérêt des lecteurs est de retrouver dans la presse la diversité idéologique de la nation et non des commentaires aseptisés et uniformisés allant le plus souvent dans le même sens. »*

Dans sa réponse aux orateurs, M. François Léotard affirma qu'il y avait *« urgence à abolir une loi injuste »*. Il ajouta que les *« professionnels »* ont *« le droit d'avoir une activité d'entrepreneur, de connaître pour leur entreprise la prospérité que* [les socialistes] *leur ont refusée »*. Il confirma que la loi sur l'audiovisuel abordera le problème de *« la concentration multimédias qui pourrait, demain, menacer le pluralisme »*. Il annonça, enfin, que le gouvernement n'avait pas l'intention de *« remettre en cause les aides de l'Etat à la presse »* et qu'au contraire *« toute éventuelle modification fondamentale du système des aides sera soumise au Parlement dans la loi de finances pour 1987 »*.

PATHÉ-CINÉMA ASSURE DIRECTEMENT SA DISTRIBUTION INTERNATIONALE

M. R. Thiescé, directeur général adjoint de Pathé-Cinéma, nous écrit :

L'article consacré à France Média International dans *le Monde* du 14 mai 1986, indiquait que Pathé confiait désormais sa distribution internationale à cette société. Contrairement à cette affirmation, reprise par la publicité que FMI a fait paraître dans les éditions des 23 mai et 7 juin, la société Pathé-Cinéma tient à faire savoir qu'elle est et entend rester, en France comme à l'étranger, le propre distributeur de son catalogue de films et d'émissions de télévision ».

● *Le projet de résiliation de la « 5 ».* – Au sujet du projet d'annulation de la concession de la « 5 », le groupe de M. Silvio Berlusconi déclare garder *« une pleine confiance dans le sens critique du législateur français... »*. Dans un communiqué publié le 11 juin à Milan, la Fininvest affirme que, *« le Conseil d'Etat ayant reconnu la pleine légalité des décisions du précédent gouvernement, (...) l'éventuel retrait unilatéral de cette concession par l'Etat prendrait une signification exclusivement politique »*. *« Nous ne pensons pas*, conclut-il, *que le Parlement français, en particulier dans le contexte international, puisse remettre en cause ces principes auxquels l'image de la France est justement attachée en tant qu'Etat de droit historique et reconnu. »*

● *Le SNJ réaffirme l'importance de l'équipe rédactionnelle dans chaque quotidien.* – Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a réaffirmé, le 12 juin, *« la nécessité de conserver dans la nouvelle loi sur la presse l'obligation, pour tout quotidien d'information politique et générale, de posséder sa propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels »*. Cette notion, qui figurait dans la loi sur la presse du 23 octobre 1984, a en effet été repoussée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. M. Michel Péricard (RPR), rapporteur de la loi à l'Assemblée, a estimé que le droit du travail suffisait. Le SNJ a indiqué que *« la perspective de développement de la communication – télématique, banques de données, etc. – ne doit pas être confondue avec le traitement de l'information réalisé par des journalistes »* et que *« toute atténuation du rôle des journalistes ne serait que tromperie »*.

Le groupement des rédacteurs en chef de la presse de province, réunis les 7 et 8 juin sur le thème « La presse écrite et les nouveaux médias », a indiqué, pour sa part, que *« le maintien et le développement du pluralisme implique que chaque quotidien puisse conserver son identité, marquée par l'indépendance de la rédaction »*. Le groupement a décidé de saisir les responsables politiques de toutes les formations d'un projet de *« charte rédactionnelle »* propre à chaque journal et qui assurerait sa personnalité.

LA GRÈVE DE LA RADIO-TÉLÉVISION LE 20 JUIN

Le premier round de la bataille audiovisuelle

La bataille de l'audiovisuel devient plus âpre. L'adoption du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel par le conseil des ministres du 11 juin a donné le signal du premier round, à la fois social et politique.

Le Syndicat national de la radio-télévision (SNRT-CGT), le Syndicat unifié de la radio-télévision (SURT-CFDT) et le Syndicat national des journalistes (SNJ), dès le lendemain de l'adoption du projet, ont appelé les salariés de toutes les sociétés du service public à la grève générale pour le 20 juin. Ils entendent ainsi protester contre le projet de loi, *« voie de déstabilisation destructrice du service public et de l'audiovisuel »*, et contre M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, qui *« ne tient pas compte du mouvement d'opinion opposé à la privatisation de TF1 et au projet globalement »*. Le date du 20 juin a été choisie par les syndicats car aucune retransmission de match du Mundial n'est prévue ce jour.

Les sections de TF 1 et d'Antenne 2 du Syndicat national Force ouvrière de la radio-télévision (SNFORT) ont aussi lancé un appel à la grève pour le 20 juin. Mais il est centré uniquement sur l'emploi et la garantie des conventions collectives.

La grève du 20 juin, de 5 h 30 à 24 h, se traduira par un service minimum à TF1, Antenne 2 et FR 3, et par une ouverture d'antenne de trois quarts d'heure à la mi-journée et de deux heures le soir, sur Canal Plus, la « 5 » et TV 6.

Pour sa part, le mouvement « La télé est à vous », créé par des salariés de TF 1 (*le Monde* du 20 mai), organise une manifestation le 28 juin à 14 heures, à Paris et en province, pour la défense du service public. Il a demandé audience aux différents groupes parlementaires du Sénat, afin de leur *« faire part de l'inquiétude des Français »* devant *« ce projet néfaste »*. « La télé est à vous » a aussi demandé à rencontrer la commission des affaires culturelles du Sénat et la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

Le second round sera en effet législatif. Le débat sur le projet de loi sur l'audiovisuel devrait débuter au Sénat le 25 juin. Mais le calendrier, très serré, obligera sans doute le gouvernement à recourir à l'article 49-3 devant l'Assemblée nationale. Pour leur part, les sénateurs socialistes ont indiqué qu'ils ne feraient pas « d'obstruction parlementaire ».

Un long feuilleton juridique

Le troisième round de la bataille audiovisuelle risque d'être un long feuilleton juridique tout au long de l'été. Les *« fortes réserves »* du président de la République en ont donné le coup d'envoi, aussitôt repris par M. Jack Lang, ancien ministre de la culture, qui s'est interrogé sur la constitutionnalité de la vente de TF 1, *« bien appartenant depuis son origine au patrimoine public »*.

Mais la partie se joue aussi du côté des propriétaires de la « 5 » et de la chaîne musicale, qui voient leurs concessions annulées automatiquement dès la publication de la loi. M. Jérôme Seydoux, PDG de la « 5 », a déjà introduit un recours devant le tribunal administratif, qui devra dire si le gouvernement n'a pas pris un peu à la légère son rôle de concédant en refusant toute négociation avec les dirigeants de la « 5 » sur un nouveau cahier des charges.

Des juristes se demandent aussi si l'annulation des concessions ne va pas soulever d'autres problèmes. La jurisprudence du Conseil constitutionnel semble assez précise : la loi ne peut qu'élargir les conditions d'exercice de la liberté de communiquer et non les amputer. Si le remplacement de la concession de la « 5 » par une autorisation pour un nouveau propriétaire peut, peut-être, entrer dans ce cadre, la suppression pure et simple envisagée pour la chaîne musicale (art. 30 du projet de loi) aura du mal à passer pour un élargissement de la liberté. Enfin, la différence de traitement entre les concessions annulées pour la « 5 » et TV 6, d'une part, et celle maintenue en l'état pour Canal Plus, d'autre part, risque d'être contestée.

Y.-M. L. et J.-F. L.

culture

MUSIQUE

La politique du ministre de la culture

Les créateurs inquiets

L'inquiétude qui règne sur le montant des subventions accordées par l'Etat – et destinées à couvrir la saison en cours ! – concerne tous les lieux de création, y compris musicale, et commence à opérer ses effets.

Dans tous les secteurs de pointe, même dans une institution aussi protégée que l'IRCAM, c'est évidemment la recherche qui pourrait en souffrir.

A l'Itinéraire, collectif de compositeurs et d'interprètes spécialisé dans l'exploration du son acoustique et synthétique, on craint de devoir fermer boutique.

M. Léotard annonce la constitution d'un fonds de soutien

« J'irai cet été dans les festivals, j'écouterai tous ceux qui voudront me parler, puis je présenterai en automne une politique de qualité et de dynamisme... » M. François Léotard s'est voulu convivial pour sa première déclaration officielle concernant la politique musicale du gouvernement.

Cet exposé n'était pas prévu au menu d'une conférence de presse consacrée en principe à la Fête de la musique, qui prend cette année une ampleur accrue, et dont M. Maurice Fleuret, directeur de la musique, devait d'ailleurs effectuer l'impressionnant survol. Le ministre de la culture et de la communication a d'abord rappelé l'importance prioritaire qu'il accorde à l'enseignement artistique à l'école (une loi-programme en 1987, une nouvelle organisation du ministère dans quelques semaines), ainsi que son intention d'encourager, comme son prédécesseur, la pratique en amateur. Puis M. Léotard a abordé le chapitre, particulièrement névralgique en période de compressions budgétaires, de l'aide à la création.

M. Léotard a ainsi annoncé la formation d'un fonds de soutien à la création, fonctionnant sur le modèle de ce qui existe pour le cinéma. Ce fonds serait en fait l'élargissement à la musique « sérieuse » de celui dont dispose déjà la variété. La création d'un *« fonds de mobilité »*, consacré aux déplacements dans l'Hexagone, des orchestres régionaux et permettant *« une meilleure irrigation »* musicale a, d'autre part, été présentée par le ministre comme *« une hypothèse »*.

Le ministre de la culture et de la communication a enfin indiqué que des discussions étaient *« en cours »* avec le ministère des finances pour diminuer les 33 % de TVA sur le disque, et que, comme celui des sociétés publiques, le cahier des charges des sociétés de télévision privées comporterait *« des dispositifs expressément rédigés »* pour la musique, l'art lyrique et la danse.

A. R.

La fête pour quarante pays

Les Emirats arabes unis, le Sénégal, Sri-Lanka, l'Inde, toute l'Amérique latine... Quarante pays au total célébreront le 21 juin la Fête de la musique. Pour la France, huit mille manifestations sont prévues pour le week-end (la Fête tombe pour la première fois un samedi). Un million de musiciens ou d'associations y participeront ainsi que cinq cent mille élèves des écoles. Les réjouissances, auxquelles se mêlera la retransmission des matches du Mundial, seront répercutées par cent cinquante radios locales. Sur TF 1 est prévue une grande soirée Beethoven présentée par Eric Lipman. Un « spécial Bashung » sera proposé par Bernard Lenoir sur Antenne 2. Enfin, sur FR 3, une Nuit de la musique en Mondovision rassemblera, grâce au relaisde huit satellites et au travail de quatre mille techniciens, dix-huit pays, quarante-cinq groupes et mille cinq cents interprètes.

★ SOS Fête de la musique : 40-26-33-33 ; par minitel : 36-15-91-77 (code : TV Info).



L'Itinéraire en panne

« Nous sommes en juin et nous ne savons pas sur quelle somme compter pour la saison écoulée. Quant à la suivante, nous nous demandons si nous existerons encore. » Michael Levinas et Tristan Murail craignent pour L'Itinéraire, qu'ils ont créé en 1974 et qui, après douze années d'existence bringuebalée par les vicissitudes budgétaires, semble bien près de fermer boutique.

Faute d'argent frais, il a fallu reporter un concert en avril, renoncer à monter des œuvres trop coûteuses, annuler une opération Kagel en coproduction avec le Festival de Metz, abandonner les forums où devaient être présentés de jeunes compositeurs tandis que le personnel administratif (trois permanents) continuait tant bien que mal à assurer l'intendance.

Après 1981, et l'arrivée de M. Maurice Fleuret à la direction de la musique, les subventions de L'Itinéraire, comme toutes celles des groupes semblables avaient singulièrement augmenté : 1,6 million contre 1 million sous M. Jacques Charpentier. En 1985, pourtant, et bien que la direction de la musique continuât à encourager L'Itinéraire à demeurer structure permanente, la consigne est, là comme partout, de *« chercher de l'argent ailleurs »*. Mais les objectifs pointus du collectif (recherches sur le son pur, électronique en concert) laissent, on s'en doute, les mécènes assez froids. La subvention est alors ramenée au million initial puis à 1,2 million au 15 mars 1986.

Si L'Itinéraire cessait d'exister, c'est une esthétique « non alignée » de la musique contemporaine française et tout un courant de pensée non institutionnelle qui disparaîtrait. Certes minoritaire tout un temps par rapport à la tendance sérielle, ce mouvement prônant la diversité d'écriture et la liberté de langage a permis de s'exprimer et d'être joués à des compositeurs qui sont d'horizons aussi différents que : Claude Ballif, Gérard Condé, Ivo Malec, Horatiu Radulescu, Luis de Pablo, René Koering... Sans compter les membres fondateurs (Murail, Levinas, Tessier, Grisey, Dufourt) autour desquels gravite un noyau dur d'interprètes (Pierre-Yves Artaud, Ami Flammer, André Cazalet, etc.). Un parc de matériel technologique, d'un montant d'environ 400 000 F, a également été constitué.

« L'Etat a donné, à une époque, toutes leurs chances aux possibles. Qu'on n'en vienne pas, aujourd'hui à éliminer les plus faibles sur de simples critères quantitatifs concluent Michael Levinas et Tristan Murail. *L'Itinéraire est las de son faux rôle de privilégié (par rapport aux groupes encore plus défavorisés) et de son faux rôle de marginal (par rapport aux institutions plus puissantes). Qu'on prenne enfin l'engagement de défendre ce qui existe, si possible selon un plan triennal, ce qui éviterait de tout remettre en question chaque année et de mettre en péril la création musicale déjà fragilisée. »*

ANNE REY.

★ Le colloque sur « l'écriture musicale », organisé par L'Itinéraire et réunissant philosophes et musiciens, se poursuit ce vendredi 13 juin par un concert à la Sorbonne (18 h 30) et un autre au Centre Pompidou (20 h 30. Créations de Scelsi, Lefèbvre, Dalbavie).

THÉATRE

Comédiens au futur

Le style français au pays du « fun »

Des élèves comédiens français sont allés aux Etats-Unis s'exercer aux méthodes qui forment les stars. En échange, des élèves comédiens américains sont venus affronter la dictature des metteurs en scène français. Le résultat : positif et surprenant.

Nanterre, Los Angeles, New-York. Trois écoles, celle des Amandiers, le département théâtre de l'UCLA (University of California, Los Angeles), l'AMDA (American musical and dramatic academy), ont opéré un échange de leurs élèves respectifs. Durant six semaines, vingt-deux Américains ont travaillé aux Amandiers, tandis que les dix-huit Français – formés par le directeur de l'école Pierre Romans –, se retrouvaient sur les planches du campus californien ou sur Broadway. L'expérience, financée par l'AFAA (Association française d'action artistique), déjà tentée en 1984, entre les Amandiers et l'O'Neill Theater Center de Waterford, Connecticut, s'achève ce vendredi avec une représentation privée à laquelle tous participent. Pour les Français, le bilan des six semaines américaines est *« positif mais surprenant »*.

« Be positive, don't let your energy down » (1)... Il y eu les « dietsodas », les pizzas de l'aube et les toasters géants, les obèses heureux et les Chevrolets cabossées. Et puis ces mots gorgés de vitamines : *« Ficus » ! « Center »*. Des bombes larguées par des professeurs de chant, de mouvement, de théâtre, de comédie musicale. Les élèves étaient scindés en deux groupes : dix à l'UCLA, huit à l'AMDA. Aux uns le décor propret de Westwood et la méthode préconisée par l'Actors'Studio. Aux autres, la ville cocaïne, le culte du show en jambières multicolores, les leçons intensives de chant, de danse. Neuf heures hebdomadaires de modern jazz et de claquettes, plus un entraînement à l'improvisation.

Ils ont travaillé différemment, et pourtant, « santiags » aux pieds et blues en bandoulière, tous reviennent des Etats-Unis avec le sentiment d'avoir tâté de ce qu'on appelle là-bas « professionalisme » : l'art de maîtriser son corps et ses coups de gueule, l'humilité, la passion des gammes, l'obsession du public.

Dans un studio perché au-dessus de Broadway, Harry, la soixantaine effacée sous les muscles, décompose un pas de bourrée : *« Vous n'êtes pas ici dans une boîte de nuit. Vous n'avez rien payé. »* Il sourit au miroir, la bouche en cuvette : *« Ce sont eux qui ont payé pour venir vous voir. »* Delia Salvi, professeur d'« acting » à UCLA, assise en tailleur sur l'estrade, commentant les tirades, donnant des instructions à son assistance, prête à bondir au moindre chuchotement, se dit choquée par le manque de discipline des Français. Commentaire de l'un d'eux après l'orage : *« Il faut foncer quoi qu'il arrive, il est interdit de s'absenter, de se cacher derrière une apparence d'acteur. Ici, ils veulent qu'on se mette visiblement en danger. C'est cela le « positif » américain. »*

Imaginez le scénario. Dix-huit jeunes, au look réglementaire – crinière brousailleuse, cernes romantiques, teint de maudit. Ils débarquent au pays de la bonne humeur synthétique et du « fun » permanent. Quand on est cérébral, ça fait mal. A Los Angeles, les premières séances ont été houleuses. Difficile d'incarner le teen-ager obéissant quand on a l'habitude de *« fonctionner comme un comédien dans une troupe »*.

A Nanterre, Pierre Romans n'attribue pas de notes. Il dirige. Il sélectionne. La sélection se fait sur photo, après audition. Deux mille candidats, à peine vingt élus. On ne demande pas à ces futurs comédiens de savoir dessiner une courbe exponentielle. A UCLA, en revanche, comme dans toutes les universités qui possèdent un département « fine arts », l'apprentissage se fait autant sur les bancs de l'amphi que sur scène. Après deux ans de formation générale obligatoire, les étudiants assistent pendant encore deux ans à des cours de script, de costume, de construction de décors... Une unité de valeur d'histoire du théâtre les oblige à pondre chaque semaine un rapport écrit sur une pièce au programme – trente au total. Les études sont payantes – 430 dollars par trimestre pour les résidents californiens, 1 700 pour les autres. Les productions de l'école sont colossales : 6 000 dollars pour les costumes de *Hamlet*, l'an dernier. On travaille dur pour décrocher son diplôme. Il n'est pas rare de retrouver, le soir, un shakespearien du matin derrière la caisse de la cafétéria.

Autre mentalité

Autre mentalité, autre ambiance. Si les petits Français ont échappé au jardinage et aux cours théoriques, ils ont suivi l'entraînement de base : séances quotidiennes de « warm up », avec mâchoire à secouer, cri primal à pousser, et toute une palette d'énergies à libérer. *« Au début*, affirme Vincent Perez, *on a peur de se dévoiler, alors on bouge mal. »* Question de langue ? Non. Le chairman John Cauble (prononcer Kobol) avait réquisitionné un interprète, et certains mots se passent de traduction : *« Relax, feel your body »*... Mais, trop droits, trop tendus, les Français ont parfois eu du mal à se familiariser avec la fameuse méthode inspirée de Stanislawski – associer la scène à un événement vécu, construire son personnage en fouillant dans sa mémoire affective. On a quinze minutes pour endosser une émotion.

Les solitudes pensantes ont commencé par se cabrer : *« Quoi, une psychothérapie de groupe ? nous ? jamais ! »* Lentement, la peur s'est rompue, terrassée par la nouveauté et l'excitation. Vu d'un strapontin, ça ressemble à du théâtre dans le théâtre. Les acteurs s'échauffent, s'étirent, chuchotent, injurient des ombres. On appréhende le réveil. Mais ils émergent, fluides, prêts à l'emploi. Disponibles pour jouer, comme ils disent, *« ventre à ventre et non plus tête à tête »*.

Même principe à l'AMDA : *« Tu es un cow-boy. Dis-toi que John Wayne te regarde. »* Pour un peu, on se serait cru dans le préau d'un CES. Une vraie récré. On avait digéré l'essentiel, à savoir que le mouvement est raté quand on en a peur, qu'il faut oublier le miroir et se persuader. Toujours se persuader.

Cherie Bennett, divette texane, énorme bonbon rose au front ruisselant de mèches platine, a trouvé ses élèves « terrific ». Elle affirme, en les regardant dévorer leur chili, qu'ils pourraient bien devenir des professionnels. Mais *« six semaines, c'est trop court »*. Elle précise qu'à l'AMDA 80 % des candidats sont éliminés au départ. 50 % des élèves remerciés à la fin de la première année. Là aussi, les études sont payantes : 6 000 dollars par an. Les Français, invités, logés et nourris, se sont laissé happer par le « Bob Fosse system » : vocalises mémorables sous la direction de Mrs Bower (quatre-vingt-sept ans), répétitions, pirouettes. Bruno Todeschini, élevé à Neuchâtel, a appris *They can't take away from me* phonétiquement. Le positif américain y est sans doute pour quelque chose.

LAURENCE BENAIM.

(1) *« Soyez positif, ne laissez pas votre énergie tomber. »*

Les Américains à Paris

« Ici, le théâtre a gardé sa folie »

« Quand est-ce qu'ils dorment ici ? » Kelly Gibler a passé six semaines en France, et de Paris elle n'aura vu que la tour Eiffel. Cette Californienne trouve que les gens d'ici ont les yeux cernés, ne boivent pas beaucoup de lait et passent un temps fou à discuter... Premier choc pour ces vingt-deux Américains (treize de UCLA et neuf de l'AMDA) : la dissection des personnages autour d'une table, les indications très précises données par le metteur en scène. Ils ont travaillé *l'Impromptu de Versailles*, de Molière, avec Jean-Paul Roussillon, *Un mois à la campagne*, de Tourgueniev, ainsi que *les Séquestrés d'Altona*, *« l'une des meilleures introductions au théâtre français »*, selon John Berri, qui s'est partagé le travail de direction d'acteurs avec Pierre Romans.

Jusque-là, ils n'étaient jamais de cette façon entrés dans un texte, s'étant contentés d'en jouer quelques scènes devant leur professeur. *« Aux Etats-Unis, le troisième œil n'existe pas »*, avoue l'un d'eux. Il veut parler de ce voyeur constamment en mouvement, qui suit les comédiens, marque les points de suspension avec ses mains. *« Quand Pierre Romans nous regarde*, explique John Lynch, élève de l'AMDA, *on a l'impression qu'il est en train de peindre une toile. Quel décalage ! Aux Etats-Unis, les professeurs ne nous guident que lorsque nous avons proposé une idée. »*

Second choc : l'utilisation de l'espace. *« Quand ils sont arrivés ici, ils ne savaient pas bouger »*, s'émeut Pierre Romans. Les petits-fils de Fred Astaire se tenaient, paraît-il, aussi raides que des panneaux de Greyhound. *« Ils entraient, ils sortaient, ils ne se déployaient pas. »* Allons donc. L'acteur total moins expressif que le cartésien ? Un mythe s'effondre. Ecoutez Lawrence Hilty, de New-York. Californien, baseballer, basketteur, danseur, il dit avoir appris ici *« la liberté du corps » : les Français sont plus chorégraphes. Les Français n'ont pas peur de faire de grands gestes »*.

Ses impressions fortes, il les a éprouvées en allant voir *Quai Ouest*, mise en scène de Patrice Chéreau, mais aussi *Electre*, montée par Antoine Vitez à Chaillot. En observant l'actrice (Evelyne Istria), il a compris le sens de la pièce. *« Le moindre de ses gestes était pour moi* a piece of art. *Mais cette mise en scène ne se vendrait pas à New-York. On la jugerait trop irréaliste. Sur Broadway, on se restreint, et c'est peut-être parce que le public l'exige : les séries télévisées l'ont perverti. Ici, au moins, le théâtre a gardé sa folie »*.

L. B.

INSTITUT

Les prix de l'Académie française

L'Académie française vient de décerner ses prix pour 1986. Voici les principaux :

● **Grand Prix de poésie** (50 000 F) : Henri Thomas.

● **Grand Prix du théâtre** (30 000 F) : Raymond Devos.

● **Grand Prix de la critique** (30 000 F) : André Sernin pour *Alain, un sage dans la cité* (Laffont).

● **Grand Prix de l'essai** (30 000 F) : René Pomeau pour *D'Arouet à Voltaire* (Voltaire Foundation) ;

● **Grands Prix Gobert** (histoire) : premier prix (30 000 F) : Ivan Gloulas pour *Henri II* (Fayard) ; deuxième prix de (15 000 F) : Marc Ligié pour *les Galériens du roi* (Fayard).

● **Grands Prix du rayonnement de la langue française** : la grande médaille de vermeil à M. Bela Kopeczi, ministre de la culture et de l'éducation de Hongrie ; deux prix de 20 000 F chacun à Charles Peyrou et à Jacques Prentki ; deux médailles d'argent, l'une aux Editions Robert pour la nouvelle édition du dictionnaire le Grand Robert ; l'autre pour la publication de la Bible de Gutenberg.

● **Prix d'Académie** : Louis Amade, Jean Blot, pour l'ensemble de leurs ouvrages ; Claude Hagège pour *l'Homme de parole* (Fayard) ; Rose et Philippe Honoré d'Estienne d'Orves pour *Honoré d'Estienne d'Orves, pionnier de la Résistance* (France-Empire) ; Bernardine Melchior-Bonnet pour *la Grande Mademoiselle* (Perrin) ; Pierre Miquel pour *Paysage et société* (La Martinelle-Cannes) ; Eric Ollivier, Claude Paillat, pour l'ensemble de leurs ouvrages.

● **Médaille d'argent de l'Académie** : Robert Lacour-Gayet, pour l'ensemble de son œuvre ; Mme Debosque, pour *Mythologie et maniérisme aux Pays-Bas* (Fonds Mercator).

● **Prix d'Aumale** de 30 000 francs, à Mme Marcelle Brion, pour l'édition posthume des œuvres de Marcel Brion.

● **Prix Pierre-de-Régnier**, de 20 000 francs, à Mme Andrée Chedid, pour l'ensemble de son œuvre.

● Parmi les prix de poésie 1986, on retiendra notamment une médaille de vermeil à M. Bernard Chenot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, pour *Morgane* (Saint-Germain-des-Prés).

● Parmi les divers prix littéraires, on relève notamment : Béatrice Beck, pour *la Prunelle des yeux* (Grasset) ; Marie Nimier, pour *Sirène* (Gallimard) ; Jacqueline Duchêne, pour *Françoise de Grignan ou le mal d'amour* (Fayard) ; Hubert Nyssen, pour *les Rois borgnes* (Grasset) ; Pascal Bonafous, pour *Rembrandt, autoportrait* (Skira) ; Michel Serres, pour *les Cinq Sens* (Grasset) ; Claire Illouz, pour *les Sept Trésors du lettré* (Erec) ; Jacques-Henri Bornecque, pour *Pierre Benoît, le magicien* (Albin Michel) ; François Weyergans, pour *la Vie d'un bébé* (Gallimard).

Trois expositions au Centre Georges-Pompidou

Enzo Cucchi : violence et modernité

Enzo Cucchi est l'un des trois « C », avec Chia et Clemente, de la Transavantarde italienne. C'est aussi le moins cosmopolite d'entre eux – il vit à Ancône, – le moins prolixe et le plus ambitieux. A preuve les tableaux-reliefs et les dessins qu'il expose au Centre Georges Pompidou, immenses images pathétiques, ocre, blanches et noires aux titres poétiques et aux motifs funèbres. A preuve encore ses propos, exercice d'autodéfinition développé sans souci de plaire ou de déplaire.

« Peut-on être peintre aujourd'hui, après le minimalisme et le conceptuel ?

– L'art minimal, l'art conceptuel reposent sur une équivoque : au fond, ils ne sont que décoratifs. Ils s'intéressent d'abord au lieu d'exposition, à son espace, ils partent de là, ce qui est tragique. Ils prétendent détruire les images, ils font l'inverse, ils les utilisent, d'une manière sophistiquée mais absolument décorative. En fait, il n'y a rien de plus décoratif que le minimal et le conceptuel dans ce siècle. Les artistes, dans le meilleur des cas, sont les victimes d'un système. Et pis encore : cette dégénérescence décorative devient l'arme de la bourgeoisie, quand elle veut éliminer une forme d'art trop forte, trop nécessaire.

– Est-ce pour résister à ce décoratif que vous réunissez dans vos toiles tant de signes tragiques, des crânes, des cyprès, des tombes, des armes ?

– Simplement, je peins ce que je connais, qui n'est pas tragique mais normal, habituel, du moins en Italie. En Italie, nous nous promenons sur des morts, tranquillement, avec sérénité. Et la peinture en porte la marque nécessairement.

– En se référant au passé ?

– Pas au passé, à la mémoire. Il ne s'agit pas d'imiter les peintres « anachronistes », qui, par malheur, partent du passé par pur esthétisme, par formalisme, pour plagier. Il faut s'inspirer de la mémoire, et non d'éléments qui soient déjà formulés dans l'art, dans la peinture ancienne, du seizième siècle, par exemple...

– Il vous arrive, dans votre dessin, de vous rapprocher des peintres italiens des années 20, de Carra, de Sironi...

– Pour Carra, il me semble meilleur intellectuel que peintre... Mais, plus généralement, le dessin a toujours existé et le dessin de Carra peut ressembler à celui de Giotto. La différence, c'est que celui de Giotto contient toute une histoire, une efficacité, que ne possède pas celui de Carra. Peut-être y a-t-il une relation du même ordre entre mon dessin et celui des années 20 ou 30.

– Ce qui permet de manifester la continuité d'une tradition ?

– Un peintre passe nécessairement au travers des autres peintres. C'est sa condition naturelle, qu'on la juge en bien ou en mal. La seule véritable affaire, c'est celle de la nécessité. Ou un tableau est nécessaire, ou il ne l'est pas. La peinture, en général, n'est nullement nécessaire, si l'on entend par là goût, habitude, décoration. Mais un tableau peut l'être, lui. Un. Que l'on ne peut faire que lorsqu'il devient urgent de l'exécuter, et pas par commodité, comme tant le croient aujourd'hui. Cela se sent immédiatement, sans aucun doute possible... Mais il n'y a guère que les artistes pour s'en apercevoir.

– Sinon, il ne reste qu'une rhétorique ?

– Oui. Une rhétorique et une mode – puisqu'il existe une mode en peinture comme en couture. La plupart des grandes expositions ne sont que des présentations de mode, tragiquement.

– Comme celles de la Transavantgarde ?

– La plus tragique de toute, évidemment : un phénomène théorique, de langage, et un goût, rien d'autre. Le produit d'une de ces opérations où les mots, les phrases s'insinuent partout dans la peinture et finissent par l'étouffer. Les artistes s'y laissent prendre. Et se répètent.

– Pensez-vous que votre art soit narratif, que l'on puisse y lire des histoires ?

– Je ne veux pas introduire une histoire, un récit, mais elle peut s'y trouver, comme un dépôt naturel. Je ne cherche pas un prétexte, un sujet qui s'imposerait clairement, mais il existe des résonances, des échos personnels, des affinités qui transparaissent dans le tableau.

– Vous avez délibérément conçu cette exposition comme une unité de taille réduite, presque intime. Pourquoi ?

– Et pourquoi pas ? Pourquoi organiser systématiquement des rétrospectives immenses, qui n'ont aucune nécessité, sinon d'être là ? Je préfère la cohérence, la densité, quitte à ne pas me conformer aux habitudes. Sinon, je mentirais. Et ce serait trop facile.

– Comme de quitter Ancône pour New-York ?

– Evidemment. Là encore : commerce, cynisme, tous les mauvais côtés de l'art moderne.

– Y a-t-il des peintres contemporains dont vous vous sentiez proche ?

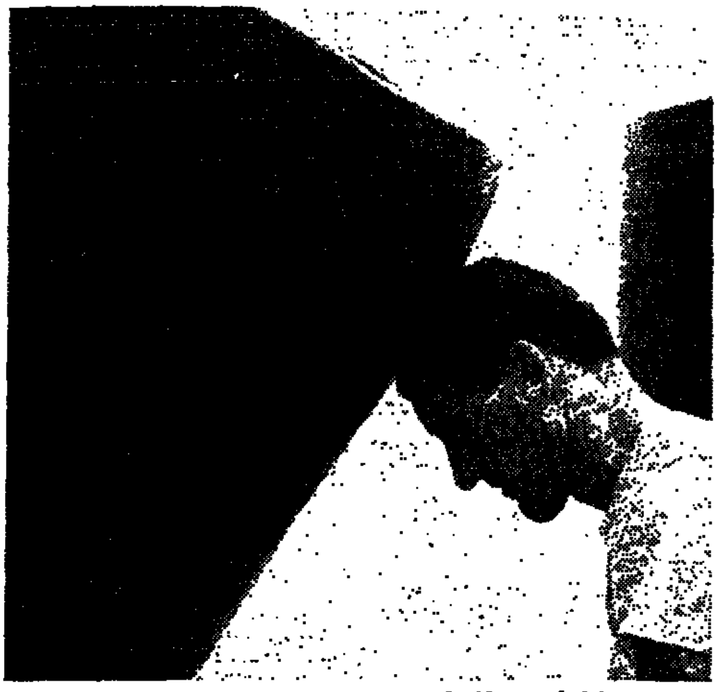
– De tous, d'un point de vue existentiel, car il existe une fraternité humaine, une sorte d'identification. D'un point de vue formel... Il faut attendre, juger avec l'histoire pour savoir mieux. Mais les seuls qui me retiennent vraiment sont ceux qui font preuve d'énergie, de férocité, car il faut de la férocité, de l'obstination pour atteindre à cette nécessité qui fait le tableau, qui le suscite. Et cela se voit tout de suite, au premier tableau. Et presque dès la porte de l'atelier. »

Propos recueillis par
PHILIPPE DAGEN.

★ Enzo Cucchi, Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 24 août.

Toni Grand : une œuvre double

Forme, matière couleur, s'enchevêtrent et s'inventent lourdes de présence



Pendant dix ans, de 1970 à 1980, Toni Grand a opéré sur bois, à l'économie, ne livrant pas grand-chose de ses motivations, en dehors de ces « petites pensées », comme il dit, du genre : *« Tiens, celui-là je vais l'équarrir, et puis le refendre, et puis l'écarter »*. C'était sa façon de couper court à tout abus d'interprétation de son travail, de le banaliser, de faire entendre qu'il était dans une perspective – alors courante – de démontage des images traditionnelles – de la sculpture, pour lui, de la peinture, pour d'autres : ses voisins et amis de Support-Surface. Et de donner ensuite, avec un malin plaisir du détail, des titres insistant sur la matérialité de l'œuvre et sur le processus. Telle pièce s'appellera : *« Sec, équarri, trois refentes entières-glissé, collé »*, telle autre *« Vert, équarri, débit partiel-collé avec entretoises »* ; j'en passe et de beaucoup plus longs qui, bien sûr, n'expliquent ni ne recouvrent la réalité du produit fini.

Si Grand usait du bois comme d'un matériau neutre, ou à neutraliser, reste que ses pièces posées au sol, appuyées ou accrochées au mur, pouvaient (peuvent) prendre l'allure d'inquiétantes prothèses, de béquilles, d'échasses – pour être plus juste, – de lance-pierres, d'instruments aratoires, de pièges, de choses presque possibles, malgré toutes les précautions de langage employées pour évacuer ces lectures. Et pour faire passer sans doute le côté tranchant, blessant, agressif, sadique et dégustatif du programme d'équarrissage, de refente et d'écartèlement : un menu d'ogre qui salive rien qu'à l'idée des exactions auxquelles il va se livrer. Comme quoi rien n'est simple avec Toni Grand, artiste solitaire et peu bavard, qui a la cinquantaine et vit dans les Bouches-du-Rhône.

Evidemment, si on en est resté à l'aspect bois de l'œuvre de Grand, ce qui est bien possible, l'artiste, après tout, n'a pas été très présent sur la scène parisienne ces dernières années, on risque d'être surpris de la tournure qu'elle a prise depuis cinq ou six ans – et surtout ces trois dernières années, – et que montre la vaste exposition du Centre Georges-Pompidou. Depuis que, concluant à l'épuisement de sa relation au matériau, Grand s'est mis à envelopper le bois de résines colorées plus ou moins opaques. Cela a d'abord donné les « colonnes » évidées présentées à la biennale de Venise en 1982, et, depuis, d'étranges sculptures pleines, à base de pierres reliées par de la glaise et, elles aussi, enrobées de résines. Voire à base d'ossements.

Autres matériaux, autres gestes, autres formes. C'en est bien fini, cette fois, de la reconnaissance des opérations de décorticage. Il s'agit de remembrement, littéralement parfois (avec la carcasse du cheval), surtout de forme, de matière et de couleur données, confondues, qui s'inventant solidairement en bossages chaotiques ou cordons noueux, qui poussent, s'accroissent, lourdes de présence. Des œuvres inqualifiables, équivoques, qui mettent mal à l'aise, et ne risquent pas de faire l'unanimité. Où on ne voit guère qu'un double vocabulaire pour les évoquer. L'un tournerait autour de l'énumération de toutes les sécrétions du corps, et des images scatologiques, l'autre autour de références non plus cette fois à la vie organique, mais au grand corpus de la sculpture, à des modèles anciens, de ronde-bosse dans ses manifestations les plus secrètes et obscures, à chercher du côté des grotesques, des grottes et des jardins baroques.

Il y a à voir, dans chaque pièce, au-delà des rejets, de la répugnance instinctive, des apparences obscènes. Mais il faut accepter d'errer, et glisser le regard sur des finesses de marbre, des blancheurs d'albâtre, des bruns d'ambre, des ocres de cire, des formes, formidable potentiel de figures. *« Il est probable que beaucoup d'affects viennent s'accrocher à ces sculptures »*, reconnaît Toni Grand, qui n'en dit pas plus sur ses œuvres aujourd'hui qu'hier mais cette fois innommables et sans titre.

GENEVIEVE BREERETTE.

★ Centre Georges-Pompidou. Galeries contemporaines, jusqu'au 24 août.

Au Centre culturel suisse

Louis Ducros un paysagiste sentimental

Sur les routes d'Italie, à la fin du dix-huitième siècle, règne un intense trafic : on se presse vers la ville éternelle, attiré par la redécouverte de l'Antique. Le phénomène est connu, dans ses aspects nobles et moins nobles. Ainsi dans la perspective d'allier l'art et le gain, des artistes ouvrent des ateliers où ils réalisent à la demande, et parfois à la chaîne, des vues du Colisée, du Forum, devant lesquelles d'illustres voyageurs viennent poser pour l'éternité : c'est la carte postale, la photo souvenir de l'époque.

Le Suisse Louis Ducros est l'un de ces artistes. Las des copies de tableaux qu'il effectuait à Genève, il s'est installé à Rome en 1776 et vivra en Italie jusqu'en 1807, avant de rentrer dans son pays pour y mourir trois ans plus tard. Depuis ses débuts romains, le sage peintre, ami des naturalistes, s'est bien émancipé. S'il n'hésite pas à copier Piranèse, il préfère aux ruines la nature. Ses personnages ne sont là que pour donner la démesure de la végétation. Ducros aimait peu les figurines d'ailleurs et en confiait la réalisation aux employés de son prospère atelier, via della Corce.

L'homme fait certes du commerce, mais il impose sa vision, héroïse l'échelle, idéalise les vues. Dans la *Cascata delle Marmore* à Terni (vers 1785), le vert dense des feuillages s'ouvre sur une trouée bleue, eau et lumière confondues, saturées de vibrations. Exilé à Naples – on l'accusait de jacobinisme, – sa palette se fait plus sombre et tourmentée : l'Arcadie n'est plus, ni la douce mélancolie du temps qui passe. Ducros peint le Vésuve en éruption, les naufrages, la mer déchaînée. L'espace de la toile se referme de manière oppressante.

« Il grandit bucolique et cherche à devenir prométhéen », écrit André Corboz dans le catalogue édité par le Musée des beaux arts de Lausanne à l'occasion de cette exposition. Il cherche... sans y parvenir tout à fait.

ODILE QUIROT.

★ Jusqu'au 15 juillet, Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

« Créer dans le créé »

L'architecture frustrée

« Entre contextualité et contraste »... Cette exposition du Centre de création industrielle (CCI) ne laisse guère de place à la compréhension. La présentation, les images sont belles, ça oui, mais quelle volonté d'hermétisme, quel talent pour tenir à distance le pauvre peuple des profanes ! Déjà, avec le titre, ça commençait mal : « Créer dans le créé ». Vaillamment, nous nous sommes dit : Soit, jetons-nous à l'eau, et raisonnons dans le raisonné. Car il faut savoir raison garder et ne pas s'arrêter aux apparences.

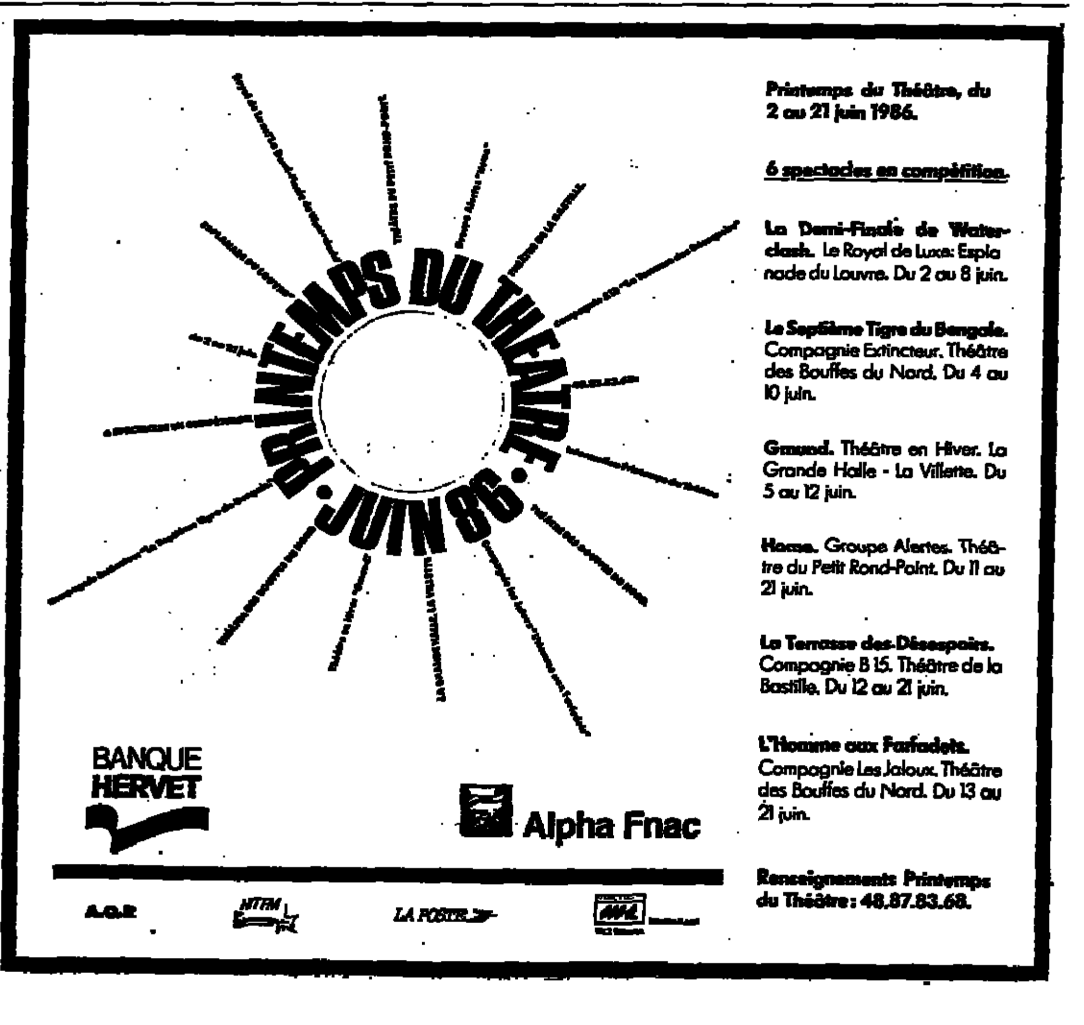
Armé d'un dictionnaire de français médiéval et plein de sentiments altruistes, nous nous sommes pourtant attelé à la traduction de cet admirable grimoire. Si nous avons bien compris, l'idée de départ était de trouver ce qui se fait de mieux et de plus inventif en matière de réutilisation de bâtiments. Réutilisation non pas de monuments historiques, car le respect serait ici la norme, mais d'édifices préservés par intelligence toute bête ou par esprit d'économie. Réutilisation encore des parties non classées de monuments (l'expression « classé monument historique » devant être prise au sens large, au-delà des lois respectives de chaque pays).

Les libertés de style, retrouvées ou conquises ces dernières années par les architectes, ont autorisé des ruptures des contrastes longtemps impensables. Mais la tentative de classer les interventions de ces architectes en catégories baptisées *« respect historique »*, *« célébration »*, *« contextualité »* et *« contraste »*, compliquées de sous catégories *« intermédiaires »* fait basculer dans l'absurde une réflexion sans doute compétente, un travail de repérage diligent et une masse iconographique assez impressionnante.

Voilà un jugement bien dur, injuste, méchant, allez-vous peut-être penser. Pas du tout, car même la dureté est chose relative, comme le ratage d'une exposition. Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller voir, dans le même Centre Pompidou, l'exposition « Désir d'architecture ». Là, on ne sait pas même s'il s'agissait, pour les organisateurs, de susciter un désir ou d'affirmer le leur. Dans l'un et l'autre cas, la frustration est la seule réponse au vœu si gentiment exprimé. Mais, au fait, à qui profite le crime ?

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ « Créer dans le créé », CCI, Centre Pompidou. Jusqu'au 7 septembre.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TILT, Vincennes, Sorano (43-74-73-74), 19 h.
BRITANNICUS, Bastille (43-57-42-14), 21 h.
LAISSEZ-LES VIVRE, Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 21 h.
HOME, Rond-Point (42-56-70-80), 21 h.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier : 20 h 30 : le Terrain Bouchaballe.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Vidéo-information : 16 h, Comet ; Satellites du soleil, de S. Goldsmith ; Paul Langevin, de P. Handiquet ; à 19 h, Tunisie : le couscous de la colère, de P. Demont, G. Murry ; L'agonie du Sahel, de C. Mottier, D. Pasche ; Vidéo-Musique : 16 h, la Bohème, de Puccini ; à 19 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns : Musique : 21 h, Ensemble de l'itinéraire (Lefebvre : Barbaud, Dalbavie, etc.).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Ballet Cullberg ; 18 h 30 : compagnie Karine Saporta.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : 20 h 30 : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 21 h : Victor ou les enfants au pouvoir.

ASTELLE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h, Britannicus.

BOUCANIER (43-45-60-60), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ezvous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : la Vie, c'est par moment.

CARTOUCHERIE Atelier du Chaudron (43-28-97-04), 20 h 30 : Angelico in Vitro.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : D'où viennent les catules ?

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : Pénélope.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), 21 h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (42-72-23-41), 21 h : West and Co.

ESCALIER, (45-23-15-10), 21 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42), 21 h : la Nuit du 4 août ; 19 h : Une saison en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal : 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78), 17 h 30 : Les marrons du feu.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h : La même Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence.

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78), 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour ; 19 h 45 : A quoi rêvent les jeunes filles ?

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. : 20 h : Rires de crise (jusqu'au 14). II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 21 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97), 21 h 15 : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos. – III. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Buffo : 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 20 h 30 : les Oiseaux. Petite Salle, 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. – II. 21 h : Home (dans le cadre du Printemps du théâtre).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Lysistrata.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Drôle de larmes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CHEZ GEORGES (43-26-79-15), 22 h 30 : P. Dupuis.

DOMINO (43-37-43-51), 22 h : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; 24 h : B. Mackenzie.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Visages de femmes, en vol (jusqu'au 13) ; à 22 h 30 : Ophelia, peut-être (jusqu'au 13).

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Duetti ; 20 h 30 : Sel.

Opérettes, comédies musicales

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Puzzle.

GRÉVIN (42-46-84-47), 21 h : l'Amant-statue, Maison à vendre.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : E. Elias (piano) (Mozart, Liszt, Villa-Lobos, Coff, Ravel).

Gaveau, 20 h 30 : A. Simon (Beethoven, Brahms, Chopin).

Eglise St-Julien le Pauvre, 20 h 45 : G. Lukowski, M. Grauwels (Villa-Lobos, Shankar, Lorca, Ginastera).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : M. Rudy (Scriabine).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : Ensemble des Deux Mondes (Bach, Debussy, Schubert, Mozart).

Lucernaire, 20 h : P. Grometto (flûte), C. Chareyon (piano) (Beethoven, Martinu, Poulenc).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : la Camerata de Paris (Bach, Telemann, Vivaldi, Haendel).

Théâtre du musée Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras de N. Dalayrac.

Table verte, 22 h : N. Jacquet, M. Terashi (Beethoven, Brahms, Fauré).

Festival du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre : Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : Dernières Cartes.

Hôtel d'Aumont, 21 h 30 : la Tour.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 20 h, 22 h : Au perroquet vert.

Musique : église Saint-Merri, 21 h 15 : Chœurs d'hommes F. Legrand.

Cirque d'Hiver, 21 h : les Solistes de l'Orchestre de Paris.

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

L'Isle-Saint-Denis, Théâtre J.-Vilar, 21 h : Ensemble instrumental Audoli.

L'Hay-les-Roses, Parc de la Roseraie, 18 h 30 et Eglise à 22 h 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard.

FESTIVAL DE VILLE-D'AVRAY
(47-50-44-28)

Château, 17 h et 21 h : F. Schmitt, L. Durey.

Printemps du théâtre

(48-87-83-68)

Bouffes du Nord, 20 h : l'Homme aux farfadets.

Théâtre du Rond-Point, 21 h : Home.

Théâtre de la Bastille, 20 h : la Terrasse des désespoirs.

Vendredi 13 juin

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), 21 h : Gabrovitch.

BOISSY-SAINT-LÉGER (45-98-12-12). Place du Forum : 21 h, concert de musique traditionnelle.

BUC, Les Arcades (39-56-36-44), 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Versailles.

CHELLES, Crac (64-21-42-89), 21 h : Orchestre B. Thomas (Mozart).

CERGY-PONTOISE, ESSEC, 20 h : M. Bianco, Taxi Girl, TDS, les Etoiles.

COURBEVOIE, Maison pour tous (43-33-63-52), 20 h 30 : Un dîner intime.

CROISSY-SUR-SEINE, Théâtre de verdure (39-76-25-49), 21 h : D. Buxtehude, Bach, Vierne, Dupré.

ÉLANCOURT, Centre culturel (30-50-51-70), 21 h : Musiques anciennes suédoises.

GARGENVILLE, Salle des fêtes, 20 h 30 : Gala annuel de l'École nationale de musique.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai ouest.

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), 20 h 30 : Tueurs sans gages.

NOGENT-SUR-MARNE, Théâtre Pocket (48-77-85-24), 20 h 30 : Toi et tes nuages ; à 22 h 30 : le Grand Théâtre du monde.

RIS-ORANGIS, Centre R.-Desnos (69-06-72-72), 22 h 30 : Trio Jazz Quartet.

RUEIL, Th. A.-Malraux (47-49-77-22), 20 h 45 : De doux dingues.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, L'Eclypse (39-73-38-13), 21 h : Trio H. Sellin.

LES ULIS, CCM (69-07-65-53), 20 h 30 : Eveil musical.

VERSAILLES, Opéra royal du Château (39-50-71-18), 21 h : Opéra de chambre de Vienne (Mozart).

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74), 21 h : Abu Hassan.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : la Nuit des généraux, de A. Litvak ; 19 h, Perspective du cinéma français, Cannes 86 : Richard III, de R. Ruiz ; 21 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : l'Affaire du Buenos-Aires, de H. Fregonese (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Octobre, les dix jours qui ébranlèrent le monde, de S. M. Eisenstein ; 17 h 15, les Vilaines Manières, de S. Edelstein ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Pelota de trapo, de L. Torres Rios (Vostf).

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches (H. sp.), 6e (46-33-10-82).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HAVRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Luxembourg, (H. sp.), 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-37-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08).

ROSE BONBON (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SALVADOR (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC, Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TOUBIC ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE AMIE QUI VOUS VEUT DU BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Z 0 0 (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMANT MAGNIFIQUE, (*) film français d'Aline Issermann : Forum, 1er (42-97-53-75) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FLAGRANT DÉSIR, film français de Claude Faraldo : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-35-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUI TROP EMBRASSE, film français de Jacques Davila : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43 (47-70-63-40).

PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU PRÉ-FILM

Cinéma Escurial, vend., 0 h 30, 13e (47-07-28-04). Se reporter à la rubrique « Festivals ».

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CARMEN (Rosi) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

INFERNO (A., v.f.) : Maxeville, 9e (47-70-72-86).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fra.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34), Grand Pavois, 15e (h.sp.) (45-54-46-85).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

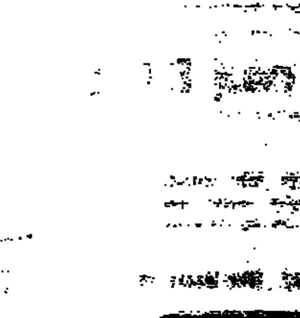
UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38), Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), Français, 9e (47-70-33-88), Bastille, 11e (43-07-54-40), Fauvette, 13e (43-31-56-86), Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50), Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06), Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27), Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

YOR, LE CHASSEUR DU FUTUR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

هكذا من الاصل

هذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Vendredi 13 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1



19 h 50 Football : Coupe du monde. RFA-Danemark (en direct).
21 h 50 Journal.
22 h 5 Football : Coupe du monde Uruguay-Ecosse (en direct).
23 h 35 Télévision sans frontière. Spécial Zaïre.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Série : Médecins de nuit. *Un jeune disc-jockey, sujet à de fréquents évanouissements...*
21 h 30 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. *Sur le thème « Orient-Occident : le choc », sont invités Jacques Almira* (la Fuite à Constantinople ou la vie du comte de Bonneval) ; *Pierre Aubé* (Godefroy de Bouillon) ; *Lesley Blanch* (Pierre Loti) ; *André Miquel* (Oussama, un prince syrien face aux Croisés) *et Robert Pépin, traducteur du livre de James Morier* les Aventures de Hadji Baba en Angleterre).
22 h 45 Journal.
23 h Ciné-club (cycle cinéma d'aujourd'hui) : le Plein de super. Film français d'Alain Cavalier (1975), avec P. Bonchitey, E. Chicot, B. Crommbey. *Un employé de garage lillois doit conduire à Cannes la voiture américaine d'un client. Il part avec un ami infirmier. Tous deux recueillent un auto-stoppeur, puis son copain. Ce film a été écrit d'après les expériences personnelles des quatre comédiens. Alain Cavalier a filmé une virée qui tourne au vagabondage. Les comportements sont saisis à distance. Les personnages, obsédés par leurs rapports avec les femmes, sont d'affreux égoïstes qu'on regarde agir avec curiosité.*

TROISIÈME CHAINE : FR3



20 h 35 Histoires singulières : Jeu d'enfant. Réal. : Val Guest, avec Mary Crosby, Nicholas Clay. *La famille Preston découvre un mur bouchant la porte et la fenêtre de leur cuisine..., puis bientôt leur maison entière se trouve emmurée...*

21 h 35 Magazine : Taxi. De Philippe Alfonsi, avec Catherine Belkodja. *Au sommaire : la liberté, selon Fidel, à Cuba ; l'abolition de l'impôt sur les grandes fortunes.*
22 h 35 Journal.
23 h Magazine : Espace francophone. *Norodom Sihanouk, ou la permanence de l'identité cambodgienne.*
23 h 30 La clef des nombres et des tarots.
23 h 35 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 35, Superstars ; 21 h, Un tramway nommé Désir, film d'Elia Kazan ; 23 h 5, Cobra, film d'Enzo G. Castellari ; 0 h 35, Alligator, film de Sergio Martino ; 2 h, la Traviata, film de Franco Zeffirelli ; 3 h 45, Derrière la porte verte, film d'Artie et James Adrienne Mitchell ; 4 h 55, Histoire naturelle de la sexualité ; 5 h 45, Série : Winchester à louer (rediff.) ; 6 h 30, Superstars.

La « 5 »

20 h 30, Variétés : Cherchez la femme ; 22 h 20, Magazine : Grand Prix ; 23 h 15 à 2 h 55, rediffusions.

TV 6

JOURNÉE « SPÉCIAL QUEEN »
20 h 30, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Gilles Perrault et la Normandie.
21 h 30 Black and Blue : *les Vingt Ans d'Anna Livia*, pièce d'André Hodeir.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné à Stuttgart le 5 juin dernier) : *Variations sur un thème de Haydn*, de Brahms ; *Symphonie concertante*, de Mozart, *Ainsi parlait Zarathoustra*, de Strauss, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. F. Leitner.
22 h 25 Concert : œuvres de Mozart, Brahms, Berg, par Leonid Brumberg, piano.
0 h 30 Musique traditionnelle : les Magams, modes musicaux du Proche-Orient.

Samedi 14 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Julien Fontanes magistrat. « Un si petit nuage » (rediff.). Réal. : J. Pignol. Avec G. Darrieu, J. Morel... *Ecolos contre industriels : à Briançon, un vigile est jugé pour meurtre, mais son procès n'est pas seulement celui d'un homme...*
22 h 5 Droit de réponse : Revue de presse. Emission de Michel Polac. *Avec P. Bénichou* (le Nouvel Observateur), *N. Copin* (la Croix), *D. Vernet* (le Monde), *J.-M. Bouguereau* (Libération), *M. Butel* (l'Autre Journal), *O. Mazerolle (RTL), P.-M. de La Gorce (France-Inter), J. Pilhet* (l'Hebdo suisse), *etc.*
0 h 15 Série : Destination danger. *Donnant - donnant (rediff.).*
1 h 5 RFE : la BRED.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Champs-Elysées. De Michel Drucker. *Avec Bernard Lavilliers, Alice Sapritch, Annie Cordy, Fra Lippo Lippi, Laurent Voulzy, Karen Cheryl, Alice Dona...*
21 h 55 Série : Histoires de l'autre monde. *Avant d'entrer dans une maison pour personnes âgées, une grand-mère est invitée à formuler un vœu, qui sera exaucé.*
22 h 25 Magazine : Les enfants du rock (et à 23 h 45). Rock'n roll graffiti. *Avec Johnny Hallyday, Millie, Marvin Gaye, Michèle Torr...* Rockline, *avec Feargal Sharkey, Damned, Kate Bush... A 23 h 45, Concert : Queen à Rio.*
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 5 Disney Channel. *Soirée familiale, dessins animés, etc.*
22 h Journal.
22 h 25 Série : Mission casse-cou. *Un meurtrier libéré est de nouveau suspecté. Une série britannique.*
23 h 15 Vidéo Danse. *« Un chant presque éteint », chorégraphie de J.-C. Gallotta.*
23 h 40 Musiclub : concert Liszt.

CANAL PLUS

20 h 30, Téléfilm : Espion à la mode ; 22 h 5, Hollywood Blues ; 23 h 5, Golf : open américain ; 1 h 10, le Baiser de la femme araignée, film de H. Babenco ; 3 h 5, Derrière la porte verte, film de J. et A. Mitchell ; 4 h 15, Variétés : Eddy Mitchell ; 4 h 55, Cobra, film de E.G. Castellari.

LA « 5 »

20 h 30, Variétés : La nuit de toutes les couleurs : hommage à Daniel Balavoine ; 23 h 30, Magazine : Record, le grand show du sport.

TV 6

19 h, Super-hit de NRJ 6 ; 21 h, Tonic 6 ; 23 h, Live 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : *Marécage*, de Pavel Kohout, précédé d'un entretien avec l'auteur.
22 h 10 Démarches avec... Gilles Laurendon.
22 h 30 Scenaria : XXe siècle, images de la musique française.
0 h 5 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 7 juin en la chapelle Sainte-Anne de Toulouse) : *Divertimento*, de Mozart, *Concerto pour violoncelle et orchestre*; *Concerto pour orgue et orchestre*, de C.P.E. Bach, *Symphonie, Funèbre*, de Haydn, par l'ensemble Mosaïque.
23 h Les soirées de France-Musique.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

SAMEDI 14 JUIN

« Le vieux Montmartre et ses peintres », 14 h 30, métro Abbesses (Lutèce visites).

« Les jardins des Champs-Elysées », 10 h 30, place Clemenceau, sortie métro Champs-Elysées-Clemenceau (les Amis de la terre de Paris).

« Le faubourg Saint-Germain », 10 h 30, métro Invalides (Ch. Merle).

« Le musée Picasso : Picasso et la peinture du vingtième siècle », 10 h 45, 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).

« Une heure au cimetière Montmartre », 10 h et 11 h 30, 16, avenue Rachel, et « deux petits cimetières-musées : Saint-Pierre et Saint-Vincent », 14 h 45, sortie supérieure funiculaire par métro Anvers (V. de Langlade).

« Joséphine et Bonaparte au château de la Malmaison », 15 h 15, grille parc (AITC).

« Autour du Procope : le plus ancien café de Paris », 15 h, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Académie).

« Le château de Vaux-le-Vicomte aux chandelles ». Inscriptions : 43-48-67-93 (Hauts lieux et découvertes).

« Une église souterraine sous Saint-Sulpice », 14 h 30 devant portail église. Lampes de poche (M. Banassat).

« Les halles d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 30, porte sud Saint-Eustache (Paris Passion).

« L'atelier et le jardin d'Eugène Delacroix », 10 h 30, 6, place Furstenberg (Approche de l'art).

« La peinture moderne de Monet à Picasso », 15 h, entrée musée Orangerie (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Garnier », 14 h 30, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Montmartre, ses cités d'artistes, ses jardins et ses ruelles », 15 h, métro Abbesses (M. Pohyer), ou métro Blanche (Paris et son histoire).

« Route de Seine et chemin des Lilas », 14 h 15, gare d'Herblay.

DIMANCHE 15 JUIN

« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 15, vestibule (Hauts lieux et découvertes).

« Le musée d'art juif », 14 h 50, 42, rue des Saules (l'Art pour tous).

« Nouvelles découvertes aux Halles : piscine olympique et jardin tropical », 15 h, devant le portail église Saint-Eustache (Arcus).

« A Neuilly, la folie Saint-James et ses habitants », 15 h, 34, avenue de Madrid (A. Ferrand).

« Versailles : le potager du Roy et le jardin de la comtesse de Balbi », 10 h 30, 10, avenue du Maréchal-Joffre, (office du tourisme).

« L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, les jardins alentour, la vie de l'abbaye au Moyen-Age », 15 h, métro Saint-Germain-des-Prés (I. Hauller).

« Bonneval, Bois Guilbert, Montigny-le-Gannelon », 9 h. Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Sur les pas d'Alexandre Dumas en forêt de Villers-Cotterets », 18 h. Inscriptions idem.

« L'enclos tragique de Picpus », 15 h 35, rue Picpus (Paris et son Histoire).

« Les salons du ministère de la Marine », 10 h 30, 2, rue Royale (pièce d'identité).

« Aperçu de la civilisation pharaonique à travers les richesses du Louvre », 10 h 30, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Ch. Merle).

« Les salons de réception du ministère des finances », 11 h, 93, rue de Rivoli (M. Ragueneau).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, porte principale (M.-C. Lasnier).

« Une heure au musée Landowski et promenade à travers le quartier des Princes », 14 h 45 devant la piscine Molitor (V. de Langlade).

« L'art Grec », 10 h, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Le lycée Henri-IV, l'abbaye Sainte-Geneviève », 14 h 30, 23, rue Clovis.

CONFÉRENCES

SAMEDI 14 JUIN

26, rue Bergère, de 10 h à 18 h : séminaire « La voix et le champ créateur ».

DIMANCHE 15 JUIN

17, rue de l'Assomption, 10 h 30 : assemblée générale de la fraternité d'Abraham ; 14 h 30 : conférence « Evolution de l'islam, de l'origine à nos jours ».

1, rue des Prouvaires (1er étage droite), 15 h : « La sacralisation du corps dans l'Egypte antique » (M. A. Motte, attaché de recherches au CNRS) « Puissance et action de la main » (Natya).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 32

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 14 juin
ILE-DE-FRANCE

Chartres, 15 h 30 : automobiles miniatures ; **Provins**, 14 h 30 : affiches de cinéma.

Dimanche 15 juin

Chartres, 9 heures : livres ; 10 h 30 à 14 heures : jouets, chemin de fer, timbres, **Fontainebleau**, 14 heures : meubles, objets d'art, argenterie, tableaux ; **Les Andelys**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, tableaux, bijoux ; **L'Isle-Adam**, 11 h 30 : tableaux anciens et modernes ; **Provins**, 14 heures : meubles, bibelots, pianos ; **Rambouillet**, 14 h 30 : étains, cuivres, céramiques ; **Versailles, Chevau-Légers**, 14 heures : art contemporain.

Samedi 14 juin
PLUS LOIN

Annonay, 14 h 30 : atelier de Marcel Héraut ; **Chatonrupt** (Haute-Marne), 14 heures : ivoire, pierre dure ; **Le Havre**, 14 h 30 : affiches de cinéma ; **Marseille (Prado)**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, tableaux ; **Poitiers**, 14 heures : meubles, objets d'art, tableaux ; **Roanne**, 14 heures : meubles, objets d'art, argenterie ; **Vichy**, 14 h 30 : instruments de musique ; **Villefranche-sur-Saône**, 14 h 30 : objets d'art, tableaux.

Dimanche 15 juin

Annonay, 14 h 30 : atelier Marcel Héraut ; **Arles**, 13 h 30 : tableaux modernes ; **Belfort**, 14 h 15 : archéologie ; **Brive-la-Gaillarde**, 14 heures : meubles, objets d'art ; **Dijon**, 14 h 15 : archéologie ; **Evreux**, 14 h 30 : tableaux anciens et modernes ; **Joigny**, 14 h 30 : argenterie, meubles, tableaux ; **La Flèche**, 14 heures : archéologie, art d'Asie ; **Laigle**, 10 heures : monnaie ; 14 heures : bijoux ; **Montargis**, 14 heures : meubles, céramiques ; **Nancy**, 14 heures : art nouveau, meubles, tableaux ; **Nogent-le-Rotrou**, 14 heures : meubles, objets d'art, instruments de musique ; **Reims**, 14 h 30 : armes ; **Saint-Dié**, 14 heures : meubles, tableaux, bijoux ; **Sens**, 14 h 30 : billets de banque, titres, monnaie ; **Sergines** (89), 14 heures : meubles, objets d'art ; **Tonnerre** (89), 14 h 30 : céramiques.

FOIRES ET SALONS

Antibes, Belfort, Bernay, Bléneau (89), **Caen, Claye-Souilly** (dim. seul.), **La Ville-du-Bois** (91), **Loudun, Magny-en-Vexin, Montgeron** (91) (dim. seul.), **Orange** et **Paris** (sous le métro boulevard Garibaldi).

Antiquités et Minitel

Il est désormais possible de connaître les principales manifestations d'antiquité et de brocante grâce à un nouveau service du kiosque de Minitel. En composant le 36-15-91-77 avec le code d'accès : Antiqtel, vous aurez le choix entre un calendrier des foires et salons, classés par département (sélection des ventes aux enchères), une bourse des antiquités, un journal d'annonce gratuite, avec possibilité d'insertion immédiate, et diverses rubriques (tendance, valeurs à suivre, dictionnaire, chroniques, etc, etc.).

BREF

DÉFILÉ

ATTELAGES ET AUTOMOBILES. — Dans le cadre de son troisième festival, la mairie du seizième arrondissement et la Société des steeple-chases de France présenteront le dimanche 22 juin un défilé d'attelages à quatre et deux chevaux et d'automobiles anciennes. Ce défilé partira à 13 h 30 de l'Etoile en direction de l'hippodrome d'Auteuil en empruntant les avenues Foch, Raymond-Poincaré, Paul-Doumer et la chaussée de la Muette.

★ **Pour tous renseignements : mairie du seizième arrondissement, Mme Béranger. Tél. 45-03-21-16.**

FÊTES

PORC-ÉPIC ET VIEILLES DENTELLES. — Lorsque Louis XII, le « Père du peuple », entrait à cheval dans l'une des villes de son royaume, cette visite royale donnait lieu à des réjouissances populaires. Les beaux vêtements étaient de rigueur, on arborait volontiers les couleurs (jaune et rouge) et l'emblème du roi... le porc-épic. Blois, ville natale de Louis XII, fait revivre ces fêtes jusqu'au 22 juin. Durant ces dix jours, un spectacle, *Il était une fois Louis XII*, rassemblera trois cents acteurs et figurants. Les animations seront permanentes. Deux points forts : le dimanche 15 juin, avec l'arrivée du cortège royal et différents jeux de l'époque (jeu de paume, sioule — ancêtre du rugby, — lancers de drapeaux) ; le dimanche 22 juin, un tournoi à cheval.

★ **Renseignements : Office du tourisme, pavillon Anne-de-Bretagne, 5, avenue Jean-Laigret, 41000 Blois. Tél. : 54-74-06-49.**

LOISIRS

LES FUMÉES DU PASSÉ. — Les nostalgiques de la vapeur et ceux qui n'ont jamais connu que les trains électriques et rêvent de la belle époque de la locomotive à vapeur pourront les 14 et 15 juin en visitant le musée Rambolitrain de Rambouillet rouler sur ces locomotives reconstituées au 1/10 et retrouver l'atmosphère des voyages d'autrefois.

SEMINAIRE

RISQUES CALCULÉS. — L'Institut d'études politiques de Paris organise, les 18 et 19 juin, un séminaire « Finance d'entreprise et capital risque : principe et pratique des interventions ». Au cours de ces journées qui intéressent particulièrement les dirigeants d'entreprises et les cadres financiers, seront examinés successivement : *« le cheminement vers l'intervention en fonds propres »* (prêts participatifs, capital risque : ses origines et son essor en France ; l'ouverture du capital, motivations et évaluation de l'entreprise) ; *« l'offre de capitaux à risques »* (transmission d'entreprise, gestion d'un portefeuille d'actifs à risques, tutelle du marche et protection des souscripteurs). Et enfin *« la pratique de l'intervention à risques »* (la sécurité des parties au plan juridique, les protocoles d'investissement, le financement à risque et la logique de marché, le second marché).

★ **Inscriptions au service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 42-60-39-60.**

NATIONAL LOTO

N° 24 — TIRAGE DU MERCREDI 11 JUIN 1986

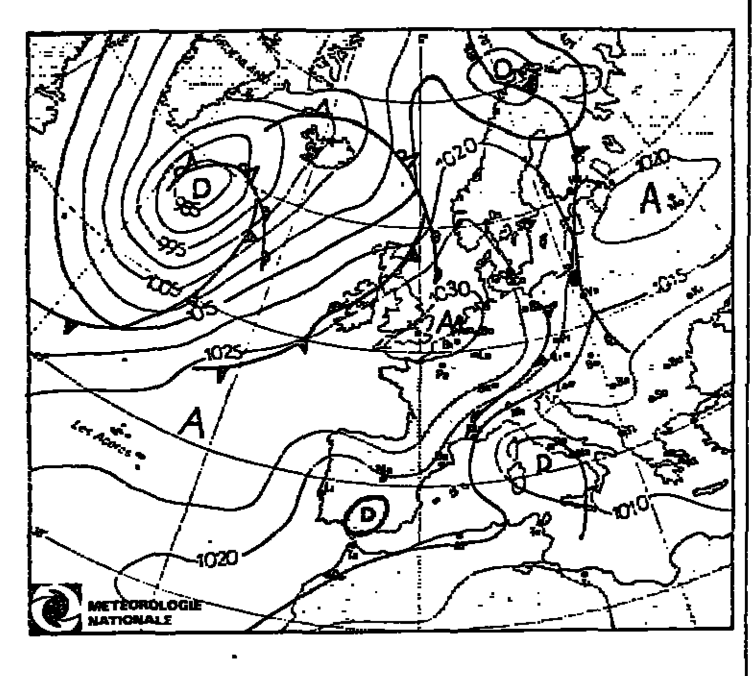
6 11 22 38 43 44 — 41 (NUMERO COMPLEMENTAIRE)

PROCHAIN TIRAGE : SAMEDI 14 JUIN 1986
VALIDATION : POUR LE MERCREDI 18 JUIN 1986 ET LE SAMEDI 21 JUIN 1986 JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

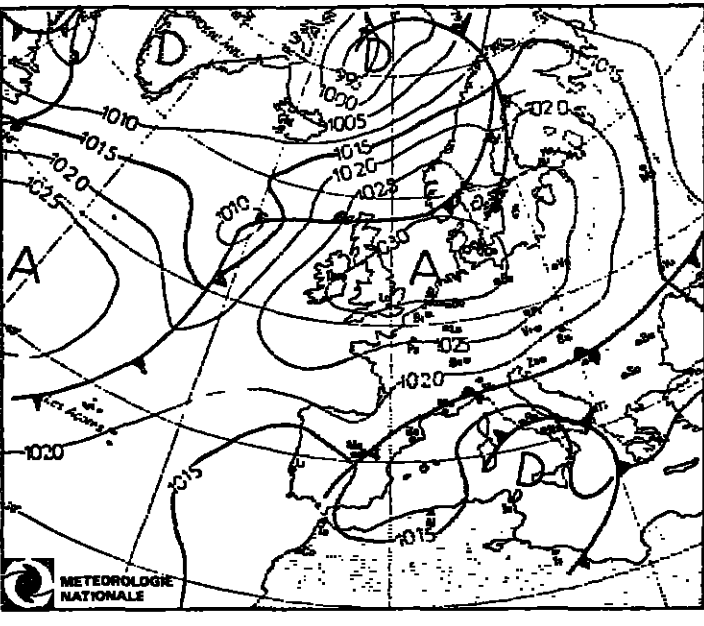
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	5	1 847 010,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	28	153 915,00 F
5 BONS Nos	2 714	4 990,00 F
4 BONS Nos	110 996	120,00 F
3 BONS Nos	2 040 959	9,00 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 15 JUIN A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juin à 0 heure et le samedi 14 juin à minuit :

L'anticyclone axé de la Manche à la mer du Nord dirigera sur notre pays un flux de nord-est, s'orientant progressivement à l'est. Il ramènera ainsi sur le sud de la France les masses d'air humides et instables qui affectent *actuellement l'Italie et l'Europe centrale.*

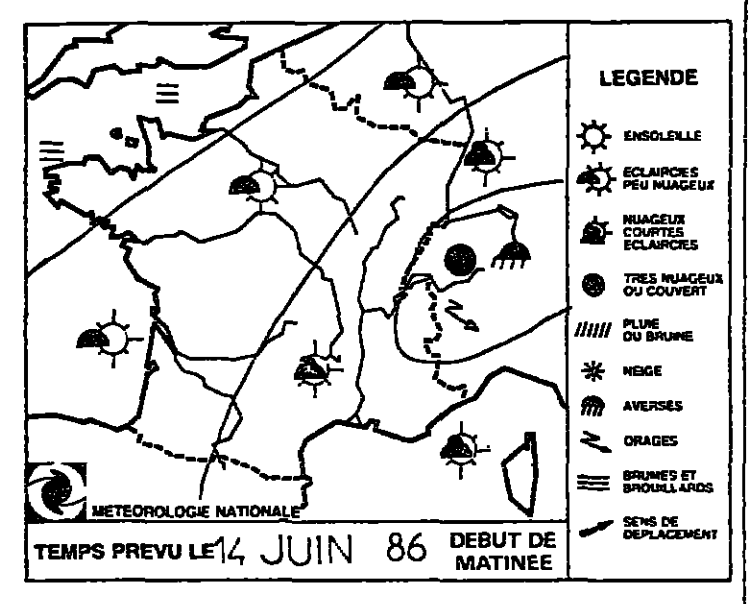
Samedi matin, le soleil règnera encore sur la majeure partie du pays. Mais le ciel deviendra rapidement nuageux sur toute une moitié nord-est. Nuages et averses seront présents dès le matin de l'Alsace aux Alpes et à la Corse où les pluies prendront souvent un caractère orageux.

Le temps couvert et instable s'étendra en cours de journée des Alpes et de la Corse au Massif Central et aux Pyrénées-Orientales, alors qu'à l'avant des nuages de plus en plus abondants envahiront l'Aquitaine, les Charentes, le Centre, le Bassin parisien et les Ardennes.

Le soleil continuera à briller sur la Bretagne, la Vendée, la Normandie et le Nord.

Les vents de nord-est seront modérés à assez forts. Les températures minimales seront stationnaires, les températures maximales *en légère hausse.*

Dimanche, le temps gris et orageux gagnera progressivement toute la moitié sud de la France, n'épargnant en soirée que les régions situées au nord de la Seine où le soleil continuera à régner. Les vents de nord-est souffleront modérément. Les températures minimales, en hausse, avoisineront 12 à 14 degrés sur la moitié nord, 13 à 18 degrés sur la moitié sud. Les températures maximales atteindront 22 à 28 degrés du nord au sud.



TEMPÉRATURES maxima – minima – temps observé

	maxima	minima	temps observé
FRANCE			
AJACCIO	23	15	C
BIARRITZ	18	12	S
BORDEAUX	22	10	S
BOURGES	18	9	S
BREST	20	8	S
CAEN	15	6	B
CHERBOURG	16	7	B
CLERMONT-FERR.	17	9	S
DIJON	17	10	S
GRENOBLE St-M-H	20	9	C
LILLE	18	7	S
LIMOGES	16	9	S
LYON	17	11	S
MARSEILLE-MAR.	22	13	S
NANCY	16	9	C
NANTES	19	8	S
NICE	22	18	C
PARIS-MONTS.	19	11	S
PAU	20	10	B
PERPIGNAN	25	16	S
RENNES	20	8	S
ST-ÉTIENNE	16	9	N
STRASBOURG	15	12	C
TOURS	17	7	S
TOULOUSE	23	10	S
POINTE-A-PITRE			
ÉTRANGER			
ALGER	28	14	S
AMSTERDAM	17	6	S
ATHÈNES	26	20	S
BANGKOK	33	28	C
BARCELONE	23	14	B
BELGRADE	24	14	C
BERLIN	16	11	P
BRUXELLES	17	7	S
LE CAIRE	30	20	S
COPENHAGUE	15	8	S
DAKAR	26	23	N
DELHI	43	34	S
DJERBA	32	21	S
GENÈVE	15	10	N
HONGKONG	29	26	A
ISTANBUL	22	17	S
JÉRUSALEM	23	15	C
LISBONNE	30	18	S
LONDRES	20	9	S
LOS ANGELES	22	14	S
LUXEMBOURG	16	9	N
MADRID	31	14	S
MARRAKECH	31	22	S
MEXICO	23	13	P
MILAN	19	12	N
MONTRÉAL	21	11	P
MOSCOU	26	14	S
NAIROBI	21	14	C
NEW-YORK	32	13	P
OSLO	19	8	S
PALMA-DE-MAL.	26	13	N
PÉKIN	28	20	C
RIO-DE-JANEIRO	25	20	N
ROME	22	13	N
SINGAPOUR	31	26	C
STOCKHOLM	19	8	S
SYDNEY	17	10	C
TOKYO	26	17	C
TUNIS	31	18	S
VARSOVIE	28	17	P
VENISE	19	15	C
VIENNE	13	11	P

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RELIGION

Jean-Paul II reçoit les Chrétiens contre la torture

De notre correspondant

Rome. – Jean-Paul II a reçu, le jeudi 12 juin, une délégation de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Ce mouvement œcuménique compte aujourd'hui quinze mille membres actifs en France, où il est né il y a douze ans, et des adhérents dans une quarantaine de pays, mobilisés dans une lutte contre *« les traitements cruels, inhumains et dégradants »* et contre la peine de mort.

Le Père Pierre Toulat, secrétaire de la commission française Justice et paix, qui accompagnait à cette audience la présidente protestante du mouvement, Mme Jacqueline Westercamp, Mme Elisabeth Behr-Sigel, orthodoxe, et Mᵉ Guy Aurenche, avocat catholique (1), a expliqué le sens de cette visite : *« Nous avons voulu exprimer notre assentiment à toutes les paroles que l'Eglise et le pape ont déjà eues pour dénoncer tout ce qui abime l'homme, et dont la torture et les exécutions capitales sont les formes les plus atroces. »*

Jean-Paul II s'était prononcé fermement, en juin 1982, devant la Croix-Rouge internationale à Genève, contre tous les traitements qui portent atteinte à la dignité de l'homme, et il a répété sa conviction sur ce sujet.

Sur la question de la peine de mort, la délégaion de l'ACAT a été invitée par ses interlocuteurs romains (elle a également vu plusieurs représentants de la Curie) à considérer avec réalisme un problème qui *« ne se pose pas de la même façon dans un Etat démocratique et ailleurs »*. Mais Jean-Paul II lui-même a invité l'association à *« aider l'Eglise à aller au-delà des idées reçues »*. Rappelons que la peine capitale administrée au terme d'une procédure judiciaire respectant intégralement les droits de la défense fait partie des cas où le catholicisme reconnaît exceptionnellement à l'homme le droit de transgresser le fameux *« Tu ne tueras point »*.

Mme Behr-Sigel a, pour sa part, souligné la valeur œcuménique très concrète de cette lutte de chrétiens de différentes communions contre un mode particulièrement avilissant de souffrances infligées à tant d'êtres sur la planète.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Ancien président de l'ACAT, Mᵉ Aurenche vient d'écrire un ouvrage *Bonne Nouvelle à un monde torturé.* Le Centurion, 117 pages. 68 F.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS VA ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR L'ISLAM

Pour la première fois, l'assemblée plénière de l'épiscopat français examinera la place de l'islam en France et dans le monde, à Lourdes, du 27 au 30 octobre prochain. L'épiscopat français avait mis en place, dès 1973, une structure de dialogue avec les musulmans, le secrétariat pour les relations avec l'islam, mais n'avait jamais procédé à une réflexion de fond sur la deuxième religion en France.

Le conseil permanent de l'épiscopat, qui s'est réuni les 9, 10 et 11 juin à Paris, a par ailleurs annoncé la mise en place d'un *« lieu de concertation »* entre toutes les organisations de l'Eglise catholique, qui ont pour vocation des actions de solidarité, d'entraide et de développement. Cette décision n'est pas étrangère à la polémique née autour du Comité catholique contre la faim et le développement (CCFD) (*le Monde* du 8 mai). Un document sur la réforme du fonctionnement du CCFD sera rendu public le 26 juin.

● *Mgr Pierre Molères, nouvel évêque de Bayonne.* – Le pape a accepté la démission, le vendredi 13 juin, jour de ses soixante-quinze ans, de Mgr Jean-Paul Vincent, évêque de Bayonne. Nommé coadjuteur le 28 janvier 1986, ordonné évêque le 2 mars, Mgr Pierre Molères devient donc officiellement le nouvel évêque du diocèse de Bayonne. Né à Dax en 1932, ordonné prêtre à trente ans, Mgr Molères était auparavant doyen de Mont-de-Marsan et vicaire épiscopal dans le diocèse de Dax.

BIBLIOGRAPHIE

LES CHRÉTIENS DU LIBAN EN BANDE DESSINÉE

Une bande dessinée de bon aloi, des photos couleurs, des gravures du siècle dernier, des textes clairs et imagés sur l'histoire d'hier et d'aujourd'hui, et sur le « manteau d'Arlequin » culturel et religieux, sans oublier, bien sûr l'Islam, le tout postfacé lucidement par le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon. Décidément, ce livre-album sur la chrétienté libanaise – le premier du genre en français – peut en apprendre beaucoup aux grands et aux petits sur un sujet vu chaque jour à la télévision et pourtant fort méconnu quant à ses fondements.

On peut seulement regretter – puisque le sujet était élargi au point d'évoquer aussi bien l'émir Abdelkader d'Algérie, sauvant, en 1860, des chrétiens poursuivis par des musulmans en Syrie que le poète maronito-américain Khalil Gibrane – que l'ouvrage n'ait pas consacré, comme aux autres « tribus » libanaises, un article particulier aux Arméniens, implantés au Liban dès le dix-huitième siècle (patriarcat catholique de Bzommar) et encore plus massivement depuis la débâcle anatolienne du début du siècle. Depuis lors, leur sort est lié à celui des autres chrétiens libanais.

J.-P. P.-H.

★ *Chrétiens au Liban*, par Marina Murat, Pierre Leroy et René Berthier, avec la collaboration de Mgr Houfouche, Ed. Fleurus, Coll. « Chrétiens dans le monde », 48 p., 22 × 29, 35 F.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 13 juin 1986 :

UN DÉCRET

● Nº 86-764 du 10 juin 1986 relatif à l'apurement des comptes des collectivités et établissements publics nationaux et locaux et des établissements d'enseignement dans les territoires d'outre-mer, des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement à l'étranger et des comptes de certaines catégories d'établissements publics nationaux.

DES ARRÊTÉS

– Du 5 juin 1986 portant reconnaissance de la validité de plein droit sur le territoire de la République française des titres délivrés par l'université de Dakar au cours de l'année universitaire 1933-1984.

CARNET DU Monde

Mariages

– M. et Mᵐᵉ Claude MEYER

ont la joie de faire part de leur mariage qui a été célébré dans l'intimité.

1, résidence Offenbach,
33-35, rue Cartault,
92800 Puteaux.

Décès

– Mᵐᵉ Ferber
et ses enfants

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri FERBER,

survenu le 10 juin 1986.

Une cérémonie religieuse sera célébrée au temple de Pentemont, 106, rue de Grenelle, à Paris-7ᵉ, le mercredi 18 juin, à 14 heures.

– Montpellier. Noisy-le-Grand. Le Puy-en-Velay. Saint-Rambert-d'Albon. Paris.

M. et Mᵐᵉ Philippe Jaulmes
et leurs enfants,
Le docteur et Mᵐᵉ Marc Jaulmes,
leurs enfants et leur petit-enfant,
Le docteur et Mᵐᵉ Louis Blancher
et leurs enfants,
Les familles Jaulmes, Picon, Boule, Fontayne et Jullien,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Francis JAULMES,

survenu le 8 juin 1986 à Montpellier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière protestant de Montpellier, dans la plus stricte intimité.

8, boulevard Victor-Hugo,
34000 Montpellier.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la Caisse de retraite interprofessionnelle des salariés

ont le regret de faire part du décès de

M. Philippe LYS,
directeur,

survenu le 5 juin 1986.

– Mᵐᵉ Maurice Megret,
M. et Mᵐᵉ Jacques Terrier,
Le docteur et Mᵐᵉ Philippe Raverdy,
M. et Mᵐᵉ Philippe Lejeune,
Ses vingt-quatre petits-enfants et ses neuf arrière-petits-fils,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Louis NOZAL,
née Amélie Le Chartier,

survenu à Versailles, le 7 juin 1986, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu ce jour, vendredi 13 juin, dans l'intimité familiale.

33, rue Mirabeau,
75016 Paris.
42, rue Taboise,
92140 Clamart.
18, rue de Lorraine,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
11, rue François-Joseph-Bouille,
92260 Fontenay-aux-Roses.

Anniversaires

– Que ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour

Charles ZYGEL,

mort il y a un an, le 14 juin 1985.

De la part de Nicole Sorand et de son fils Jean-François.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, lundi 16 juin, à 15 heures, bibliothèque d'Antiques de l'Institut d'art, M. Zeidoun al Muheisen : « Techniques hydrauliques dans le sud de la Jordanie, en particulier à l'époque nabatéenne. »

– Université Paris-I, lundi 16 juin, à 14 h 30, salle des Commissions, M. Gilles Zenon : « Phénoménologie de la condition juive en Occident au vingtième siècle (France-Allemagne). »

– Université Paris-I, mardi 17 juin, à 9 heures, salle 308, M. Athanassia-Nassi Malagardis : « Skyphoi. Attiques à figures noires. Typologie et recherches. »

– Université Paris-I, mardi 17 juin, à 14 heures, salle 308, M. Andréas Ioannidis : « Le contenu idéologique de la référence à la Grèce classique dans le domaine de l'art sous les régimes fascistes, la Grèce de Metaxas. »

– Université Paris-I, jeudi 19 juin, à à 14 heures, salle 308, M. Maher Rifaï : « Sauvegarde du patrimoine architectural des ruines de Baalbeck face au développement de la ville. »

– Université de Poitiers, vendredi 20 juin, à 15 heures, salle des Actes de la faculté des lettres et des langues, Mᵐᵉ Claire Pailler : « Poésie et identité culturelle en Amérique centrale et à Cuba aujourd'hui. »

– Université Paris-I, samedi 21 juin, à 14 heures, amphithéâtre de Gestion, M. Roger Dupuy : « Aux origines de la chouannerie en Bretagne (1788-1794). Société rurale et contre-révolution. »

– Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, lundi 23 juin, à 14 heures, salle des Professeurs, M. Daniel Armogathe : « Du féminisme et de ses rapports à la pensée sociale et politique (1789-1919), saint simonisme, socialisme, pacifisme). »

– Ecole des hautes études en sciences sociales, lundi 23 juin, à 14 heures, 54, boulevard Raspail, salle 524, M. Charles-Henry Pradelles de Latour : « Le champ du langage dans une chefferie Bamiléké. »

– Université Paris-II, mercredi 25 juin, à 10 heures, salle des Fêtes, M. Mustapha El Khayat : « La responsabilité du transporteur dans le droit maritime marocain. »

LA FIN DE L'« ANNÉE DE L'INDE »

M. François Mitterrand et M. Ramaswamy Venkataraman, vice-président indien, ont clos, jeudi 12 juin, au cours d'une réception à l'Elysée, l'Année de l'Inde en France, ouverte le 7 juin 1985 par le chef de l'Etat et *M. Rajiv Gandhi, premier ministre* indien, lors d'une Mela, grande fête indienne, qui avait eu lieu au palais de Chaillot. *« Nous ne refermons pas un livre, nous continuons d'en feuilleter les pages »,* a notamment déclaré M. Mitterrand. Les deux hommes d'Etat ont exprimé le vœu que l'Année de la France, organisée à son tour en Inde, permettra de mieux faire connaître aux Indiens la culture française.

Auparavant, le vice-président indien, qui est également président du Sénat de son pays, avait reçu à Matignon par M. Jacques Chirac. Aucune déclaration n'a été faite à l'issue de cet entretien. Le premier ministre devait retrouver M. Venkataraman à la réception officielle de l'Elysée, mais M. Chirac n'a pas pu s'y rendre, car il recevait à la même heure M. Georges Rawiri, premier vice-premier ministre gabonais.

HABITAT

L'EXPÉRIENCE PARAHOTELIÈRE DE LA MULTIPROPRIÉTÉ

« *Multipropriété* », « *propriété spatio-temporelle* », « *propriété à temps partagé* »... On a longtemps hésité sur la dénomination idéale d'un système né il y a une vingtaine d'années de l'imagination des promoteurs : vendre à des vacanciers, à la mer ou à la montagne, non pas un appartement mais une semaine, une période de séjour dans cet appartement. Le tout assorti de services annexes.

En fait, il s'agit d'une formule « *intermédiaire entre la location perpétuelle et l'hôtel* », pour reprendre le propos de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur au Sénat de la loi sur la multipropriété.

Aucune statistique précise n'existe sur le nombre exact des résidences de ce type. Les professionnels évaluent à 80 000 environ les multipropriétaires se partageant un peu plus de 30 000 lits dans 7 500 appartements. Il ne s'agit que d'approximations. On observe depuis quelques années une concentration des sociétés de promotion spécialisées, qui ne sont guère plus d'une dizaine, les deux plus importantes (Club Hôtel et Pierre et Vacances) représentant à elles seules près de 60 % du marché. Les prix sont variables, mais, depuis la publication d'une loi, les droits et devoirs de chacun sont mieux définis.

Du coup de soleil au coût de fonctionnement

LA résidence traditionnelle conserve, certes, bien des charmes et des adeptes, même si elle reste onéreuse à l'achat et plus encore en termes de budget annuel de fonctionnement : une maison inoccupée dix mois sur douze doit cependant être chauffée un minimum lors de la saison froide et être entretenue toute l'année. Cet aspect pécuniaire n'entre peut-être pas seul en ligne de compte dans la motivation d'une partie du public (dix mille personnes environ chaque année) qui optent pour la multipropriété. Savoir qu'une fois descendu du train, ou de sa voiture, on n'a plus qu'à se mettre les pieds sous la table dans un appartement tout équipé et entretenu, que l'on est déchargé de la plupart des soucis d'intendance pour n'avoir qu'à s'inquiéter de la « grande bleue » ou de la « grande blanche », tout cela constitue sans doute un avantage décisif aux yeux de nombreux vacanciers attirés par la mer ou la montagne.

Mais force est de reconnaître que l'argument de poids de la multipropriété reste la faible somme initiale demandée pour entrer dans ses murs. De ce point de vue, une comparaison chiffrée fait apparaître toute la différence de coût entre l'achat en copropriété traditionnelle et la multipropriété. Ainsi, sur un même programme situé à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), un appartement de deux pièces, meublé et équipé pour quatre-cinq personnes est commercialisé par Pierre et vacances 450 000 F en pleine propriété, contre 87 000 F en multipropriété, pour deux semaines en haute saison. Certes, rares sont les résidences qui proposent en même temps les deux options. Mais, à qualité et à prestations comparables, à la mer ou à la montagne, les promoteurs qui vendent en copropriété ont beau tasser les prix en proposant des studios « à partir de 180 000 F » (et c'est un minimum), à ne considérer que la somme, celle-ci caracole loin devant les 29 500 F à 37 500 F demandés pour une semaine en janvier-février à Méribel-les-Allues (en studio pour quatre ou cinq personnes).

L'achat d'une période en multipropriété n'est cependant pas toujours aussi bon marché. Dans le dernier exemple cité, pour le même studio, la fourchette des prix va de 70 000 F à près de 100 000 F pour une semaine en février. A l'Eden-Park, à Saint-Tropez, deux semaines fin juillet ou début août dans un studio équipé pour deux personnes coûteront, selon l'étage, entre 58 000 F et 110 000 F : quatre fois plus que deux semaines dans le même appartement en octobre.

Du simple au quintuple

En fait, les coûts varient selon l'étage (environ + 5 % à chaque niveau), selon l'exposition, selon la qualité des prestations, mais surtout selon la période retenue. Au tout début de l'existence de la multipropriété, certains promoteurs ne pondéraient pas ou guère leurs prix en fonction des saisons : aujourd'hui, tous le font et distinguent entre haute saison (vacances scolaires de février, et, dans une moindre mesure, de Noël, à la montagne, juillet-août à la mer), moyenne saison (les autres mois d'hiver à la montagne, juin et septembre à la mer) et basse saison (le reste de l'année). Entre ces extrêmes, l'écart de prix peut aller du simple au quadruple, voire au quintuple. Cette politique commerciale de pondération des prix a pour objectif de remplir les programmes au maximum tout au long de l'année, avec des prix d'appel qui, hors saison, peuvent être fort bas : entre 15 000 F et 21 000 F pour quinze jours en janvier à Val-Thorens, dans un appartement pour quatre ou cinq personnes.

Cette question de l'optimisation du remplissage des périodes en multipropriété influe directement sur le montant des charges dont les souscripteurs auront à s'acquitter. Bien sûr, rares sont les appartements de loisirs occupés cinquante-deux semaines par an, mais le but recherché est d'atteindre la durée d'occupation la plus longue possible, faute de quoi les frais continuent à tourner même quand les logements restent vides. Pour éviter cet écueil, les vendeurs font porter l'accent sur la gestion du parc (quitte à louer directement certains logements n'ayant pas trouvé preneurs), et ils s'orientent de plus en plus vers des résidences de taille moyenne. Mais même pour un ensemble de cinquante logements, on estime qu'il faut trouver entre mille et mille cinq cents résidents-souscripteurs pour que la gestion financière ne soit pas trop lourde.

La formule « club »

Si la modicité de la mise de départ joue indéniablement en faveur de la multipropriété, le poids des charges de fonctionnement inhérentes à cette formule est souvent invoqué en sa défaveur. Dans ce domaine, la comparaison multipropriété-copropriété traditionnelle fait indiscutablement pencher le plateau de la balance du côté de la copropriété puisque les charges fixes tournent autour de 700 F à 800 F annuels par « semaine » pour un appartement de quatre ou cinq personnes, en multipropriété.

La hauteur de ces charges tient à deux types de raisons qui ne se traduisent pas toutes par des désavantages pour les multipropriétaires. Outre son aspect juridique, il existe en effet une grande différence entre la copropriété et la multipropriété : celle-ci vise à mettre à la disposition de ses utilisateurs un appartement tout équipé et prêt à être occupé à tout moment (ce qui peut aller de la fourniture de la literie, du linge de toilette à celle du téléviseur en passant par le remplacement des petites cuillers qui auraient pu disparaître lors d'un précédent séjour). Mais ce n'est pas tout : la plupart des résidences proposent également un environnement de loisirs des plus complets, avec des services d'accueil, de gardiennage, de restauration, une piscine (à la mer), un tennis, parfois un golf, des stages divers, une animation, une prise en charge des enfants, etc. Et si la formule « club » a bien des attraits, elle a aussi, évidemment, un coût.

A cela s'ajoute le fait que la gestion générale d'un ensemble de cinquante appartements est aussi bien plus lourde et plus complexe s'il accueille non pas cinquante familles de copropriétaires mais plus de mille multipropriétaires ! Dans ce dernier cas, la multiplication des séjours (et donc des droits perçus), une rotation et, donc, une dégradation plus rapides des immeubles et des appartements (due à une certaine dilution des responsabilités), ont pour résultat ou bien de gonfler le prix initial (car les matériaux utilisés devront être à toute épreuve : robinetterie, huisserie, etc.), ou bien d'élever les charges du fait de la nécessité de réparations fréquentes.

Même s'il est difficilement quantifiable, un avantage lié à la multipropriété pèse aussi indirectement sur les charges : l'existence de bourses d'échange entre multipropriétaires, qui leur permettent de modifier éventuellement leur période de séjour, voire le lieu de leurs vacances. Ces bourses ont connu un développement rapide ces dernières années.

En 1985, chez Clubhôtel, cinq mille échanges ont eu lieu sur trente-deux résidences et vingt sites de séjours. Cette année, ce groupe a étendu, pour certaines résidences, les possibilités d'échange au réseau d'un géant américain de la multipropriété, RCI (Resort Condominium International). D'autres, comme SACI-Loisirs, font de même, ce qui permet, en théorie au moins, d'acheter deux semaines en août à Roquebrune-Cap Martin tout en espérant pouvoir aller un jour en Floride !

JEAN-MICHEL WAGNER.

Les indispensables règles du jeu

UN couple âgé de trente-cinq/quarante-cinq ans, cadres tous les deux, amateurs depuis longtemps de sports d'hiver et (ou) de bains de mer, avec un ou deux enfants, sans toutefois assez de disponibilités pour s'offrir à la fois un chalet en Haute-Savoie et une villa sur la Côte d'Azur : c'est un peu le portrait-robot des clients de la multipropriété. Jusqu'ici, ils louaient un appartement ou une maison, l'été, et envoyaient les enfants, en février ou à Pâques, en colonie de vacances, à la neige. Parfois, ils descendaient dans un hôtel, à Noël, à la montagne, tous ensemble. Fanas des pistes ou de la plage, l'exiguïté d'un studio de 20 ou 25 m² pour quatre ne provoque chez eux aucune allergie. Et puis, ils en ont eu assez de devoir, à peine rentrés de vacances, deux fois par an, se remettre en quête du logis et du lieu de vacances de l'an prochain. Une maison à la campagne, ils en sont revenus, à voir le frère aîné s'épuiser à tondre la pelouse et à repeindre les volets, la belle-sœur briquer les sols et pourchasser les araignées, l'un et l'autre rechercher l'introuvable artisan qui remettra en état le circuit d'eau chaude défaillant... Ils sont mûrs pour la multi...

Pourquoi pas ? A condition de bien savoir ce que l'on achète, et à quoi l'on s'engage.

Une notion essentielle doit être présente à l'esprit du futur « multipropriétaire » : en droit, il ne sera pas propriétaire de l'appartement dont il aura acheté une ou plusieurs semaines. Il sera détenteur de parts ou d'actions d'une société, société civile immobilière (SCI) ou société anonyme (SA). C'est la loi, une loi récente puisqu'elle date du 6 janvier 1986 (*publiée au Journal officiel* du 8 janvier), qui le dit. Ce sont ces parts (ou ces actions) qu'il devra revendre le jour où il voudra cesser d'être multipropriétaire. S'il a acheté une « *bonne période* » (vacances scolaires, par exemple), dans un appartement situé sur une bonne façade, dans une résidence bien entretenue, dans une station très fréquentée et très animée... il n'aura aucun mal à trouver acquéreur. En deçà de l'optimum des conditions d'ensemble (les plus chères), tous les cas de figure sont envisageables, en sachant que nul ne peut dire ce que sera la situation dans dix ans, ni ce que sera la mode des loisirs.

La récente loi sur la multipropriété (à la rédaction de laquelle les professionnels ont contribué) a mis fin à une période de découverte et d'invention où tout s'est mis en place empiriquement. Ce texte a précisé droits et devoirs de chacun. Par exemple, les associés (les multipropriétaires) des sociétés civiles ne sont responsables des dettes sociales à l'égard des tiers que jusqu'à concurrence de leur apport initial. Au cas, peu souhaitable, où une société connaîtrait des difficultés, quelles qu'en soient les causes, cette disposition limite fort justement les dégâts.

Six documents

Par ailleurs, dégagé du souci constant de chercher chaque année un point de chute pour les vacances, dégagé du souci de l'entretien d'une vraie résidence secondaire, le multipropriétaire devra cependant, une fois par an, s'intéresser à la vie de la résidence qu'il s'est choisie, puisqu'une assemblée générale se réunit chaque année. Il peut voter par correspondance, et la loi donne la possibilité de désigner des « représentants de période », mandatés par les multipropriétaires présents ensemble à la même date dans la résidence. Ils choisiront un ou plusieurs d'entre eux pour les représenter, durant trois ans, ce mandat étant renouvelable. Un conseil de surveillance doit être élu par l'assemblée générale parmi les associés, et celle-ci doit également, si les statuts ne prévoient pas de commissaire aux comptes, désigner un technicien (non associé) qui contrôlera la gestion.

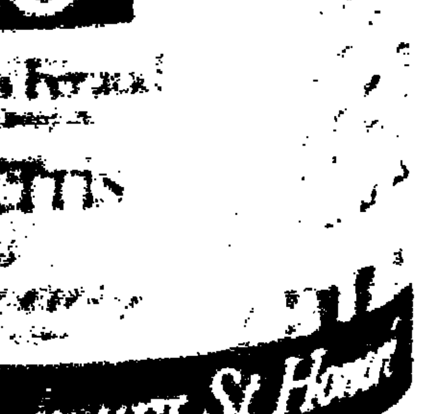
Les charges doivent être réparties en deux catégories (un décret non encore publié doit les préciser, mais les professionnels pratiquent déjà cette distinction, après une époque de tâtonnements qui avait amené certains excès) : les charges payables par l'ensemble des associés, et celles qui sont liées à l'occupation du local. Dans la première catégorie, les salaires du régisseur et du personnel, les honoraires du contrôleur des comptes, les travaux de gros entretien et de réparation, les assurances, les taxes locales. Dans la seconde, le ménage de l'appartement, le petit entretien, le chauffage...

La plupart des gestionnaires de ces résidences pratiquent des provisions pour travaux qui allègent la charge instantanée des grosses réparations. L'absentéisme aux assemblées n'est pas pire que dans les copropriétés, mais il est trop tôt pour juger du fonctionnement des « délégations de période », la loi qui les institue n'ayant que quatre mois.

Pour être parfaitement au fait, au moment de l'acquisition d'une période, dans une résidence, qu'il soit le premier occupant ou qu'il rachète les parts d'un associé, le multipropriétaire doit recevoir six documents : les statuts de la société, l'état descriptif de division de la résidence, le tableau d'affectation des parts aux lots, le règlement interne qui « *précise la destination de l'immeuble et de ses diverses parties et organise les modalités de l'utilisation des équipements collectifs* », et, si la résidence n'est pas neuve, le bilan de l'année précédente et l'état des lieux.

L'idéal, bien sûr, c'est la visite sur place, pendant la période que l'on veut acheter, c'est l'entretien avec les autres multipropriétaires de cette résidence-là, ou d'autres résidences du même promoteur ; c'est l'exigence de connaître par le menu les services offerts, et notamment l'existence d'un service de location ou d'une bourse d'échanges, autrement que par la lecture d'un dépliant publicitaire, toujours flatteur par vocation. Ces « devoirs de vacances » sont peu attrayants mais utiles. Ils exigent un peu de travail au départ, mais n'empêchent pas de passer de bonnes vacances.

JOSÉE DOYÈRE.





Cadeau d'une fe

Faites-lui un cadeau, ça lui donnera des idées. En effet, beaucoup d'hommes pensent que tout va de soi dans la cuisine. Cela, jusqu'au jour où ils doivent faire eux-mêmes la vaisselle. C'est à ces hommes que Villeroy & Boch a pensé en créant ses éviers. Et soyez sûrs qu'ils apprécient leur design, leur technologie et leur aspect fonctionnel: bonde-à-grille, plateau-égouttoir, bac amovible, mitigeur à douchette et

à un ho

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Qui contre qui ?

Comme si la qualité de l'arbitrage, la rudesse des défenses, la méforme de Platini et les chances de la France ne suffisaient pas à alimenter les conversations de comptoir ! Depuis quelques jours, le système de qualification pour le deuxième tour s'est mis à obséder bon nombre de mordus du Mundial. Qui jouera contre qui ?

Le système mis au point par la FIFA prévoyait que, outre les deux premiers de chacun des six groupes, les quatre meilleurs troisièmes seraient qualifiés. Le tableau des huitièmes de finale, établi à l'avance, offrait donc quinze possibilités différentes. On savait en effet que le premier du groupe A (en l'occurrence l'Argentine) devait être opposée à un troisième, mais rien ne disait que ce serait celui du groupe C, du groupe D ou du groupe E. Au fil des matches, l'énigme s'est dénouée. On s'est aperçu qu'avec 3 points un troisième était assuré de la qualification (Belgique et Pologne), tandis qu'avec 2 points il fallait compter sur la différence de buts. C'est ainsi que la Bulgarie est qualifiée alors que la Hongrie, victime d'un carton contre l'Union soviétique, est éliminée malgré un nombre de points équivalent.

Les premiers huitièmes de finale connus opposeront donc : Mexique-Bulgarie ; Union soviétique-Belgique ; Brésil-Pologne ; Angleterre-Paraguay ; Italie-France. Les dernières incertitudes seront levées après les matches du groupe E ce vendredi 13 juin. L'Argentine saura si elle rencontre l'Uruguay ou l'Ecosse. Le Maroc et l'Espagne connaîtront aussi leur sort, peu enviable de toute façon : *Danemark ou Allemagne fédérale.*

Cet imbroglio des huitièmes de finale étant résolu, l'itinéraire des équipes est ensuite très simple. Ainsi, les Français savent qu'une victoire sur les Italiens les conduirait à rencontrer en quarts de finale le vainqueur de Brésil-Pologne.

GROUPE D : BRÉSIL BAT IRLANDE DU NORD (3-0), A GUADALAJARA

Recomposer le passé

De notre envoyé spécial

Guadalajara. – Quand le Brésil s'éveillera... Curieuse sensation. Cela a la couleur du Brésil, l'odeur du Brésil, la musique du Brésil. Ce n'est pas du Brésil. Dans ce stade de Guadalajara où il faudrait disposer d'une longue vue pour suivre ce qui se passe dans l'île verte au fond du puits de mine, et pour indentifier les fourmis à crampons, un drôle de vieil oiseau, jaune canari s'en est allé trois fois, ramasser une bille au fond de ses filets. Il paraît que c'est un vieillard fort connu en Ulster, Pat Jennings, perclus de rhumatismes et en préretraite à partir de ce jour.

Est-ce pour cette raison que, dans les tribunes, des gens fort agités frappaient sur des casseroles et que des demoiselles, au demeurant fort fessues et mamelues, dribblaient la décence ? Est-ce pour ce motif que derrière nous un radio-reporter postillonnait allègrement comme Edgar Faure en ses plus belles envolées. ?

Sécurité, sobriété

Ce petit grain de folie, ce goût arabica, venus agrémenter la célébration incertaine d'un plaisir nommé football, sont pourtant aussi indispensable au Mundial qu'un sifflet à un aiguilleur de jeu. Que serait-on devenu sans eux, sans ces faiseurs de samba, ces agités bon-enfants qui dansent même l'ennui ? Victime d'un assoupissement, coupable assurément, d'une douce indifférence pour cette partie lointaine de baby-foot. *Le Brésil* a battu l'Irlande du Nord (3-0) ? Dansez cariocas, résonnez musette, mais ne nous en faites pas un opéra. Car tout de même, ces Irlandais furent de bonne composition. Verts, trop verts même pour le grand Brésil.

Une équipe de laboureurs sentant *sa fin prochaine et le retour imminent* à l'écurie. Ce n'est pas faire injure à l'équipe irlandaise, il était temps pour elle que l'épreuve s'achève pour autant qu'elle ait jamais commence. L'Irlande du Nord avait tout réussi en Espagne. Elle a tout raté au Mexique, pour n'en ramener qu'un seul résultat nùl, contre l'Algérie. Et encore, à coups de sabots.

Donc en battant ces gens-là au petit trot, comme dans ces parties de plage qui enchantent Maracana, les Brésiliens n'ont pas encore décroché le soleil au ciel du Mexique. Simplement, ils ont assuré. Sécurité, sobriété. Une victoire à l'arraché contre l'Espagne (1-0). Avec l'aide de l'arbitre refusant aux cousins *espagnols* un but *parfaitement* valable. Un succès à l'économie contre l'Algérie (1-0), assez aimable pour faire cadeau du but. Et, enfin, ce triomphe, *allegro ma non troppo*, devant une Irlande en liste d'attente à l'aéroport de Mexico.

Tout cela fait une première place dans le groupe D, la certitude de jouer au tour suivant à Guadalajara, où le Brésil est comme chez lui. Et, pour le reste, pas mal de questions. Car désormais, l'échauffement est terminé. Si l'ordinateur joli, qui sait tout, recense tout, compte tout, ne s'est pas emmêlé les mémoires, le Brésil aura affaire à un « méchant » troisième, la Pologne, le 16 juin.

Ce n'est rien d'autre qu'un dur moment à passer, et pas seulement en sambas. L'équipe du Brésil revenue au Mexique sur les lieux de son plus superbe crime, la Coupe du monde de 1970 gagnée par la plus forte équipe jamais vue, a à se battre d'abord contre elle-même, ou contre ce souvenir d'elle-même. Probable qu'ils lui pèsent les glorieux ancêtres, cette galerie de portraits inoubliables, cette tyrannie historique : Pelé, Jairzinho, Rivelino, Tostao, Gerson, bref tous les monstres surdoués.

Et il est possible qu'on lui demande l'impossible à cette équipe brésilienne de 1986 : être une machine à remonter le football, à restaurer le mythe. C'est une mission impossible et une charge exténuante, un peu celle du talent originel.

Les héritiers

Cette partie tranquille contre l'Irlande, ce match au singulier brésilien, eut en ce sens au moins un avantage, laisser des loisirs, et d'abord celui d'observer ces héritiers condamnés au succès. Il n'est de bonne école sans querelle d'école, de renaissance sans affrontement entre les anciens et les modernes. L'équipe *brésilienne cru 1986 est ainsi faite* d'un mélange des générations. Et comme dans le football brésilien on a surtout l'âge de ses succès, ou de ses revers, le conflit se situe moins en terme d'état civil qu'en ligne de palmarès.

Le Brésil n'a été le Brésil ni en Argentine *(1978) ni* en *Espagne* (1982). Les survivants de cette époque, dinosaures contestés, anciens des campagnes perdues, sont donc des vétérans en sursis. Ils ont trop de talent pour qu'on ne leur accorde pas un dernier sursis. Ils ont trop « failli » pour ne pas être placés sous *haute surveillance. Ces maréchaux* indispensables mais démunis et menacés jouent donc au Mexique leur va-tout. La gloire ou la retraite. Ou les deux. Ils le savent, ne serait-ce que Junior, le grisonnant qui a fait serment de ramener la Coupe du monde. Ils le savent tous. Socrates, *merveilleux joueur* au visage de faune et aux pieds fourchus, pédiatre au berceau d'une nouvelle équipe du Brésil et star autogestionnaire. Falcao le divin, playboy incorrigible, mercenaire boulimique privé d'Irlande du Nord pour trois balles perdues. Zico le phénomène, le fils du grand Pelé, venu ici sur une jambe se soigner au tour préliminaire pour le grand rush final.

Ils savent tout cela, qu'une jeune génération est déjà là, à pousser aux fesses, jeunes gens plein d'appétit. Ils n'ont encore rien gagné. A ce niveau, ils n'ont encore rien perdu. Et cela autorise bien des audaces. Ils sont là, avec de belles grandes dents et le prouvent. Muller, l'« *athlète du Christ* », membre d'une secte et qui trouve dans la Bible le droit chemin qui mène aux buts. Casagrande, le repenti ancien petit voyou et drogué, footballeur prodigue. Julio César, deux prénoms déjà. Josimar, arrière mage, et Careca, l'avant-centre suicide. Ils savent tout cela et l'ont signifié : deux buts pour Careca, un pour Josimar, ce jeudi devant l'Irlande du Nord.

Les jeunes contre les vieux et avec eux. Le schéma est classique, mais le pari de Télé Santana, l'entraîneur Brésilien, l'est moins qui est de réaliser la synthèse en marchant. Ce pari se fera ou ne se fera pas. Le Brésil aura une grande ou simplement une bonne équipe. Il s'éveillera ou non. Simplement, il a quatre jours pour s'y préparer et quatre-vingt-dix minutes pour le prouver, car la Pologne n'est pas prêteuse.

PIERRE GEORGES.

LA QUALIFICATION DU MEXIQUE POUR LES HUITIÈMES DE FINALE

Fêtards et pillards

De notre envoyé spécial

Mexico. – Six cent vingt-cinq arrestations dont cinq cents quatre-*vingt-sept mineurs* de moins de dix-huit ans, des dizaines d'autobus saccagés, de multiples rixes, des commerces pillés : tel est le bilan de la nuit de « fête » ou des centaines de milliers de mexicains avaient investi les principales artères de la capitale pour célébrer la qualification de leur équipe nationale pour les huitièmes de finale de la XIIIe coupe du monde de football.

Comme au soir des deux précédents matches de la sélection mexicaine, la « fête », entamée dans une ambiance joyeuse a dégénéré au fur et à mesure que la nuit avançait malgré l'impressionnant dispositif de sécurité mis en place. Dès la sortie du stade aztèque, les cortèges s'étaient formés, gagnant le centre ville au son des traditionnels refrains de ralliement : « *Mexico-Mexico a la bio-a la bio-a la bim-bomba-Mexico-Mexico-ra-ra-ra* ». Déjà, on signalait les premiers détournements d'autobus publics, pris *d'assaut par* des groupes de jeunes démunis qui en vidaient les occupants et obligeaient les chauffeurs à les conduire vers le centre.

Là, vingt mille policiers avaient été mobilisés pour tenter de prévenir les incidents. L'ange de l'indépendance qui avait souffert lors des manifestations précédentes et l'ambassade des Etats-Unis dont l'attitude dans la discussion sur le moratoire de la dette extérieure du Mexique est sévèrement jugée, faisaient l'objet de mesures de protection renforcées.

Devant l'afflux de gens et de véhicules paralysant bientôt toute circulation, les autorités décidaient à la tombée du jour d'interdire les automobiles sur le Paseo de la Reforma, la grande artère de la capitale et dans vingt-six rues environnantes, notamment dans la *zona Rosa*, le quartier des restaurants et des spectacles. Officieusement, il s'agissait de permettre le déplacement des forces de sécurité et surtout des dix-huit unités médicales composées de cent vingt médecins, infirmières et secouristes mobilisés.

Eméchés

Malgré la pluie, les *Chilangos* (habitants de Mexico) continuaient d'affluer. La police qui avait pour consigne de se montrer tolérante et de n'intervenir que pour des actes de vandalisme, se bornai alors à confisquer les bouteilles de bière, de vin ou de liqueurs trouvées souvent en possession de très jeunes mineurs. Elle devait pourtant se montrer « vigoureuse » pour mettre fin à quelques rixes avec des supporters uruguayens et surtout pour protéger cinq cars de Paraguayens revenus de Toluca après la qualification de leur équipe qui avait tenu les Mexicains en échec et qui disputera ses prochains matches au stade aztèque ou était espérée la sélection mexicaine.

C'est à la fin des spectacles, toujours sous la pluie, que les incidents ont réellement éclaté. Les familles avaient alors cédé la place à des bandes de jeunes, le plus souvent éméchés qui ont entrepris des déprédations et surtout le pillage des commerces de la *Zona Rosa*. Les charges de police et les canons à eau *n'ont pourtant pas réussi à disperser* les manifestants avant le petit jour. Les habitants de la *Zona Rosa* ne pouvaient alors que constater les dégâts et s'activer à les réparer jusqu'à la prochaine nuit de « fête ». La police faisait état de six cent vingt-cinq arrestations et d'une cin*quantaine de blessés qui ont du recevoir* des soins sur place ou dans les hôpitaux.

G. A.

LES RÉSULTATS

MERCREDI 12 JUIN

- *Groupe D* : Espagne b. Algérie 3-0 ; Brésil b. Irlande 3-0.

Classement : 1. Brésil, 6 pts ; 2. Espagne, 4 pts ; 3. Irlande, 1 pt ; Algérie, 1 pt.

GROUPE D : ESPAGNE BAT ALGÉRIE (3-0), A MONTERREY

Etats d'âme

De notre envoyé spécial

Mexico. – L'Algérie n'a pu rejoindre le Maroc, premier pays africain à avoir franchi le premier tour d'une Coupe du monde de football. Après leur résultat nul contre l'Irlande du Nord (1-1), puis leur bonne prestation contre le Brésil (1-0), l'espoir était de mise dans le camp des Algériens, « dopés » par la qualification de leurs voisins du Maghreb, avant leur troisième rencontre avec l'Espagne, jeudi 12 juin



(PHOTO AP)

Les espoirs de l'Algérie ont été mis K-O par l'Espagne, comme le gardien de but, Nacer Drid.

à Monterrey. Une victoire, voire un *match nul si l'Irlande du Nord était* dans le même temps battue par le Brésil, suffisaient aux Algériens pour accéder aux huitièmes de finale.

Comme de leur côté, les Espagnols tenaient à assurer leur deuxième place derrière le Brésil, la rencontre *avait débuté* sur un très bon rythme, malgré les 40 °C constatés à midi sur la pelouse du stade Tecnologico. Des deux côtés, les joueurs cherchaient visiblement à prendre un avantage qui leur permettrait de contrôler le match et obligerait leurs adversaires à courir après *le score* et après *le ballon* dans des conditions physiquement éprouvantes.

En fait d'avantage, c'est plutôt d'un K-O dont les Algériens furent victimes. Sur un centre venu de la gauche, Nacer Drid se téléscopait avec l'avant-centre espagnol Emilio *Butragueno. L'Algérien* retombait lourdement sur le sol. Après avoir reçu des soins, il reprenait le jeu mais, sur l'attaque suivante, il restait sans réaction sur un centre en retrait de Julio Salinas repris par Ramon Caldere (15e minute). Quelques instants plus tard, il réclamait son *remplacement* et était conduit à l'hôpital où un premier examen permettait de déceler un traumatisme crânien et un hématome à la clavicule gauche.

Si son remplacement par Larbi el Hadi, au demeurant excellent, n'a pas eu d'influence sur la suite du match, ce coup du sort a surtout mis en évidence la fragilité morale de l'équipe maghrébine. Le capital confiance acquis au Mundial espagnol a été peu à peu dilapidé par des changements à la tête de la sélection et dans la composition des équipes.

Minée par le doute

Rabah Saadane qui a pris la sélection nationale en charge en novembre 1984 après en avoir assuré la préparation physique lors du Mundial espagnol, a été très contesté en mars dernier après la décevante prestation de l'Algérie, éliminée dès le premier tour de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations en Egypte. La longue *indisponibilité de Lakhdar Belloumi*, le meneur de jeu victime d'une fracture de la jambe, le chamboulement du groupe où ne subsistent que treize des vingt joueurs de l'expédition au pied des pyramides et le rappel massif de onze professionnels opérant dans les clubs européens n'ont certainement pas contribué à redonner une âme à cette équipe minée par le doute.

La nervosité apparue après le premier but espagnol, n'a pas permis aux Algériens d'exploiter un potentiel offensif sans doute supérieur à celui des Marocains avec de brillants techniciens comme Lakhdar Belloumi, Rabah Madjer, Djamel Zidane ou Salah Assad. Contrairement à leurs voisins qui ont pu s'appuyer sur une défense et un milieu de terrain supérieurement organisés devant Badou Zaki, l'un des meilleurs gardiens de but de ce Mundial 86, les Algériens ont surtout paru bien fragiles dans ce secteur-clé du football moderne.

A force de vouloir mettre les attaquants espagnols en position de hors-jeu, *les Algériens se sont fait prendre* à leur propre piège sur une percée d'Eloy Olaya, qui a offert à Ramon Caldere son deuxième but (79e minute) puis, quelques instants plus tard, sur un coup-franc où Eloy Alaya s'est retrouvé seul pour inscrire le troisième et dernier but espagnol. *Il est vrai que depuis* un bon moment déjà le comportement des Algériens sur le terrain reflétait leur profonde désillusion.

GÉRARD ALBOUY.

Alger, les nuits blanches

De notre correspondant

Alger. – Dans les rues d'Alger, le ramadan est terminé, mais il est toujours aussi dangereux de circuler en *voiture : pour cause de « ballon rond »*. La hantise pendant un mois était de se trouver au centre de la ville à l'heure de la rupture du jeûne, car les retardaires, épuisés par une journée sans boire ni manger, fonçaient alors dans les avenues désertes pour aller le plus vite possible apaiser leur faim.

La rupture du jeûne se faisait vers 20 heures. Le danger s'est simplement déplacé un peu dans le temps, le Mundial ayant pris le relais du ramadan. Avec le décalage horaire, les matches de la Coupe du monde de football sont retransmis par la télévision vers 19 heures. Pas ques*tion, donc, de traverser la rue* n'importe où, ni de pointer le capot de sa voiture à un carrefour sans s'être prudemment assuré qu'il est dégagé. Passionnés de football, les Algériens ne manquent pour rien au monde une retransmission. La Radio télévision algérienne (RTA) n'a pas lésiné sur les moyens : avec plusieurs reporters au Mexique, elle com*mente toutes les rencontres pour* l'Algérie et les autres pays arabes abonnés au système ARABSAT (retransmission par satellite).

Le football est omniprésent dans les esprits et dans les conversations. Bien sûr, il y a des regrets. Les journaux reviennent périodiquement sur la brutalité des Irlandais, qui ont empêché les Algériens de jouer « leur » football, et ils rejettent la responsabilité du but encaissé face au Brésil sur le seul Medjadi. Mais, avec une belle unanimité, ils se réjouissent malgré tout que l'équipe nationale ait retrouvé son niveau d'antan, celui de 1982 évidemment. *En un seul match – contre le Brésil,* – les Algériens ont effacé des mémoires quatre années de « vaches maigres » et surtout leur contre-performance égyptienne en phase finale de la Coupe d'Afrique des nations. Las ! Les Espagnols ont été sans pitié jeudi soir : 3-0, c'est dur. Mais Belloumi, Madjer, Assad, Menad, n'ont pas fini de faire rêver les jeunes Algériens. Le football est leur seule distraction. A les voir occuper un coin du trottoir et les cours des immeubles pour d'interminables parties où le ballon n'est qu'une grosse boule de papier enrobé d'adhésif, on se dit que, *décidément, le réservoir* est bien grand où l'on puisera bientôt de nouveaux talents.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Les chameaux sauvages en sursis

La Ligue contre la fumée du tabac en public a gagné, sans le gagner, le procès en référé qu'elle avait intenté à TF 1, à laquelle elle reproche de diffuser, depuis le début de la Coupe du monde de football, des retransmissions de *matches faisant apparaître sur les* stades une publicité des cigarettes américaines Camel, avec le chameau qui en est l'emblème. Et cela en infraction avec l'article 10 de la loi du 9 juillet 1976 *(le Monde* du 11 juin).

Le tribunal des référés de Nan*terre a rendu, jeudi 12 juin*, une ordonnance qui, finalement, accorde le sursis à ces chameaux sauvages.

Elle rejette, en effet, l'argument présenté par Me Georges Kiejman pour TF 1, selon lequel cette société n'a pas la maîtrise d'images prises par une autre société mexicaine. « *TF 1*, dit-elle, *en sa qualité de professionnelle de la télévision, est responsable des images dont elle assure la diffusion en France. Elle est donc tenue de veiller à ce que ces images soient conformes aux exigences de la loi...* »

Mais le tribunal ajoute qu'ayant dès lors « *à choisir les mesures les plus appropriées, de nature à faire cesser un trouble manifestement illégitime* », il lui manque les éléments nécessaires à un tel choix.

C'est que, explique-t-il alors, « *ce choix doit tenir compte des divers intérêts en cause, dont ceux des téléspectateurs qui désirent bénéficier pleinement du spectacle de la grande manifestation sportive que constitue la Coupe du monde de football, et également de l'intérêt légitime de ceux qui œuvrent en faveur de la lutte contre le tabagisme* ».

En conclusion, l'ordonnance désigne donc un expert qui, après avoir entendu les parties adverses, donnera son avis. « *Sur les mesures techniques, susceptibles de permettre aux téléspectateurs, dans le respect de la loi, de bénéficier des retransmissions de compétitions se déroulant à l'occasion de la treizième Coupe du monde de football.* »

L'expert choisi, M. Pierre Blanchard, dispose de quinze jours pour déposer son rapport.

On notera que la Coupe du monde s'achevant le 29 juin, ce travail risque de devenir sans objet.

Mais si TF 1 s'accommode de cette décision, qui ne la contrarie pas, la Ligue contre la fumée du tabac en public, que représente Me Szpiner peut, elle, interjeter appel.

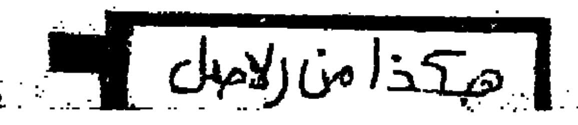
J.-M. Th.

A LA TÉLÉVISION

VENDREDI 13 JUIN

- *Groupe E* : Danemark-RFA, TF 1, 20 heures, en direct.
- *Groupe E* : Ecosse-Uruguay, TF 1, 22 heures, en différé.

Samedi 14 pas de match.



Le Monde
sans visa


ERIC BOUVET/GAMMA

SOUS-MARINS NUCLÉAIRES A L'ATTAQUE

A la différence du sous-marin nucléaire lance-missiles – « bombardier » en immobilité quasi permanente, – les nouveaux bâtiments de la marine nationale, les SNA, sont des chasseurs. Ils recherchent le contact avec les bâtiments ennemis, le provoquent. Ils sont faits pour prendre l'initiative, pour frapper. Un nouveau guerrier, aussi hargneux que redoutable.

Enquête de Jacques Isnard

UN essayiste anglais du dix-huitième siècle, Samuel Johnson, comparait les voyages en bateau à un séjour en prison avec, de surcroît, le risque de périr noyé. S'il avait connu le sous-marin, qui n'arrivera réellement qu'un siècle plus tard, qu'aurait-il dit alors ? La « sous-marinade », comme on appelle indistinctement la spécialité et le corps des sous-mariniers par opposition à la marine de surface et à l'aéronautique navale, est bien ce monde du huis clos si redoutable, *a priori*, pour tous ceux qui se croient claustrophobes ou qui le sont véritablement. Avec, de plus, l'angoisse, exprimée ou refoulée, mais justifiée par les accidents du passé, de cette mort lente au fond des océans si le sous-marin, devenu le cercueil de son propre équipage, ne devait pas remonter.

L'aventure sous-marine, en France, aura bientôt cent ans puisque c'est le 22 novembre 1886 que l'amiral Aube, ministre de la marine, donne au polytechnicien Gustave Zédé le « feu vert » à la construction du premier sous-marin, baptisé *Gymnote*. Souvenir encore : le sous-marin expérimental, qui, durant vingt années consécutives après 1964, a contribué à mettre au point la « sous-marinade » nucléaire française, et qui doit cesser ses activités en octobre prochain, s'appelle *Gymnote*.

Mais le renouveau en France de la « sous-marinade » date d'un quart de siècle. Très exactement, de 1960, lorsque le gouvernement de l'époque décide la construction d'un réacteur prototype qui servira de chaudière nucléaire pour la propulsion navale. Le vieux rêve du sous-marinier va se trouver exaucé. La propulsion nucléaire transforme le submersible d'antan, obligé de faire régulièrement surface pour renouveler son oxygène et recharger ses batteries, en un véritable sous-marin, qui s'affranchit de cette contrainte et qui peut demeurer en plongée profonde aussi longtemps que son équipage le supportera.

Aujourd'hui, ils sont, en France, six mille sous-mariniers, à Brest, à Toulon et à Lorient. Six mille à servir, indifféremment, huit sous-marins à propulsion nucléaire et treize sous-marins à propulsion dite classique (Diesel-électrique), si l'on oublie le *Morse*, qui sera retiré du service au cours de l'été.

Les sous-mariniers forment, entre eux, une grande famille et ce n'est pas là une clause de style. Ils se sentent, tous, un peu des enfants de Jules Verne, des enfants restés jeunes (l'âge moyen, à bord des bateaux, est de vingt-six à vingt-sept ans environ) et sans atavisme marin spécifique puisque le quart seulement d'entre eux se disent bretons. En majorité, disent les médecins militaires qui les suivent durant leur carrière, ce sont des calmes, et non des violents ou des « casseurs », qui apprécient le sport d'équipe de préférence à la compétition individuelle. Tout un symbole lorsqu'on doit vivre enfermé, comme l'eût écrit Samuel Johnson, dans une cellule avec ses codétenus, sans espoir d'en sortir, quoi qu'il arrive, avant deux mois et demi.

Mais, dans cette famille, il y a les bombardiers et les chasseurs. Deux classes de sous-mariniers assez distinctes.

Les bombardiers, ce sont les équipages des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques, du type *le Redoutable*. Les chasseurs, ce sont les équipages des sous-marins nucléaires d'attaque, du type le *Rubis*. Certes, un même sous-marinier passe, durant sa carrière, d'une catégorie à l'autre. Mais ses aller et retour, d'un modèle de bateau à l'autre, ne lui évitent pas de devoir faire montre de qualités professionnelles différentes et, peut-être, antinomiques selon son affectation.

Véritables cathédrales sous-marines, avec leurs orgues qui crachent le feu de l'apocalypse, les sous-marins nucléaires lance-missiles (SNLE) sont assimilés à des bombardiers qui largueraient leurs charges explosives sur les villes adverses. A cette différence près que le SNLE demeure à distance respectueuse du territoire ennemi, et qu'il sert de plate-forme, dissimulée sous l'eau, pour le lancement de missiles balistiques porteurs de la charge de destruction. Au contraire, le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) est un chasseur qui bat la campagne, de long en large, poursuivant son gibier, qui est, en la circonstance, un bâtiment de surface ou un autre sous-marin. A défaut d'être comparé à un chasseur, le SNA se comporte comme un chien courant qui s'enorgueillirait de lever sa proie.

L'avaleur de milles nautiques

Deux missions radicalement différentes. Deux sous-mariniers, aussi. Un peu comme dans l'armée de l'air, où le pilote de bombardement déploie des qualités différentes de celles qui caractérisent le pilote de chasse ou le pilote de transport.

Le SNLE bombardier, en immersion, se cache dès qu'on fait mine de l'approcher. Il fuit devant les curieux. Constamment à la recherche du coin tranquille, prêt à se poser sur les fonds qui lui sont accessibles, en quasi-immobilité permanente, pour mieux se dissimuler encore, le SNLE est une sentinelle qui veille, retenant son souffle, réduisant ses bruits, limitant ses indiscrétions. Il attend l'ordre de tirer. A bord de cette cité engloutie, la vie peut paraître monotone, même si elle y est devenue confortable par rapport à celles des sous-marins d'antan.

En revanche, le SNA chasseur ne fuit pas le contact. Il le recherche, et le provoque, en se gardant d'être lui-même trop indiscret pour ne pas éveiller l'attention de sa cible éventuelle. Il mord, il frappe. Il prend l'initiative. Il furète en tous sens et avale les milles nautiques. Il est, entre autres, le principal danger pour le SNLE en patrouille et, naturellement, pour les navires de surface, militaires ou commerciaux, contre lesquels il lance ses torpilles ou ses missiles. C'est un guerrier, à la différence du SNLE, qui fuit le combat.

On comprend dès lors pourquoi le commandement de la « sous-marinade » tient tant à ce que le « pacha » d'un SNLE ait d'abord été le « pacha » d'un SNA. L'homme qui a appris à chasser est ensuite probablement bien placé pour savoir comment on pourrait le prendre et comment on échappe au piège. Cette règle ne fut pas observée en France dès le début de l'aventure sous-marine. Elle l'est aujourd'hui, à la satisfaction des intéressés.

Car la particularité de la « sous-marinade » française est de s'être progressivement édifiée autour des SNLE, d'abord, qui avaient la priorité politique, et ultérieurement avec les SNA, qui ont suivi, des années après, dans la panoplie nationale. Particularité française : les autres marines nucléaires dans le monde ont, en effet, mené les deux programmes de front, et certaines, comme en Grande-Bretagne, ont privilégié le SNA.

En 1986, trois mille cinq cents sous-mariniers français sont des bombardiers, qui servent au sein de la Force océanique stratégique réunissant six sous-marins nucléaires lance-missiles (*le Redoutable, le Terrible, le Foudroyant, l'Indomptable, le Tonnant* et *l'Inflexible*). Deux mille cinq cents autres servent dans les sous-marins d'attaque, dont treize sont à propulsion classique (*Agosta, Bévéziers, La Praya, Ouessant, Daphné, Diane, Doris, Flore, Galatée, Junon, Vénus, Psyché* et *Sirène*) et les deux derniers-nés (le *Rubis* et le *Saphir*) à propulsion nucléaire.

Dans ce petit monde de la « sous-marinade », les bateaux tournent avec la régularité d'un métronome. A deux équipages par sous-marin, qui se relaient. En quinze ans, seules deux patrouilles de SNLE ont dû être suspendues durant quelques heures, et encore ne s'agissait-il pas d'ennuis techniques. C'est désormais la routine, grâce à l'expérience séculaire de générations de marins, en France, qui démontrent qu'une marine ne se construit pas en un jour si elle risque de vite se défaire. ■

l'enquête

UN TUEUR NOMMÉ SAPHIR

Pour la première fois dans l'histoire de la «sous-marinade», voilà un sous-marin qui peut aller plus vite, en plongée, que le bâtiment de surface qu'il veut traquer. C'est un attaquant, qui fonce sur l'ennemi seul ou en meute.

ENTRE eux, ils l'appellent *« la bête »*, comme s'il s'agissait d'un animal familier pour lequel on se prend d'affection. Allez savoir pourquoi cette *« bête »* de 2 700 tonnes de métal, bourrée d'électronique et produisant de l'énergie nucléaire pour chaque tour de son unique hélice, les a tous séduits, du mousse au capitaine. Aucun signe distinctif à l'extérieur : ni chiffres ni nom de baptême. Une longue masse noire anonyme. Avec son mufle court qui éventre la mer. Avec son menton qui dissimule des armes redoutables. Avec ses oreilles qui traînent sous la mer et qui lui permettent, ensuite, d'aller renifler le moindre intrus. Elle est presque aveugle, la « bête », mais peu lui chante : elle a l'ouïe fine grâce à ses « musiciens » à bord, qui écoutent et identifient chaque bruit dans l'eau, depuis le chuintement des bancs de poissons jusqu'aux soupirs des dauphins amoureux en passant par le ronronnement des navires à proximité.

Cette « bête », c'est le *Saphir*, le deuxième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) en service dans la marine nationale. Avec son aîné, le *Rubis*, qui court les océans depuis bientôt trois ans et demi, le *Saphir* a pris Toulon comme port d'attache : depuis juillet 1984, il fait partie de la panoplie – *sa « boîte à outils »*, explique-t-il pour signifier qu'elle est composée de nombreux ustensiles aux usages multiples – mise à la diposition du vice-amiral d'escadre Cagliardi, qui commande en chef les opérations en Méditerranée aux ordres du gouvernement.

Dans cette boîte à outils, il y a un peu de tout. Deux porte-avions, bien sûr, le *Foch* et le *Clemenceau*. Leurs navires d'escorte lance-missiles. Des avions de patrouille maritime qui, parfois, s'évadent loin des mers pour les étendues désertiques du Tchad, où ils volent au secours d'un allié de la France partiellement avalé par l'armée libyenne. Mais, surtout, il y a aussi deux chiens de chasse fringants, agressifs, infatigables, prêts à bondir et à mordre. Deux fauves, le *Rubis* et le *Saphir*, qui seront rejoints, dans quinze mois, par un troisième, le *Casabianca*, et par un quatrième, l'*Emeraude*, en 1988.

Un faux air du comédien Gérard Blain qui aurait dans les trente-neuf ans. Amateur de voile, au point d'avoir participé à de grandes courses internationales. Le capitaine de frégate Yves Lagane, qui commande le *Saphir* depuis avril 1985, est conscient de la valeur du cadeau qu'on lui a fait : 2 milliards de francs entre ses mains, un équipage de soixante-huit hommes (dont seulement huit officiers), qui ne ménage pas sa peine à l'occasion de patrouilles en mer d'une durée, variable, de huit à dix semaines.

A bord, rien de comparable avec les sous-marins à propulsion diesel-électrique. Le SNA n'est pas ce « huis clos » étouffant, bruyant et monotone. Plus de « banette chaude », cette couchette qu'il fallait partager. De l'eau douce presque à volonté et des sanitaires confortables. Un boulanger et même un pâtissier, avec des chambres froides et des aliments conditionnés qui pourraient permettre de tenir jusqu'à soixante jours d'affilée, en plongée.

A la différence du sous-marin nucléaire lance-missiles, du type le *Redoutable*, qui évolue avec la lenteur majestueuse d'un pachyderme, le SNA est un chasseur. Filant 25 nœuds en plongée et 15 en surface (soit, respectivement, l'équivalent de 47 et de 28 kilomètres à l'heure), le SNA se meut comme un poisson dans l'eau à des immersions de sécurité de 300 mètres de profondeur. Pour la première fois dans l'histoire de la « sous-marinade », voilà un sous-marin qui peut aller plus vite, en plongée, que le bâtiment de surface qu'il veut traquer. Pour la première fois, aussi, voilà un sous-marin autonome qui n'a pas besoin de faire régulièrement surface pour aller respirer un bon bol d'air et refaire ses forces, au risque d'être indiscret.

« Ce n'est plus la mine dérivante d'antan », dit le capitaine de vaisseau Foillard, qui commande l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée et qui sait de quoi il parle puisqu'il fut le premier commandant du premier SNA, le *Rubis*, chargé de le mettre au point. *« C'est un attaquant. C'est un chien de chasse qui ne se poste pas à l'affût, comme autrefois les sous-marins diesel, mais qui fonce sus à l'ennemi, seul ou en meute. On l'a bien vu devant les Malouines, en 1982, lorsque le sous-marin britannique* Conqueror, *en coulant sur ordre le croiseur argentin* Belgrano, *a vidé l'océan de toute présence navale hostile. »*

Avec ses missiles SM-39 anti-surface, ses torpilles anti-sous-marines, avec ses sonars d'écoute très basses fréquences qui lui permettent d'entendre un bateau à une centaine de kilomètres à la ronde, le SNA est un chien hargneux et endurant.

« On l'imaginait au départ comme l'attaquant par excellence de tout ce qui se meut à la surface de l'eau, confie le commandant Lagane. *Au fil du temps et, surtout, au fil de notre propre expérience, on le découvre comme étant aussi la principale menace pour les sous-marins nucléaires lance-missiles et les autres SNA dans le monde. »* A croire que les sous-mariniers français ont dû tout apprendre par eux-mêmes, sans pouvoir compter sur les connaissances déjà acquises par les Américains, et qu'ils ont été surpris, agréablement de leur point de vue, par les performances ou les qualités atteintes par leurs nouveaux SNA.

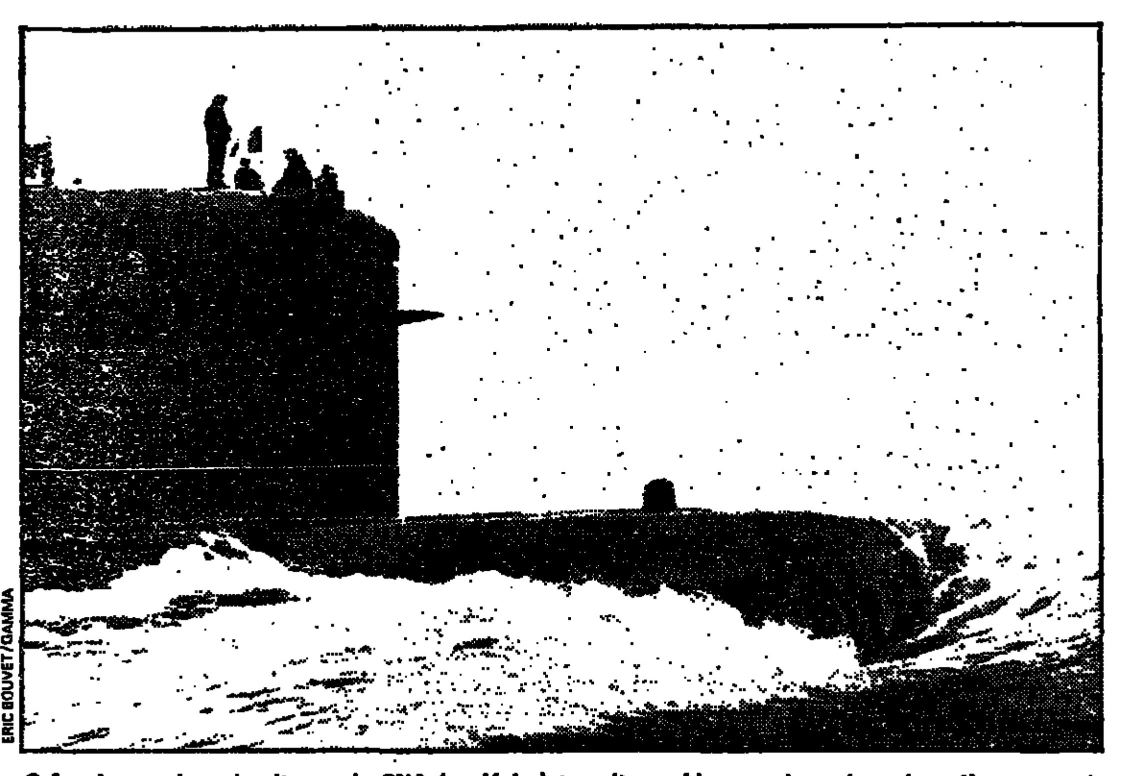
Du cap Horn à Madagascar

C'est un pion qui se promène en toute liberté sur l'échiquier mondial. Du jamais vu, foi de sous-marinier, tant on était peu habitué à une telle mobilité avec les prédécesseurs au diesel. On se souvient de l'odyssée, l'an dernier, du *Rubis*, qui disparut, un jour, au large de Toulon pour faire surface, après un mois de plongée, devant Nouméa. Ce don d'ubiquité permet toutes les audaces, toutes les « gesticulations » politiques, comme aiment à le dire les marins lorsqu'ils veulent évoquer ces « démonstrations » navales du temps de crise destinées à impressionner.

On le croit ici, il est déjà là-bas. On le croit là-bas, il est encore ici. A faire des ronds dans l'eau, dans l'attente de la proie qu'il suit, qu'il « marque » étroitement ou devant laquelle il caracole avant de lui donner l'estocade finale. Un seul exemple : avec ses soixante jours d'autonomie, le *Saphir* peut patrouiller durant une vingtaine de jours du cap Horn à Madagascar, en s'y rendant et en en revenant à 15 nœuds environ.

Les yeux rivés devant des consoles ou des indicateurs de bord dans un centre des opérations aussi propre qu'une clinique, l'équipage tend l'oreille au moindre bruit. Les « musiciens », casques sur la tête, ont appris à reconnaître le danger à l'ouïe, avant même que les analyseurs de fréquences ne viennent confirmer leur interprétation des bruits ainsi captés. L'océan n'est pas ce monde du silence si complaisamment décrit. Au contraire. Aveugle, le SNA n'est pas sourd et, bien souvent, il entend la menace qui approche, avant d'être lui-même détecté.

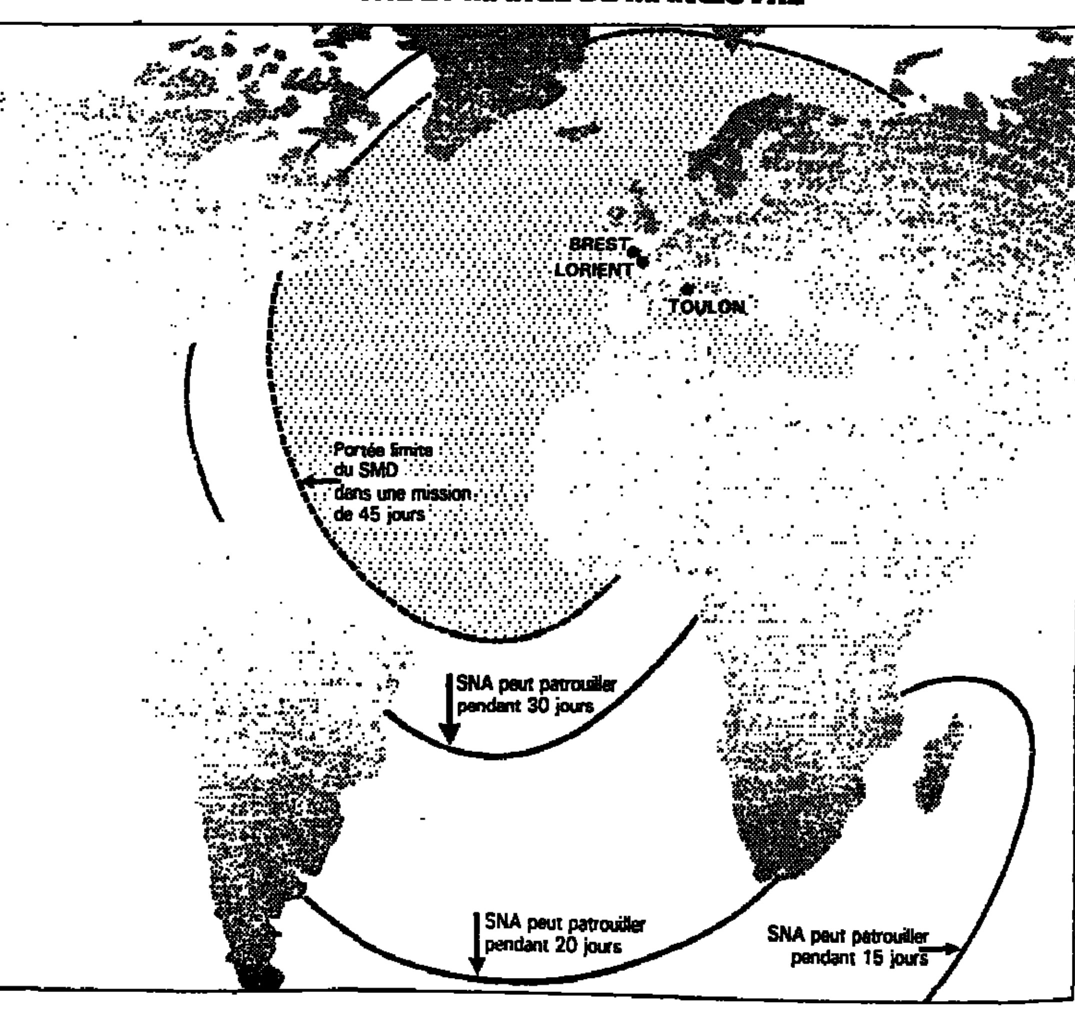
Pour autant, malgré ses qualités, le *Saphir*, comme ses frères jumeaux, n'est pas encore cet outil qui répondrait, instantanément et en toute discrétion, aux vœux du haut commandement. Sans être muet, il n'est pas doué pour la parole. Il lui manque de quoi dialoguer en permanence avec ses « donneurs » d'ordres. Il lui faudrait les « gadgets » des SNA américains, ces équipements qui servent, à bord, de relais aux satellites de transmissions et qui instaurent entre le sous-marin et son PC à terre, via l'espace, une communication de tous les instants. Grâce à ce réseau spatial, le commandant d'un SNA ne perd jamais le contact avec son gouvernement qui le conduit, ainsi, rênes courtes. A la manière du *Conqueror*, tenu littéralement en laisse, aux Malouines, par le premier ministre britannique, à Londres, qui usait de satellites américains loués pour l'occasion. Il faudra que la France s'arme de patience avant d'y arriver : dans six ou sept ans, peut-être, lorsque le système national Syracuse-2 fonctionnera, au prix de 8 milliards de francs. ■



ERIC BOUVET/GAMMA

Grâce à sa pointe de vitesse, le SNA (nucléaire) transite rapidement de sa base jusqu'à sa zone de patrouille : il peut y rester en plongée entre deux semaines et un mois d'affilée, selon les endroits, pendant une mission moyenne de quarante-cinq jours. En revanche, le SMD (Diesel électrique), beaucoup plus lent, ne peut s'aventurer aussi loin et il ne peut durer aussi longtemps sur son lieu de patrouille.

MARCHE ET MARGE DE MANŒUVRE



Le «club» de la Méditerranée

Enviée par ses alliés européens de la Méditerranée. Prise au sérieux par les Américains qui déploient, dans cette partie du monde, leur formidable VIe flotte. La marine nationale, à en croire le vice-amiral d'escadre Gagliardi, préfet maritime de Toulon et commandant en chef en Méditerranée, doit cet état de grâce à sa double décision d'avoir introduit ses porte-avions et ses sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) dans le bassin méditerranéen.

« Depuis, explique-t-il, *la France est entrée de plain-pied dans ce club très fermé des pays dont les marines sont capables de mettre en œuvre de véritables porte-avions, disposant de catapultes à vapeur, en même temps que des sous-marins nucléaires d'attaque, qui ne soient pas, comme leurs ancêtres à propulsion Diesel, des souris mécaniques servant de buts à l'entraînement des navires de surface. Et ce club très fermé ne comprend, à l'heure actuelle, que deux puissances : les Etats-Unis et la France. »*

Sous-entendu : ni la Grande-Bretagne, ni l'Union soviétique ne font partie de ce club parce que ni l'une, ni l'autre ne possèdent de vrais porte-avions mais, seulement, des plates-formes ou des croiseurs à pont continu pour accueillir des hélicoptères ou des avions de combat à atterrissage et décollage verticaux.

Cette Méditerranée, l'amiral Gagliardi la connaît dans le moindre de ses recoins, depuis quarante ans qu'il la sillonne. *« Cela fait des millénaires qu'il s'y passe, à chaque instant, toujours quelque chose,* dit-il, *comme aux galeries Lafayette. Il y a des barbelés en Europe* (allusion au fait que la dissuasion nucléaire y a figé les positions en décourageant les velléités d'agression de part et d'autre de l'Elbe), *mais il n'en existe pas en Méditerranée où l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud sont imbriqués dans des risques d'affrontements économiques, militaires, religieux, démographiques ou autres, comme autant de casus belli. »*

Voie d'échanges. Enjeu d'influences. Espace de manœuvre. La Méditerranée est tout cela à la fois. Les marines s'y défient et, parfois, le canon tonne. *« Au moment du dernier affrontement américano-libyen,* observe l'amiral Gagliardi, *on a compté jusqu'à 700 000 tonnes de bateaux américains en Méditerranée, avec le fer de lance de la VIe flotte autour de ses trois porte-avions. »*

C'est sensiblement deux fois le tonnage global de la marine nationale et cinq fois celui de l'escadre française de Méditerranée.

Pour éviter que la situation dégénère en des paroxysmes de violence incontrôlables et que la tension franchisse un certain degré, l'amiral Gagliardi se définit lui-même comme un *« ajusteur qui raboterait les crises »*. Avec une *« boîte à outils »* constituée de tous ses bâtiments de guerre qui lui permettraient de voir venir, il donnerait au président de la République et au gouvernement un délai supplémentaire de réflexion, le temps d'évaluer la menace, de prendre la mesure de la crise et d'engager, si besoin était, les hostilités, faute d'avoir pu les empêcher ou les limiter à de simples rodomontades. *« Pour cela,* dit-il encore, *il faut que l'outil, dont je suis le dépositaire et qui a coûté cher aux contribuables, soit maintenu en état, le plus affûté possible. »*

Le SNA est, dans cette perspective, l'un des outils les mieux adaptés, avec, bien sûr, le porte-avions. Rapide et discret, il peut être omniprésent : un pied dans la mer, un autre dans l'océan... Tel jour, le SNA travaille avec *« les gondoliers »*, *comme on a surnommé* les équipages de l'escadre de la Méditerranée, et le jour suivant, le même SNA est avec *« les loups »*, comme on a baptisé les équipages de l'escadre de l'Atlantique.

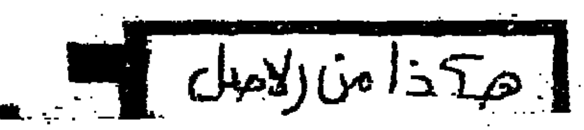
Seulement, voilà : un jour arrive où cette gymnastique du SNA devient impossible, malgré toutes les bonnes volontés, et où il faudra jouer serré, dans les états-majors, pour tenir la barre.

Les mois qui viennent seront, de ce point de vue, parmi les plus difficiles. Le premier SNA de la série, le *Rubis*, sera bientôt rénové et, durant les quinze mois prochains, le second, le *Saphir*, restera l'unique SNA français en service, dans l'attente du troisième, le *Casabianca*, actuellement en essais. Un seul pion pour deux théâtres d'opérations éventuels. On aura beau augmenter la durée des patrouilles, exiger davantage des deux équipages – le « rouge » et le « bleu » – qui arment chaque sous-marin pour en tirer le maximum à raison de deux cent cinquante jours de mer par an. Il est un moment où les acrobaties de gestion ont dit leur dernier mot. *« Ce sera limite »*, conviennent les marins qui n'espèrent pas moins de sept à huit SNA, au total, pour pouvoir en aligner trois dans le cycle opérationnel d'une escadrille, quand les autres sont en révision ou en rénovation.

L'ARMADA MONDIALE

	SNLE	SNA
France	6	2
Etats-Unis	37	90
Un. soviét. (1) .	115	76
Gde-Bretagne .	4	13
Chine pop.	1	3

(1) Les SNLE soviétiques lancent des missiles balistiques et des missiles aérodynamiques (qui sont les ancêtres de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui missiles de croisière)
(Extraits de *Flottes de combat 1986*, de Jean Labayle-Couhat, aux Editions maritimes et d'outre-mer).





ERIC BOUVET/GAMMA

«PENSONS A TOI... STOP...»

Une fois par semaine, chaque membre de l'équipage d'un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques a le droit de recevoir un télégramme de vingt mots de sa famille. Message à sens unique : le sous-marin, qui doit demeurer discret, n'envoie, en retour, aucun accusé de réception.

SOIXANTE-DIX jours sous les mers pour cent trente hommes. Mille sept cents heures dans la clandestinité la plus hermétique et la plus monacale qui soit : un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques (SNLE) en patrouille, sans aucune escale à la différence du sous-marin nucléaire d'attaque qui, lui, peut interrompre sa mission à tout moment. Mais surtout, à bord, l'apocalypse nucléaire : l'équivalent de huit cents bombes de la puissance de celle qui détruisit, en août 1945, Hiroshima.

A la fin de cette année, il y aura quinze ans que le premier des six SNLE français, *le Redoutable*, a ainsi quitté pour la première fois son port d'attache de Brest pour assurer la première patrouille nucléaire de la dissuasion nationale. Quinze ans déjà. Depuis, quelque part dans les abysses, trois SNLE accomplissent en permanence la même mission, tandis que les trois autres de la panoplie française sont remis en condition, révisés ou modernisés en attendant de prendre la relève. De ces bâtiments on dit qu'ils sont la *« pointe de diamant »* de la dissuasion, pour reprendre le mot de M. François Mitterrand.

On les a comparés, tour à tour, à des requins d'acier, à des cigares ou à de véritables croiseurs sous-marins tant leur masse (environ 9 000 tonnes en plongée) impressionne. Imaginez plutôt un immeuble de trois étages de haut, soigneusement conditionné, qui chercherait à se dissimuler sous l'eau, fuyant tout voisinage et étouffant le plus possible les bruits de la vie à son bord. De sa discrétion et de son silence dépend la survie de ses habitants. De sa capacité à survivre dans un univers sous-marin hostile, qui lui tend des pièges, dépend la défense d'une lointaine patrie, à des milliers de kilomètres de lui. Tapi au fond des océans qui sont, encore, la plus mystérieuse et la plus impénétrable des cachettes, le SNLE braque ses missiles sur des cibles en territoire adverse, qui lui ont été désignées directement par le chef de l'Etat et le gouvernement.

Dans les étages vit une population de volontaires, souvent très jeunes et, en tout cas, exclusivement masculine. Cent trente hommes dont le regard ne va jamais jusqu'à l'infini mais bute, au contraire, contre des tuyaux, des consoles, des manettes, des échelles ou d'étroites coursives au point qu'on y perd l'habitude d'apprécier les distances et qu'il leur est conseillé de laisser à d'autres le soin de conduire leur propre voiture lorsqu'ils rentrent chez eux. Cent trente hommes qui vivent, en quelque sorte, à côté d'une centrale nucléaire aux dimensions réduites et tous usages, depuis la propulsion du SNLE jusqu'à la production de son électricité en passant par les conditionnements internes.

Comme à l'usine, on a fixé des règles de vie : on y travaille en quarts de quatre heures par jour, dont un quart de jour et un quart de nuit pour chaque homme de l'équipage, soit huit heures de travail quotidien. Les uns veillent au maintien en état des missiles. Les autres s'occupent de la propulsion nucléaire. Certains encore sont au poste central de navigation et au pilotage du SNLE. D'autres enfin s'affairent à préparer les agréments quotidiens de la vie de sous-marinier.

Le refuge, c'est-à-dire l'isolement dont chacun a besoin, c'est la couchette, le seul endroit du bateau que l'on peut individualiser à sa guise. Des cabines individuelles pour la plupart des officiers. Des cabines collectives, à trois ou quatre couchettes superposées comme dans les trains, pour le reste de l'équipage. Derrière le rideau tiré, chaque sous-marinier retrouve un peu son chez-soi. Des problèmes de cohabitation, il en existe, naturellement, mais le médecin du bord et la discipline du commandant aidant, les patrouilles du SNLE sont de ce point de vue-là plus calmes qu'on ne l'imagine dès lors qu'elles réunissent des équipages de volontaires et entraînés.

Avec le repos, les repas occupent une part notable du temps libre de chacun. *« On mange très bien à bord des SNLE »*, dit le capitaine de vaisseau Lacaille, qui commande la base de Brest après avoir commandé un SNLE à la mer. Les anciens se souviennent même qu'on y grossit beaucoup. Depuis, à l'expérience, on a diététisé les menus et on a encouragé les équipages à s'adonner à des sports comme le home trainer, la course sur un tapis roulant ou la gymnastique, dont la pratique n'exige pas de place. Mais les traditions culinaires de la marine nationale demeurent, et les cuisiniers du bord, le boulanger ou le pâtissier font assaut d'innovations gastronomiques dans une salle à manger, le mess, qui reste l'épicentre de la vie à bord.

Cette cafétéria est aussi la salle où l'équipage peut se retrouver pour des loisirs collectifs, lorsque l'un ou l'autre des sous-mariniers ne cherche pas à s'isoler pour travailler à sa propre promotion professionnelle en préparant des examens.

Bibliothèque avec, on s'en doute, de nombreux livres policiers, bandes dessinées ou ouvrages d'évasion. Cinéma en circuit fermé, avec au programme des films commerciaux sur cassettes vidéo, des feuilletons télévisés, des émissions théâtrales pré-enregistrées. Des jeux radiophoniques ou télévisés. La radio du bord diffuse des programmes de musique classique ou des variétés, sans compter un bulletin quotidien d'informations plus ou moins sélectionnées et passées au crible de la marine depuis ses services parisiens. Des concours de cartes, de mots croisés, d'échecs ou de dominos. *« C'est étonnant de voir tout ce que les sous-mariniers sont capables de faire à bord*, dit encore le commandant Lacaille. *Tapisserie, peinture, modélisme, tricot. On a même droit ensuite à l'exposition des œuvres. »*

On est loin de cette vie spartiate des équipages de sous-marins classiques, à propulsion diésel-électrique, qui souffrent de la promiscuité, du bruit, de la chaleur et même du manque d'hygiène. Mais les qualités des sous-mariniers sont demeurées les mêmes en dépit des progrès technologiques, à savoir leur facilité d'adaptation, leur sociabilité, leur rigueur professionnelle et jusqu'à leur nécessaire stabilité émotionnelle.

Une fois par semaine, histoire d'entretenir le moral, chaque membre de l'équipage a le droit de recevoir un télégramme de vingt mots de sa famille. Message capté par le sous-marin. On y apprend les derniers faits et gestes de ceux qui sont restés à terre. Message à sens unique : le sous-marin, qui doit demeurer discret, n'envoie, en retour, aucun accusé de réception.

Ce sont, en définitive, les familles qui sont le plus à plaindre. Le sous-marinier en patrouille est protégé du monde extérieur, comme dans une bulle où les bruits ne parviennent qu'assourdis ou triés. C'est au point qu'il lui arrive parfois d'appréhender le retour au port.

« Il me faut huit jours pour me réadapter, dit un officier marinier. *En surface, ils ont des soucis qui nous paraissent étrangers ou lointains. »* Préoccupations de tous les jours : difficultés scolaires des enfants, démarches administratives en tout genre qui usent, ennuis financiers, querelles de voisinage, problèmes professionnels. A sa façon, le sous-marinier y échappe et, quand elle est capable d'une certaine autonomie, sa famille apprend à se passer de lui, à décider sans lui, finalement, à trancher pour lui.

Les mésaventures les plus graves commencent lorsque les familles, et en particulier l'épouse, restée seule, sur le quai, ne savent pas se débrouiller durant une aussi longue absence. Mille anecdotes circulent dans le monde clos de la « sous-marinade ». La marine nationale a dû s'organiser pour faire face aux cas les plus délicats. Par l'initiative personnelle, d'abord, qui est encouragée : les épouses les plus favorisées ou les moins socialement handicapées sont sollicitées d'apporter leur concours aux autres. Par l'institution officielle, ensuite, d'une entraide aux familles dans la détresse : des assistantes sociales de la marine suivent les familles en difficulté. *« Il existe*, constate ce sous-marinier, *comme un second équipage à terre, celui des épouses qui réapprennent la solidarité. »* ■

La foudre des M-4

Le dernier-né des SNLE français, *l'Inflexible*, entré en service il y a maintenant une année, a, par rapport aux cinq autres qui l'ont précédé depuis décembre 1971, une particularité essentielle : celle de pouvoir lancer seize missiles M-4.

Du jour où ils ont pris conscience des caractéristiques de ce missile balistique mer-sol lorsqu'il serait déployé, les Soviétiques sont partis en campagne contre la force nationale de dissuasion et ils ont réclamé que l'arsenal nucléaire français soit comptabilisé dans les discussions Est-Ouest sur la limitation des armements stratégiques, au même titre que les panoplies américaine et britannique. C'est une façon comme une autre de reconnaître la crédibilité de ce système d'armes.

De conception entièrement nouvelle, le M-4 est un missile à trois étages, qui pèse 35 tonnes au total. A la différence du missile M-20, qui emporte une seule tête explosive d'une mégatonne (soit l'équivalent d'une cinquantaine de bombes comme celle d'Hiroshima) et qui est embarqué sur quatre SNLE aujourd'hui en service, le missile M-4 est dit à têtes multiples.

Chaque M-4 porte six têtes nucléaires à trajectoire indépendante. Leur largage est donc décalé dans le temps et dans l'espace pour retomber, suivant une séquence programmée à l'avance, sur une même cible, ou pour s'abattre, simultanément, sur plusieurs objectifs voisins à la fois. Chaque tête dispose de leurres, qui trompent la défense adverse, et le M-4 atteint des distances supérieures à 4 000 kilomètres après son tir.

A lui seul, *l'Inflexible* représente, par le nombre des charges explosives qu'il emporte dans ses flancs, une puissance de frappe nucléaire équivalente à l'ensemble de celle des cinq sous-marins qui l'ont précédé, et du plateau d'Albion, où sont enfouis des missiles stratégiques sol-sol de l'armée de l'air. C'est dire l'importance de la capacité de destruction qu'il véhicule aux ordres directs des autorités gouvernementales. A l'horizon 1992, quatre autres sous-marins existants, à l'exception du *Redoutable*, trop ancien, seront modernisés sur le modèle de *l'Inflexible* en attendant la conception d'un nouveau type de sous-marin stratégique qui est en cours de définition.

Le pari des techniciens français est, en effet, que, pour des années encore, au moins jusqu'à la fin de ce siècle, les sous-marins demeureront difficilement détectables et, donc, quasiment invulnérables. Un pari contesté par d'autres techniciens, qui, prétextant la nécessité pour la France de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, suggèrent que la dissuasion exercée par la « sous-marinade » nucléaire soit complétée par la mise en service de missiles semi-mobiles, comme le projet SX.

Débat difficile à trancher, qui, au demeurant, ne se pose pas seulement qu'en France. L'océan est vaste et les occasions de s'y dissimuler sont infinies. Il est plus aisé de cacher des SNLE dans le golfe de Gascogne que de tenter de dérober aux regards indiscrets des missiles SX en forêt de Clamart.

Pourra-t-on, un jour prochain, détecter des sous-marins depuis l'espace ? Il faudrait pouvoir associer les qualités des satellites (altitudes élevées dans un milieu vide) aux performances des nouveaux senseurs qu'on y installerait (laser, radiomètres passifs infrarouges ou à micro-ondes, radars à ouverture synthétique). Rien n'est moins sûr, cependant. Les satellites géostationnaires et les plates-formes habitées sont, en règle générale, trop loin de la terre pour une bonne observation des océans et, de leur côté, les satellites à basse altitude ne balayent pas suffisamment d'étendue maritime pour être efficaces en permanence. Quant aux nouveaux senseurs, leurs effets sont limités à la nécessité d'établir un compromis opérationnel entre leur finesse d'observation et leur altitude.

C'est en tenant compte de ces considérations que les techniciens ont donc proposé au gouvernement français, qui en a accepté le principe d'entreprendre la construction d'un sous-marin dit de nouvelle génération (NG) qui serait prêt en 1994.

Le projet concerne la mise en chantier d'un sous-marin de 13 000 tonnes environ, c'est-à-dire un bâtiment sensiblement plus gros que la série actuelle des *Redoutable* sans, pour autant, avoir la taille des sous-marins stratégiques américains ou soviétiques actuellement en service, tels l'*Ohio* (18 750 tonnes) ou le *Typhoon* (29 000 tonnes). Les performances du sous-marin NG (discrétion, profondeur, vitesse et armement) devraient être améliorées par rapport à celles de *l'Inflexible*.

Torpilles en l'air

A côté des torpilles classiques, comme la F-17, qui portent à environ 15 nautiques (soit 28 kilomètres) de distance contre les sous-marins adverses, des missiles antisurface SM-39, dits « à changement de milieu », arment les SNA français. Ils équipent aussi les sous-marins nucléaires lance-missiles.

Dérivé du missile surface-surface Exocet, le SM-39 est un engin constitué d'un missile aérien porteur de la charge explosive et lui-même encapsulé dans un véhicule sous-marin qui lui donne l'apparence d'une torpille lancée, comme les véritables torpilles, depuis les tubes à l'avant du SNA. Le véhicule sous-marin contenant le missile est une capsule étanche et résistante, qui est chassée du sous-marin par le tube lance-torpilles même par très forte mer. Il est ensuite guidé et propulsé jusqu'à son émergence de l'eau, c'est-à-dire jusqu'au tout début de la phase aérienne. A ce moment, en effet, la capsule est larguée et un missile aérien, le SM-39, en sort, qui se comporte comme n'importe quel missile antisurface de la famille Exocet. En particulier, le SM-39 suit une trajectoire au ras de l'eau (environ 50 mètres d'altitude) et, lorsqu'il approche de sa cible, il est automatiquement guidé sur elle par un autodirecteur électromagnétique actif.

La charge explosive est commandée par une fusée dite « d'impact » ou « de proximité », qui déclenche la destruction de la cible en surface. La portée du SM-39 est de l'ordre de 20 nautiques (soit environ 38 kilomètres). Chaque SNA peut emporter quatorze torpilles ou quatorze SM-39, ou un panachage des deux.

AVEC MOTEUR, AVEC RÉACTEUR

Type de sous-marin	Mode de propulsion	Mission	Armement principal	Principe de l'espacement des charges multiples
SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins)	RÉACTEUR NUCLÉAIRE	DISSUASION	Missiles balistiques à charge nucléaire	800 km 4 000 km
SNA (sous-marin nucléaire d'attaque)	RÉACTEUR NUCLÉAIRE	ATTAQUE	Torpilles et missiles à changement de milieu	Missile SM-39 à changement de milieu Torpille filoguidée
SMD (sous-marin d'attaque – diesel-électrique)	MOTEUR DIESEL	ATTAQUE	Torpilles et missiles à changement de milieu	

époque

A Paris, en juin, l'affiche s'affiche. Accrochages publics dans les jardins des Champs-Élysées, à la gare Saint-Lazare, dans les galeries. Les grandes campagnes des années 70, époque du renouveau de la création publicitaire en France, se rappellent au bon souvenir des voyageurs de banlieue tandis que Savignac, le fameux, fait un tabac à la Seita. Au même moment, au palais de Tokyo, rétrospective André François, où l'on découvre les sources personnelles d'inspiration d'un artiste connu surtout pour son travail de graphiste, d'illustrateur et son esprit caustique.

Le Veuf (1957), publié dans *Punch*, revue satirique anglaise.

ANDRÉ FRANÇOIS :

« Je ne suis jamais méchant, ce serait mal élevé »

Une vedette internationale de l'art graphique : André François. Intimement surréaliste, manipulateur d'objets, d'images et de mots.

André François attend un transporteur, dans son atelier au fond du jardin, à la campagne. Il retourne les toiles rangées pour la parade du Palais de Tokyo, déplace les lourdes boites à coïncidences. Les cheveux blancs de ses soixante-dix ans et la carrure d'un débardeur. Entre deux « soulèvements » d'œuvres, voix chaude et voilée, il raconte. « De 1942 à 1944, nous étions en Haute-Savoie. Nous marchions. Beaucoup. Un jour, une fermière me demande : quand c'est pas la guerre, M. François, que faites-vous ? Eh bien, je suis peintre et dessinateur. Oh, si c'est pas dommage, ça, grand et fort comme vous êtes ! » *Grand et fort, infatigable, mais peintre.*

« L'HISTOIRE commence à Paris, au début des années 30, à Montparnasse.

Pourquoi avoir quitté la Hongrie, où vous êtes né ?

— Je suis parti... parce que j'avais trop d'oncles et de tantes. Quinze en tout... J'étais fasciné par Paris ; j'admirais beaucoup Cassandre, dont j'avais vu des affiches. A dix-sept ans, je suis d'abord allé un an aux Beaux-Arts de Budapest. Là, j'avais le pire des maîtres. Un jour, j'ai dessiné une bouteille de lait à côté d'un modèle qui était très maigre. Le professeur est entré en fureur : nous n'avons rien à faire ici de votre propagande socialiste ; il écumait.

— Ce sont vos débuts dans la satire sociale et politique ?

— C'était plutôt du sentimentalisme. De la politique par hasard. Comme la dernière grande gifle que j'ai reçue de mon père. J'avais déclaré que j'étais athée pour échapper à la messe ; en fait, ce matin-là, je voulais simplement aller à un match de foot.

— A Paris, vous êtes allé aux Beaux-Arts ?

— Non, j'ai travaillé chez Cassandre, qui avait créé sa propre école. J'y ai appris l'exigence. Il n'était pas rare que l'on sorte une affiche dans la rue, l'été, après une nuit de travail, pour vérifier les couleurs à la lumière du jour ; parfois Cassandre faisait tout laver, et on recommençait.

» Une affiche, à l'époque, c'était une affaire. On l'attendait. On traversait la rue pour regarder la dernière-née. C'était l'événement culturel de la semaine comme l'est le cinéma aujourd'hui.

— On dit beaucoup, ces temps-ci, que la publicité est un art.

— Si c'était vraiment un art, ce ne serait pas grave. Ce serait même flatteur. Ce qui est grave, c'est de considérer la pub comme une science. Cette attitude lui rogne complètement les ailes. Tout est étude de marché. En fait, il y a de moins en moins d'art. Tout juste des artifices. A force, elle finit par devenir inefficace. Les clips sont des petits films très astucieux, très malins : on voit une voiture s'envoler, faire des cabrioles. Et moi, je repense à ce dessin de Savignac avec un petit bonhomme assis, en l'air, entre quatre roues. Beaucoup plus frappant, je crois.

— Pourtant, les graphistes sont toujours présents. Savignac pour Citroën, récemment ; Villemot, qui se répète un peu, avec Orangina... Vous-même, pour le *Nouvel Observateur*, et, l'an dernier, pour l'Afrique.

— Ce sont des exceptions. C'est très différent : l'agence a l'idée et vous demande un « coup de patte ». Tout ce que je déteste, le côté virtuose. Les deux mois les plus affreux de mon existence, je les ai passés à Hollywood. Contrat, arrivée à l'hôtel, M. François, « ready to perform », pour une chaîne de restaurants. Sur les deux mois, j'ai passé trois semaines à casser le scénario imposé.

Ce que je voudrais, c'est le retour à l'inspiration.

— A la poésie, à l'idée ? A ces collages que vous n'avez cessé de pratiquer comme peintre, à ces aller et retour entre œuvre personnelle et travail de graphiste ?

— J'ai commencé à faire des dessins pour vivre. Je me suis piqué au jeu. J'ai essayé de les faire aussi bien que possible, et ça a marché trop bien !

— Vous avez fait des milliers de dessins.

— L'humour a commencé, c'est drôle, pendant la drôle de guerre. J'attendais d'être mobilisé. Or ma classe n'est jamais partie, pour cause d'armistice. C'est la guerre qui m'a empêché de faire mon service militaire.

— En France, on estime que votre humour est plutôt anglo-saxon...

— Et en Angleterre, je plaisais pour mon « esprit » français. Il est vrai que l'humour français est souvent plus verbal que visuel. En fait, le Français est « spirituel ». Moi j'essaie de voir toujours aussi le tragique de l'existence. Sans tragique, il n'y a pas de véritable *humour.*

— Un tragique sans méchanceté. Féroce, mais tendre. Vous n'êtes jamais méchant ?

— Non, ce serait un pléonasme. La vie s'en charge suffisamment. Ce serait « mal élevé » comme disait, paraît-il, l'empereur François-Joseph de l'antisémitisme : *« Un manque d'éducation. »*

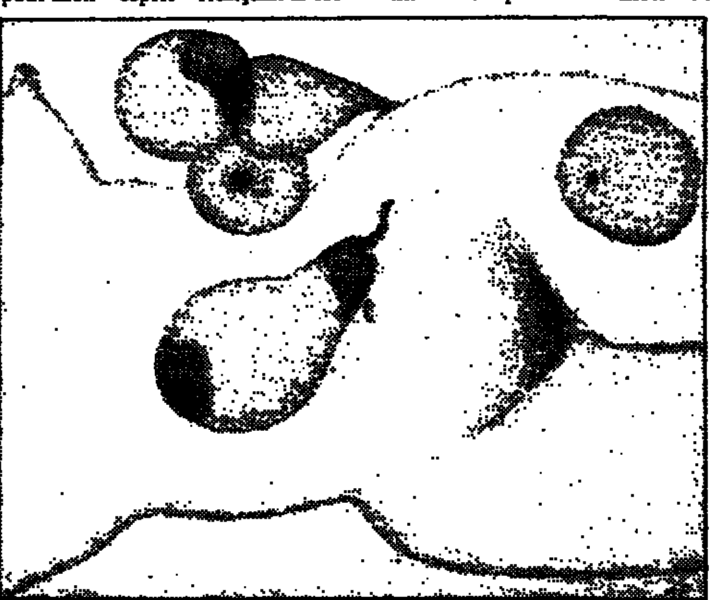
— Nous sommes juste après la guerre, donc...

— Ma première affiche date de 1944 : un gala pour les prisonniers de guerre et les déportés. Mais c'était surtout la presse qui me faisait vivre. A la sortie de la guerre, on ne produisait rien ; il y avait pénurie de tout, sauf de journaux. Il s'en créait plusieurs par semaine. Ils avaient leur jour de réception ; on leur portait des dessins. Parfois, ils étaient pris.

» La publicité était plutôt en attente, en latence. Les livres aussi. Le premier que j'ai illustré était un Jacques le Fataliste, à la demande d'Aragon.

— Et il y a eu Prévert...

— On compare souvent ce que je fais à Queneau. J'aime beaucoup sa poésie mais moins sa « mathématique » des mots. Je me sens plus proche de Prévert. Pendant des mois, nous nous sommes vus toutes les semaines, pour un livre. Nous parlions. Il n'y avait jamais de texte prêt. Il me disait : dessinez ; et je dessinais. Puis il a écrit. C'est devenu une sorte de pamphlet politique, les *Lettres des îles Baladar*, des îles heureuses où l'on découvre de l'or, que l'on transforme en presqu'îles... C'était en 1952 : on sortait de l'occupation allemande, il y avait le plan Marshall...



Nu aux fruits, huile sur toile (37,5 × 46 cm), vers 1964.

— Votre première publicité était pour les Galeries Lafayette.

— Je m'en souviens très bien : la semaine du blanc, puis celle de la dentelle. A l'époque, il y avait une saison de la dentelle !

— Par la suite, vous avez plutôt choisi des grandes causes et des campagnes culturelles.

— Il y a un moment, en effet, où je plaisais plus à l'UNESCO qu'aux pâtes Panzani de l'époque.

— C'est aussi un choix...

— Oui, je peux le dater assez précisément. En 1962, je préparais une exposition pour New-York. J'ai compris qu'il fallait que je donne la priorité à l'une ou l'autre activité. J'ai choisi la peinture, et j'ai continué à accepter des affiches, par goût.

— Votre succès d'illustrateur, votre notoriété d'affichiste au détriment, du moins en France, de votre travail de peintre et de sculpteur, semble vous donner un complexe que cette exposition aurait pour but de lever ?

— Oui, ça me fait râler. Si un peintre a de l'humour, on dit : c'est un humoriste qui fait de la peinture. Or l'art qu'on dit « pur » est parfois beaucoup plus « commercial » que l'art dit commercial ; l'art appliqué est, en fait, très rigoureux et doit respecter des contraintes strictes.

» Il s'agit de deux démarches opposées : pour faire une affiche ou une illustration, on part d'une commande très complexe que l'on essaie de réduire à l'essentiel. En peinture, c'est exactement l'opposé. C'est un sentiment, une forme simple que l'on enrichit, qui se développe. A un moment, la toile est terminée. Ensuite, on peut essayer de comprendre ce qu'elle signifie.

— Papillons, cadrans d'horloge, barreaux de chaise, plaques de tôle... Dans vos collages, vous guettez les rapprochements, les coïncidences...

— C'est l'objet qui commande. Un galet posé sur la feuille blanche, cette roue de charette qui plus tard appellera le cheval. C'est comme si on le jetait dans l'eau, et qu'on observe les ondes.

— Vous aimez les surréalistes, vous les avez fréquentés ?

— Non pas vraiment. Plutôt que le surréalisme, je veux montrer la réalité intérieure.

Propos recueillis par
MICHÈLE CHAMPENOIS.

▶ *André François*, œuvre graphique, peintures, dessins, décors de théâtre. Un livre abondamment illustré, 232 pages, Herscher, 430 F.

▶ Exposition au palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. Tous les jours sauf mardi. Jusqu'au 8 septembre.

Chez André François, le porte-plume redevient oiseau. Peintre, illustrateur, affichiste, poète-papillon, il a touché à tout avec bonheur. Le livre qui paraît chez Herscher et la grande rétrospective du palais de Tokyo soulignent ces rapprochements, ces travaux en correspondance étroite. Satiriste apprécié d'abord par des revues anglaises comme *Punch* et *Lilliput*, auteur de nombreuses couvertures pour le *New Yorker*, André François a conjugué l'humeur pince-sans-rire et un trait cousin de celui d'un Ronald Searle, son ami, qui préfaça l'un de ses recueils sous le titre *The Biting Eye*, l'œil qui mord.

La même verve non conformiste et le sens du raccourci illuminent les affiches commerciales, puis de plus en plus souvent culturelles ou humanitaires qu'il réalise dans les années 60.

EN VOITURE-POISSON

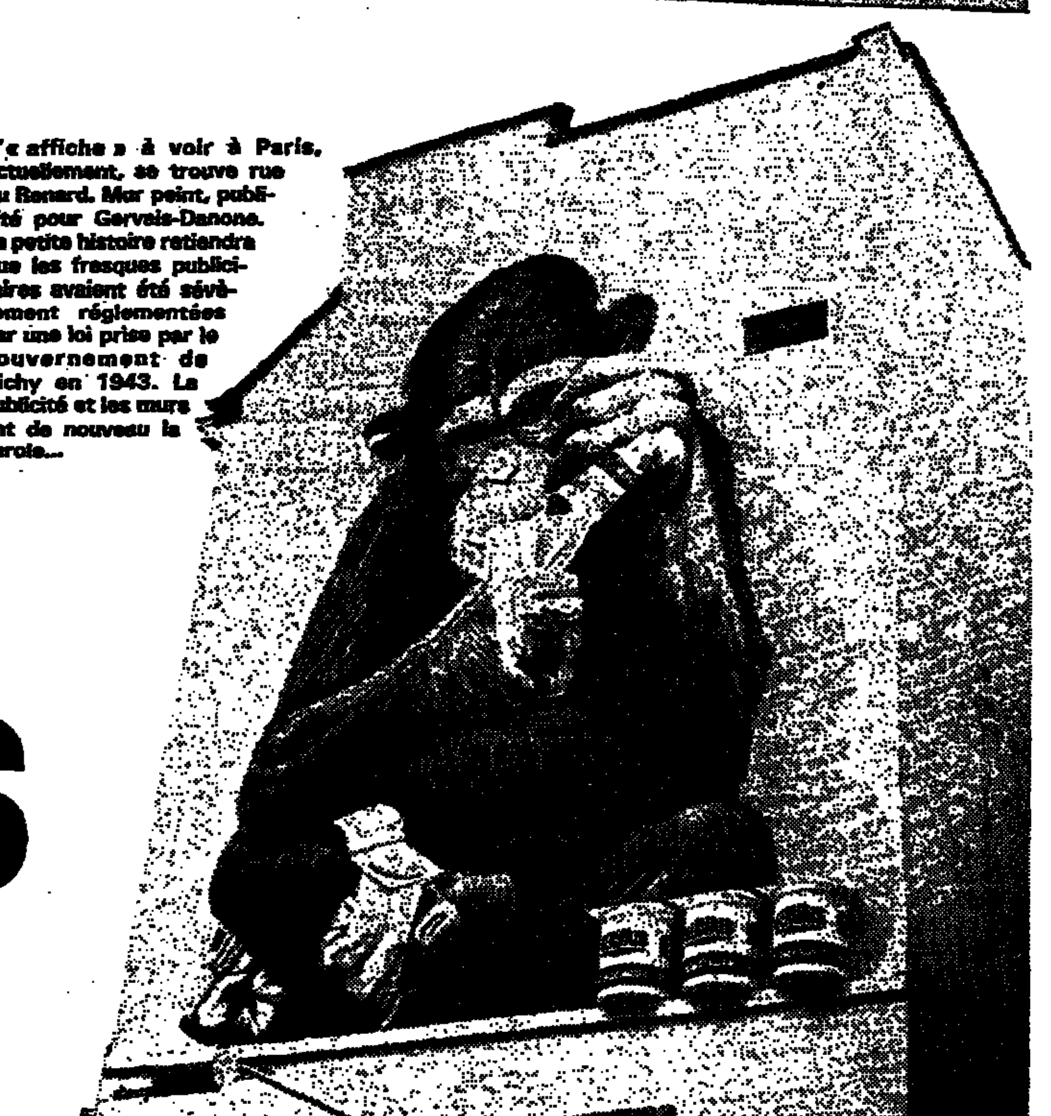
Sous l'impulsion de Robert Delpire, complice de longue date, il décline pour Citroën la suspension hydraulique de la DS en un naïf bestiaire éloquent : poisson-oiseau, poisson- ballon rouge, à une époque où nul n'imagine de parler voiture sans faire jaillir les monstres vrombissants au naturel.

En 1972, des moutons à cornes de papier journal feront campagne pour *le Nouvel Observateur* en contrariété absolue du racolage habituel.

Parallèlement à ce travail public qui lui assure une notoriété bientôt aussi grande en France qu'elle a pu l'être à l'étranger, André François dit *avoir donné la priorité à partir* des années 60 à son œuvre personnelle toute en glissements, en coq-à-l'âne, en jeux d'images saugrenues, tendres ou désolées.

Mots pris au piège du dessin : cœur pensant si encombrant qu'il prend la place de l'homme ; ou cette femme qui couvre de son corps le regard et le cerveau de l'« art worker », obsédé. Plus tard, le calme revient : notre homme s'épanouit dans son environnement immédiat, accole, raboute des fragments de la réalité quotidienne, étend l'autoportrait à son entourage, l'atelier, le jardin, les enfants du dimanche dans les hautes herbes. C'est l'été.

AFFICHES ET GRAPHISTES



L'« affiche » à voir à Paris, actuellement, se trouve rue du Renard. Mur peint, publicité pour Gervais-Danone. La petite histoire retiendra que les fresques publicitaires avaient été sévèrement réglementées par une loi prise par le gouvernement de Vichy en 1943. La publicité et les murs ont de nouveau la parole...

SAVIGNAC : « Le savon sous la vache, pas au-dessus »

Pour Savignac, escrimeur de l'image concise, l'affiche doit d'abord et avant tout « faire de l'œil au public ».

Un dimanche après-midi, face à la mer à Trouville, où il est installé, ce jeune homme de soixante-dix-neuf ans a bien voulu, malgré son aversion du bavardage, se raconter.

« COMMENT le coureur cycliste que vous rêviez d'être s'est-il engagé dans la voie de l'affiche ?

– Oh ! vous savez, quand j'étais gosse, je n'avais aucune envie d'être quoi que ce soit. Je faisais du vélo, et j'aimais tellement ça que je dessinais des coureurs en pleine action d'après les caricatures qui paraissaient dans les journaux.

» Un beau jour, un grand champion est venu se joindre à notre groupe, au cours d'une séance d'entraînement. C'était à Longchamp. Nous, pour l'épater bien sûr, on poussait un peu sur le pédalier, mais lui très à l'aise avait les mains en haut du guidon. Il se promenait. Au bout de deux, trois tours, il a eu ce mot historique pour moi. Il a dit : « *C'est pas tout ça, les p'tits gars, il faut que je m'entraîne un peu.* » Il s'est ramassé sur sa selle et tout de suite, il a été un point à l'horizon *(rires)*. Un grand pan de mon ambition s'effondrait. Il ne me restait plus que le dessin.

– Le destin, en somme ?

– C'est un bien grand mot. J'ai débuté dans la vie à quinze ans et demi, en 1922, comme dessinateur-calqueur à la Compagnie des transports parisiens. Je passais les teintes. Cela a duré deux ans, et puis, au hasard d'une compression de personnel, je me suis retrouvé chez Lortac, un des pionniers du dessin animé publicitaire.

– Vous dessiniez enfin ?

– Pas exactement. Lortac m'avait engagé en dépit d'un curriculum vitae vraiment nul. Il voulait me faire faire du dessin animé. Or, aux premiers âges du dessin animé, on fabriquait des pantins, que l'on plaçait sur un décor devant la caméra en les agitant. Evidemment, Lortac s'est aperçu que je ne savais rien faire. Pour ne pas me mettre à la porte, et parce qu'il ne me payait pas cher, il m'a collé aux archives. Je classais les pantins, je les découpais.

Je suis tout de même monté en grade.

» Dans les films, il fallait reproduire manuellement le produit ou la publicité de ce produit. De temps en temps, c'était des affiches. La première affiche que j'ai reproduite était une affiche de Charles Loupot, puis je me suis fait la main sur Cassandre, Carlu et bien d'autres...

» Pourtant, le dessin animé ne me convenait pas du tout. Je n'avais ni la patience ni le don de raconter des histoires. Pour ne rien arranger, les effets burlesques des films de Lortac étaient rarement comiques ; mais c'était un excellent professeur, il vous montrait le contraire de ce qu'il fallait faire. D'autre part, en bon Auvergnat sans doute, je me révoltais contre la gratuité totale des scénarios du père Lortac. Ils n'avaient rien à voir avec le produit. Par contre, quand je me baladais dans la rue et que je voyais les affiches de Cassandre, de Colin ou de Francis Bernard, je me disais que c'était eux qui avaient raison. Ils ne perdaient pas leur temps à épauler sans arrêt, ils tiraient et faisaient mouche. Je trouvais cet esprit épatant. C'est une maladie qui depuis ne m'a jamais quitté.

– Et votre rencontre avec Cassandre ?

– C'était une journée particulièrement grise. J'étais au chômage. Dans toutes les maisons où je passais, on attendait toujours de moi autre chose que ce que je savais faire. A bout de ressources, j'ai décidé, puisque je l'admirais, d'aller le voir, comme ça, tout à trac. J'ai traversé tout Paris dans un état suicidaire.

» J'ai eu un coup de chance extraordinaire. Cassandre ne se rendait à l'Alliance graphique, dont il était le directeur artistique, que deux fois par semaine le mardi et le vendredi. C'était un mardi. Il m'a reçu, et je suis reparti avec la commande d'une affiche et d'un dépliant. Dans la même journée, je suis passé du désespoir à l'allégresse. Au bout de quelque temps, il m'a demandé de travailler chez lui le matin à Versailles. Inutile de dire que je n'ai pas hésité une seconde.

» Avec lui, on suivait le cours supérieur, et en même temps ça ne ressemblait à rien de connu. Il suffisait de le regarder au travail. On percevait très bien le cheminement de son esprit qui arrivait à la clarté, à la simplicité.

– Quand on pense au style Savignac, on dit « gag visuel ». Est-ce aussi une influence de Cassandre ?



Affiche Monsavon (1949).

– Je crois que j'ai vraiment trouvé mon chemin grâce à lui. Quand j'ai vu son « Dubo Dubon Dubonnet » (message publicitaire en trois parties montrant un personnage qui regarde la fameuse boisson, la goûte et se ressert), j'étais enchanté. Il mettait fin au règne du cubisme alors tout-puissant et récupérait le côté humain.

» Mais c'était encore trop long. L'idéal pour moi était justement de fondre ces trois images en une seule. Je voulais que les idées jouent entre elles au lieu que ce soit l'affiche qui joue avec elle-même. Autrement dit, l'affiche devait directement faire de l'œil au public. D'où le recours au gag visuel qui me fournissait une unité indispensable. Cassandre m'a indiqué la direction au même titre d'ailleurs que les films muets des comiques américains.

» Chaplin, par exemple, cernait minutieusement le départ de ses chutes pour que les spectateurs aient bien la situation en tête. Et puis tout filait à toute vitesse. Cela avait d'autant plus de force que c'était toujours inattendu. La surprise est un élément formidable de la publicité.

– Et la vache Monsavon (1949) qui lance votre carrière. C'était aussi une surprise ?

– J'ai procédé comme aurait procédé Cassandre, par association. A partir du savon au lait, on pense à la vache et *vice versa*. A cette époque, les affichistes auraient mis le savon sur la vache, le tout bien assemblé par des artifices graphiques. J'ai pensé au contraire que c'était plus drôle de continuer le mouvement et de mettre le savon directement sous le pis de la vache. C'est après que j'ai compris que c'était stupide de montrer seulement le produit. Il valait mieux lui faire jouer un rôle comme un acteur.

– Finalement, c'est la technique que vous utiliserez pour « Vite Aspro » ?

– Oui, j'ai pris le problème à contrepied. Au lieu de mettre en scène un type guéri par l'Aspirine, ce qui est invisible, il vaut cent fois mieux se servir d'un personnage douloureux qui ne supporte plus les bruits trépidants des voitures qui lui traversent le crâne. Et puis, avec les deux mots « Vite Aspro ». Il n'y a rien d'autre à ajouter, tout est déjà présent dans le visuel. J'adore ça, le style bref.

– Vous sentez-vous proche des campagnes publicitaires actuelles ?

– Leur manque d'esprit me déplaît. C'est de la matière bien photographiée. Vous connaissez le mot de Cocteau qui disait : « *Le premier homme qui a comparé une femme à une rose avait du génie, le second était un imbécile.* » Eh bien, de nos jours, c'est le second qui est reconnu. J'ai donc pris l'habitude de travailler assez seul. En fait, vous avez devant vous un vieux brontosaure qui fait un métier qui n'existe pas pour une espèce en voie de disparition. Au fond, je ne suis que Raymond Savignac. »

Propos recueillis par
BERTRAND RAISON

▶ *Savignac au musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, 75007. Jusqu'au 31 août.*

Les années 70 entrent en gare

FRANCE-RAIL, la régie publicitaire des chemins de fer nationaux, célèbre à sa façon le mois de l'affiche. En suspendant une trentaine de panneaux de 4 m × 3 m au-dessus de la tête des cinq cent vingt-huit mille voyageurs qui circulent tous les jours dans le hall, elle a transformé la salle des pas perdus en une gigantesque galerie d'art... avec une sélection des campagnes les plus percutantes des années 70.

Eh oui, l'affiche contemporaine a une histoire, au même titre que celles des années 20 pieusement conservées dans nos archives. Cette opération pédagogique originale se propose donc de remettre en situation des images vieilles de quinze ans pour montrer combien, finalement, elles nous ont marqués. Citons pêle-mêle le café Cinzano dans le trou des Halles, les moutons obéissants de la Woolmark, la vie en Levi's post-baba, le pneu robuste d'Uniroyal et les fruits sans bulles de Banga.

Ajoutez-y une bonne quinzaine d'interviews reproduisant les propos des concepteurs de l'époque sauvagement appelés des « créatifs » et vous aurez une idée du joyeux tableau qui attend l'abonné du rail. Une fois sur place, il suffit de lever le nez. Fort bien, mais pourquoi ces années 70 ? Tout simplement parce que c'est à ce moment-là que la publicité amorce un virage pour le moins tonique, celui qui va la faire passer de la réclame à la pub.

C'est le moment aussi où se crée l'agence type et son concept : la mirifique cellule créative formée par le directeur artistique et le rédacteur. Naturellement, Savignac et Villemot, aux yeux de ces jeunes loups, font figure d'ancêtres. Voilà comment Philippe Michel, actuel patron de CLM, explique l'extraordinaire vitalité de ces temps héroïques : « *Il faut remonter aux années 60 aux Etats-Unis pour trouver la source de cette convulsion qui nous a tous fait sauter en l'air. C'est à ce moment que, chez Dupuy, Pierre Barret m'a dit : « Je te nomme directeur de la création. » J'étais l'incompétent total, et c'était génial de mettre un incompétent à ce poste. J'ai tout foutu en l'air et ça a marché tout de suite. J'avais mis l'agence sur le budget Levi's. Dans un bureau, je tombe sur un croquis genre* Hair, *filles et garçons en jeans, allumés, avec Levi's écrit à la bombe. Dès que c'est sorti, boum, succès ! Ça tombait exactement à l'endroit où il fallait, c'était exact... Cette véritable jubilation n'existait pas avant. Nous travaillions comme des artisans, pas des gourous.* »

Pour la petite histoire, confie Charles Petit, maître d'œuvre de cette rétrospective, le même groupe de jeunes en jeans a enfilé dans une campagne suivante l'uniforme de l'Armée du salut avec pour tout slogan : « *Imaginez un peu la vie en Levi's* ». Il faut croire que le propos était juste, puisque l'agence a obtenu par la suite le budget de l'Armée du salut. D'après les indications précieuses de Charles Petit, nos pubs étaient moins « mode », mais plus virulentes.

La preuve, Uniroyal se payait le luxe pour ses pneumatiques de titrer : « *Si on ne veut pas se sentir à l'étroit, mieux vaut prendre des pneus larges.* » Une formule lapidaire qui était accompagnée d'une vue sur caveau. En 80, par contre, on rigole toujours, mais on ne joue pas avec les accidents, encore moins avec la mort... On fait plutôt dans la sociologie, on colle au look.

Toujours sceptique ? Eh bien, opposez donc la campagne Banga 73 à la campagne du même annonceur version 85. En 1973, c'est le jeu de mots sur les bulles ; en 1985, rien ne va plus. Le gosse qui sort de sa chambre tombe sur un crocodile et doit affronter toute une série d'épreuves avant d'atteindre la bouteille libératrice. Nous voici chez Spielberg.

A Saint-Lazare, le ton narquois des années 70 apporte donc un antidote à la culture spectaculaire des années 80. Une leçon de pub... qui se parcourt dans les deux sens, avec à l'aller des affiches en noir et blanc et au retour la couleur.

B. R.

rencontre

LE STYLE EMPEREUR

Il ne reste que la Lune où Napoléon n'ait pas laissé d'empreinte... Jean Tulard, historien spécialiste du petit Caporal, évalue, à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau musée à Fontainebleau, l'héritage de l'homme public et les attitudes qu'il a inspirées ou qu'il inspire encore.

Par
Bernard Lefort

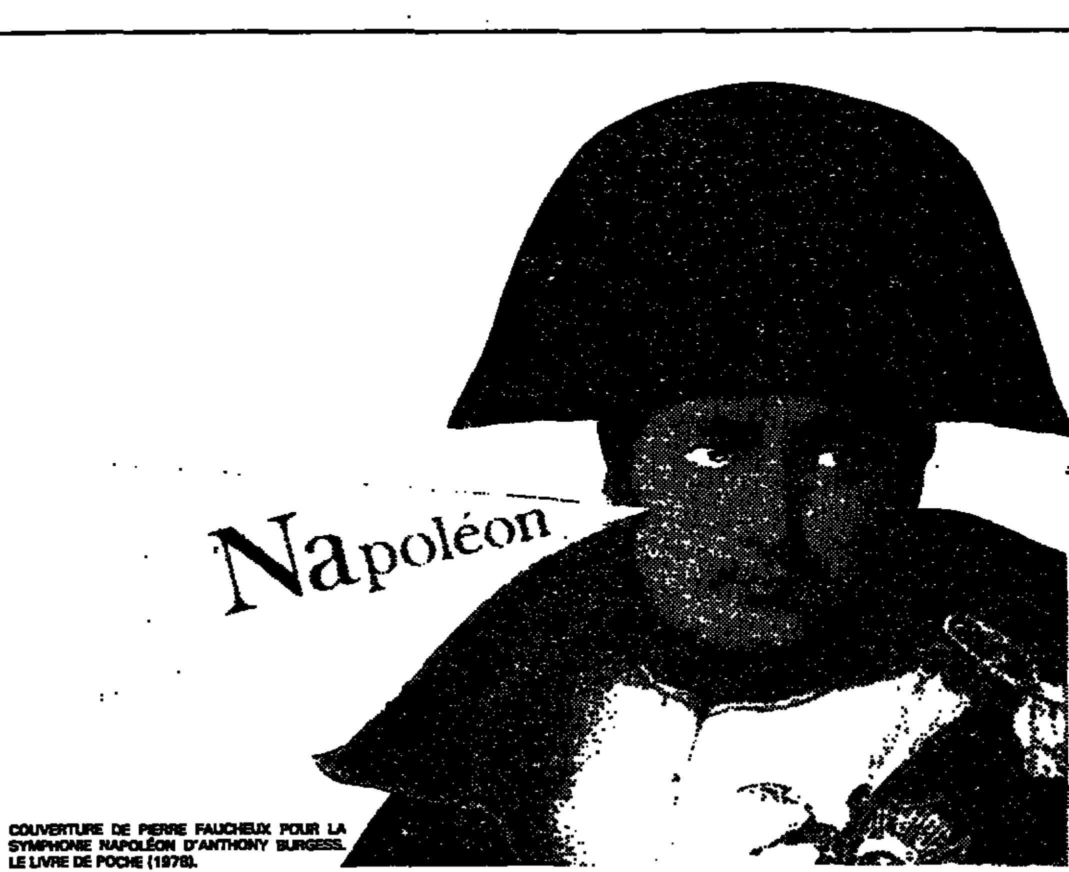
« L'OUVERTURE au château de Fontainebleau d'un musée consacré à Napoléon Ier (*le Monde* du 12 juin), est-ce une « surprise » pour le spécialiste des études napoléoniennes ?

– Non puisqu'il s'agit des collections du prince Napoléon dont on avait annoncé l'acquisition par l'Etat français. Il était normal que celles-ci soient exposées. Mais il fallait trouver un lieu. Rueil-Malmaison, musée du Consulat n'était pas assez grand ; les Invalides n'appartiennent pas seulement à Napoléon, et Compiègne demeure le musée du Second Empire. Restait donc Fontainebleau, qui immortalise l'un des grands moments de l'épopée, lorsque Napoléon quitte ses soldats, embrasse le drapeau et prend la route de l'exil. Comme l'imagerie populaire a magnifié cet épisode des adieux, le cadre de Fontainebleau est de ce point de vue tout à fait adapté. Et ce musée permettra effectivement de mieux cerner ce style Empire, imposant, à l'image du régime.

– Mis à part ce nouvel éclairage sur les richesses du style Empire, y a-t-il une « actualité » de Napoléon ?

– Napoléon, je le crois, est toujours d'actualité. Il suffit de lire les discours des hommes politiques pour y trouver des références. Je dirais même que Napoléon est plus d'actualité encore que la Révolution française, qu'il complète, et dont il est le gardien puisqu'il en consolide les conquêtes. Il faut souligner d'ailleurs que cette référence à Napoléon n'est pas seulement française, mais mondiale. Les guerres napoléoniennes, on ne l'a peut-être pas assez dit jusqu'ici, sont la première « guerre mondiale ». En effet, ce n'est pas seulement l'Europe qui est « touchée ».

« Au moment du Consulat une *grande expédition* est *montée* pour reconnaître l'Australie : il y aura une « côte Napoléon ». Dans les colonies hollandaises, Java devient française, un gouvernement est nommé ; de fait, le réseau routier actuel de l'Indonésie date de cette époque. Ajoutons que la Chine aura son commerce perturbé du fait du blocus continental imposé à la France. Il n'y a finalement guère que le Japon qui vive alors à l'écart de cette influence. Mais, lorsque l'on demande aujourd'hui aux Japonais de nommer l'homme de guerre le plus célèbre, Mac Arthur ne distance que de très peu Napoléon. Il ne reste que la Lune où Napoléon n'ait pas laissé d'empreintes...



COUVERTURE DE PIERRE FAUCHEUX POUR LA SYMPHONIE NAPOLÉON D'ANTHONY BURGESS. LE LIVRE DE POCHE (1978).

– Napoléon, c'est le code civil, la fondation de nouvelles institutions. Mais c'est aussi la légende. Comment expliquer la force de celle-ci ?

– Napoléon, c'est un dictateur, mais pas un tyran sanguinaire comme on le dit un peu trop vite parfois, mais un dictateur qui a le sens de la mise en scène. Il a su mettre en scène ses victoires, son gouvernement. On peut même considérer qu'il est l'inventeur de la propagande moderne. Il a compris l'importance du pouvoir de la presse, et l'utilisera comme un instrument à son service. Quand il remporte des victoires pendant la campagne d'Italie (pas toujours si éclatantes quand on les examine de près), il en rend compte dans les journaux qu'il a lui-même créés, comme le *Courrier de l'armée d'Italie.* Il va plus loin, il prend lui-même la plume et écrit : « *Bonaparte vole comme l'éclair et frappe comme la foudre.* » Très tôt il se compose un personnage. La légende n'est pas née à Sainte-Hélène, mais dès la campagne d'Italie, alors qu'il n'est pas encore au pouvoir. Ce qui le distingue d'autres généraux comme Pichegru, Dumouriez ou Lafayette, ce n'est pas le génie militaire (il n'est pas je crois un très grand général) ; ses batailles, il les gagne plus comme un joueur de poker que comme un joueur d'échecs. Mais il sait ensuite exploiter la victoire et imposer une image.

– Cette légende fait-elle de Napoléon une figure « active » dans l'imaginaire politique ou historique français. De Gaulle par exemple...

– ... *Mais de Gaulle n'est que* la continuation de Napoléon. Dans le mythe du sauveur j'ai essayé de montrer comment la bourgeoisie s'est inventé dans les moments difficiles des sauveurs. Une lignée de sauveurs qui comprend par exemple le général Boulanger (un échec, il se suicidera), mais aussi Pétain ou de Gaulle. Dans les périodes critiques, il y a toujours en France l'invention d'un homme que l'on porte au premier plan. Mais quand il a rempli son rôle, ou quand cela tourne mal, on fait souvent preuve d'une grande ingratitude à son égard...

– La légende « façonnée » est également relayée par la littérature, qui s'en nourrit...

– Napoléon, c'est le triomphe de la bourgeoisie, il est vrai, un peu poussé par les sans-culottes... Après Louis XVI, il y a en 1799 une espèce de vide. Et, comme on l'a dit, si « la Révolution a fondé une société, elle cherche un gouvernement ». L'Empire sera le gouvernement qui invente cette nouvelle société. Mais, précisément, l'imagerie napoléonienne n'est pas une imagerie bourgeoise. Au contraire, Napoléon, c'est le père du romantisme. Et il est tout à fait injuste de dire que pendant quinze ans, sous son règne, il n'y a aucun grand écrivain, et que les quelques rares ont été emprisonnés, comme Sade, à Charenton, ou exilés comme Mme de Staël. La littérature est peut-être médiocre, mais sans Napoléon il n'y aurait pas eu les romantiques. On sait en effet que Victor Hugo est profondément marqué par l'épopée ; que Balzac va jusqu'à écrire : « *Je ferais par la plume ce qu'il a commencé par l'épée* » ; on sait également que Vigny le *met en scène dans Servitude et grandeur militaires.* Bref, de Gérard de Nerval à Barbey d'Aurevilly, tous les grands écrivains ont été influencés par la légende napoléonienne.

– Est-ce pour cela que bien souvent, hier comme aujourd'hui, Victor Hugo « perce » sous Bonaparte ?

– Si vous voulez... Mais justement quelque chose me frappe, et qu'il faut mentionner. L'art moderne par excellence, on peut en convenir, est le cinéma. Eh bien, on ne peut que le remarquer, le personnage historique le plus mis en scène est Napoléon (le Christ mis à part). Pour mon *Dictionnaire de cinéma*, j'ai personnellement recensé cent vingt films dans lesquels Napoléon est le héros principal.

– Napoléon, ce serait une légende typiquement française ?

– Pas française, mais romaine au sens antique... La Révolution *française ne se comprend pas sans* références à l'Antiquité. Des gens, comme Robespierre, Danton ou Mme Rolland avaient lu Plutarque, et le régime napoléonien fera de constantes références à Rome : il y a un premier consul, un Sénat, un tribunal... D'ailleurs, regardez de Gaulle, c'est un homme qui a lu Tacite, qui pense toujours en Romain ; il y a une continuité de la culture romaine... Quand le général écrit ses Mémoires, il pense indiscutablement à César. Mais, d'autre part, ce n'est pas par hasard si Napoléon, à Sainte-Hélène, fera des commentaires sur les *Commentaires* de César...

– Et, vous-même, comment expliquez-vous votre passion pour Napoléon ?

– Elle est universitaire évidemment. Peut-être également cinématographique ; mais je n'irai pas jusqu'à dire que c'est le *Napoléon* d'Abel Gance qui a déterminé ma vocation.

A ce propos, Abel Gance me racontait que, lors de la première de son *Napoléon* à l'Opéra, de Gaulle et Malraux se sont rencontrés pour la première fois. Et lorsque dans une scène du film un comédien se tourne vers la caméra et demande au public de chanter *la Marseillaise*, tout le monde s'est levé y compris bien sûr Malraux et de Gaulle, qui ont chanté... l'un à côté de l'autre. Une rencontre sous l'égide de *Napoléon.* *Mais voyez-vous,* là aussi on retourne à la légende. » ■

[NDLR. – Première rencontre entre de Gaulle et Malraux ? Le 13 avril 1927, jour de la projection du Napoléon à l'Opéra, de Gaulle a *trente-sept ans* et Malraux *vingt-six.* Le premier est au secrétariat général de la défense, l'autre déjà connu et reconnu, écrit des articles sur le cinéma. La liste des invités de cette soirée est perdue. Plusieurs historiens que nous avons consultés ne tiennent pas le « scoop » d'Abel Gance pour invraisemblable.]



courrier

PARIS AVEC TROP DE RELIEF

Il me semble que le billet de Nicolas Faucherre néglige une partie du problème, la plus culturelle parce que enracinée dans les mentalités régionales et pas seulement tournée vers une belle collection à admirer et à mettre en valeur.

C'est gentil de sa part de dire que les gens du Nord subissent un *« immense préjudice moral »*, mais pourquoi considérer que c'est une fatalité de mettre ces plans à Paris ? Dire que l'*« abrégé de la France »* qu'est notre capitale y conduit obligatoirement doit aussi faire conclure, alors, que doivent s'y trouver tous les musées de la marine, de la montagne, de la campagne, de la mine, de l'industrie, etc. du pays.

Alors qu'un pays comme l'Allemagne fédérale tire une telle force d'une véritable décentralisation *culturelle multiforme ! Nous ne prétendons* même pas à cela. L'écart entre Paris et la province est trop large et il est impensable de le combler. C'est pourquoi on pouvait penser que la capitale de la France ne s'abaisserait pas à la mesquinerie de reprendre à une région qui les méritait bien des plans qui revêtent ici une autre dimension que celle qu'ils pourront avoir à Paris, quel que soit le cadre où on les mettra.

JEAN-MICHEL DEWAILLY.
(Lille.)

LES « PAUVRES » DU NORD

Dans votre page sur les plans en reliefs (*le Monde aujourd'hui* daté 1er-2 juin), Nicolas Faucherre souligne avec raison le préjudice moral qu'il y aurait pour la population du Nord si ces maquettes devaient retourner à Paris.

Une fois encore la « culture », le patrimoine, et la *présentation* originale proposés par J.-E. Grislain seraient indignes de ces « sous-développés du Nord ». Les « pauvres », il leur a suffi de subir les sinistres des guerres et plus récemment les sinistres du redéploiment *industriel*...

Faut-il vraiment se plaindre de devoir attendre quelques années pour que le cadre soit parfaitement aménagé, alors que durant des siècles tout cela est resté caché au grand public ? Soyons sérieux : *l'aménagement des combles de* monuments parisiens, de monuments qui seront de toute façon entretenus, est-il plus rationnel que la sauvegarde d'un témoin architectural de qualité dans une ville de « province » ?

Avant d'être membre du gouvernement, M. Descamps, conseiller municipal de Lille, avait voté les crédits que la municipalité de Lille pouvait engager dans cette réalisation... aurait-il changé d'avis ? Paris va-t-il continuer d'aspirer tous les crédits pour les réalisations prestigieuses... indignes d'une population qui n'a qu'à travailler et se contenter des miettes ?

Il sera toujours temps de faire *des copies pour quelques expositions* itinérantes. Pour le moment, l'Etat a sans doute bien d'autres mesures à prendre pour une véritable politique culturelle. Et d'abord sans doute en favorisant la décentralisation dans une région laborieuse, qui n'est pas un désert, et qui ne perdra pas à mieux retrouver ses racines, puisque tant de maquettes concernent les villes de notre région.

Vous comprendrez combien j'espère que le gouvernement aura décidé dans un sens qui l'honore, et non selon des manœuvres politiciennes qu'il se plaît à reprocher à ses adversaires. Et la presse, dont *le Monde*, peut bien soutenir une telle ouverture culturelle !

D. DEWAILLY.
(Chasnon, Nord.)

LE PILOTE, LA JUSTICE ET L'IMMIGRÉ

J'ai été récemment agressé (et je suis depuis handicapé physiquement) par un immigré qui se trouvait déjà sous le coup d'une inculpation pour usage de faux (fausse identité) et séjour irrégulier.

A l'issue de sa nouvelle condamnation, et conformément à la décision de justice, l'individu a été conduit à un aéroport de la capitale pour y prendre un avion en direction de son pays d'origine (pays notoirement pacifique).

Or l'avion faisait escale sur un autre aéroport national. Et durant ce premier parcours, l'individu se serait donné un comportement non habituel pour un passager d'avion. Le pilote l'a donc débarqué à l'escale et remis à la police des frontières.

L'individu est libre aujourd'hui, et à Paris malgré une interdiction de séjour.

Cette situation m'amène à poser quelques questions :

1) Un pilote, pour le confort de son vol, peut-il être dispensé d'*appliquer les décisions de justice* ?

2) Suffit-il qu'un condamné s'agite dans un avion pour être absous de ses méfaits et mette la justice française dans l'impossibilité de faire appliquer ses décisions ?

3) Pour éviter ce genre de situation, n'est-il pas préférable de faire accompagner les personnes expulsées et faire en sorte que le vol ne comporte pas d'escale sur le sol national ?

4) *Enfin, sous quelle identité* un individu placé dans la situation de mon agresseur peut-il être libéré, ses papiers d'identité étant des faux ? Quelle est sa situation administrative, n'ayant pas d'autorisation de séjour en France ? Accepte-t-on donc officiellement que des personnes, en séjour irrégulier, soient autorisées à circuler librement dans notre pays ?

UN LECTEUR.
(Paris.)

ATTAQUES CONTRE AMNESTY

Les critiques dont votre journal s'est fait l'écho dans son supplément consacré à Amnesty International (*le Monde* daté 18-19 mai) font état, en premier lieu, d'un « centralisme excessif » dans l'organisation et le fonctionnement d'Amnesty. Ceux qui formulent ce reproche (précisons qu'il s'agit de deux personnes qui n'appartiennent plus au mouvement) se trompent d'organisation. Sans doute s'attendaient-ils à trouver à Amnesty l'équivalent d'un parti politique offrant un terrain favorable aux intrigues par lesquelles se conquiert le pouvoir (...).

Parler à propos d'Amnesty de « bureaucratie » prêterait à sourire si l'accusation *surprenante* de « *stalinisme* » ne révélait une propension inquiétante à recourir à la méthode *très... stalinienne consistant à accoler* une étiquette infamante à ceux qu'on cherche à disqualifier.

Pourquoi dire par ailleurs qu'Amnesty travaille sur les pays faciles et fait l'impasse sur les autres ? L'Union soviétique, la Chine, le Vietnam, l'Albanie, la Bulgarie, le Mozambique, l'Angola, le Timor oriental, sont-ils des pays faciles ? Sur tous ces pays, Amnesty International a publié des rapports substantiels qui font autorité. En ce *moment même*, plusieurs centaines de ses groupes sont engagés dans une action en faveur des personnes d'origine turque persécutées en Bulgarie. Malgré les très grandes difficultés qu'il y a à se procurer des informations dans ce *pays, le département* de la recherche basé à Londres a réussi à établir une liste de près de trois cents victimes dont on cherche à éclaicir le sort.

Reste le grief consistant à dire qu'une faible *part seulement du* budget de l'organisation servirait à aider les prisonniers. Faut-il rappeler qu'Amnesty International n'est pas une organisation d'aide humanitaire et qu'en conséquence son budget ne prévoit rien pour les secours directs ? Mais Amnesty gère un *« fonds d'aide » totalement distinct* de ses propres finances, qui est intégralement utilisé pour les besoins des prisonniers d'opinion et de leurs familles. (...)

AIMÉ LEAUD.
(Ancien président de la Section française 1977-1979.)

CONFLIT DE PERSONNES

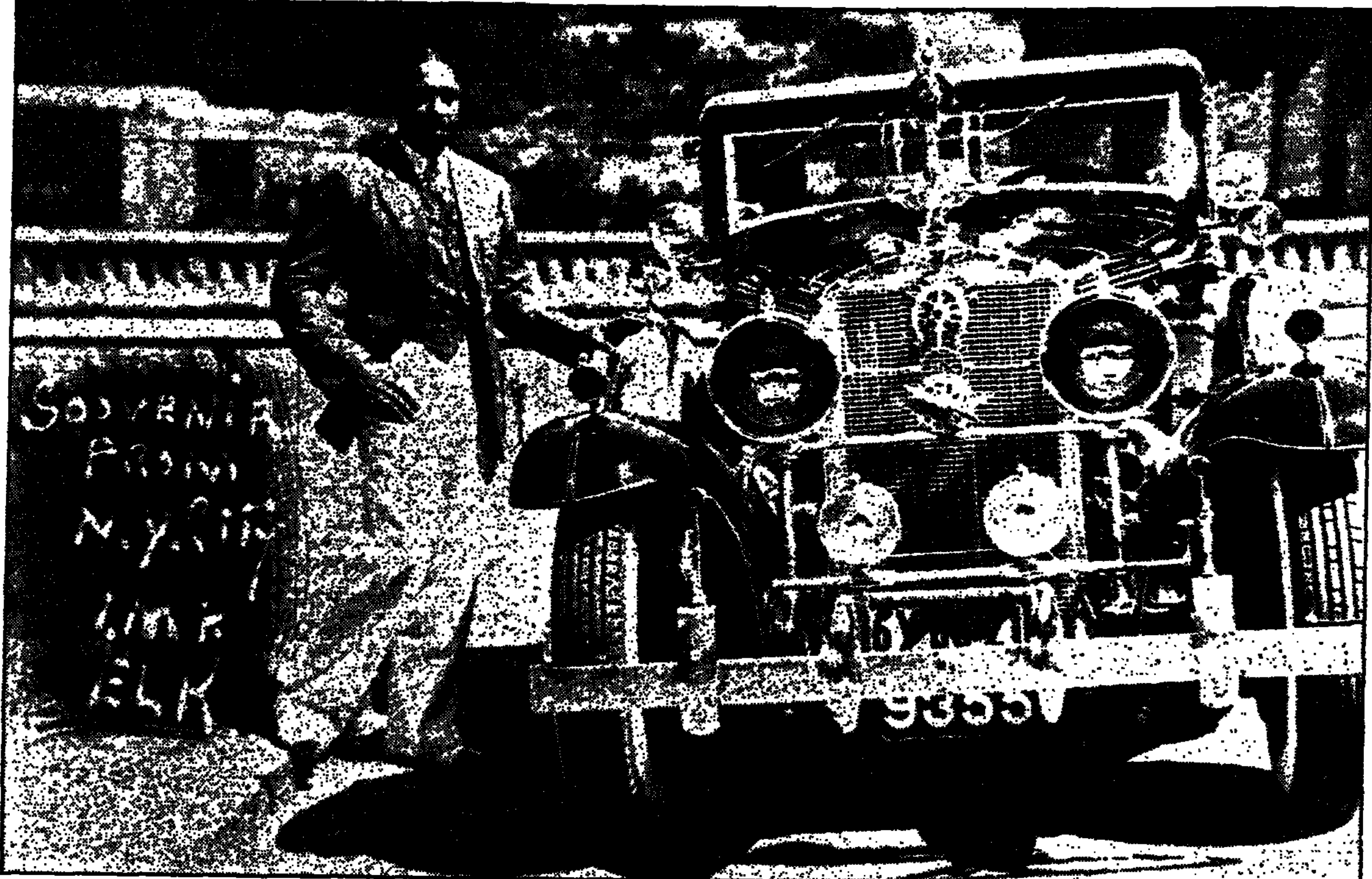
La presse se faisant maintenant l'écho des débats internes qui agitent Amnesty International, qu'il me soit permis de donner à mon tour mon point de vue, celui d'un militant qui a suivi ces débats d'assez près pour savoir à quoi s'en tenir.

Sur le fond, tous les arguments présentés peuvent être réfutés (même s'ils soulèvent à l'occasion un problème réel), et je pense que les dirigeants actuels d'Amnesty s'en chargeront. Mais je crains que, paralysés par le « syndrome de la place du Colonel-Fabien » (peur de se poser en dirigeants trop orthodoxes face à des opposants qui se prennent pour des rénovateurs), ils *n'osent pas dire publiquement ce* qu'il faudrait dire, à *savoir* que tous ces contestataires ont des raisons d'en vouloir à Amnesty, qui tiennent avant tout du règlement de comptes personnel (...).

SIMON FOREMAN
(Neuilly)

هكذا من الاصل

Voyages



JAMES VAN DER ZEE.

Un conseil : mettez dans votre poche une photographie de James Van der Zee (celle-ci, par exemple), qui, dans les années 20, tira le portrait de Harlem, de sa middle-class à peau noire. Le monde, justement, des romans de Chester Himes.

L'AMÉRIQUE, CHESTER HIMES AUX BASKETS

Par
Jean-Claude Charles

PERSONNE ne les voit. Sauf moi. Je traverse l'Amérique en compagnie de deux lascars. L'un s'appelle Ed Cercueil. L'autre, Fossoyeur. Nous sommes sur les traces de Chester Himes.

Bon. D'où viens-je ? Ça je sais. De Paris. Où vais-je ? Ça c'est plus dur. Avec Himes, ce ne sont pas les lieux qui manquent. Il faut réfléchir. Notre oiseau naît en 1909 à Jefferson-City, dans le Missouri. Une famille noire américaine de classe moyenne. Plus tard, nous le retrouvons à Cleveland, cette ville de la région des Grands Lacs, dans l'Ohio, où son père, prof de mécanique, trimballa la famille au terme d'une série de déménagements à travers le Mississippi, la Géorgie, l'Arkansas, retour dans le Missouri, etc. Cette mobilité a toujours été, est encore une manière très américaine de courir après le bonheur.

Un œil sur la ligne droite de l'autoroute, l'autre sur le tableau de bord, deux mille kilomètres de fatigue dans ma carcasse, je tente de faire le point. Je ne me rappelle plus comment j'ai connu Himes. Par ses livres, sûrement. Mais le reste ? Les conditions de la découverte. Le roman par lequel j'aurais commencé. Le moment. Black-out. Les psychanalystes pensent que ce genre de chose se joue très tôt dans une vie. Or je n'avais pas trois ans quand j'ai lu Himes. Ni sept. Ni même quinze. J'ai donc rencontré le bonhomme assez tard. Or, depuis, je n'ai pas arrêté de le poursuivre. A pied, à cheval, en avion, en voiture.

Ça sera Cleveland. Détours de voyageur peu pressé. Je passe la nuit sur un siège de l'aéroport d'Atlanta. Et me voici en ce lieu de la jeunesse de Himes. Cleveland, cité grise. Quadrillée par les poulets, mes frères. Investie par une foule de baptistes en congrès – d'où les hôtels remplis à ras bord, d'où mon exil forcé dans la chambre nº 422 d'un motel rempli de cafards, point de vue imprenable sur le monde romanesque qui m'occupe.

Cleveland, planète d'herbes sauvages et de béton déchiqueté. Univers de terrains vagues ouvrant sur des boulevards défoncés. Des flots de simili-vie dans un centre-ville moderne à crever d'ennui. Périphérie à boîtes de gogo-girls attristantes, entre fast-food et néant à néons. Les classiques éléments du paysage américain, combinés pour une fois en une figure nulle. Au bord d'un lac Erié pousse-au-meurtre. Au suicide. A la folie.

Je marche dans les rues d'un autre temps. Cleveland, 1928. Chester Himes, dix-neuf ans, glisse sur la pente de la délinquance. Il va le payer (sept ans et demi de prison) et devenir écrivain (plus d'une vingtaine de livres). Je marche avec sa voix dans la tête : *« C'est la première ville du Nord où j'ai vécu. Je ne me souviens d'aucune ségrégation légale en fait de logement ou d'instruction, mais la plupart des Noirs vivaient dans des taudis et envoyaient leurs enfants dans des écoles de ghetto. »*

Acte gratuit, performance sans public, déplacement d'énergie pour rien, ce voyage n'a rien d'une enquête. Sa seule rigueur est de poursuivre une obsession simple, que je sais ne jamais rattraper. Sa seule logique : à partir d'un fil conducteur, faire la planche dans mon propre liant mental, sauter d'une liane intérieure à une autre, par goût de la dérive, pour le pur plaisir de la voltige.

ENTRE fiction et réalité, je parcours quelques lieux et m'en contente. Glenville, au nord. *« Maintenant ghetto noir, c'était en ce temps-là un quartier habité par des juifs de la classe moyenne »*, raconte Himes. Un calicot barrant le ciel m'apprend que c'est bientôt le festival de la communauté. Des maisons en bois peint. Des maisons de brique rouge. Des perrons. Des porches. Des colonnades. Des panneaux annonçant les zones sous gardiennage, histoire de dissuader les salopiauds. Le vieux chemin de fer dans les hautes herbes, au bord de la nationale 283. Les gosses qui batifolent dans les cailloux. La vie improbable d'un ghetto. Son passé raturé. Son absence d'avenir.

A distance respectable de tout souci de vérité, je m'accroche à quelques certitudes physiques. Le soleil pâle d'après une matinée pluvieuse. Le vent. L'amorti de mes baskets à présent dans le parc Wade. Le Wade Park Manor existe toujours, mais n'est plus l'hôtel où Himes travailla comme chasseur, vers 1926 je crois. Même qu'il y fractura sa colonne vertébrale : chute dans la cage d'ascenseur, suite à une distraction: Œillade coquine à deux jeunes femmes, le vieil ascenseur n'en fait qu'à sa tête, on entend un grand cri : le corps qui s'écrase est celui d'un futur grand écrivain. Le Wade Park Manor est aujourd'hui une résidence de « senior citizens » (personnes du « troisième âge », disent les Français). Le portier m'assure qu'elle appartient à *« une fondation chrétienne formée par sept Eglises »*.

Je roule de la 55e Rue à la 14e, en bordure du ghetto. C'est l'endroit où Chester se fit dépuceler par *« une vieille putain grosse et laide »*. Il n'y a plus de prostituées sur Scovil Avenue. Ou plutôt, je n'en vois pas. A la réception du *« grand hôpital moderne, tout neuf »* où Himes se vit refuser l'admission d'urgence après son accident de drague, une Noire et une Blanche m'accueillent avec gentillesse. La plupart des patients sont des Noirs. Eh oui, l'Amérique a bien changé.

« Je me rappelle qu'un jour on refusa de me servir au comptoir d'un restaurant », écrit Himes. Il fit un esclandre. C'était angle Cedar Avenue et 105e Rue. Je suis debout à cet endroit. Je me souviens d'une histoire que me raconta un jour une de mes tantes à New-York. Dans les années 50, on lui avait refusé un café à Miami, en Floride. Elle était jeune et belle, prête à conquérir l'Amérique. Elle n'a pas fait d'esclandre. Elle parle de « ces gens », de « ces Blancs », comme si elle avait pitié d'eux, ne savait pas quoi faire pour les aider. « Ils » étaient dans un état de barbarie complète. Heureusement que l'Amérique a changé.

Ou si peu, se dit-on parfois. Lorsque s'affirment les images du passé, au-dessus de toutes les autres, avec cette netteté qui interdit d'imputer nos visions aux effets du deuxième Cutty Sark avalé angle Cedar Avenue et 66e Rue. Regardez. Je suis juché sur un tabouret chez Jack's, le bar qui a remplacé l'ancien siège de la section noire du YMCA où furent entreposées, voilà un demi-siècle, des armes et des munitions de la garde nationale de l'Ohio. Que la bande à Chester conçut de voler.

Regardez Jack et Smokey, tombés tout droit d'un polar. Jack est un Blanc, plutôt petit, la cinquantaine chauve, il porte un trois-pièces bleu clair, il a une gigantesque Cadillac gris métallisé et il se moque de ma petite Chevrolet de location. Smokey est un Noir, plutôt grand, plutôt jeune, plutôt costaud, il est en jeans et manches de chemise, bleu foncé, et il a un gros pétard accroché bien en évidence à sa ceinture. Jack est le patron. Smokey, son garde du corps.

Derrière le bar, il y a une belle Noire, très gentille – d'ailleurs tout le monde est gentil, – qui m'a dit s'appeler Jeannette. Elle se penche sur le comptoir tandis que Smokey lui chuchote quelque chose à l'oreille. Jack évoque vaguement sa fille, qui a beaucoup voyagé à travers l'Europe et adore la Riviera. Marché conclu tacitement : il me raconte un détail sur lui, en retour je lui en raconte un sur moi. Jack m'offre le troisième whisky, au moment où je viens de comprendre que son père acheta ce lieu en 1936, c'était un restaurant chinois. Hélas ! le piano n'est plus là.

Maintenant, mon interlocuteur – vitesse d'élocution et nervosité du geste – consulte sa montre extra-plate et me met en garde contre les dangers du quartier. Je vois s'approcher Smokey à contre-jour. Je jurerais qu'il roule des yeux; or il me sourit. Dehors, le jour décroît doucement. A main droite, au fond de la salle, l'écran géant, les jeux vidéo, le juke-box crachant la voix de Stevie Wonder, la distributrice automatique de cigarettes me rappellent à l'ordre de cette fin de siècle où les villes sont dures. J'aime les villes. Smokey, la main sur son calibre, toujours souriant, répète que vraiment ce quartier est très dangereux.

Regardez notre héros au volant de sa Chevrolet, précédée de la Cadillac, dans ces rues hantées par le fantôme de Chester Himes. Après s'être étonné que je ne sois pas descendu dans un hôtel chic du centre, que je ne sois pas allé prendre un pot à une adresse plus recommandable, Jack m'a proposé de m'escorter jusqu'à la frontière d'un territoire dont lui seul semble connaître les limites, les secrets. C'est lui qui conduit. Smokey est à la place du mort. Au signal convenu – les clignotants – je les dépasse, leur fais un amical adieu de la main et je fonce vers des émotions plus tranquilles.

Car, enfin, qu'est-ce qui nous pousse ? A nous attacher à des écrivains, à leurs livres, à leurs lieux, à leurs objets, aux situations de leur vie. A tourner autour de cette matière obscure. A en faire, quasiment, une affaire de vie ou de mort. En sachant bien que, de toute façon, c'est la mort qui gagnera. La mort : le seul pari que chacun est sûr de gagner. Bien sûr, des lieux qui condensent la vérité horrible de nos sociétés. Bien sûr, l'intensité d'un regard d'écrivain pour lequel les mots remplissent cette fonction élémentaire de respiration qu'on souhaite trouver dans toute œuvre véritable. Bien sûr, l'humour d'un homme qui répondit à l'horreur par cette générosité qui peut rendre invincible. Et puis après ? Qu'est-ce qui me pousse ?

JE pense à cela en traînant mes guêtres dans Harlem. Je suis avec Vassilis Alexakis. Il fait beau à New-York. Nous partageons un de mes rites : manger des croquettes de saumon chez Wilson's, au coin d'Amsterdam Avenue et de la 158e Rue. Il faut accomplir ces gestes avec le sérieux d'un enfant qui s'amuse. Si l'autre joue le personnage d'Ed Cercueil ou celui de Fossoyeur, forcément je suis plus léger que d'habitude. Nous rigolons à gorge déployée, en devisant de Chester Himes.

J'ai d'autres rites. L'église Canaan sur la 116e Rue, haut lieu du gospel, où officie le révérend Wyatt T. Walker, ancien collaborateur de Martin Luther King. Et comme *« Harlem est autant une cité d'églises qu'une cité de bars »* et que *« les églises de Harlem ne sont jamais hors de vue de ses bars »*, écrit Himes, on peut s'inventer d'autres rites. On a même le droit d'aller voir la dame aux cinq mille poupées, tante Len, au nº 6, Hamilton Terrace, un petit musée étonnant.

Conseils à un débutant. Improvisez votre itinéraire comme un morceau de jazz. En riant bien fort des clichés qui veulent que Harlem soit inaccessible, que les Nègres y soient méchants, qu'il ne convient pas de s'aventurer dans ce labyrinthe du crime. Certes un chauffeur de taxi peut refuser de vous y emmener. Snobez-le : n'importe quel automobiliste court statistiquement plus de risques sur une route que dans les rues de Harlem.

Prenez le train A. Portez des lunettes afin de passer inaperçu. Si vous avez vraiment peur, sans pour autant être frileux, mettez dans votre poche une photographie signée James Van Der Zee, le portraitiste dans les années 20 et 30 du monde que Himes plus tard décrira. Ça porte bonheur. Improvisez vos trajets librement ici comme ailleurs en Amérique. En faisant, bien entendu, attention aux échelles et aux chats noirs.

▶ Jean-Claude Charles est l'auteur de plusieurs essais et romans. Notamment : *le Corps noir* (Hachette-P.O.L., 1980) ; *De si jolies petites plages* (Stock, 1982) ; *Bamboola Bamboche* (Barrault, 1984) ; *Manhattan Blues* (Barrault, 1985).

HOTELS A PARIS : L'ARCHAISME

Dossier établi par Jean Perrin

La capitale gère son parc hôtelier avec une réglementation d'un autre âge. Pour le voyageur, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Pour les professionnels non plus...

AVEC 1 291 hôtels homologués (62 003 chambres), Paris est la capitale qui offre à ses visiteurs les possibilités d'hébergement les plus diversifiées. Encore que, faute de terrains disponibles ou de mètres carrés bâtis suffisants, l'ouverture d'établissements de « grand luxe » (style Hyatt) est interdite. La Ville a fait le plein. Il lui reste à gérer un patrimoine qui, du « sans étoile » au « haut de gamme », est soumis, au dire des professionnels, à des normes archaïques et à la conjoncture internationale.

Malgré une mise à jour récente, les normes hôtelières, symbolisées par ces fameuses « étoiles », jardin secret de tout voyageur, paraissent, d'ores et déjà, dépassées. Ainsi, par exemple, 40 % des chambres d'un hôtel « deux étoiles » doivent posséder des salles de bains ou des douches particulières. Question : est-il concevable qu'aujourd'hui, à Paris, un établissement de cette catégorie puisse proposer à sa clientèle des chambres sans salle d'eau ?

Ainsi, un hôtel classé (« une », « deux » et « trois étoiles ») peut offrir aux consommateurs des chambres qui ne répondent pas aux normes de sa catégorie. Une situation dont le client est naturellement informé au moment de la réservation.

La réglementation en vigueur pose également une autre question : celle de la garantie d'un « bon séjour » pour le touriste. Contrairement à d'autres pays de la Communauté européenne (Espagne notamment), l'accueil, le confort et la qualité du service ne sont pas, en effet, pris en compte dans l'Hexagone lorsqu'il s'agit d'aligner les *« étoiles » sur le macaron* accroché à l'entrée d'un établissement. Seuls la surface de la chambre et l'équipement sanitaire sont retenus. *« Une telle réglementation est totalement inadaptée aux évolutions du marché »*, affirment de nombreux professionnels. Ils souhaitent donc que *« le niveau du service et du confort »* ne soit pas oublié dans le *« classement »* hôtelier. Le consommateur serait alors le seul juge. Une petite révolution.

Si 1985 a été une bonne année pour l'hôtellerie parisienne, l'année 1986 est, par contre, difficile. Entre mai 1985 et mai 1986, le taux d'occupation des hôtels a chuté de 30 %, selon M. André Saurin, délégué général de la chambre nationale de l'hôtellerie. La « bouderie » américaine à l'égard de l'Europe explique en partie ce chiffre qui inquiète le petit monde du clos et du couvert. La déprime, après une année record.

Entre ces deux extrêmes se met en place, cependant, le décor pour les prochaines saisons. Le tassement général de la fréquentation de l'hôtellerie de luxe et la place de plus en plus prépondérante prise par les hôtels « deux étoiles » illustrent deux phénomènes. D'une part, une très grande sensibilité des « quatre étoiles » et « quatre étoiles de luxe » à la conjoncture. Etroitement liés aux marchés étrangers, ces hôtels ne peuvent évoluer favorablement que dans un environnement international serein. Les fluctuations du dollar hypothèquent, selon les experts, l'avenir de cette hôtellerie déjà meurtrie par le terrorisme. D'autre part, la volonté des touristes de réduire leurs dépenses se traduit par un glissement de la clientèle, européenne et française, mais aussi américaine, vers les établissements « deux étoiles ». Principales victimes de ce glissement, les « trois étoiles », qui ont aujourd'hui beaucoup de difficultés pour attirer les voyageurs étrangers et garder les visiteurs français.

Ainsi va l'hôtellerie parisienne. La liberté des prix promise pour la fin de l'année par M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, est attendue avec impatience. Les *professionnels n'oublient* pas, en effet, de souligner que les prix sont bloqués depuis 1968. Quelques fenêtres ont été ouvertes, mais *« pas assez pour que la concurrence joue »*. Les hôteliers de la capitale se disent prêts à investir pour moderniser leurs établissements non seulement pour faire face aux chaînes qui grignotent le pavé parisien, mais aussi pour bien accueillir les Jeux olympiques. Au cas où...

LE « PARC »

1 ÉTOILE : 412 hôtels, 13 744 chambres.
8 m² minimum pour une chambre d'une personne.
20 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Standard téléphonique et téléphone intérieur.

2 ÉTOILES : 538 hôtels, 20 422 chambres.
8 m² minimum pour une chambre d'une personne.
40 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur pour un immeuble de 4 étages ou plus.

3 ÉTOILES : 255 hôtels, 12 348 chambres.
9 m² minimum pour une chambre d'une personne.
80 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur pour un immeuble de 3 étages.

4 ÉTOILES : 55 hôtels, 6 350 chambres.
10 m² minimum pour une chambre d'une personne.
Totalité des chambres équipées de salles de bains, dont la moitié avec baignoire et douche.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur à partir de 2 étages.

4 ÉTOILES LUXE : 31 hôtels, 9 139 chambres.
10 m² minimum pour une chambre d'une personne.
Totalité des chambres équipées de salles de bains.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur à partir de 1 étage.

LES PRIX

A Paris, selon la catégorie de l'hôtel choisi, il faut compter environ pour :

- hôtel « sans étoile » : moins de 150 F ;
- hôtel « 1 étoile » : entre 120 F et 220 F ;
- hôtel « 2 étoiles » : entre 150 F et 300 F ;
- hôtel « 3 étoiles » : entre 300 F et 450 F ;
- hôtel « 4 étoiles » : entre 800 F et 1 400 F ;
- hôtel « 4 étoiles luxe » : à partir de 1 000 F.

LES CAPITALES ÉTRANGÈRES

Selon le « répertoire des voyages » les prix moyens d'une chambre d'hôtel, dans les grandes cités européennes, varient ainsi :

– Amsterdam : 2 étoiles : 511 F. 4 étoiles : 1 047 F.
– Bruxelles : 2 étoiles : 420 F. 4 étoiles : 761F.
– Francfort : 2 étoiles : 542 F. 4 étoiles : 1 118 F.
– Genève : 2 étoiles : 541 F. 4 étoiles : 1 131 F.
– Lisbonne : 2 étoiles : 224 F. 4 étoiles : 482 F.
– Londres : 2 étoiles : 681 F. 4 étoiles : 1 226 F.
– Madrid : 2 étoiles : 250 F. 4 étoiles : 701 F.
– Rome : 2 étoiles : 532 F. 4 étoiles : 1 135 F.

▶ *OFFICE DE TOURISME DE PARIS, 127, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-61-72. Ouvert tous les jours, de 9 heures à 20 heures. Dans ses bureaux d'accueil, service de réservations hôtelières.*

▶ *CHAMBRE NATIONALE DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE, 22, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Tél. : (1) 43-80-65 ou 08-29.*

GUATEMALA, SI L'ON OSE...

AVEC mille précautions, le Guatemala s'ouvre au tourisme. Ce pays d'Amérique centrale aimerait faire oublier sa détestable réputation. Faire oublier cette guerre menée contre les Indiens par une soldatesque sans bride et l'effarant bilan de ce drame ignoré : cinquante mille à cent mille morts depuis 1978 ; un million de personnes déplacées ; quarante-six mille réfugiés au Mexique et dix mille à Belize ; quatre cent quarante villages détruits ou rasés.

S'il faut s'en souvenir et craindre le pire de la part de militaires qui n'ont pas désarmé, un voyage sur place permet aussi de découvrir une autre réalité. Le pays est d'une austère beauté, et la fièvre politique y est retombée depuis l'élection d'un civil à la présidence de la République, au début de cette année. L'élu, Vinicio Cerezo, mise sur le tourisme, économiquement et politiquement. « *Nous espérons*, glisse-t-on aux journalistes invités à se faire une opinion, *que votre séjour contribuera au renouvellement de l'image de notre pays à l'étranger et au renforcement de notre démocratie naissante.* » Contribuons...

C'est l'heure du marché et celle de la messe sur la petite place de Chichicastenango. A même les marches de l'église, grossièrement blanchies à la chaux, des Indiennes proposent des brassées de glaïeuls. Elles portent le traditionnel *huipil*, ce corsage tissé qui avec le *corte* (la jupe) habillent les femmes indigènes. Les couleurs sont chatoyantes : fuchsia, indigo, orangés...

Agenouillées en haut des marches, de vieilles femmes à la peau bistre balancent dans des volutes bleutées des encensoirs où brûle le *copal*, cette résine dont leurs ancêtres mayas honoraient déjà leurs dieux.

Six Guatémaltèques sur dix sont des Indiens. Seule la minorité dirigeante, les *Ladinos*, métis et descendants des conquérants, parlent l'espagnol. Les autres langues dominantes sont le quiché, le mam, le cakchiquel et le kekchi. C'est dire si la fracture est grande entre villes et campagnes, la différence palpable.



PASCAL BAMY/INTERPRESS

Le tourisme pour aider au renforcement d'une démocratie naissante...

Peu de peuples ont traversé les siècles et réussi à préserver à ce point leur identité. La religion elle-même est un syncrétisme catholico-maya. Dans les campagnes, les paysans y pétrissent la *tortilla* (ou galette) comme avant la conquête. *Tortillas* de maïs bien sûr, héritées des Mayas qui marquaient de grandes fêtes, les semailles et les récoltes de cette plante fétiche.

« *Le Guatemala, terre sacrée des Mayas.* » Tel est le message de séduction destiné aujourd'hui aux touristes. Il faut la virginité affichée du régime actuel pour jouer de cette corde après les massacres d'Indiens perpétrés ces dernières années sous prétexte d'étouffer dans l'œuf des foyers de guérilla devenus aujourd'hui anémiques.

C'est à un véritable hold-up historique que se livrent ainsi les *Ladinos*, perpétuant une tradition de carnage qui remonte à Pedro de Alvarado, le lieutenant sanguinaire de Cortès, mais qui prétendent en même temps confisquer aux Indiens les symboles de leur grandeur passée.

Ainsi du quetzal, cet oiseau au somptueux plumage vert mordoré dont se paraient les dignitaires mayas ; il a donné son nom à l'unité monétaire du Guatemala et a, selon la légende, le ventre rouge sang depuis qu'il s'est posé, après la bataille, sur des cadavres d'Indiens vaincus par les *conquistadores*.

On peut apercevoir, paraît-il, sa houppe dans certaines forêts, comme celle, tropicale, qui recouvre le Petén au nord du pays. Cette jungle épaisse où rôdent encore des jaguars abrite Tikal, le site maya le plus grandiose découvert à ce jour. Tikal et ses temples pyramidaux, vestiges palpables de la civilisation maya ; ville arrachée à la forêt vierge qui l'avait engloutie et dont les singes hurleurs troublaient seuls le silence écrasant.

Avec de telles cartes, le Guatemala ne veut plus être le prolongement touristique du Mexique, une destination à option pour les visiteurs de son voisin du nord. Il se suffit à lui-même et promet, du rude Altiplano au lac Atitlan serti de volcans menaçants, de Tikal à Antigua, l'ancienne capitale coloniale, de très remarquables rencontres.

BERTRAND LE GENDRE.

▶ *El Condor (6, rue Firmin-Gillot, 75015 Paris. Tél. 45-33-23-89) propose un circuit de quatorze jours au Mexique, au Belize et au Guatemala, dont dix jours au Guatemala, à partir de 12 450 F en demi-pension.*

On lira avec intérêt : le Guatemala et ses populations, de Jean-Claude Bührer et Claude Levenson. (Edition Complexe, 1980) ; le rapport Guatemala : l'héritage des militaires publié par l'Association Guatemala Information Recherche. Laboratoire d'ethnologie, département Amérique du Musée de l'homme, palais de Chaillot, 75116 Paris. Tél. 45-53-70-60 ; et le numéro du National Geographic (décembre 1975) consacré aux Mayas.

CHÈRE L'ALLEMAGNE ?

Le mark est fort et le franc est faible. Mais ne pourrait-on pas s'entendre ? Certaines chaînes allemandes l'ont compris. Au bord du Rhin et de la Moselle comme sur le plateau de l'Eifel, nous l'avons constaté, quelques établissements de la chaîne des hôtels Romantik offrent, dans des demeures historiques, un confort réel, une table de qualité, à des prix raisonnables.

Au bord du Rhin, signalons l'Hôtel *Schwan*, à Oestrich-Winkel (tél. : 6723-3001). Le propriétaire fait déguster son fameux *Eiswein* fabriqué à partir de raisins récoltés gelés. Chambre double : de 95 DM à 165 DM, menu à 50 DM.

Un des plus vieux restaurants d'Allemagne, à Assmannshausen, l'Hôtel *Krone* (tél. : 6722-2036). Déjeuner : 60 DM environ selon les vins...

Sur la Moselle, à Cochem : le *Alte Thorschenke* (tél. : 2671-7059). Lits à baldaquin ou chambres modernes. Chambre double de 95 DM à 165 DM.

On peut lui préférer le *Parkhotel Landenberg* (tél. : 2671-7110), des relais « silence », qui a vue sur un château de contes de fées, le Landenberg.

A Dudelforf, au cœur du plateau de l'Eifel, le *Zum Alten Brauhaus* (tél. : 6565-2208), jadis relais de poste sur la voie Vienne-Bruxelles. Chambre double : 90 DM-120 DM. Le déjeuner : 70 DM.

D. T.

▶ *L'Office national allemand du tourisme (4, place de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. :(1) 47-42-04-38) tient la brochure des Hôtels Romantik, « Hospitalité princière en Allemagne », à la disposition des voyageurs qui pourront ainsi se composer un voyage « à la carte ».*

La Lufthansa propose des vols vacances A/R Paris-Cologne pour 830 F et Paris-Francfort pour 965 F. En complément de ces vols, la compagnie aérienne assure plusieurs fois par jour par train spécial la liaison Düsseldorf-Cologne-Bonn-Francfort.

VANCOUVER EN TRICOLORE

Du 2 au 7 juillet, Vancouver la canadienne vivra à l'heure française : un festival de cinéma, un critérium cycliste, un repas mitonné par nos meilleures toques, un concert d'Urban Sax et de Véronique Sanson et le ballet aérien de la patrouille de France constitueront les temps forts de cette semaine tricolore inscrite au programme d'Expo 86, l'exposition internationale qui se tient dans cette ville jusqu'au 13 octobre.

En fait, au-delà du thème retenu — transports et communications, — chaque pays entend avant tout assurer la promotion de ses produits : ainsi Etats-Unis et URSS y « vendent » leur technologie spatiale ; la Grande-Bretagne, ses limousines de luxe ; et la France (dont le pavillon, très visité, est toutefois un des rares à vraiment traiter le sujet choisi), son TGV.

Reste, autour de cette exposition aux allures de kermesse, une ville d'une beauté à couper le souffle. Sillonné par les tankers géants et des centaines de petits voiliers, le chenal d'accès aux quais et aux marinas constitue une promenade à ne pas manquer, avec le parc Stanley et ses 400 hectares de forêts. Car Vancouver, c'est d'abord un port d'où l'on embarque, pendant tout l'été, pour une croisière le long des côtes de l'Alaska, ou, plus modestement, pour Victoria, l'île voisine, siège de la très britannique capitale de l'Etat. Un port qui mérite également de se découvrir de Seymour, de Grouse ou de Cypress, à quatre-vingt-dix minutes du centre-ville et à 1 500 mètres d'altitude.

J.-P. Ch.

▶ *Division du tourisme de l'ambassade du Canada, 37, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-01-01.*

Wardair propose un vol semi-direct Paris-Vancouver et retour pour 4 500 F à 5 650 F, selon périodes. Tél. : (1) 42-51-54-24.

Air Canada, un vol Paris-Toronto, puis Toronto-Vancouver et retour pour 5 845 F à 6 285 F selon périodes (réservation un mois à l'avance). Tél. : (1) 47-42-21-21.

Hôtels : du Méridien (réservations centrales : (1) 42-56-01-01) aux hôtels plus modestes, tous les établissements sont répertoriés dans un guide diffusé par le bureau de tourisme de l'aéroport. Egalement, de nombreux *bed and breakfast* (entre 20 $ et 40 $ canadiens) et, durant l'été, les appartements de l'université (UBC), proposés aux visiteurs (60 $ la chambre à deux lits).

Restaurants : Bridges sur Granville Island, Hichibanken, le Beaujolais, Joe Forte's sur Thurlow Street, Real Car à Gastown.

Bar : Richard and Richard (Richard Street) et son voisin, le Club Soda.

Le dollar canadien vaut environ 5 F.

jeux

échecs

N° 1181

KASPAROV SUIT SON IDÉE

(Cinquième partie du match, Bâle, 21 mai 1986)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : A. MILES

Gambit - D. Défense slave. Système Botwinnik.

1. d4	d5	15. b3!(g)	çxb3!(h)
2. Cf3	Cf6	16. Fxa6+ (i)	Dxa6
3. ç4	ç6	17. Dxb3	Db5
4. Cç3	é6	18. Tç1!! (j)	Cb6 (k)
5. Fg5	dxç4 (a)	19. Fé3	a5
6. é4	b5	20. Dç2 (l)	Rb7
7. é5	h6	21. Dé2!	Dd5.
8. Fh4	g5	22. f3 (m)	Cd7 (n)
9. Cxg5	hxg5	23. 0-0	Fh6
10. Fxg5	Cb-d7 (b)	24. Tf2! (o)	Rb6
11. éxf6 (ç)	Da5 (d)	25. a3!! (p)	Tb8 (q)
12. g3	b4	26. axb4	axb4
13. Cé4	Fa6 (é)	27. Fxh6	Txh6
14. Df3 (f)	0-0-0	28. Dd2! (r)	abandon.

NOTES

a) Le choix du « système Botwinnik » par Miles est à la fois intéressant et risqué puisqu'il est bien connu que le champion du monde en est le plus grand connaisseur ; comme la suite de la partie le montrera, Miles a en tête une partie jouée en URSS en 1985.

b) La variante 10...., Fé7 ; 11. éxf6, Fxf6 ; 12. Fxf6, Dxf6 ; 13. Fé2 ou 13. g3 est revenue à la mode depuis l'an dernier mais n'a pas été marquée par de nombreux succès.

c) Dans cette position caractéristique du « système Botwinnik », les Blancs ont le choix entre 11. éxf6 et 11. g3.

d) Miles évite la variante *11...., Fb7 ;* 12. g3, ç5 ; 13. d5, Db6 ; 14. Fg2, 0-0-0 ; 15. 0-0, b4 ; 16. Ca4, longuement analysée par Kasparov, notamment dans « Fighting Chess. My Games and Career », paru en 1983 chez Batsford. Une autre idée est *11...., Db6 ;* 12. g3, Fb7 ; 13. Fg2, 0-0-0 ; 14. 0-0, Fh6 ; 15. Fxh6, Txh6 ; 16. Dd2, Td-h8 (si 16...., Txf6 ; 17. Cé4! ; si 16...., Tg6 ; 17. a4, *b4 ; 18. Cé4, Cxf6 ; 19. Cxf6, Txf6 ;* 20. a5!, Db5 ; 21. Tf-ç1!) ; 17. Cé4, Txh2 (et non 17...., Dç7 ; 18. Dx4b4!, ç5 ; 19. Db5!) ; 18. Cd6+, Rb8 ; 19. Cxf7, Txg2+ ; 20. Rxg2, ç5+ ; 21. f3 et les Blancs sont un peu mieux ou encore *11...., Fb7 ;* 12. g3, ç5 ; 13. d5, *Fh6 ; 14. Fxh6, Txh6 ; 15.* Dd2, Tg6 ; 16. 0-0-0, Cxf6 ; 17. Dé3, Db6 ; 18. Fg2, Rf8 ; Rf8 ; 19. h4!, Té8 ; 20. h5, éxd5 ; 21. Dd2, Tg4 ; 22. Fxd5, Cxd5 ; 23. Cxd5, Fxd5 ; 24. Dxd5 avec avantage aux Blancs.

é) Faible est 13...., Dd5 ; 14. Fg2, Fb7 ; 15. Ff4, Db5 ; 16. Fd6, 0-0-0 ; 17. Fé7 (Lilienthal-Paoli, 1966).

f) 14. b3 reste jouable : 14...., ç3 ; 15. Fxa6, Dxa6 ; 16. Dé2 ou bien aussi 14. a3 : si 14...., bxa3+ ; 15. Fd2.

g) Taimanov recommande la suite *15. Fé2,* Fb7 ; 16. 0-0, Dd5 ; 17. Fé3, Tg8 ; 18. Tf-ç1, ç5 ; 19. Cd2, çxd4 ; 20. Dxd5, éxd5 ; 21. Fxd4, Rb8 et préfère la position des Blancs alors que Flohr aperçoit un contre-jeu des Noirs à ne pas sous-estimer ! *15. Fg2* est réfuté par 15...., ç3! qui donne aux Noirs une forte attaque : si 16. Cxç3, Cb8! La partie Garcia Gonzalez - Braga (Cuba, 1984) se poursuivit par *15. Cç5, Cé5 ;* 16. dxé5, Fxç5 ; 17. Fé2 (ou 17. Dxç6+, Rb8 ; 18. Fg2, b3+ ; 19. Rf1, ç3 ; 20. Rg1, çxb2 ; 21. Da8+, Rç7 ; 22. Dç6+, nulle), b3+ ; 18. Rf1, Td5 ; 19. Rg2, bxa2 ; 20. Th-ç1, Fxd4 ; 21. Txç4!. Sur 15. Cç5, la réponse *15...., Cxç5 est jouable : 16. Dxç6+, Dç7 ; 17. Dxç7+,* Rxç7 ; 18. dxç5, Fb7 ; 19. Tg1, Txh2. L'avance 15. b3 est due à Vladimirov dans sa partie contre Neverov en 1985.

h) La meilleure réplique. *Si 15...., Dd5 ;* 16. Td1 (et non 16. Fxç4, Fxç4 ; *17. bxç4, Dxd4 ; 18. Td1, Cé5!), Cb6 ;* 17. bxç4, Fxç4 (17...., Cxç4 ; 18. Fé2, Fb7 est préférable) ; 18. Fxç4, Dxç4 ; 19. Tç1, Db5 ; 20. Dé2! D'autre part, *si 15...., Cb6 ;* 16. Cç5!, Fb7 (ou 16...., Fb5 ; 17. bxç4) ; 17. Cxb7, Rxb7 ; 18. Fg2, Dd5 ; 19. bxç4 ; enfin, *si 15...., Cb8 ;* 16. Fxç4, Fxç4 ; 17. bxç4, Txd4 ; 18. Fé3, Txç4 ; 19. 0-0, Dd5 ; 20. Cg5, Dxf3 ; 21. Cxf3.

i) Si 16. Cç5, Fb7! et si 16. Cd6+, Rç7! A considérer est aussi 16. Dxb3.

j) Dans la partie Dohojan - Novikov de 1985, à laquelle Miles se réfère, les Blancs jouèrent 18. 0-0-0 et finirent par gagner. Ce coup qui est gratifié d'un point d'exclamation dans l'« Informateur d'Echecs » (n° 40) ne semble pas plaire au champion du monde qui préfère à juste titre la pression de la T-D sur la colonne ç ; en effet, après 18...., a5 (menançant a4), suivi de Cb6.

k) Ou 18...., Cb8 ; 19. Fé3, Fh6 ; 20. f4 et la faiblesse de la case ç5 devient un souci majeur.

l) 20. Cg5! est désagréable : si 20...., Td7 ; 21. Cxf7, Txf7 ; 22. Dxé6+, Td7 ; 23. Txç6+, Rb7 ; 24. Txb6+, Dxb6 ; 25. Dxd7+ ou 20...., a4 ; 21. Dç2.

m) Les Blancs ont une position exempte de faiblesses et un pion de plus.

n) Si 22...., Fh6 ; 23. Tç5!, Dd7 ; 24. Th5! menaçant 25. Cç5+ et 25. Txh6. Une raison de plus pour que la nouveauté 18. Tç1 soit le meilleur coup des Blancs à ce stade.

o) Le plus actif et le plus défensif.

p) Avec quelle efficacité le champion du monde indique la précarité du R noir !

q) 25...., bxa3 *ouvrant la colonne b* perdrait à toute allure ; après 25...., b3 ; 26. a4 le pion b tombera rapidement. Quant au coup du texte, il ne vaut pas mieux mais, en vérité, la position des Noirs est sans espoir ; 25...., Fxé3 ; 26. Dxé3, Tb8 ; 27. Tf-ç2, Th-ç8 ; 28. axb4, axb4 ; 29. Tç4 n'est pas non plus réjouissant pour les Noirs.

r) Menaçant le pion d4 et la Th6.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1180

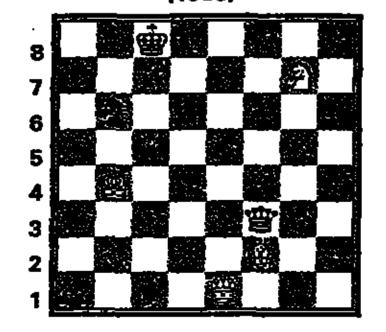
D. KUZNETSOV et N. KRALIN. 1981.

(Blancs : Rg3, Ff8, Pé5 et f3. Noirs : Ré1, Td7, Ph3.)

1. é6! si 1. f4?, Td3+ ; 2. Rh2, Rf2 ; 3. é6, Rf3 ; 4. é7, Té7 ; 5. f5, Rg4 ; 6. f6, Té2+), Td3! ; 2. Fç5!, h2! ; 3. Rxh2, Txf3 ; 4. é7, Rf1 ; 5. Fg1!! (si 5. Fd4?. Ta3! ; 6. é8=D, Th3+ ; 7. Rxh3, pat) et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

M. GROMOV et V. KOZIREV (1985)



BLANCS (4) : Rb4, Dé1, Ff2, Cg7.
NOIRS (3) : Rç8, Df3, Cb6.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1179

LA COUPE CINO DEL DUCA

Organisée par Mme del Duca en mémoire de son mari, le célèbre magnat de la presse, la coupe Cino del Duca a toujours attiré beaucoup de champions.

Voici une manche réussie au cours de ce tournoi il y a deux ans.

Nord : ♠ 10 6 5 ♡ 10 7 3 ◇ A 4 ♣ 8 7 6 3 2
Ouest : ♠ A D ♡ D 9 5 2 ◇ D 10 6 ♣ A R V 4
Est : ♠ 7 ♡ 8 6 4 ◇ 9 8 7 5 3 2 ♣ D 10 9
Sud : ♠ R V 9 8 4 3 2 ♡ A R V ◇ R V ♣ 5

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♠	1 SA	passe	passe
3 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest a attaqué le Roi, puis l'As de Trèfle, et Est a fourni le 9 et le 10. *Comment Lebel, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre *toute défense ?*

Réponse :

Comment éviter l'impasse à la Dame de Cœur qui a toutes les chances d'échouer ? Il faut faire *un jeu d'élimination* et dans ce but le déclarant, après avoir coupé le second Trèfle, a joué le Roi de Carreau et l'As de Carreau, puis il a coupé une deuxième fois Trèfle, et a joué le Roi de Pique (dans l'espoir qu'Est ait la Dame de Pique sèche). Ouest a pris avec l'As, puis il a tiré la Dame de Pique, mais il a été *ensuite obligé de continuer Trèfle et* d'affranchir le cinquième Trèfle du mort, ou de jouer Carreau dans coupe et défausse ou Cœur dans la fourchette...

Dérapages à Deauville

La déclaration des chelems a toujours été le talon d'Achille des bridgeurs. C'est un des domaines où les progrès ont été les plus faibles. Voici un exemple tiré du Tournoi des Champions, qui a lieu chaque année fin juillet au bridgerama du Festival de Deauville.

Aux quatre tables où la donne a été distribuée le petit chelem à Sans Atout n'a été déclaré qu'une fois.

Nord : ♠ 10 6 5 ♡ 8 4 3 ◇ R 10 ♣ A R D V 8
Ouest : ♠ D 9 8 4 3 2 ♡ D 2 ◇ 4 ♣ 10 6 5 4
Est : ♠ 7 ♡ V 10 9 6 5 ◇ D V 7 6 5 ♣ 9 7
Sud : ♠ A R V ♡ A R 7 ◇ A 9 8 3 2 ♣ 3 2

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Faigenb.	de Falco	Stetten	Garozzo
1 ◇	passe	2 ♣	passe
3 SA	passe	4 SA	passe
5 ◇	passe	5 ♡	passe
6 SA	passe	passe	passe...

Ouest ayant cru bon d'entamer Pique, *comment Faigenbaum, en Sud, a-t-il fait « une de mieux »* (13 levées) au contrat de SIX SANS ATOUT ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 3 SA » indiquait une main un peu plus forte qu'une ouverture de « 1 SA » et l'enchère de « 4 SA » n'était pas un Blackwood, mais une annonce naturelle pour montrer une distribution régulière et des possibilités de chelem. La déclaration de « 5 Carreaux » montrait que la couleur d'ouverture était de cinq cartes, et « 5 Cœurs » était le moyen le plus économique de renvoyer la balle au partenaire. N'ayant pas obtenu de soutien à Carreau, Sud choisit alors le chelem à Sans Atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 278

Diabolique sur neuf temps

Championnat du monde juniors
(*Pugets/Argens, décembre 1985*)
Blancs : F. Delhom (France)
Noirs : G. Valneris (URSS)
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	20-25	24. 39x30	18-22! (f)
2. 37-32 (a)	18-28 (b)	25. 27x29	24x22
3. 41-37	10-14	26. 38-25	9-14
4. 31-27	5-10	27. 38-33	22-27! (g)
5. 46-41	19-23	28. 32x21	16x27
6. 28x19	14x23	29. 43-38	13-18
7. 33-28	9-14	30. 40-34	1-6
8. 28x19	14x23	31. 41-36	6-11
9. 38-33 (c)	10-14	32. 34-30	19-23
10. 33-28	4-10	33. 30-24! (h)	20x29
11. 28x19	14x23	34. 33x24	8-13
12. 39-33 (d)	13-19	35. 45-40	17-21! (i)
13. 33-28	17-22	36. 38-33	11-16!
14. 28x17	12x21	37. 37-31 (j)	14-20!! (k)
15. 36x27	10-14	38. 25x14* (l)	23-29 (m)
16. 43-38	3-9	39. 31x22	29x47
17. 38-33	8-13	40. 24-20 (n)	18x27 (o)
18. 44-39	6-11	41. 40-34	15x24
19. 42-38	11-17	42. 14-10 (p)	24-30!! (q)
20. 33-28 (e)	2-8	43. 34x25* (r)	21-26! (s)
21. 47-42	20-24	44. 10-5	12-18 (t)
22. 49-33	14-20!	Abandon (u).	
23. 34-30	25x34		

NOTES

a) 2. 33-29 (17-22) ; 3. 28x17 (11x22) ; 4. 37-32 (19-23) ; 5. 41-37 (14-19) ; 6. 39-33 (10-14) ; 7. 44-39 (14-20) ; 8. 46-41 (20-24) ; *9.* 29x20 (25x14) ; 10. 35-30 (22-28) ; 11. 33x22 (18x27) ; 12. 31x22 (23-29) ; 13. 34x23 (19x17) ; 14. 36-31 (12-18) ; 15. 39-33 (7-12) ; 16. 40-34 (5-10) ; 17. 45-40 (1-7) ; 18. 31-27 (17-21) ; 19. 50-44 (15-20) ; 20. 44-39 (20-25), *etc.* [*Van der Wal-D. Issalène,* coupe du monde, mai 1985].

a1) 2. ...(16-21) ; 3. 39-33 (21-26) ; 4. 37-32 (26x37) ; 5. 42x31 (19-23) ; 6. 28x19 (14x23) ; 7. 41-37 (10-14) ; 8. 46-41 (14-20) ; 9. 35-30 (9-14) ; 10. 32-28 (23x32) ; 11. 37x28 (3-9) ; 12. 44-39 (5-10) ; 13. 30-24 (11-16) ; 14. 50-44 (6-11) ; 15. 41-37 (16-21), etc. [J. Kos-Av Leeuwen, championnat des Pays-Bas juniors, 1986].

b) 2. ...(15-20) ; 3. 41-37 (10-15) ; 4. 46-41 (5-10) ; 5. 31-26 (20-24) ; 6. 36-*31 (14-20) ; 7. 41-36 (10-14) ; 8.* 47-41 (4-10) ; 9. 31-27 (18-23) ; 10. 36-31 (12-18) ; 11. 34-30 (25x34) ; 12. 40x29 (23x34) ; 13. 39x30 (18-23) ; 14. 30-25 (24-29) ; 15. 33x24 (20x29) ; 16. 43-39 (17-21) ; 17. 26x17 (11x33) ; 18. 39x28 (15-20) ; 19. 49-43 *(7-12) ;* 20. 43-39 *(12-18) ;* 21. 48-43 (20-24), etc. [J. Clerc-Van der Wal, finale du championnat des Pays-Bas, 1984].

c) Jusque-là, début identique à celui de la partie J. Wuytenberg (Pays-Bas)-O. Verpoest (Belgique), tournoi international de Eindhoven, octobre 1981 *(le Monde* du 27 mars 1982). Au neuvième temps, les Blancs poursuivent par 9. 39-33 (10-14) ; 10. 44-39 (13-19) ; 11. 50-44 (17-21) ; 12. 36-31 (8-13) ; 13. 41-36 (21-26) ; 14. 34-30 (25x34) ; 15. 39x30 (2-8) ; 16. 30-25 (20-24) ; 17. *44-39 (4-9) ; 18. 49-44 (12-17) ; 19.* 27-21 (16x27) ; 20. 32x12 (8x17) ; 21. 38-32 (17-21) ! ; 22. 43-38 (11-16)! ; 23. 48-43 (7-12) ; 24. 47-41 (1-7) ; 25. 31-27 (7-11) ; 26. 33-28 (12-17)!! ; 27. 39-33 (17-22)! ; 28. 28x17 (11-31) ; 29. 36x27 (26-31)! ; 30. 37x17 (23-28) ; 31. 32x12 (13-18) ; 32. 12x23 (19x46)! coup de dame gagnant amené avec éclat [le coup très fort du vingt-sixième temps.

d) Face au jeune virtuose soviétique, les Blancs paraissent très soucieux de ne pas s'éloigner d'un jeu classique, dans lequel ils ont déjà prouvé leur talent.

e) Premier objectif atteint pour le junior français) : occuper aussi le centre sans avoir subi de dommages.

f) Une alerte sérieuse : les Noirs chassent les Blancs du centre et y *règnent aussitôt en maîtres. Le combat* prend ainsi un tour tout différent.

g) La tension monte encore par cet échange qui permet aux Noirs de placer un bon pion taquin à 27.

h) Plaçant eux aussi un pion taquin, dans de moins bonnes conditions toute*fois* (l'impossibilité d'occuper le centre), les Blancs démontrent qu'ils possèdent encore de solides ressources psychologiques.

i) Menace de la combinaison gagnante (23-29) ; 24x33 (27-32) ; 38x16 (14-20) ; 25x14 (13-19) ; *14x23 (18x47)!,* dame sur le thème de l'express.

j) Le jeune conducteur des Blancs mérite une mention, bien que ce tenté de faute succombe sur un double tenté de faute des Noirs !

Voici la faute que tentaient les Blancs) ; 37. ...(23-29) ; 38. 31x22 (29x47) [prise majoritaire prioritaire] ; 39. 22-17! [la pointe du mécanisme] (47x20) ; 40. 12x10 (15x4) ; 41. 25x14!, les Blancs prennent la dame, gagnent le pion et doivent alors jouer pour le gain de la partie !

k) Superbe) ; les Noirs ont donc incité les Blancs à tenter la faute vue ci-dessus. Leur dessein est couronné de succès par cet admirable contre qui oblige les Blancs à prendre par 38. 25x14.

l) Forcé.

m) Cette pénétration n'est alors plus fautive !

n) Il n'y a rien de mieux.

o) Evidemment.

p) A une case d'un bonheur (promotion d'un pion en dame), il est vrai éphémère.

q) Le Soviétique nous offre un grand spectacle, particulièrement raffiné et diabolique depuis le trente-sixième temps [36. ... (11-16)], soit sur neuf temps.

r) Forcé.

s) Le coup de grâce : que les Blancs dament à 5 ou à 4, leur dame succombera dans le crochet.

t) Avec la menace imparable (18-23).

u) Inutile d'envisager 36-31.

PROBLÈME

MEDIATI (Italie) 1985

	1		2		3		4			
	■	○	■		■		■		■	5
6		■		■		■		■		■
	■	○	■		■	○	■		■	15
16		■		■		■		■		■
	■		■		■		■		■	25
26		■		■		■		■		■
	■		■		■		■		■	35
36		■	●	■		■		■		■
	■		■		■		■		■	45
46		■		■		■		■		■
		47		48		49		50		

Les Blancs jouent et gagnent. Une fin de partie à la portée des nouveaux damistes, qui ne doivent penser qu'au pion à 11. Solution) ; 11-7 (37-41, a) 7-2, +puisque si les Noirs dament à 46 ou à 47, les Blancs poursuivent par 1-23 ou 1-29.

a) *(37-42) 7-2, + comme ci-dessus : 1-29 ou 1-34.*

JEAN CHAZE.

mots croisés

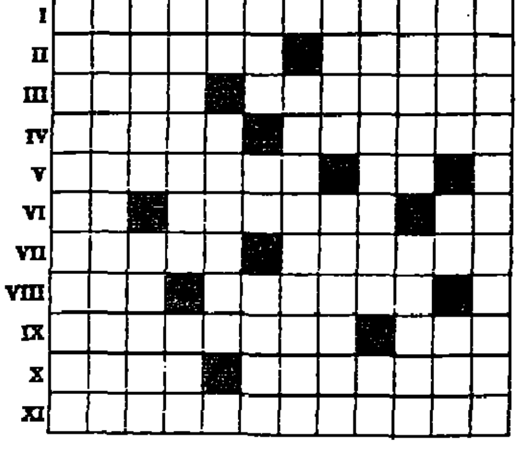
N° 410

Horizontalement

I. Porte la serviette ou la parole. – II. *Ils* ont l'œil. Pas commode. – III. Pas brillants. Se secouer quand c'est nécessaire. – IV. Vit en paix. Rendre un culte bien peu religieux. – V. Eurent la méthode. Possessif. – VI. En boîte. Bien réelles. N'ont laissé que de mauvais souvenirs. – VII. On peut l'avoir sur le dos. Ce ne sont pas de proches voisins. – VIII. Avalée. Fait un effort. – IX. Demande de l'élan. Fameux rescapé. – X. C'est dans la région parisienne. Canal Plus, parfois. XI. *Chefs.*

Verticalement

1. Il fait ses tentatives à ses risques et périls. – 2. Surprenant. – 3. Si c'est ce qu'on inspire, ce n'est pas fameux. On les lance. – 4. Un devoir ou un appoint. Il est déjà un peu dégoûtant, mais comme ça c'est pire. – 5. Préposition. Pas brillants. – 6. Sur l'almanach. Si on double, c'est plus joli. Possessif. – 7. Quand nous nous livrons à des activités édifiantes. – 8. Donne une odeur exotique. Jaillit. – 9. Fis ce qu'on fit à Jeanneton. Au club. – 10. Le Rhin y a pris naissance. Peut s'acheter. – 11. Avant l'orage. Direction. Il semble de plus en plus difficile d'en trouver une blanche. – 12. Modifient la nature.



SOLUTION DU N° 409

Horizontalement

I. Chamailleries. – II. Rudes. Automne. – III. Omission. Sien. – IV. Que. Innéistes. – V. Usures. Edéa. – VI. Xéres. Inter. – VII. Mi. Manchotte. – VIII. Ossu. Soit. Une. – IX. *Répétée.* Iaril. – X. Tourmenteuses.

Verticalement

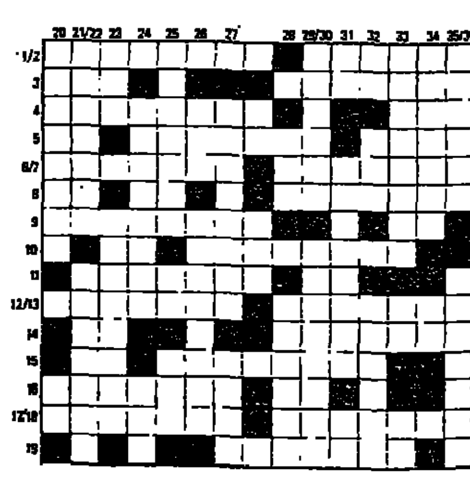
1. Croque-mort. – 2. Humus. Iséo. – 3. Adieux. Spu. – 4. Mes. Remuer. – 5. Assiera. Tm. – 6. Insensée. – 7. Laon. Scoen. – 8. Lunée. Hi. – 9. Et. Idiotie. – 10. Rossent. Au. – 11. Imitateurs. – 12. Enée. Nie. – 13. Sensoriels.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 410

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. AAEMNTUX. – 2. ACILRU. – 3. ACGINOT (+ 1). – 4. EEIINRRT. – 5. CEEORSU (+ 6). – 6. AEELTTU (+ 1). – 7. AEEGPRR. – 8. CEEGINS. – 9. EIOPQTUU. – 10. CEILRTUU. – 11. EIOSTTU. – 12. BELMNOS. – 13. EEEJSTU. – 14. AEEIRTV (+ 2). – 15. EMMRRRUU. – 16. DEOOPRT. – 17. AEENSSS (+ 1). – 18. – AEIIMNN. – 19. EEEINST.

Verticalement

20. EIMNRTUU. – 21. AAINNTV (+ 1). – 22. NNNOOST. – 23. ACEILORU (+ 4). – 24. EEOPRSTU (+ 1). – 25. ACDEIIT (+ 1). – 26. DEEIQTUU. – 27. EEELRSTU (+ 1). – 28. AEIJNU (+ 1). – 29. CEEGOR. – 30. CEHNORSV. – 31. EEEIPQTU. – 32. EENORR. – 33. DEEGIINN (+ 1). – 34. AEEGIST (+ 3). – 35. *AELRSS (+ 2).* – 36. BEEEIRZ.

SOLUTION DU N° 409

Horizontalement

1. DEGAUCHI. – 2. PERSIL (REPLIS, PERILS). – 3. INERTIEL. – 4. *MECANOS* (SEMONCA). – 5. JOCISTE. – 6. SPECIFIA (PACIFIES). – 7. RABAIS (BRAISA, SABRAI, BRASAI). – 8. ERRERIEZ. – 9. ENZOOTIE, épizootie locale. – 10. TRESSEES (STRESSEE, TESSERES). – 11. REBIQUER. – 12. *PINÇAGE.* – 13. ESTUAIRE (SAUTERIE). – 14. FREROTS. – 15. TARIRAS (ARRISAT, TRAIRAS). – 16. ECUISSER, faire éclater un tronc (CIREUSES, CRIEUSES, RECUISES, SECURISE).

Verticalement

17. DEMUSELA (ELUDAMES). – 18. ROESTI, pl. plat de pommes de terre suisse (ou *ROSTI*) (SORITE, etc.). – 19. PRINCEPS. – 20. GICLERA (GRACILE, GLACIER). – 21. ABETIRA (BATERAI). – 22. ULNAIRE, cubital (LUNAIRE, LAINEUR). – 23. EQUARRI. – 24. HISSIEZ. – 25. DEPRISE (DEPERIS, PRESIDE, PREDISE). – 26. AZOTURIE. – 27. PRIORITE. – 28. ISOBARE (BOISERA, REBOISA, OBEIRAS, OBERAIS). – 29. RISIBLES. – 30. AGORAS. – 31. ELLEBORE. – 32. ILOTISME, état de servilité. – 33. ISLAMISA (ASSIMILA).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

هكذا من الاهل

ENSEIGNE

« HARRY'S » BIRTHDAY TO YOU



Le Harry's bar vers 1930.

Vous pouvez l'attaquer soit par le 5 de la rue Daunou soit par le « Sank roo doe noo », ça dépend d'où vous venez. De toute façon, prudence...

Avec à l'entrée son bénitier de pur malt, ses reliques, ses icônes et son bedeau de service à col cassé et tablier long, l'endroit peut légitimement impressionner le client qui n'aurait qu'un simple problème de soif à régler. Il est recommandé de ne pas faire trop grincer la porte en entrant, ni de donner l'impression de débarquer dans le sanctuaire par hasard. Si les servants de la place n'aiment que modérément l'excentricité, ils ont en horreur les buveurs de passage. On vient au Harry's pour boire, certes, mais pour boire au Harry's d'abord.

Pas vraiment un club, pire, un état d'esprit. Tout est dans la façon qu'on a de jeter ses grappins sur le bastingage. Comme dans beaucoup de bars, dira-t-on, mais à cette différence près qu'ici on ne vous laisse qu'une très courte marge de manœuvre. Un mot de travers, une commande bafouillée, une appréciation hasardeuse sur le temps qu'il devrait faire et vous êtes cuit. Impossible de remonter le courant. Ils en ont trop vu entrer de grandes stars du « douze ans d'âge » et de la « carte noire », les barmen du Harry's pour laisser faire n'importe quoi à n'importe qui. C'est le charme. Un charme qui dure si l'on sait que l'endroit s'apprête à fêter ses soixante-quinze ans et que les dispositions prises par le clan des Mac Elhone devraient le voir largement pénétrer dans le siècle qui arrive.

Bar, propos de bar, histoires de bar. Tenez, personne n'a jamais pu retrouver de manière formelle l'inventeur du dry Martini (1/3 vermouth blanc, 2/3 gin, *« squeeze of lemon peel in the cocktail-glass »*), personne, pas même Andy Mac Elhone, dont le père avait pourtant, dès 1919, tenté dans une courte bible restée essentielle de mettre de l'ordre dans le déchaînement qui saisissait alors les manieurs de shaker. La plupart des classiques sont datés au carbone 14 et touchent des droits d'auteur, le dry, lui, est entré dans la légende anonyme, sec et glacé.

L'homme qui parle, avec cet accent anglais usé jusqu'à la corde mais clair, net et presque insistant, est donné pour l'un des plus fins alchimistes qu'on puisse rencontrer au sein du club des grands pros. Gentleman-barman, Andy, l'actuel patron, peut se souvenir qu'il a longuement payé de sa personne en officiant aux agrès de son comptoir à chercher et à trouver quelques-uns des mélanges d'alcools les plus acrobatiques de l'après-guerre.

Bar à cocktails. En 1911, un jockey américain aux mains nerveuses et à la fortune musclée, Tod Sloan, crée le New-York bar, ici même, rue Daunou. Il travaille durant un certain temps avec un barman nommé Harry Mac Elhone qui revient en 1923, prend possession des murs et rebaptise le lieu. Le Harry's New-York bar est né.

Dans les années 20, les Américains débarquaient en Europe pour entreprendre ce qu'ils appelaient le « grand tour ». A Paris, le dollar s'échangeait à vingt-quatre francs, un repas coûtait neuf francs. Il avait beaucoup bourlingué, Harry, depuis le départ de son Ecosse natale. Du Grand Hôtel d'Aix-les-Bains au Plaza de New-York, il en savait des choses sur la façon de boire et de faire boire. Et justement tous ces Américains étaient assoiffés...

En très peu de temps, à coups de relations publiques peu ordinaires pour l'époque — comme celle d'attirer dans son antre les anciens pilotes de l'escadrille La Fayette — l'Ecossais va installer la réputation de son bar. Mondialement. Il meurt en 1958 en laissant entre les mains de sa progéniture les clés d'un monument qu'il est de bon ton d'avoir fréquenté au moins une fois dans sa vie. Comme les courses à Longchamp, l'Enfer de la Bibliothèque nationale ou le rayon « clous et marteaux » du BHV.

Sur l'avenir de la vieille maison, Andy peut calmer son monde en sortant de sa manche le nom du futur et seul maître à bord, celui de son fils Duncan qui, de retour des Etats-Unis, beaux et lourds diplômes dans la poche, vient de décider de faire carrière dans la limonade. Trois générations au service de quelques gueules de bois, mais de qualité.

« Barman !... un Betsy Ross, je vous prie... »

J.-B. GRIMBOSQ

► *Le « SANK ROO DOE NOO ». Agacé de se retrouver trop souvent rue Daru, ou n'importe où à Paris, mais rarement « 5, rue Daunou », Harry Mac Elhone, l'Ecossais au français rugueux, inventera cette traduction phonétique de l'adresse de son bar à l'usage des clients anglo-saxons... et des taxis parisiens.*

AH ! LYON

par
La Reynière

LYON gourmand 86, le miniguide d'André et de Christian Mure, vient de paraître (édit. SME, 55, montée de Choulans à Lyon). Il paraît pour les soixante ans du « gars Paul », Bocuse, qui vient de fêter son increvable jeunesse à grand fracas (il ne m'a invité, le bougre !). Et de fait, Lyon, c'est avant tout et toujours Paul Bocuse.

C'est aussi quelques bonnes adresses, toujours les mêmes : Les Trois Dômes (au Sofitel, 20, quai Gailleton) et sa salle panoramique ; La Tassée (18, rue de la Charité), agrandie récemment mais toujours mâchonnante et goûtillonneuse ; Jean Vettard (au Café Neuf du 7 place Bellecour) ; Nandron (26, quai Jean-Moulin), aux quenelles célèbres, mais dont les Mure père et fils rendent hommage à la marinière de turbot et au rognon de veau rôti, au thym, etc.

Mais la vraie cuisine lyonnaise, celle de la chère Léa, aujourd'hui bien remplacée par Ph. Rabatel (La Voûte, 11, place Antonin-Gourju), avec le tablier de sapeur, le poulet au vinaigre, les salades lyonnaises, où la trouve-t-on encore ? Chez Tante Alice (22, rue des Remparts-d'Ainay), à qui Lyon gourmand donne, cette année, un « lion » pour sa volaille demi-deuil ; au Bouchon lyonnais (12, rue Pizay), où Arlette Hugon remplace Monique Dussaud avec bonheur ; Chez Rose (4, rue Rabelais), où le brave Marcel Astic, hélas disparu, doit veiller de là-haut sur son fils Gérard lorsqu'il mitonne le coq au vin et le gras-double dans l'encens d'une bouteille de Cornas.

Lyon gourmand signale des nouveaux : Le Bistrot Carnot (3, place Carnot) ; La Vieille Boucherie (62, cours Charlemagne), pour les amateurs de viande ; un bar à vins, La rose des vins (5, rue de la Fromagerie) ; et enfin Mister Higgins (16, rue Dumenge), où l'on peut se régaler du durham squab pie, et du lancashire hot pot comme à Londres (ce qui nous manque à Paris).

Il me plaît enfin que ce guide qualifié souligne le succès du Ty Coz (15, rue Royale, tél. 78-27-36-29), une greffe du Ty Coz parisien. Jacqueline Libois a trouvé en Isabelle Mignot (que j'ai connue au Villars-Palace de la rue Descartes à Paris) une bonne servante de tout ce qui vient de la mer bretonne (notamment un cotriade « sublime » après les marennes ou le homard de Roscoff et avant les crêpes au miel d'Arvor).

Enfin, ne quittez pas Lyon sans quelques pèlerinages gourmands. Une visite fromagère à La Mère Richard (la « diva » du fromage — (102, cours Lafayette) ; une visite à J. Bellet (Chorliet, 12, rue du Plat), pour rafler quelques cervelas lyonnais ; enfin, la halte rituelle chez Bernachon (42, cours Roosevelt), empereur du chocolat.

► *PLATS LYONNAIS A PARIS ? Au Bellecour, 22, rue Surcouf, tél. 45-56-68-38, et Le Petit Mâchon, 123, rue de la Convention. Tél. 45-54-08-62.*

Semaine gourmande

AUX DÉLICES DU CHEF

Jean-Claude Péan vient de s'installer ici, une petite salle toute en longueur dans cette rue au stationnement difficile. Il n'en a que plus de mérites (au pluriel) à présenter une carte courte qui m'a régalé, des harengs de la Baltique crème fraîche et pommes fruits (30 F) avant un excellent panaché de la mer (70 F). Mais j'aurais pu choisir le foie de veau au bacon (rare sur les cartes et ici très goûteux) après la simple salade au roquefort (28 F) ; gentils desserts. Un simple montagne saint-émilion (château du tertre 1977, petite année il est vrai) à 60 F m'a, en ces temps d'inflation vino-sentimentale, suffi à démontrer une fois de plus que les restaurateurs ont tort de chercher des bouteilles trop chères.

► *AUX DÉLICES DU CHEF, 48, rue de Clichy (9e). Tél. : 48-74-25-66. Fermé samedi et dimanche. On sert avant théâtres et cinémas.*

BISTROT D'HONORÉ

C'est l'ancien *Bistrot d'Hubert*. Fallait-il de l'inconscience ou du courage à venir lui succéder ? Le cadre est le même, délicieusement obsolète et les deux patrons, Gérard Lhote au « piano » et Bernard Paschali en salle, aux petits soins. Enfin, la cuisine est bonne, à partir de bons produits et, malgré quelques fanfreluches de petits légumes ici et là, solide et sage. La pomme de ris de veau aux langoustines (108 F) ou la poulette de Bresse crème et morilles (84 F) les huîtres gratinées au chablis où la timbale d'œufs brouillés au whisky nous conduisent aux fromages (de la Ferme Saint-Hubert) et aux desserts (fine tarte aux pommes chaudes), mais vous apprécierez comme moi j'imagine la façon de servir les fraises, nappées d'un coulis de fraises fraîches et entourant un sorbet aux fraises. A la carte comptez 250 F, mais le menu (140 F) deux plats, fromage et dessert est fort intéressant. Une adresse à retrouver.

► *LE BISTROT D'HONORÉ, 36, place du Marché-Saint-Honoré (1er). Tél. : 42-60-03-00. Fermé dimanche.*

LA VIA VENETO

Un rappel simplement. Pour des soirées d'intimité un peu... comment dirais-je... rétro ? En tout cas bien agréable avec une guitare et des canzonettes en toile de fond, une soupe de poisson ou le carpaccio, des vins italiens ou du Bordelais (cela vaut peut-être mieux !), un accueil gentil et surtout un menu à 140 F vin compris. Pour une fête n'est-ce pas merveilleux ?

► *LA VIA VENETO, 13, rue Quentin-Bauchart (8e). Tél. : 47-23-76-84. Fermé samedi midi et dimanche.*

L. R.



ANNONCES CLASSÉES



DIRECTIONS

Le centre commercial MÉRIDIEN E. LECLERC recherche POUR MAGASIN ARTICLES DE SPORT (800 m², CA annuel 20 millions de francs), TARBES et PAU.

DIRECTEURS

Responsable de : gestion intégrale avec objectifs, animation + organisation d'équipe de 10 personnes. Nous demandons : des références sérieuses avec une expérience dans le poste de trois ans et une connaissance approfondie des articles de sport. Nous offrons : rémunération importante + intéressement (objectifs réalisés). Position cadre.
Ecrire avec c.v. manuscrit, prétentions + photo récente à : CDA S.O., B.P. 465, route de Pau, 65420 IBOS-TARBES.

DEMANDES D'EMPLOIS

ATTACHÉE DE DIRECTION TRILINGUE
Célibataire, 29 ans parfaitement trilingue français-anglais-allemand, possédant la double nat. française et suisse. Responsable administrative du secrétariat de direction et de la gestion du personnel d'une filiale à Zurich d'un groupe international.
Recherche à partir de sept./oct. poste équivalent basé à Paris. Rémunération souhaitée FF 220.000/an.
Ecrire n° 1000 M
Le Monde Publicité
5, rue de Montttessuy, Paris-7°.

Cadre commercial, 34 ans, profil international (Europe nord, USA, Moyen-Orient), exp. export et organisation entreprises. Ass. GIER CADRES Ile-de-France. M. Bos, 41, rue A.-Caron, 92150 Suresnes. 42-04-26-70, av. 10 h ap. 17 h.

DIRECTEUR AFFAIRES SOCIALES
40 ans, formation supérieure
Expérience diversifiée (ensemble de la fonction dans importantes sociétés secteurs tertiaire et industriel, responsabilité développement ressources humaines dans très grand groupe international) axée sur dynamisation et ouverture au changement.
CHERCHE
responsabilités motivantes
Paris - Région parisienne
Ecrire sous le n° 6900
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montttessuy, Paris-7°.

J.F. formation commerce international, option pays de l'Est. Russe, pol., not. angl., allem., ch. poste ccial., adm., export. Ecrire sous le n° 7 354
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montttessuy, Paris-7°.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe EGOR rappelle aux lecteur du Monde les postes qu'il leur a proposé cette semaine :

. INGENIEURS COMMERCIAUX
... débutants ou confirmés
Si vous aimez négocier à haut niveau, nous avons la technologie ! — Réf. VM 32/1636 G

SONY
Electronique grand public
. RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE — Réf. VM 30/1600 B

bébé confort — Région Ouest, 350 MF de CA
. DIRECTEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT — Réf. VM 5/1632 A

Un homme d'avenir pour nos projets à venir
. CONTROLEUR DE GESTION — Réf. VM 30/1329 E

. UN INGENIEUR CHIMISTE SPECIALISTE DU CAOUTCHOUC
Pour une fonction Technico-Commerciale à forte perspective évolutive, en secteur Industriel — Réf. VM 35/1594 D

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8, rue de bern - 75008 PARIS
egor
PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DUSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL TOKYO

INFORMATIS
PARIS-PROVINCE
recherche pour faire face à d'importants projets de :
RÉSEAU DE TÉLÉCOM.
de traitement d'IMAGES de Stratégies Militaires, d'intelligence Artificielles, de CAO
15 INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
2 à 5 ans de Processus. Industriel en Temps Réel.
Pratique des Matériels :
SEL 32, MITRA, MOTOROLA 68000
MINI 6, VAX...
ASSEMBLEUR, PASCAL, LANGAGE C
SYSTÈME UNIX APPRÉCIÉ
8 INGÉNIEURS RÉSEAUX
SUP. TÉLÉCOM. ou équivalent. 3 ans d'expérience de Logiciels. Réseaux et MONITEUR TEMPS RÉEL.
Pratique de TRANSPAC, X 25.
POSTES A RESPONSABILITÉS,
MEMOUN HERVÉ
26, rue Daubenton, Paris-5°.
Téléphone : 43-37-99-22.

MAISON DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES recherche son
DIRECTEUR DE PRÉFIGURATION
Expérience souhaitable de la direction d'établissement ouvert au public et de l'encadrement d'équipe pluridisciplinaire. Rémunération en fonction des compétences.
Env. lettre de candidature à : Direction des Affaires Culturelles, Hôtel-de-Ville, 86021 POITIERS CEDEX.
Avant le 11 juillet 1986 inclus. Pour tout renseignement s'adresser à ce même service. Tél. : 49-88-82-07, p. 1429.

URGENT
Société commerciale rech. pour renforcer son service informatique
OPÉRATEUR PUPITREUR
2 ans d'expérience
UNIVAC SOUS OS.3
Horaire 3 X 8.
Adresser C.V., photo et prét. LA BOVIDA - B.P. 304 92003 NANTERRE Cedex.

Recherche
RESPONSABLE
de la Gestion des comptes clients (suivi des encaissements, relance...). Formation comptable et bons contacts au téléphone souhaités.
Ecr. avec C.V. et prét. A.B. Boulanger, B.P. 48, 92393 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX.

Constructeur international recherche URGENT INGÉNIEUR
ÉLECTRONICIEN
Débutant accepté. Libre de suite. 47-84-74-62.

propositions diverses

EMPLOYEURS, INGÉNIEURS, CADRES, sans emploi et désireux de ne pas le rester, prêts à examiner vos propositions (emplois ou missions). Réunion : 16 juin 12 h-13 h 14, av. Duquesne, Paris-7°, salle 344 (ou message Tél. 45-67-33-38, 11 h-12 h).

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

RENAULT SUPER 5 LAURENCE
Base TSE noire, millésime 85, 14 000 km, sièges cuir noir, garnitures cuir et Alcantara noirs, tapis de sol, isolation phonique, toit ouvrant transparent, air conditionné, jantes alu exclusives équipées Michelin TRX 190. 80 000 F.
Tél. : domicile 30-64-10-48 prof. 39-55-44-44.

LUNDI 16 JUIN

LECTEURS ET ANNONCEURS

Afin de faciliter la consultation des annonces d'offres d'emploi. A partir du LUNDI 16 JUIN, nous vous donnons rendez-vous chaque semaine au travers de différentes rubriques :

LE LUNDI :
La rubrique générale
« LE MONDE DES CADRES »
et la rubrique ciblée sur
« L'UNIVERS DE LA GESTION »

LE MARDI :
Accompagnée par un thème rédactionnel hebdomadaire la rubrique
« SECTEURS DE POINTE »
suivie de la rubrique générale
« LE MONDE DES CADRES »
et enfin
« LES EMPLOIS INTERNATIONAUX »

Pour tous renseignements complémentaires
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montttessuy, 75007 PARIS.
Téléphone : 45-55-91-82.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

Prox. PLACE des VOSGES
Grands appartements dans immeuble classé
MONUMENT HISTOR.
possibilité mezzanine-jardin
TÉL. : 48-78-22-42.

5e arrdt

PANTHEON
P. T. b. studio, tt cft, balconnets 405.000 F 43-26-97-16

MÉTRO CENSIER
Bon imm., 3e ét. sur rue, 2/3 p. entrée, kitchenette, bain, wc, bien aménagé.
138, R. MOUFFETARD esc. A
Samedi, dim. 14 h 17 h.

Mo CARDINAL LEMOINE
Imm. pierre de taille, sur rue, studio, entrée, kitchenette, salle d'eau, wc.
61, r. Cardinal-Lemoine
Samedi, dimanche 14 h-17 h.

10e arrdt

GARE DU NORD Bon imm. 3/4 p. rénové, bns, WC, 570.000. Sam. 14 de (11 h-15 h) 5, R. de l'ACQUEDUC, 4e ét.

13e arrdt

PARC MONTSOURIS, maison indiv., 380 m² environ, s/sol, terrain 450 m², 3.950.000 F LERMS 45-35-14-40.

14e arrdt

Montparnasse/N.-D.-des-Champs, 75 m², 3 pièces sur jardin, 5e asc., box, 1 500 000 F. 43-26-73-14.

MONTSOURIS imm. 1930, 2 p., 35 m², cuis., w.-c., dche. Px 300 000 F. 45-89-49-34.

15e arrdt

FRONT DE SEINE
LUXUEUX DUPLEX 180 m²
Décoration raffinée, étage élevé, vue imprenable. GARBI 45-67-22-88.

16e arrdt

RUE HENRI HEINE
TRÈS SYMPATHIQUE 2/3 P.
Cft, petit balcon, ascens. 1.300.000. 45-88-78-61 soir ou 45-77-96-86 hres bureau.

17e arrdt

PRIX TRÈS INTÉRESSANT PRÈS SQUARE BATIGNOLLES
Bon imm., asc. chf central, liv. dble, 2 chbres, entrée, cuis., bns, s. d'eau, WC, 130 m² + serv. calme
20, rue Lacroix
Samedi, dim., lun. 14/17 h.

18e arrdt

JOFFRIN/LAMARCK
Dans bel imm, en finition STUDIO et 3 PIÈCES., asc., chff ind. Propriétaire 42-67-88-30.

20e arrdt

AVENUE GAMBETTA
Grand 2 p., 63 m² + balcon, plein soleil, impeccable, 580 000 F. T. 46-36-15-77.

92 Hauts-de-Seine

Bour-la-Reine centre, séj. + 3 chbres, cuis. équipée, bains. 1.050.000 F. 46-61-32-11.

94 Val-de-Marne

THIAIS/CHOISY-LE-ROI (94) Part. vd b. 5 p. réc., moins de 6 500 m² à saisir 47-04-48-44.

MAISONS-ALFORT (gare) part. vend 4 p. 75 m², bon état, 2 ét. asc. park. 670.000 F. S/rue et jard. Sam.-dim. 12 h-17 h ou 48-08-74-37. 16, rue Auguste-Simon.

LA VARENNE RER
Appts NEUFS dans imm. stand. façade pierre de t., 2 et 3 p. chf indiv. Livrables suite
CHARENTON-ÉCOLES
Appts NEUFS 2 et 4 p., chf indiv. Prêt conventionné et privé.
THUMAL 48-83-12-11

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m) vue imprenable résidentiel, 10e et dernier étage.
2 p., 54 m² + balc. 320 000
4 p., 85 m² + balc. 550 000
6 p., 139 m² + balc. 820 000
PPTAIRE : 42-60-29-81.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle françaises et étrangère appts et hôtels. Part. dans quartiers résidentiels paiement comptant chez notaire
TEL. : 45-44-44-45.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et personnel importante Cie Française produits chimiques mutés région parisienne rech. DES APPTS ttes catégories SUDIO, VILLAS Paris Banlieue acceptant loyer élevé. 45-04-04-45, 9 h 45/19 h.

locations meublées offres

Paris

JOURNÉE-SEMAINE-MOIS
Studios standing, tél. TV, linge. Résid. Courcelles. 47-37-69-19.

viagers

28 000 cpt + 1 200 par mois. 2 p. cuis., s. de bains, 2e ét., box, imm. près gare de l'Est. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

KLÉBER MAGNIFIQUE 5 PIÈCES, 150 m² occupé, 74 ans, 980 000 + 8 500 F. LAPOUS 45-54-28-66.

LIBRE DE SUITE, petit 2 p., cuis., s. d'eau, w.-c., 6e ét. sans asc., bon imm. r. Patay, 148 000 + 1 750, fme 87 ans. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

domaines

PARAGUAY ORIENTAL (ITAPUA)
Propriété forestière de 886 ha (peuplement complet de bois précieux) pouvant également être divisé, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture à vendre pour 1.018.900 (F 1.150/ha) sols d'origine volcanique, climat et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base Soja). La propriété est limitée sur 5 km par une rivière et à accès à la route asphaltée « Ruta No 6 » à une distance de 5 km. *Vous pouvez payer le prix d'achat en France en F.* Veuillez adresser le courrier à : ARNO J. GOEETZ, Gartenstrasse 6, D-6251 Hirschberg, RFA.

villas

15' La Baule, face mer, plage, b. villa 81, 7 p., ht stdg s/1 200 m² (1) 47-08-40-57.

Proximité ttes commodités ORSAY s/439 m² terr. maison neuve 160 m², habit. + 100 m² s/s sol, excel. prestat. séjour 42 m² cuis. équipée 4 chbres de 15 à 17 m² bur., 2 sal. bns, gar. dble, dble, nbx rangements, chauf. électr. Prix 1.600.000 F TTC Tél. : SAID 69-28-68-00.

propriétés

SUR 10 000 m²
(en forêt de RETZ). Ppté av. cuis., séj. 50 m², salon 70 m², 4 ch., s. de bns, dépend. EXCEPTIONNEL. Px 680 000 F. Agence CENTRALE à 02600 VILLERS-COTTERETS. (16) 23-96-06-93 mm. dim.

Morvan maison anc. 5 p., cuis., cft, dépend., s/2 000 m² clos, 350 000 F (16) 72-26-60-18.

20' PORTE BERCY
VILLECRESNES
RER Boissy St-Léger, superbe maison bourgeoise parc 2.113 m² triple séj. 90 m², 4 chbres, cuis. tt cft 240 m² habitables terrasse salle billard ss-sol complet grenier aménageable 1.985.000 F
MAS IMMOBILIER 43-45-88-53.

Vds maison de maître Agen, 2 niv. 230 m² habitables, 10 pces, séj. avec gde cheminée anc. et terrasse vue panorama, 7 ch. tt cft 2 accès : dépend. garage, pigeon. amén. parc 2 ha campagne pr. résid. centre ville. Conv. pr. résid. princip. ou second. Libre à la vente. Ecr. *Le Monde Publicité* 7355 M, 5, rue de Montttessuy 75007 Paris qui transmettra.

bureaux

Locations

LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans immeuble neuf. 47-58-12-40.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de Sociétés et ts services. 43-55-17-50.

locaux commerciaux

Ventes

A vendre ou à louer sur N 305, 2 km de Paris. Ensemble industriel libre de 5 000 m² développés. Tél. : 46-71-41-20.

l'agenda du Monde

Accessoires autos

AUTORADIO
Pose immédiate de TOUT autoradio même acheté ailleurs. Ex. : un poste PO GO FM K7 stéréo à 475 F, antivol 125 F. Ouvert MÊME le lundi TOUS accessoires autos
AUTOTEC
93, avenue d'Italie, Paris-13e. Tél. 43-31-73-56. Mo Tolbiac.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argenterie PERRONO, bd Italiens Opéra, 4 Chaussée-d'Antin Etoile, 37, av. Victor-Hugo Ventes, Occasions, Echanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 43-54-00-83. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

Vous aimez jouer de l'harmonica ! Facile à bien jouer avec un bon professeur. Celui-ci existe ! Tél. : 46-03-15-75 de 10 à 12 h et de 16 h à 20 h.

Cassettes

Rech. cassettes enregistrées de cours en Sorbonne de Vladimir Jankelevitch, important, merci. Tel. 45-26-79-60 (répondeur).

Tapis

6e ANNIVERSAIRE
TAPIS D'ORIENT — 50 %
sur une sélection de 150 magnifiques tapis d'Orient
LAURENT
101, AV. LA BOURDONNAIS. 75007 Paris. T. 45-50-40-21.

Troisième âge

PROX. COULOMMIERS (77) RETRAITE valides, semi-valides invalides. Tél. 64-04-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

Vacances d'été
HAUT-JURA 900 m
Randonnées pédestres, tennis, Yves et Liliane vous accueillent dans ancienne ferme du XVIIe restaurée, chambres avec salle de bains, cuisine et pain maison, limite 10 pers. pour calme et repos, randonnées à la journée dans gorges du Doubs et sommets franco-suisses. Poss. tennis. Px 1 900 F sem./pers. Tél. : (16) 81-38-12-51.

LES CONTAMINES-MONTJOIE (Haute-Savoie). Adorable chalet grand confort, jardin, 6 personnes. A louer semaine, quinzaine. Juin jusqu'au 12 juillet et septembre, (1) 46-60-73-24.

Minervois, grande maison familiale tout confort, août 3 300 F quinzaine. Tél. : 42-44-06-88.

CARROZ-D'ARACHES (Hte-Savoie). A louer STUDIO 4 pers., tt cft. juin, août, sept. station été, 1 150 m d'altitude, piscine, tennis, équitation, etc. Téléphone : 43-04-42-41.

COSTA BRAVA-BENIDORN - Face à la mer, loue appt 1 chbre, 2 lits, salle à manger, cuis. équipée, s. de bns, terrasse, pisc. privée. Juin, juillet, août : 4.500 F/mois ; sept., octobre : 3.000 F
Tél. : 48-45-21-40 (de 18 à 20 h).

ILE GREQUE
Maison à louer, 6 lits, bord mer au mois. Tél. 45-44-21-97.

Juillet-septembre en Corrèze, ds pavillon de caract. 1 ch. à 2 lits, 1 séjour, WC, cab. toilette, douche. Lisière forêt et pré. promenade pêche, plage contre nautique 7 km. Té. : 55-29-11-23.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension £ 65 par semaine adultes entre 21-60 ans S'adresser à 172 New Kent Road London SE 1 Téléphone 01-703-4175.

Loue en juillet à Fréjus «Var» appt pour 4 personnes dans villa avec jardin 1 km mer. Tél. : 16-94-51-02-02.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
Prix posée : 99 F/m². Tél. : 46-58-81-12.

Camping

Part. vend CAMPING-CAR fourgon Mercedes 206 Diesel 1976, 91 000 km réels, bon état général + factures attestantes et auto-bilan + accessoires divers. Px 28 000. Téléphone 60-17-72-91, apr. 18 h.

Stages

STAGES LITHO ET GRAVURE TAILLE-DOUCE
Prix : 1500 F/sem. tt comp. (6 j. de travail, matériel inclus). A 40 km d'Avignon et près des gorges de l'Ardèche. Pr tous rens. écr. à : Patrick DEVREUX ou Evelyn GERBAUD, St-Christol-de-Rodières, 30760 St-Julien-de-Peyrolas, ou tél. au (16) 66-82-16-04.

LA PETITE ACADÉMIE DE MUSIQUE OUVRE UN NOUVEAU COURS DE PIANO POUR ADULTES, DÉBUTANTS, STAGES INTENSIFS EN JUILLET. Tél. : après-midi 45-24-63-93 47, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.



5, RUE DE MONTTESSUY. 75332 PARIS CEDEX 07
TÉL. : 45-55-91-82

TARIF MARS 1986

1 colonne

	la ligne HT
Offres d'emplois	131,00
Demandes d'emplois	37,00
Immobilier	82,00
Agenda	82,00

Annonces encadrées

	le m/m colonne HT
Offres d'emplois	71,00
Demandes d'emplois	21,00
Immobilier	54,00
Agenda	54,00

Autres rubriques, nous consulter.
TVA 18,60 %.

économie

REPÈRES

Dollar : toujours soutenu à 7,08 F

Le dollar a maintenu ses positions, vendredi 13 juin, sur les différentes places financières européennes, les renforçant même encore un peu. Il a ainsi coté 7,0795 F (contre 7,0580 F la veille) et 2,2160 DM (contre 2,2131 DM). Les affaires ont été généralement assez calmes. En intervenant une nouvelle fois, la Banque du Japon a, d'après les cambistes, contribué à contenir la baisse de la devise américaine, qui s'était amorcée la veille à New-York, après l'annonce d'une baisse des ventes au détail en mai aux Etats-Unis.

Chômage : nouveau record absolu en Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a enregistré, en mai, un nouveau record du taux de chômage, qui, en données corrigées des variations saisonnières, atteint 13,3 % de la population active, contre 13,2 % en avril. L'augmentation à 3 208 600 du nombre des personnes officiellement secourues n'est que la première conséquence des suppressions d'emplois annoncées ces dernières semaines. Une nouvelle détérioration du marché du travail est attendue en juin, laissant la Grande-Bretagne en tête du monde industriel pour le chômage, à l'exception de l'Espagne, selon les indications du ministère de l'emploi.

Industries mécaniques : de nouveau des bénéfices

Les industries mécaniques françaises ont renoué avec les bénéfices en 1985, selon une enquête de la Fédération des industries mécaniques et transformatrice des métaux (FIMTM) qui porte sur deux cent quarante-trois entreprises représentatives du secteur. Les résultats sont passés de – 0,1 % de la production en 1984 à + 0,9 % en 1985. Le redressement est surtout sensible dans les grandes entreprises qui étaient les plus touchées par les pertes en 1984. Les frais financiers ont diminué, passant de 4,1 % à 3,4 % de la production, et les investissements ont crû de 2,9 % à 3,1 %, mais restent limités *« par la nécessité de financer le fonds de roulement et de freiner l'endettement »*, selon la FIMTM. Les effectifs ont continué à régresser de 3,4 %.

Tarification bancaire : 100 F à 120 F par an à la BNP

La Banque nationale de Paris présentera, à la fin septembre, à sa clientèle privée un système de tarification des opérations bancaires effectuées sur les comptes à vue, et qui entrerait en application dès le premier trimestre 1987, a indiqué, à Mulhouse, M. Jacques Masson, directeur général de la BNP. Cet établissement envisage d'établir, d'une part, un abonnement annuel forfaitaire de l'ordre de 100 F à 120 F et, d'autre part, une tarification dépendant de la nature et du nombre des opérations effectuées, ainsi que du solde moyen du compte. Un « capital » d'opérations gratuites variant en fonction de ce solde devrait, toutefois, être accordé à la clientèle.

Vente par correspondance : 30 milliards de francs en 1985

Le chiffre d'affaires des entreprises de vente par correspondance, en 1985, a atteint 30,5 milliards de francs, en progression de 7,33 % par rapport à 1984 (28,4 milliards de francs). Cette forme de distribution ne cesse de progresser, lentement mais régulièrement : elle représente aujourd'hui 2,52 % du commerce de détail total (contre 1,66 % en 1970) et 5,05 % du commerce de détail non alimentaire (contre 3,79 % en 1970). Cette part de la VPC dans le non-alimentaire est de 6,7 % en Allemagne fédérale, de 6,5 % en Grande-Bretagne, mais seulement de 3 % en Belgique, de 2,9 % aux Pays-Bas et de 1,2 % en Italie. En France, la VPC, responsable de 10 % du trafic de la poste, a expédié, en 1985, 69,2 millions de catalogues, plus d'un milliard de lettres publicitaires et 148,4 millions de paquets...

LE « LISSAGE » DES SEUILS SOCIAUX

L'avant-projet de M. Arthuis prévoit une réduction modérée des heures de délégation et du nombre de représentants du personnel

Comment réviser à la baisse les droits reconnus aux institutions représentatives du personnel sans avoir l'air de céder à la « revanche sociale » ? Tel est le problème auquel est confronté le gouvernement et, en particulier, M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat (CDS) auprès de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. En préparant l'avant-projet de loi du gouvernement sur les seuils sociaux, M. Arthuis a navigué entre des récifs. Si M. Séguin puis M. Chirac l'entérinent, le texte pourrait être examiné par un conseil des ministres en juillet et soumis à la session d'automne du Parlement.

Soucieux d'éviter tout « dogmatisme primaire », M. Arthuis en l'état de sa réflexion a conçu un projet qui prend des libertés avec la plate-forme RPR-UDF en ne retenant pas l'idée de « geler » les effets de seuils sociaux tant que la situation de l'emploi ne sera pas améliorée. Qui dit « gel » sous-entend « dégel », et le secrétaire d'Etat ne veut pas entendre parler de mesure « momentanée ». Tout en étant sensible à la démarche du Centre des jeunes dirigeants sur les « conseils d'entreprise », il n'a pas retenu la suggestion de la CFDT de faire précéder le dépôt du projet de loi par une négociation interprofessionnelle. Mais son dispositif ne remet en cause aucune attribution des institutions représentatives du personnel. La présomption irréfragable de représentativité des cinq confédérations syndicales n'est nullement mise en cause et, toute velléité de relever les seuils pour la mise en place de délégués du personnel ou de comités d'entreprise ayant été abandonnée, l'économie du projet consiste à « lisser » les seuils sociaux. Il s'agit de simplifier et, selon l'expression de M. Arthuis, d'*« amener à un taux moins élevé le coût relatif de la représentation du personnel »*.

Le secrétaire d'Etat est parti de quelques constats simples. A l'heure actuelle, pour les entreprises ayant entre cinquante et cent salariés, 71 % sont pourvues d'un comité d'entreprise et 63 % de délégués du personnel. Mais, proportionnellement, plus l'entreprise est petite, plus la « charge » de la représentation du personnel est élevée. Ainsi, le rapport des heures de délégation (c'est-à-dire le temps accordé aux représentants du personnel pour leur activité syndicale) sur le nombre total d'heures travaillées est de 0,8 lorsque l'entreprise franchit le seuil du onzième salarié. Il passe à 1,06 lorsque l'entreprise franchit le seuil du cinquantième salarié, et n'est plus – même si le calcul a moins de pertinence – que de 0,25 pour celles qui ont mille salariés et plus. L'objectif de M. Arthuis est de ramener ce rapport, selon la taille des entreprises, dans une *« fourchette de 0,5 à 0,6 »*, sans exclure totalement que ladite fourchette puisse *« faire l'objet de négociations »*.

Alléger les coûts

Selon M. Arthuis, le dispositif envisagé *« corrige l'effet de seuil et améliore la compétitivité des entreprises en allégeant les coûts »* et donc, dans son esprit, en... favorisant la création d'emplois. Le projet prévoit de faire fusionner les fonctions de délégués du personnel et de représentants du personnel au sein du comité d'entreprise dans les entreprises – la tranche est encore soumise à l'arbitrage – ayant de cinquante à cent (hypothèse la plus probable) ou de cinquante à cent cinquante salariés. Ces fonctions, note M. Arthuis, qui ne veut pas lancer une machine de guerre antisyndicale, *« sont souvent exercées par les mêmes personnes »*. Dans le même état d'esprit, le mandat de délégué du personnel serait porté de un à deux ans, afin de *« mettre en harmonie »* cette fonction avec celle de membre élu du comité d'entreprise dont le mandat est déjà de deux.

Mais M. Arthuis n'en est pas resté là. Pour se rapprocher au maximum de sa *« fourchette de 0,5 à 0,6 »*, il s'est livré à un délicat exercice de « rabotage » des crédits d'heures des fonctions des représentants du personnel. Actuellement, les délégués du personnel ont droit à un crédit d'heures rémunérées de fonctions de quinze heures par mois (le temps de réunion avec l'employeur étant payé mais non imputé sur ce crédit). Le projet Arthuis le ramènerait à dix heures par mois, du moins pour les plus petites entreprises entrant dans le champ d'application de la loi sur les délégués du personnel. Pour les membres titulaires du comité d'entreprise, la loi accorde vingt heures par mois, sans compter, là encore, le temps passé pour les séances du comité, celles de la commission sur la formation professionnelle et celles de la commission d'aide au logement, et les quarante heures par an accordées pour assister à la commission économique pour les entreprises de mille salariés et plus. Cette règle serait inchangée mais en cas de fusion des fonctions de délégués du personnel et de membres du comité d'entreprise il n'y aurait pas de cumul d'heures (ce qui aboutirait alors à trente-cinq heures) mais un temps total de délégation compris entre vingt et vingt-cinq heures. Quant aux délégués syndicaux, dont le crédit d'heures varie selon la taille de l'entreprise (entre dix et vingt heures par mois), ils ne verraient pas leur situation modifiée.

Autre « simplification », autre allégement mais aussi pomme de discorde en perspective avec les syndicats : le projet de loi va réduire légèrement le nombre de délégués du personnel et celui de membres du comité d'entreprise. Actuellement, ces nombres sont fonction – comme pour les délégués syndicaux – de la taille des entreprises, ces dernières pouvant, là aussi, prévoir davantage par voie conventionnelle.

Seuils fiscaux : arbitrages financiers

Même s'il se déclare *« confiant »* dans leurs réactions, M. Arthuis sait qu'il aura du mal à susciter l'adhésion des syndicats à un texte – législatif et non contractuel, – certes modéré mais où l'on retrouve pratiquement à tous les articles le signe moins. Mission d'autant plus hasardeuse que M. Arthuis a un autre angle d'attaque : l'allégement des seuils fiscaux et financiers. Malgré une modification du mode de calcul des seuils avec la loi Auroux de 1982, et un premier « lissage » – sur quatre ans – intervenu avec la loi de finances de 1983, le secrétaire d'Etat, fidèle en cela à la plate-forme RPR-UDF, estime que les seuils fiscaux sont encore trop pénalisant pour les entreprises.

A l'heure actuelle, quand une entreprise embauche un dixième salarié, elle doit acquitter un certain nombre de charges nouvelles pour la construction et le logement, la formation et les transports des salariés, charges qui représentent 4 % du salaire brut de la personne employée (et davantage en région parisienne). Mais là où le bât blesse, c'est que l'employeur paie non seulement pour le dixième mais pour les neuf salariés qui ont été embauchés avant lui. M. Arthuis veut faire cotiser l'entreprise, pour ces charges nouvelles, sur le seul salaire du dixième. Un tel dispositif représenterait un allégement de 4 milliards de francs pour les entreprises, soit pratiquement l'équivalent du plan pour l'emploi des jeunes. Mais il n'est pas encore acquis que le ministère de l'économie et des finances accepte un tel... cadeau, en raison même de son montant. Il serait même plutôt réticent.

Le projet de M. Arthuis, élaboré avec une logique digne de l'expert-comptable qu'il a été avant d'être au gouvernement, est donc soumis à des arbitrages financiers et... politiques. Il doit encore obtenir le feu vert définitif de M. Séguin et passer l'épreuve de la consultation officielle des syndicats qui, sur ce sujet aussi, tarde à s'engager...

MICHEL NOBLECOURT.

LA JOURNÉE D'ACTION DE LA CGT

Des perturbations circonscrites à la SNCF

La journée d'action organisée par la CGT, le jeudi 12 juin, a entraîné des arrêts de travail à la SNCF, à EGF, dans les arsenaux, les transports urbains. C'est seulement dans les chemins de fer qu'ils ont eu des répercussions pour les usagers, dans certaines régions.

Selon la direction de la SNCF, 15 % seulement des cheminots (21 % des agents de conduite) ont fait grève, mais, selon la CGT, dans certaines régions, les pourcentages sont nettement plus élevés, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest. De fait, le trafic voyageurs a été normal sur les grandes lignes, à l'exception de quelques suppressions de trains vers l'Ouest et le Sud-Ouest ; il a été normal aussi sur le plan local dans l'Est, le Nord et le région Rhône-Alpes, mais faible (15 % à 30 %) sur le réseau Sud-Ouest, nul à Montpellier. Dans la banlieue parisienne, il a été réduit de moitié dans les gares Montparnasse, de Lyon, sur la ligne C du RER, normal sur le Nord et rétabli dans la soirée sur Saint-Lazare.

A EGF, selon la CGT, la moitié des agents ont débrayé, pour une durée variant de 2 h à 8 h selon les établissements. Selon la direction, la proportion de grévistes a été de 37,5 %, soit un peu plus que le 24 octobre 1985 (35 %), et il n'y a pas eu de baisse de la production. Les quatre autres syndicats avaient seulement entrepris de mobiliser le personnel pour une action le mercredi 18 juin, mais quelquefois leurs adhérents se sont joints aux arrêts de travail. Dans les arsenaux aussi, des arrêts de travail ont eu lieu, notamment à Indret et à Roanne ; à Brest plusieurs milliers d'ouvriers ont manifesté. La Fédération CGT a appelé à une nouvelle grève le 17 juin.

CONJONCTURE

Une étude du BIPE

LA CROISSANCE VA S'ACCÉLÉRER MAIS LE CHOMAGE CONTINUERA D'AUGMENTER

Au cours des cinq prochaines années, l'environnement économique sera plus favorable à la France, avec un baril de pétrole autour de 20 dollars, une inflation nettement ralentie (3 % en moyenne pour la France), une baisse des taux d'intérêt et une accélération de la croissance en Europe, estime le BIPE (Bureau d'information et de prévision économiques) dans une étude rendue publique jeudi 12 juin.

Aussi la croissance française devrait-elle se situer, en moyenne annuelle, à 2,7 % de 1986 à 1991, contre 1,2 % seulement de 1979 à 1985 et 3 % de 1973 à 1979.

Une telle progression du PIB (produit intérieur brut) serait toutefois inférieure d'un demi-point à celle de la RFA, engagée plus tôt dans une politique de modernisation et mieux adaptée au redéploiement mondial des marchés, note le BIPE. Mais surtout, la croissance n'empêche pas le chômage de s'aggraver (3,2 millions de demandeurs d'emploi dans cinq ans).

En matière de commerce extérieur, l'étude note qu'il sera *« difficile d'éviter une nouvelle dégradation en volume du solde des échanges de produits industriels »* dans les cinq ans qui viennent.

Dans l'industrie, les experts du BIPE s'inquiètent de *« l'affaiblissement des grands groupes industriels français sur la scène internationale »*, les plus grandes entreprises industrielles françaises (comme Elf, Total, Renault, Peugeot, la CGE, Saint-Gobain, Thomson ou Rhône-Poulenc) ayant perdu des places au sein des quarante meilleures européennes entre 1980 et 1984.

Après le bon résultat de mai

LA HAUSSE ANNUELLE DES PRIX REVIENT A 2,3 %

Les prix à la consommation ont faiblement augmenté en mai : + 0,2 % par rapport à avril selon l'estimation provisoire de l'INSEE. Si ces premiers calculs étaient confirmés dans une dizaine de jours, la hausse des prix serait de 0,7 % depuis le début de l'année et de 2,3 % en un an (mai 1986 comparé à mai 1985) alors qu'elle était de 2,6 % entre avril 1985 et avril 1986.

Ce résultat – meilleur qu'on ne le prévoyait – a été obtenu malgré la hausse des tarifs de la RATP et de la SNCF banlieue (8 % en moyenne), entrée en vigueur le 1er mai, et malgré un reliquat de hausse des tarifs SNCF voyageurs (+ 3,1 % en moyenne). De même, la hausse de la fiscalité sur les carburants (17 centimes par litre), qui avait été appliquée le 15 avril, à la suite de mesures votées fin 1985 dans le budget 1986, a joué – pour moitié – sur mai.

En sens inverse, le résultat de mai a été favorablement influencé par un reliquat de baisse sur les tarifs du gaz (– 2 %) et de l'électricité (– 1 %).

Dans un communiqué publié jeudi soir 12 juin, les services de M. Balladur confirment leur objectif d'une hausse de prix limitée à 2,3 % entre le début et la fin de l'année.

AGRICULTURE

CÉRÉALES

Répondre à la menace américaine

Les producteurs de blé, qui tiennent leur assemblée générale le mercredi 18 et le jeudi 19 juin à Aix-les-Bains, n'entendent pas baisser les bras dans la tourmente internationale, face à la concurrence des grands exportateurs et à la baisse des prix. Les céréaliers français misent sur leur compétitivité.

Il leur faut faire face à l'offensive des Etats-Unis, d'autant plus violente qu'elle s'appuie sur une restructuration de l'agriculture américaine, facilitée par la création d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie. Le marché céréalier reste déprimé, même si diverses analyses laissent prévoir une forte augmentation de la demande d'ici à la fin du siècle.

L'effet Tchernobyl aura peu de conséquences a indiqué M. de Benoist, le nouveau président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) : en 1984, l'URSS avait importé environ 50 millions de tonnes de céréales. En 1985, 30 millions de tonnes seulement. Si l'ensemble de la production de blé de l'Ukraine était bloqué pour cause de contamination, l'URSS ne ferait que retrouver son niveau d'importation d'il y a deux ans.

Pour le bras de fer avec les Etats-Unis, l'AGPB mise sur le produit de la taxe de 3 % dite de coresponsabilité, décidée au plan européen. Celui-ci devrait servir à rechercher des débouchés nouveaux (et l'on reparle de l'éthanol), mais surtout à financer un « contre BICEP », c'est-à-dire des aides à l'exportation, en réponse au programme de soutien américain qui porte ce nom (Bonus Incentives Commodities Exportations Programmes).

« Cela, a déclaré M. de Benoist, *pour montrer la volonté de l'Europe d'arriver à une table de négociations. Ce n'est pas pour l'avenir immédiat, car les Etats-Unis n'y sont pas prêts, du moins avant les élections. »*

Pour être plus compétitifs, les céréaliers français misent encore sur la réduction de leurs charges : impôts locaux, prix des engrais et taxes spécifiques. *« Pas question d'avoir une place sur le marché à coups de subventions,* a indiqué M. de Benoist. *Mais il nous faut une égalité de traitement avec nos concurrents les plus proches, c'est-à-dire les producteurs allemands. »*

Par le jeu des aides outre-Rhin et des taxes spécifiques à l'organisation française, les producteurs allemands reçoivent 13 % de plus par quintal de blé. Pour une exploitation de 100 hectares, avec un rendement correspondant à la moyenne française, un exploitant paie 50 000 francs de taxes sur les céréales produites, ce qui correspond, dit M. de Benoist, à un SMIC. D'où la demande renouvelée d'une diminution progressive et programmée de ces taxes, qui servent notamment à financer l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC).

Le président de l'AGPB estime qu'il faut alléger l'office des tâches qui concernent soit l'Etat, soit les professionnels.

Il a plaidé pour une mutation sans brutalité des fonctionnaires, dont l'emploi sera supprimé par la réforme de l'ONIC. *« Si, jusqu'alors, ces fonctionnaires étaient en fait payés par les producteurs, c'est bien à l'Etat de leur retrouver un emploi »*, a déclaré M. de Benoist.

L'ONIC devrait, selon un rapport de l'Inspection générale des finances, réduire de 40 % ses effectifs d'ici à 1988.

JACQUES GRALL.

● **Aéronautique : les syndicats s'opposent à la politique salariale à la SNECMA et à l'Aérospatiale.** – Signataires d'accords sur les salaires, depuis 1970, les syndicats FO, CGC et CFTC de l'Aérospatiale appellent les salariés du groupe à observer une demi-journée de grève, le 19 juin. Ils entendent obtenir la *« libre négociation »* des salaires et, *« à l'origine de cette politique contractuelle, exigent le respect de la parole donnée »*.

A la SNECMA, autre entreprise de l'Aéronautique, des débrayages se sont produits, le 12 juin, pour appuyer l'intersyndicale (CGT, CFDT et FO), qui demande *« la réunion rapide d'une commission tripartite pour discuter des revendications »*. Le projet d'individualisation des salaires et le blocage des salaires demandé par les ministères de tutelle, dont celui de la défense, sont à l'origine de ce conflit.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	7,0530	7,0580	+ 10	+ 25	+ 20	+ 50	+ 68	+ 168
$ can.	5,0906	5,0960	– 55	– 33	– 114	– 81	– 376	– 287
Yen (100)	4,2539	4,2595	+ 86	+ 105	+ 180	+ 206	+ 535	+ 621
DM	3,1866	3,1903	+ 69	+ 84	+ 144	+ 165	+ 409	+ 470
Florin	2,8303	2,8332	+ 28	+ 36	+ 60	+ 76	+ 213	+ 262
F.B. (100)	15,5936	15,6116	– 30	+ 55	– 42	+ 111	– 91	+ 285
F.S.	3,8530	3,8579	+ 64	+ 83	+ 148	+ 176	+ 452	+ 530
L (1 000)	4,6378	4,6442	– 206	– 174	– 389	– 340	– 1005	– 899
£	10,7311	10,7458	– 253	– 202	– 485	– 411	– 1165	– 959

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 7/8	7 7/8	7	7 1/8	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16
DM	4 1/8	4 3/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
Florin	5 1/2	5 3/4	5 7/8	6	5 7/8	6	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	7 1/8	7 5/8	7 1/4	7 1/16	7 1/4	7 1/16	7 3/16	7 3/8
F.S.	0 5/8	1 3/8	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16	4 5/8	4 3/4
L (1 000)	10	12	11 1/2	12 1/2	11 5/8	12 1/8	11 1/4	12
£	10 1/8	10 3/8	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10	9 9/16	9 11/16
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 5/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

La Pologne entre au FMI et obtient un nouveau rééchelonnement de sa dette

Quelques heures avant l'annonce du retour officiel de la Pologne au sein du Fonds monétaire international, où sa quote-part se montera à 680 millions de DTS (1), des mois de négociations laborieuses, parfois même « épiques », selon un banquier européen, ont pu prendre fin, à Vienne, sur un accord permettant à Varsovie d'éviter un défaut de paiement. Au nom de quelque cinq cents créanciers de dix-huit pays occidentaux, les représentants de dix grandes banques ont accepté le report sur quatre ans de 95 % de quelque 1,8 milliard de dollars qui devaient venir à échéance en 1986 et 1987 au titre des crédits restructurés sur... 1981 et 1982.

Rééchelonnement de rééchelonnement, les banques, qui n'ont jamais cessé de négocier avec la Pologne, contrairement aux gouvernements réunis au sein du Club de Paris, ont parfois l'impression d'être engagées dans un processus sans fin. Résignées, elles consentent cette fois-ci un nouvel effort et, face à l'insistance de leurs interlocuteurs, ont ramené à 1 3/8 de point au-dessus du Libor (taux interbancaire de Londres) les taux d'intérêt dont seront assortis les prêts qui viennent d'être restructurés. Un effort limité, dans la mesure où *ce taux reste élevé*, selon les normes internationales, et ne s'applique pas à la part remboursable d'ici à la fin 1987 – dont 55 millions de dollars d'échéances 1983. En outre, les banquiers occidentaux ont obtenu l'assentiment des Polonais tout en maintenant leur refus d'injecter de l'argent frais. Une attitude rigide qui pourrait être amenée à évoluer. Si la possibilité d'un crédit *stand by* du FMI et de prêts de la Banque mondiale se précise d'ici à la fin de l'année, ce qui paraît probable, les créanciers de la Pologne pourraient se retrouver pour revoir la situation. Chacun sait, en effet, qu'en tenant compte des rééchelonnements intervenus pour la dette privée et garantie, même en se basant sur un excédent de la balance des paiements polonaise de 2 milliards de dollars avant remboursements des intérêts dus à l'Occident, il manquera environ 500 millions de dollars pour boucler l'année. Un « trou » qu'il faudra bien combler d'une façon ou d'une autre.

Après le rééchelonnement de la dette garantie de la Pologne dans le cadre du Club de Paris en novembre dernier, les créanciers privés viennent de faire leur part du chemin en acceptant, une fois de plus, de reprendre et d'améliorer les conditions déjà arrêtées sur l'étalement des échéances 1986 et 1987. Le retour officiel de Varsovie au sein du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, après cinq ans de tractations, comme la reprise modeste mais significative des crédits britanniques – 30 millions de dollars – après les décisions similaires de l'Autriche, de la RFA et de la France, confirment la volonté des Occidentaux de renouer avec pragmatisme un dialogue qui se veut malgré tout critique à l'égard des autorités polonaises. Ces décisions ne sauraient pour autant être assimilées à une quelconque solution rapide à la crise d'un système économique qui allie, selon Mme Krystyna Szymkiewicz, du CNRS, les défauts du « *socialisme, d'un marché imparfait et d'une anarchie bureaucratique* ».

Un mélange détonant qui a conduit la Pologne à cumuler les handicaps : une dette de 29,7 milliards de dollars avec l'Ouest, dont le remboursement exige une montée en puissance problématique des recettes à l'exportation ; une inflation toujours alimentée par le décalage entre l'accroissement des revenus et une pénurie de biens de consommation à l'image des incohérences de la production.

Compte tenu d'un service de la dette de 5,8 milliards de dollars cette année, avant rééchelonnement, le défi majeur se situe sans doute à l'exportation. Les Polonais se voient appelés à accroître leurs ventes à l'Ouest, alors que l'essentiel de leurs exportations est constitué de matières premières dont les cours restent déprimés. Il leur faudrait également renforcer leur commerce avec l'URSS pour réduire un déficit en roubles jugé excessif par Moscou, alors que les termes de l'échange restent défavorables à la Pologne. Une double nécessité qui passe par la modernisation d'une industrie passablement délabrée et par des investissements comme par des importations de biens d'équipement peu compatibles avec un assainissement des finances extérieures du pays.

Un cercle vicieux

Un véritable cercle vicieux illustré par les résultats décevants de 1985. Si les exportations globales ont progressé de 1,7 % en volume, les importations ont augmenté, elles, de près de 7 %. Mais plus encore que de nouveaux crédits pour financer achats et investissements nécessaires, ce sont les choix qui s'annoncent déterminants pour l'avenir du pays. Les leçons du surinvestissement mal maîtrisé des années 70 sont suffisamment éloquentes pour que les économistes, aujourd'hui encore, s'interrogent sur la portée de la reprise de certains projets, « gelés » depuis décembre 1981 et l'instauration de l'« état de guerre », mais toujours consacrés en bonne partie à l'industrie lourde. En fait, chacun est prêt à le reconnaître, changer la structure des exportations exige une refonte totale de l'économie dont les Polonais sont encore loin.

Officiellement lancée en janvier 1982, la réforme économique symbolisée en français par les « trois A » – autonomie-autofinancement-autogestion – n'a jamais été abandonnée et jamais vraiment appliquée. La greffe de syndicats « indépendants » après la dissolution de Solidarité en 1982 n'a pas pris. L'autogestion dans les entreprises s'est heurtée aux réticences, pour ne pas dire plus, de responsables inquiets de voir leur prérogatives battues en brèche. L'abandon du caractère directif du plan central s'est vite heurté à de sérieuses limites : la répartition des matières premières et des devises, la réglementation de l'emploi et des prix restent du domaine du planificateur. Sans même parler du problème posé par la politique agricole, qui favorise un secteur collectivisé minoritaire mais dont la rentabilité reste douteuse.

Autant de hiatus dont les Polonais les plus démunis subissent les conséquences. Si les revenus ont augmenté de près de 24 % en 1985, la consommation par habitant n'a progressé que de 1 %. L'inflation, officiellement de 15 %, en fait de quelque 30 % selon nombre d'experts, se répartit de façon très inégale, tous les Polonais ne pouvant avoir accès aux produits du marché noir, même si l'approvisionnement, de l'avis de tous les observateurs, s'est sensiblement amélioré. Un simple chiffre donne la mesure des difficultés d'un gouvernement mollement conforté par ses créanciers occidentaux mais toujours en quête d'un consensus intérieur indispensable à une remise en ordre de l'économie : le revenu national a progressé de 3 % l'an dernier. Il était néanmoins de 10 % inférieur à son niveau de 1979.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) 1 DTS = 8,26 FF.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CASINO, GB INNO BM, NORD EST

Nord Est vient de conclure un accord en vue de l'achat de toutes les actions de la société française Paridine S.A. qui exploite à Paris une chaîne de restauration rapide comportant vingt restaurants à l'enseigne O'Kitch.

Dès que les autorisations nécessaires auront été obtenues, ces actions seront apportées à la Société France-Quick, filiale commune de CASINO et de GB Inno BM, Nord Est ayant la possibilité d'entrer dans le capital de France-Quick.

L'accord intervenu portera à soixante-quatre le nombre de restaurants exploités en France par Quick. Cet ensemble représentera en 1986 un chiffre d'affaires d'environ 700 millions de francs. Quick renforce ainsi sa position de leader sur le marché français de la restauration rapide.

IMETAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires d'IMETAL, réunis le 11 juin sous la présidence de M. Bernard de Villeméjane, ont approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui, compte tenu de résultats exceptionnels pour 50 millions de francs, se soldent par un bénéfice net de 98 376 721 F. L'assemblée a décidé d'affecter ce résultat au poste « autres réserves », qui s'établit ainsi à 225 699 915 F.

S'adressant aux actionnaires, le président a souligné la nécessité de poursuivre la mutation du groupe en recherchant une meilleure stabilité des profits. Parmi les objectifs prioritaires, M. de Villeméjane fixe en premier lieu la réduction de l'endettement et la constitution d'une masse de manœuvre financière destinée à mettre la société en mesure de répondre complètement à sa vocation de holding. Dans cet esprit, il a indiqué que des négociations étaient actuellement menées en vue de la cession à la Cogema des activités uranium de la Compagnie française de Mokta, et que le produit de cette vente devrait permettre d'alléger considérablement le poids de la dette d'IMETAL.

M. de Villeméjane a précisé que la situation de la filiale américaine Copperweld était en voie d'amélioration, que le secteur plomb-zinc avait été vivement affecté par la crise des métaux, et que Penarroya avait défini une politique d'*action vigoureuse* à laquelle IMETAL apporterait son concours, si besoin en était, pour en accompagner les évolutions ; il a également souligné les bons résultats du groupe Cookson, qui, sur la base des cours actuels de l'action à Londres, donnent une valeur très appréciable à la participation d'IMETAL dans cette affaire.

Estimant difficile et aléatoire toute prévision sur les résultats consolidés de l'exercice en cours, le président a cependant indiqué que le résultat courant d'IMETAL serait en ligne avec celui de l'exercice 1985, et souligné qu'aucune opportunité ne sera négligée pour affermir les assises du groupe.



LE CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER AUGMENTE SON CAPITAL

Du 26 mai au 18 juin 1986, le CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER procède à une augmentation de son capital par l'émission à 450 F de 820 116 actions de 100 F, à souscrire en numéraire, à raison d'une action nouvelle pour sept anciennes. Cette opération aura pour effet d'accroître les fonds propres d'environ 369 millions de francs.

En France, le patrimoine immobilier en exploitation du CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER et celui des filiales qu'il contrôle intégralement représentaient, au 31 décembre 1985, 330 000 mètres carrés de locaux d'habitation, de bureaux, d'entrepôts, de centres commerciaux.

Le domaine d'habitation dont l'essentiel est très bien situé à Paris et à Neuilly, totalise à lui seul 220 000 mètres carrés.

Les onze Centres commerciaux répartis en surfaces à peu près égales entre la province (Lyon-La Part-Dieu, Saint-Génis, Rouen-Saint-Sever, Bayonne) et la région parisienne (Vélizy, Rosny, Les Ulis, Ile-Saint-Denis, etc.), ont un rendement particulièrement satisfaisant.

A l'étranger, la Société contrôle 60 000 mètres carrés de bureaux et entrepôts en Belgique, des magasins dans le Centre commercial de Madrid 2 en Espagne et quelques immeubles d'habitation à Casablanca.

L'ensemble totalisait 409 000 mètres carrés dont la valeur locative s'élevait à 250 millions de francs.

De nouveaux investissements sont en cours dans le secteur des Centres commerciaux (*Pau-Lescar, Limoges-Boisseuil, Massy*) et celui des bureaux (Vélizy, Levallois), qui entreront en exploitation dans les prochains mois.

Le bénéfice de l'exercice 1985 à 89 870 000 F contre 70 849 000 F en 1984 a marqué une progression voisine de 27 %.

Compte tenu des opérations déjà réalisées et de la mise en exploitation de nouveaux actifs entrés dans le patrimoine de la Société (bureaux et centres commerciaux), l'exercice 1986, qui se présente également d'une manière favorable, doit se traduire par un nouvel accroissement significatif des résultats.

Parallèlement à l'augmentation de capital en cours, une Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 30 juin 1986, sera appelée à approuver l'apport de divers actifs immobiliers commerciaux ou d'habitation, pour un montant de près de 200 millions de francs.

Ces deux opérations, qui représentent ensemble 569 millions de francs, doivent normalement accroître sensiblement les revenus du CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER dans un avenir proche et permettre à plus long terme de dégager d'importantes plus-values.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Discussions entre Airbus et McDonnell Douglas

Le constructeur américain McDonnell Douglas discute avec le consortium européen Airbus Industrie de l'éventualité d'une participation « *croisée* » à différents projets d'avions civils. Douglas coopérerait à la conception des Airbus A-330 et A-340, qui sont des long-courriers de moyenne capacité prêts pour 1992. Airbus Industrie participerait au projet de triréacteur MD-11 long-courrier de Douglas, rival du Boeing-747. Il est encore trop tôt pour tirer une conclusion définitive de telles discussions, Airbus Industrie étant, d'autre part, en conversations avec d'autres constructeurs d'avions, comme l'italien Aeritalia.

Beecham recentre ses activités *sur la santé*

Le groupe britannique Beecham, spécialisé dans la fabrication de médicaments, d'articles diététiques et esthétiques (28 milliards de francs environ de chiffre d'affaires), a décidé de recentrer ses activités sur la santé et les produits de soins. Pour ce faire, il va mettre en vente la presque totalité de ses actifs ne se rapportant pas à cette industrie, à savoir ses divisions *bricolage*, comprenant la société française Rubson, les firmes allemande Ceresit, américaine Roberts Consolidated et britannique Unibond-Coopydex avec toutes leurs filiales étrangères ; produits de beauté aux Etats-Unis (société Germaine Monteil) ; vins et spiritueux (Findlater-Mackie) en Grande-Bretagne.

En mars dernier, Beecham avait déjà revendu sa filiale chimique américaine Reheis Chemical pour 23,5 millions de dollars (165 millions de francs) et l'entreprise laitière britannique Horlicks Farms and Dairies pour 5,8 millions de livres (62 millions de francs). Ces désinvestissements se situent dans le droit fil de la stratégie adopté par lord Keith, nouveau président du groupe, qui avait succédé en novembre 1985 à Sir Ronald Halstead, limogé en raison des médiocres performances enregistrées par le groupe ces dernières années.

La Brasserie Artois soupçonnée de fraudes fiscales

Trois responsables du groupe belge de Brasserie Artois ont été arrêtés. Ils sont soupçonnés par L'inspection spéciale des impôts d'importantes fraudes fiscales, liées, semble-t-il, aux activités de la firme en Afrique, et notamment au Zaïre, où le groupe possède une filiale Afriartois. Un étudiant zaïrois qui travaillait en Belgique pour cette filiale a également été arrêté.

Total renforce ses fonds propres

Le conseil d'administration de Total-Compagnie française des pétroles a décidé d'utiliser l'autorisation donnée par ses actionnaires afin de renforcer les fonds propres de la compagnie sous forme de deux opérations distinctes mais complémentaires. D'une part, *elle va émettre, à compter* du 16 juin, au prix unitaire de 372 F par titre, 4,6 millions d'actions nouvelles, assorties chacune d'un bon de souscription d'actions. Ces actions seront créées avec jouissance. 1er janvier 1986, et deux bons de souscription permettront au porteur de souscrire à une nouvelle action au prix de 410 F du 15 juillet prochain au 31 décembre 1987. Le placement de ces titres se fera tant en France qu'à l'étranger et devrait permettre de recueillir 1,71 milliard de francs d'argent frais. D'autre part, est prévue à compter du 30 juin une attribution gratuite aux détenteurs actuels de 6,28 millions de bons identiques à ceux mentionnés précédemment et à raison d'un bon de souscription d'actions pour cinq actions détenues. Le droit d'attribution correspondant sera négociable et coté en Bourse. Si l'ensemble des porteurs décident, dans le délai de dix-huit mois, de souscrire aux actions correspondantes, la compagnie aura levé 2,33 milliards de francs supplémentaires, soit un total de près de 4 milliards de francs.

● **Rectificatif.** – Dans l'information concernant la négociation entre Cogéma et Imetal à propos du rachat de Mokta (*le Monde* du 13 juin), il convient de noter que la production de cette dernière dans le Massif Central représente environ 250 tonnes par an.

LE GROUPE BRUXELLES-LAMBERT ET LE GROUPE AXA VONT ENTRER DANS LE CAPITAL DE SCHNEIDER

Au terme d'une série d'opérations visant à simplifier l'organigramme du groupe Schneider, d'une extrême complexité, le groupe belge Bruxelles-Lambert, animé par M. Albert Frère et par M. Gérard Eskenazi, ancien directeur général de Paribas, détiendra, vraisemblablement, 20 % du capital de la société holding Schneider, aux côtés de Paribas (12 %), de Framatome (10 %) et du groupe Worms (5 %). En outre, le groupe Axa, présidé par M. Claude Bébéar, qui a trouvé dans la société d'assurances la Providence SA, 10 % du capital d'un des *holdings du groupe Schneider, la* Sopinfi, pourrait porter à 20 % sa participation dans Schneider. Rappelons que cette dernière société détenait 10 % du capital de la Providence SA, apportés récemment au groupe Axa. L'ensemble Schneider, présidé par M. Didier Pineau-Valencienne, comprend essentiellement les sociétés industrielles Jeumont-Schneider, Merlin-Gérin et Spie-Batignolles.

Nominations

● *A l'ONIDOL, Organisation* nationale interprofessionnelle des oléagineux, **M. JEAN DANEY DE MARCILLAC** a été nommé directeur général. Il remplace M. Etienne Taddéi, *directeur depuis la création de l'ONIDOL* en 1976, appelé à d'autres fonctions auprès du président. Dans son dernier poste, M. Daney de Marcillac était chargé de mission auprès de M. Nallet, *ministre de l'agriculture.*

● **A la chambre syndicale du papier, M. LADISLAS KENEDI**, président du Consortium européen, a été élu président. Il succède à M. Philippe Tourme.

● **Aux sociétés Champagne Pommery et Greno et Champagne Lanson, M. MAURICE DE KERVENOAEL**, a été nommé directeur général en remplacement de M. Xavier Gardinier qui a été nommé président d'honneur. M. Gardinier avait apporté ses participations dans les *sociétés de champagne au début* de 1984 à BSN. M. de Kervenoael est directeur général de BSN en charge de la branche champagne.

ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE RESTRUCTURE SA DETTE PAR RACHAT ET ÉCHANGE

Gaz de France a entrepris de restructurer sa dette en lançant une offre publique de rachat (OPRA) sur son emprunt obligataire de 2,5 milliards de francs lancé en 1983, au taux de 15,20 % d'une durée de huit à douze ans. Parallèlement, il offre à ses détenteurs la possibilité de souscrire, en décembre 1986, un autre emprunt de 1 milliard de francs au taux de 8,25 %, en lançant ainsi une offre publique d'échange (OPE) assortie de bons *de souscription.*

Cette opération, menée sous l'égide de la banque Stern, de la BNP et de la Société financière pour le Gaz, est intéressante dans la *mesure où elle constitue une « première »* dans la restructuration des dettes contractées à une période de taux élevés et que les emprunteurs veulent renégocier à des taux plus bas. Dans le cas de Gaz de France, il s'agit aussi d'un désendettement, puisque, sur les 2,5 milliards de francs d'emprunt que l'organisme offre de racheter, 1,5 milliard de francs seulement sont proposés en nouvelle souscription.

Pour les porteurs de cet emprunt, qui est coté en bourse 30 % au-dessus de son cours d'émission, il peut être intéressant de concrétiser une plus-value et de réemployer les *fonds à un taux (8,25 %) plus élevé* que celui en vigueur il y a trois semaines à peine (7,50 %).

Il est probable que ce genre d'opération va se multiplier, la charge *financière des emprunts lancés* depuis 1981, avec des taux s'échelonnant entre 12 % et 18 %, se faisant de plus en plus lourde du fait de la désinflation.

F. R.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 juin

Mi-figue, mi-raisin

La rue Vivienne ne tenait toujours pas vendredi la très-grande forme. Dans la matinée, le marché avait paru se ressaisir un peu (+ 0,42 %). Mais devant la séance officielle, la tendance est redevenue très irrégulière avec, côté hausse, de belles valeurs comme Havas, Schneider, Total favorisé par la moyenne de la double souscription à l'augmentation de son capital (directe à 372 F, indirecte à 410 F par les bons), Sanofi, Printemps, Bic et, côté baisse des noms réputés comme Peugeot, Roussel-Uclaf, Locafrance, Lafarge, L'Oréal. Bref, mi-figue mi-raisin, la Bourse affichait une petite mine et, à la clôture, l'indicateur instantané, un moment en progression de 0,34 %, s'établissait à 0,18 % seulement au-dessus de son niveau précédent.

A dire vrai, les professionnels ne se disaient guère surpris par ce comportement pour le moins hésitant. Si le recul de l'inflation est encourageant, en revanche, les prévisions économiques du BIPE pour les cinq années à venir laissent planer un sérieux doute sur le redressement. Certes la croissance devrait s'accélérer et les résultats des entreprises continuer à s'améliorer. Mais l'organisme pronostique une dégradation du commerce extérieur, un affaiblissement des positions tenues par les grands groupes et une aggravation du chômage.

Ajoutons à cela que de nombreux commis ont, à l'approche de la liquidation, lourdement perdante celle-là (près de 10 %), le couteau sur la gorge et devront procéder à des ventes pour régler les soldes débiteurs.

Le marché obligataire, après avoir démarré assez fort et revenu au voisinage des niveaux de la clôture précédente. Le MATIF s'est un peu ressaisi et des hausses de trois variations y ont été enregistrées.

NEW-YORK

Très irrégulier

Wall Street n'a pas maintenu, jeudi, ses meilleures dispositions. Sur la réapparition de ventes bénéficiaires, la tendance est redevenue très irrégulière, voire assez lourde. Cependant, le marché a réussi à combler une partie de son retard, et, tombé un moment à 1 826,29, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 838,13 (– 7,94 points). Mais ce sont surtout les « Blue Chips » qui ont été éprouvées. Le bilan de la journée a été relativement équilibré. Sur 1 947 valeurs traitées, 797 ont monté, 726 ont baissé et 424 n'ont pas varié.

L'annonce d'une baisse de 0,1 % des ventes au détail en mai, quand une progression était attendue, a provoqué une assez vive déception autour du Big Board. C'est moins que ce dont faisait état une rumeur de dernière minute (– 1,8 %), mais ce piteux résultat témoigne de la langueur de l'expansion. « *La Bourse est l'otage des statistiques économiques* », disait un professionnel, résumant ainsi le sentiment général.

La pression des ventes n'a toutefois pas été très forte. Le repli a surtout résulté de la rétention des achats. La faible activité, avec 109,22 millions de titres échangés (contre 127,3 millions la veille), atteste du phénomène.

VALEURS	Cours du 11 juin	Cours du 12 juin
Alcoa	40 3/8	40 1/2
A.T.T.	24 1/4	20 1/4
Boeing	60 3/8	59 5/8
Chase Manhattan Bank	41 3/4	42 1/4
Du Pont de Nemours	85 5/8	84 7/8
Eastman Kodak	69 1/4	59 1/2
Exxon	59 1/4	59 5/8
Ford	52 1/2	53
General Electric	79 5/8	79 3/4
General Motors	77 7/8	76 7/8
Goodyear	30 1/8	29 5/8
I.B.M.	148 1/8	148
I.T.T.	45 1/8	45 3/8
Mobil Oil	30 7/8	30 1/2
Pfizer	64 3/4	65 7/8
Schlumberger	30 5/8	30 7/8
Texaco	32 1/4	32 1/4
U.A.L. Inc.	53 7/8	53 7/8
Union Carbide	21 7/8	22 1/2
U.S. Steel	21 1/8	20 7/8
Westinghouse	52 7/8	52 7/8
Xerox Corp.	57 1/4	56 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MATIF : CONTRATS SUR BONS DU TRÉSOR DU 23 AU 27 JUIN. – Après la cotation du contrat « notionnel » 10 % qui se poursuit depuis février dernier sur le marché à terme d'instruments financiers, le MATIF accueillera, dans la semaine du 23 au 27 juin, de nouveaux contrats sur bons du Trésor sous réserve de la publication d'un arrêté ministériel en ce sens, indique la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP).

D'autre part, la Banque de France procédera, mardi 17 juin, à une adjudication de bons du Trésor ouverte aux entreprises et aux banques pour 11 milliards de francs, soit le montant le plus élevé vendu par la Banque de France selon la procédure des enchères hebdomadaires pour le placement de ces bons, entrée en vigueur en février dernier. Cette adjudication constitue une innovation, puisque les soumissions des entreprises et des banques devront être exprimées en taux pour des bons à 13,26 et cinquante-deux semaines. Cette soumission en taux a été demandée par la Banque centrale dans la perspective de l'introduction prochaine au MATIF d'un contrat sur bons du trésor.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 juin	12 juin
Valeurs françaises	130,7	130,3
Valeurs étrangères	105,4	105,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 juin	12 juin
Indice général	346,7	345,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 13 juin .... 7 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 juin	13 juin
1 dollar (en yens)	165,75	165,30

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	39 20	2 104
5 %	59 80	1 822
3 % amort. 45-54	....	2 606
Emp. 7 % 1973	7830	..
Emp. 8,80 % 77	123	0 530
9,80 % 78/93	103 85	9 048
8,80 % 78/86	100 85	4 436
10,80 % 79/94	108 15	8 374
13,25 % 80/90	110 40	0 399
13,80 % 80/87	107 55	9 112
13,80 % 81/89	113 30	5 671
16,75 % 81/87	110 45	12 712
16,20 % 82/90	123 40	6 746
16 % juin 82	125 85	0 219
E.D.F. 7,8 % 61	156 50	5 946
E.D.F. 14,5 % 80-82	112 20	0 572
Ch. France 3 %	162	..
CNB Bques janv. 82	103 10	4 846
CNB Paribas	104	4 846
CNB Suez	104 30	4 846
CNI janv. 82	103 20	4 846
CRH 10,80 % déc. 85	112 70	4 482

BOURSE DE PARIS Comptant

13 JUIN

Cours relevés à 15 h 02

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV 12/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Cours relevés à 15 h 02

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1590	1585	1590	– 1 86
....	C.N.E. 3 %	....	....	....	....
1131	B.N.P. T.P.	1142	1142	1142	....
1276	C.C.F. T.P.	1150	1122	1130	– 1 73
320	Elf-Aquitaine	297	295	295	– 0 67
310	– (certific.)	276 50	276	276	– 0 18
2100	Epeda-B-Faure	1755	1801	1801	+ 2 62
2840	Essilor	2595	2585	2575	– 0 77
[illegible]					
30	East Rand	24 65	23 50	24	– 2 63
300	Electrolux	289 80	288	288	– 0 65
255	Ericsson	257 50	252	255	– 0 97
425	Exxon Corp.	416	420	420	+ 0 96
565	Ford Motors	374 50	379 50	379 50	+ 1 33
73	Freegold	58 70	51	52 50 c	– 10 56
82	Gencor	86 50	89 30	88 10	+ 3 80
580	Gén. Electr.	570	573	573	+ 0 52
475	Gén. Belgique	430	433	433	+ 0 69
565	Gen. Motors	549	544	544	– 0 91
48	Goldfields	47	44 50	45	– 4 25
43	GdMetropolitain	41 50	42 70	42 70	+ 2 89
62	Harmony	53 70	52	52 90	– 1 48
88	Shell transp.	82 50	82 55	82 55	+ 0 06
1970	Siemens A.G.	2003	2068	2068	+ 3 24
150	Sony	146	145 80	146 10	+ 0 06
173	T.D.K.	162 90	162 60	162 50	– 0 24
17 50	Toshiba Corp.	17 40	17 30	17 30	– 0 57
1350	Unilever	1331	1325	1325	– 0 45
350	Unit. Techn.	341	343	343	+ 0 58
420	Vaal Reefs	375	374	374	– 0 26
400	Volvo	401	391	395	– 1 49
210	West Deep	176 50	174	174	– 1 41
425	Xerox Corp.	412 20	406 80	406 80	– 1 35
1 33	Zambia Corp.	1 29	1 25	1 26	– 2 32

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 058	7 079	6 790	7 300
ECU	6 852	6 850	....	....
Allemagne (100 DM)	318 670	318 860	309	328
Belgique (100 F)	15 605	15 608	15	15 860
Pays Bas (100 fl.)	282 820	283 180	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 030	86 020	82 500	90
Norvège (100 k)	93 550	93 580	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 775	10 730	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 058	5 073	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 640	4 640	4 400	4 900
Suisse (100 f.)	386 200	385 520	376	395
Suède (100 krs)	98 580	98 660	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 400	45 410	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 985	4 987	4 650	5 350
Portugal (100 esc.)	4 716	4 723	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 085	5 102	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 240	4 256	4 080	4 250

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/6
Or fin (kilo en barre)	79200	79350
Or fin (en lingot)	79300	79500
Pièce française (20 fr)	631	550
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	520	521
Pièce latine (20 fr)	463	451
Souverain	585	585
Pièce de 20 dollars	3080	3040
Pièce de 10 dollars	1450	1520
Pièce de 5 dollars	800	.....
Pièce de 50 pesos	3050	3045
Pièce de 10 florins	475	490
Or Londres	347 95	.....
Or Zurich	348 50	347 50
Or Hongkong	348 80	347 20
Argent Londres	5 42	.....

Le Monde

M. Bernard Pons relance la question du statut de Mayotte

M. Bernard Pons, à la surprise générale, a pris *l'initiative de « réactiver »* le dossier de Mayotte. Alors que personne ne lui avait posé la question, au cours de la conférence de presse qu'il a tenue le mardi 10 juin, le ministre des DOM-TOM avait tenu à dire, en effet, que pour le gouvernement « *il n'y a pas et il ne peut y avoir de débat sur l'appartenance de Mayotte à la République et à l'ensemble français ». Cela dit,* avait ajouté M. Pons, *reste posé le problème de son statut. Le gouvernement poursuit sa réflexion quant à l'organisation d'une consultation de la population de l'île. Il y a des engagements qui ont été pris au niveau de l'Etat et qui doivent être tenus.* ».

Renseignements pris, cette intervention n'est pas sans rapport avec la tournée que fait actuellement en Afrique M. Jacques Foccard, conseiller auprès du premier ministre, dans la perspective de la prochaine session de l'OUA qui pourrait réclamer à nouveau le rattachement de Mayotte à la République des Comores. Le fait que le président en exercice de l'OUA, M. Abdou Diouf, doive être reçu le mardi 17 juin à l'hôtel Matignon, par le premier ministre, n'est sans doute pas étranger non plus à ce rappel de la position de la nouvelle majorité qui a toujours épousé le point de vue départementaliste exprimé par la majorité des électeurs mahorais.

L'attention de l'opinion publique est ainsi attirée sur un dossier qui embarrasse un peu tout le monde, en vérité, *pour des raisons de politique* africaine, depuis que cette île de l'océan Indien a été érigée en collectivité territoriale, il y a dix ans. La loi du 24 décembre 1976 avait prévu que la population de Mayotte serait consultée, à l'expiration d'un délai de trois ans, sur le maintien du statut de collectivité territoriale, sur la transformation de Mayotte en département d'outre-mer, ou encore, éventuellement, sur l'adoption d'un statut différent.

Cette consultation n'a pas été organisée. Une deuxième loi, en date du 22 décembre 1979, avait fixé un nouveau délai (cinq ans) au terme duquel la population serait consultée sur les mêmes options. Ce calendrier, lui non plus, n'a pas été respecté. Au pouvoir, les socialistes se sont montrés aussi indécis que les giscardiens. Un moment, il fut envisagé d'étudier *la possibilité de rattacher* l'île à l'archipel des Comores – dont elle est séparée depuis 1975, – en contrepartie de l'installation d'une base militaire française aux Comores pour surveiller le canal du Mozambique, voie de passage des pétroliers à destination de l'Europe. Finalement, les socialistes *optèrent pour le statu quo.*

C'est ainsi que le 19 décembre 1984 le gouvernement de M. Laurent Fabius adoptait en conseil des ministres un projet de loi prorogeant à nouveau le statut de la collectivité territoriale mais renvoyant cette fois la consultation *promise* à une date indéterminée. Or, ce projet de loi n'a jamais été débattu par le Parlement. La question de l'avenir de Mayotte s'inscrit donc dans le cadre... d'un vide juridique, puisque, aux termes de la loi de 1979 la population de l'île aurait du être consultée avant la fin de 1984.

L'intervention de M. Pons semble indiquer que le gouvernement souhaite clarifier la situation pour tenir compte des engagements pris aux élections législatives du 16 mars par les partisans *locaux de la nouvelle* majorité qui ont rassemblé, au total, près de 98 % des suffrages exprimés sur leurs programmes départementalistes.

Le plus pressé d'en finir avec cette incertitude est le nouveau député de Mayotte, M. Henry Jean-Baptiste (UDF-CDS), ancien *conseiller de M. Giscard d'Estaing.* Il vient de déposer une proposition de loi demandant que la population mahoraise soit consultée sur trois options. Le maintien du statut défini en 1976, la transformation de l'île en département ou l'adoption d'un autre statut à inventer.

Devenu chef de file des départe*mentalistes, M. Jean-Baptiste* aimerait que le gouvernement reprenne sa proposition à son compte et consulte les électeurs mahorais dans un délai de trois mois après la promulgation de la future loi.

A. R.

Après le blocus du port d'Hendaye

LA FRANCE EST PRÊTE A PARTICIPER A DES CONSULTATIONS A BRUXELLES

Le gouvernement français est prêt à participer dès le début de la semaine prochaine à Bruxelles à des consultations sur la pêche avec l'Espagne, a indiqué, le jeudi 12 juin, le secrétariat d'État à la mer. Ces discussions, qui se dérouleront sous l'égide de la Commission de la CEE, porteront sur les modalités d'appli*cation, dans le domaine de la pêche,* du traité d'adhésion de l'Espagne au Marché commun. Cette décision fait suite à la levée du blocus jeudi par les trois cent cinquante chalutiers espagnols qui, pendant trois jours, avaient empêché toute circulation dans la rade d'Hendaye.

Les pêcheurs d'Hendaye, cependant, ont exprimé leur mécontentement, considérant que les autorités françaises avaient *« cédé devant la pression »* et que *« les négociations annoncées ne peuvent se conclure qu'au détriment de leurs intérêts »*. Dans un communiqué diffusé jeudi soir, ils indiquent que *« soutenus par les marins de tous les ports du littoral juqu'à l'Orient, ils refusent que soient modifiées les décisions prises lors de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun et demandent audience au secrétaire d'État chargé de la mer avant le début des négociations de Bruxelles ».*

Notons que, par mesure de précaution, les autorités françaises ont maintenu les unités de la marine nationales dans le golfe de Gascogne.

En Afrique du Sud

L'ÉVÊQUE DESMOND TUTU REÇU PAR M. PIETER BOTHA

Johannesburg (AP). – Pour la première fois depuis six ans, le président Botha a reçu, vendredi 13 juin, l'évêque Desmond Tutu, l'un des principaux chefs de file de la lutte anti-apartheid.

Aucun détail sur cette entrevue de quatre-vingt-dix minutes, qui survient au lendemain du rétablissement de l'état d'urgence, n'a été rendu public.

Nouvelles brèves

● *M. Giscard d'Estaing et l'affaire Waldheim.* – Invité de la presse anglo-américaine à Paris, M. Giscard d'Estaing a déclaré, le *jeudi 12 juin, qu'il n'avait pas* eu connaissance, alors qu'il était président de la République, d'une demande de renseignements adressée par la France en 1979 aux archives militaires de Berlin concernant M. Kurt Waldheim. Le ministre des affaires étrangères de l'époque, a-t-il ajouté, n'avait pas été non plus informé de cette demande. M. Giscard d'Estaing a rappelé que l'actuel gouvernement enquêtait pour déterminer qui avait alors été à l'origine de cette démarche.

● *Dissolution de l'Assemblée d'Irlande du Nord.* – Le gouvernement britannique a dissous le jeudi 12 mai l'Assemblée régionale d'Ir*lande du Nord. Après l'échec de* cette assemblée, boycottée dès sa mise en place en 1982, une telle décision était envisagée (*le Monde* du 12 juin). C'est maintenant chose faite. La dissolution marque la fin des espoirs du plan de « dévolution progressive » des pouvoirs de Londres à Belfast échafaudé il y a quatre ans. – *(AFP.)*

● *Grande-Bretagne : lancement prochain d'une nouvelle chaîne de télévision par satellite.* – Les sociétés de télévision privée britanniques (ITV) sont parvenues, mercredi 11 juin, à un accord avec le groupe Virgin (transports aériens, disques et surtout Music Box, service *par satellite spécialisé dans* la diffusion de musique pop) en vue du lancement à l'automne prochain d'une nouvelle chaîne par satellite. Cello-ci, déjà baptisée Superchannel, devrait atteindre quelque 18 millions de spectateurs

● *La catastrophe de Bophal.* – Le groupe américain Union Carbide a accepté, jeudi 12 juin, le transfert à la justice indienne du procès qui l'oppose au gouvernement de New-Delhi à la suite de la fuite de gaz de son usine de Bophal qui avait fait plus de deux mille morts

Gaz de France va approvisionner ELF Aquitaine en gaz naturel

Après plusieurs mois de négociations, le groupe ELF Aquitaine et Gaz de France devaient signer, vendredi 13 juin, un accord garantissant l'approvisionnement jusqu'à la fin du siècle des filiales de distribution de *gaz d'ELF dans* le Sud-Ouest.

Aux termes de cet accord, qui porte sur des sommes allant de 80 à 100 milliards de francs, GDF s'est engagé à fournir à la Compagnie française du méthane (CEFEM) et à la Société nationale du gaz du Sud-Ouest (SNGSO) les quantités supplémentaires nécessaires pour alimenter leurs réseaux de 1987 à 2001. Les livraisons devraient représenter 70 milliards de mètres cubes au total sur quatorze ans. Elles augmenteront au fur et à mesure des besoins, pour *atteindre environ* 4 milliards de mètres cubes par an en 1993 et 6 milliards en 2000. Cet accord est le résultat d'un compromis entre le groupe pétrolier et Gaz de France. ELF, qui, par ses filiales, distribue environ 9 milliards de mètres cubes par an dans le Sud-Ouest, devait s'assurer d'un approvisionnement complémentaire à long terme pour compenser, d'une part, la baisse prévue de la production du gisement de Lacq, qui devrait tomber à 1,5 milliard de mètres cubes par an à la fin du siècle (contre environ 5 milliards actuellement) et, d'autre part, la diminution des livraisons de gaz norvégien prévue aux termes des contrats déjà signés *par le groupe en Norvège.*

Le groupe pétrolier avait donc entrepris depuis plusieurs mois de négocier directement avec la Norvège l'achat d'une partie du gaz du gisement de Sleipner. A la dernière minute, ELF a accepté de se retirer pour laisser Gaz de France, qui négociait parallèlement l'achat du gaz d'un autre gisement (Troll), conclure seul et obtenir de meilleures conditions (*le Monde* du 4 juin). En contrepartie, le groupe comptait obtenir de GDF des conditions *privilégiées d'approvisionnement.*

C'est, semble-t-il, le cas, bien que les conditions de prix du contrat n'aient pas été révélées. A l'heure où le gouvernement étudie la libération totale des importations de gaz, cet accord conforte de plus Gaz de France dans sa position d'opérateur *prépondérant sur le marché international.*

V. M.

Sur le vif

Patron, je vous aime

Vous l'aimez votre patron, vous ? Non ? Ça alors ! Qu'est-ce qui se passe ? C'est pas normal. J'ai vu ça dans *le Matin,* une enquête de la SOFRES, il n'y a plus qu'un quart des Français pour rouspéter contre le boss. Les autres sont tous les doigts de pied en éventail devant. Moi, c'est pareil. Je l'adore, le mien. Je le trouve génial. C'est le plus beau, c'est le plus grand. Super intelligent. Et pas fier. Simple avec les gens. Quand j'entre dans son bureau sur les talons *des chefs de service pour la* conférence de 7 h 45, il me tend deux doigts distraits, je les prends entre les miens et je plie légèrement le genou, je lui fais une petite révérence.

L'autre jour, il y a un collègue, un mec mal embouché, il fait visiblement partie de cette minorité grincheuse, revêche, il me dit : A quoi ça rime toutes ces courbettes ? Pourquoi tu lui fais la lèche, hein ? Qu'est-ce que t'espères ? Une augmentation ?

Moi ? Jamais de la vie ! Je m'incline devant son immense talent, sa modestie, son travail acharné, son dévouement de chaque instant et le courageux sacrifice de sa vie privée. *Parce* que je le plains, en plus ! Et je ne suis pas la seule. 70 % d'entre nous sont bouleversés à la pensée de toutes les charges qui pèsent sur les épaules de la tête de l'affaire. Des soucis, il en a, lui aussi, il n'y a pas que nous. Faut se mettre à sa place. D'ailleurs, *c'est ce qu'on fait.* Ses coups de gueule, on les encaisse et ensuite on les réexpédie en vitesse dans les services : Ouais, ça va pas, c'est nul, ça ressemble à quoi, ce papier ! *Le rédacteur de base, il* se fâche pas, il dit rien, il s'écrase. Vous savez pourquoi ? Parce que son chef de département, il l'aime presque autant – c'est marqué dans ce sondage – que le chef de son entreprise.

Mais *non, je ne taquine pas, je* ne suis pas folle. Si jamais mon patron croyait que je lui manque de respect, qu'est-ce que je prendrais ! Et comme je n'ai personne en dessous de moi sur qui *déverser ma bile, ça risquerait* de me donner des aigreurs.

CLAUDE SARRAUTE.

EURODISNEYLAND A MARNE-LA-VALLÉE

Dix milliards au bout du stylo

Est-ce le bout du tunnel ? Pour M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, plus de doute : la signature est pour demain. Le « parc à thème » Eurodisneyland ouvrira ses portes à l'automne 1990 ou au printemps 1991, parachevant le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). Les partenaires américains du projet doivent revenir à Paris avant le 18 juin et, le 24, les conseillers régionaux devront se prononcer sur le rapport de M. Giraud afin de lui donner mandat pour signer la convention avec la société Walt Disney.

Après un report de trois mois, dû à la *« paralysie politique de la France »* en période électorale, voici donc les Franciliens prêts à signer le contrat du siècle avec les champions *américains du loisir* de masse. C'est du moins ce qu'affirment M. Giraud et, pour la première fois, lors d'une conférence de presse le 12 mai à Paris, le nouveau « négociateur unique » *désigné par le gouvernement* de M. Chirac en avril dernier, M. Jean-René Bernard, inspecteur général des finances.

L'enjeu est considérable. Les investissements pour l'ouverture du parc se montent à 10 milliards de francs. Les dix millions de visiteurs attendus dès la première année – dont 56 % d'étrangers – devraient laisser *« un solde positif annuel de l'ordre de 5 milliards de francs »* (on évalue à 255 F la somme laissée par chaque visiteur au parc). Les travaux de construction, étalés sur cinq ans, offriront treize mille trois cents emplois. La mise en service du parc et des équipements périphériques (hôtellerie, restauration, commerces, services, transports, etc.) créeront trente mille sept cents emplois permanents. Les recettes en devises, dès la sixième année de fonctionnement d'Eurodisneyland, devraient atteindre la somme brute de 8 milliards, soit *« plus du dixième de recettes totales actuelles du tourisme en France ».* Un pactole, en somme. Si l'on en croit la plaquette éditée en français par Walt Disney Productions, le projet de Marne-la-Vallée serait *« le projet le plus ambitieux que nous ayons jamais entrepris »...*

Certes, a reconnu M. Giraud, il y a encore quelques problèmes à régler. A commencer par le déplacement des vingt-cinq agriculteurs qui exploitent actuellement le site (1785 hectares de bonne terre à blé). *« La préoccupation des agriculteurs est respectable et doit être prise en compte,* a-t-il dit. *Il faudra faire du cas par cas. »* Mais il a affirmé que le périmètre contenant ces 1785 hectares était *« limitatif »* et qu'il n'y aurait *« aucune extension sauvage ».*

Le montage financier serait le suivant : une « société pivot » de droit français, qui disposera de fonds propres équivalant au quart du coût de construction (10 milliards), dans laquelle la société Disney prendra une participation de 16,76 %. Le reste (75 % du coût) sera financé par des concours extérieurs, *« actionnaires privés majoritairement français ».* Le projet prévoit 40 % de prêts à conditions particulières (Caisse des dépôts et consignations) et 35 % de prêts commerciaux financés par les banques.

Le gouvernement déposera un projet de loi ramenant à 7 % le taux de TVA sur les billets d'entrée de tous les parcs à thème de France. L'Etat et le département de Seine-et-Marne financeront la voirie, ainsi *que les réseaux d'eau potable* et d'assainissement. L'Etat et la région devront, en outre, s'engager à étendre la ligne A du réseau RER depuis la gare de Torcy, soit environ *11 kilomètres, pour un coût total de* 790 millions de francs. En cas d'insuffisance du trafic, la société Disney verserait une indemnité forfaitaire compensatoire. La région Ile-de-France financera la construction de deux échangeurs sur l'autoroute A 4 (140 millions).

Pour l'impact d'Eurodisneyland sur l'environnement, M. Giraud renvoie les écologistes au modèle de Disney World de Floride, à Orlando, où l'on trouve abondance de *« paysages boisés et plans d'eau potable ».* Quant à l'impérialisme culturel véhiculé par Mickey Mouse et ses amis, le président des Franciliens se veut rassurant. Il fait d'abord valoir que *« le parc et ses abords s'approvisonneront essentiellement en produits français ».* Les Américains ne seront jamais plus de deux cent cinquante à Marne-la-Vallée pendant la construction, et une cinquantaine après. *« Les emplois seront pourvus en très grande majorité par des Français ».* Les négociateurs comptent aussi *« introduire une évocation de la culture française et de l'histoire européenne »* dans les attractions, ainsi que la technologie française dans leur mise en œuvre. Mais *« ce projet est avant tout d'ordre économique »*, a souligné M. Giraud.

On fermera donc les yeux sur le programme typiquement américain du « royaume magique » avec son Main Street (l'Amérique du tournant du siècle), son Westernland (cow-boys et Indiens), son New-Orleans Square (le jazz) et autres ingrédients du menu Walt Disney. C'est ce programme « made in USA » *qui,* en évitant aux Européens le coûteux voyage en Floride ou en Californie, sera le motif principal de visite pour les dix millions de touristes escomptés chaque année.

Il ne reste plus aux partenaires qu'à signer, fin juin ou début juillet en principe. Et à la collectivité française à réunir les 8 milliards de sa part...

ROGER CANS.

M. ROLAND DUMAS invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Roland Dumas, député socialiste de la Dordogne, ancien ministre des relations extérieures du gouvernement Fabius, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 15 juin, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Roland Dumas, qui est un proche du président de la République, répondra aux questions d'André Passeron et de Bernard Brigouleix, du *Monde*, et de Christian Malar et de Dominique Pennequin de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Quatre policiers espagnols sont jugés par défaut pour tentative d'enlèvement d'un réfugié basque

De notre correspondant

Bayonne. – Malgré leur engagement sur l'honneur, les quatre policiers espagnols surpris, le 18 octobre 1983, à Hendaye, alors qu'ils s'apprêtaient, semble-t-il, à enlever un réfugié basque, José-Maria Larretchea, ne se sont pas présentés, jeudi 12 juin, devant le tribunal correctionnel de Bayonne pour répondre de l'accusation de coups et blessures volontaires avec préméditation – risquant de trois mois à deux ans de prison.

Ils ne pouvaient pas être représentés par leur avocat : seuls, donc, le ministère public et la partie civile, en la personne de Me Antoine Comte, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, ont eu droit à la parole, après que le président du tribunal, Mme Marie-Hélène Ville, a rappelé les faits survenus il y a bientôt trois ans.

José-Maria Larretchea avait été renversé, ce 18 octobre, par une voiture, alors qu'il regagnait à cyclomoteur son domicile d'Hendaye. Les occupants du véhicule se jetaient alors sur lui, le roulaient de coups et l'auraient peut-être enlevé, si un fonctionnaire de police n'était pas passé par là. Les agresseurs – des policiers espagnols affectés dans une brigade anti-terroriste de Bilbao – affirmaient qu'il s'agissait là d'un accident fortuit, jusqu'à ce que leur chef, le commissaire Alvarez Sanchez, vienne déclarer au juge d'instruction de Bayonne qu'il les avait chargés d'une *« mission d'information en France comme cela se produit en d'autres occasions pour négocier avec ETA politico-militaire la libération d'un capitaine de l'armée espagnole ».*

Après cinquante jours de détention préventive, MM. Jesus Guttierez, Francisco Lopez, Sebastian Sotos et José-Maria Rubio étaient remis en liberté contre leur parole et l'assurance des autorités espagnoles qu'ils répondraient aux convocations des tribunaux français. Sur les quatre convocations qui leur ont été adressées au début de cette année par la voie diplomatique, une seule réponse a été faite : le chef de la sûreté de Bilbao y affirmait que ces hommes ne figuraient pas dans les fichiers de la police !

« On se moque de votre tribunal », a déclaré Me Antoine Comte, avant de replacer cette affaire dans le climat de violences que connaît le Pays basque français, précisément depuis cette tentative d'enlèvement. Une longue litanie d'exactions, selon Me Comte, sur laquelle plane *l'ombre du commissaire* Alvarez Sanchez. M. Larretchea a depuis été expulsé en Amérique latine.

L'avocat a réclamé une peine exemplaire contre les policiers espagnols, mais le ministère public s'est contenté de requérir six mois de prison ferme. Jugement le 26 juin.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

Le numéro du « Monde » daté 13 juin 1986 a été tiré à 494 416 exemplaires

A Paris

UN PROCHE D'ACTION DIRECTE ARRÊTÉ APRÈS LA DÉCOUVERTE D'UN TRAFIC D'ARMES AU HAVRE

La police a arrêté, jeudi 12 juin à Paris, un homme âgé de trente-huit ans, Alain Pojolat, considéré comme étant un proche d'Action directe, dans le cours de l'enquête sur la découverte, au Havre, d'un important trafic d'armes à destination de l'Irlande *(le Monde* du 13 juin).

Outre Alain Pojolat, trois autres personnes – dont l'identité n'a pas été révélée – ont été appréhendées à Paris et au Havre.

Alain Pojolat, ancien « autonome », était en contact avec l'une des personnes directement arrêtées, M. Sean Hughes, dirigeant irlandais de l'INLA en France et destinataire des armes découvertes dans un camping-car transporté dans un bateau en provenance de Californie.

Mercredi, la police avait arrêté cinq personnes : trois Irlandais, dont M. Sean Hughes et sa compagne Susan May, et un couple d'Américains, M. Norton et son épouse. Deux enfants, qui étaient en compagnie de l'amie de M. Sean Hughes lors de son interpellation, ont été confiés depuis à un foyer de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, près du Havre. Aux Etats-Unis, le Bureau fédéral d'investigations (FBI) a indiqué, jeudi 12 juin, qu'il était à l'origine de l'enquête des polices de plusieurs pays européens qui a abouti, mercredi, à la saisie en France d'armes destinées à une organisation clandestine irlandaise *(le Monde* du 13 juin). Dans un communiqué, le FBI a précisé que cette affaire était un *« exemple classique de coopération »* internationale dans la lutte contre les *« activités terroristes ».*

« LE MONDE » ET LA BOURSE

A partir de lundi (édition datée mardi 17 juin), *le Monde* offrira quotidiennement à ses lecteurs une page complète des cours de la Bourse, avec, en regard, une série d'informations plus complètes sur l'actualité des marchés financiers français et étrangers (indices, commentaires, informations sur les sociétés...).

● *La conférence Marc Bloch est maintenue.* – L'Ecole des hautes études en sciences sociales fait savoir que la conférence Marc Bloch qui doit être prononcée par le professeur Brolislaw Geremek, le 17 juin à 17 h 30 au grand *amphithéâtre de la* Sorbonne, est maintenue. Si M. Geremek, qui est retenu à Varsovie pour les besoins d'une instruction policière, ne peut être présent, son texte sera lu par M. Jacques Le Goff.

